

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



6

P, R.R .



C i TAIE LES WirkY. ZC 200.4

Digitized by Google





۴.



HISTOIRE

DB LA

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

.



TIRÉ A 400 EXEMPLAIRES

TOUS NUMÉROTÉS :

275	sur	papier	vélin Nº•	126	à	400
100			de Hollande	2 6	à	125
25			de Chine	1	à	25

Nº ZZ

Paris. - Imprimerie Motteroz, 31, rue du Dragon.

Digitized by Google

PRÉCIS DE L'HISTOIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

AUJOURD'HUI

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR

ALFRED FRANKLIN

DEUXIÈME ÉDITION Corrigée et très-augmentée



PARIS

LÉON WILLEM, LIBRAIRE 8, RUB DE VERNBUIL

1875 -1. j. 11 6

Digitized by Google







TABLE

DES SOMMAIRES

CHAPITRE PREMIER.

(750 à 1380)

Pépin le Bref et Charlemagne.— Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. — La bibliothèque de la Sainte-Chapelle.— Philippe le Hardi et ses successeurs.— Les livres du roi Jean. — Amour de Charles V pour les lettres. — Traductions faites par ses ordres.— Sa bibliothèque transportée de la Cité au Louvre. — Le catalogue de Gilles Malet.

1

1

CHAPITRE II.

(1380 à 1515)

35

CHAPITRE III.

(1515 à 1560)

François I^{er}. — La bibliothèque de Blois. — La bibliothèque de Fontainebleau. — Création de la charge de *Mattre de la librairie*. — Recherches de manuscrits à l'étranger. —Guillaume Budé et P. Duchâtel. — Lefèvre d'Etaples et Mellin de Saint-Gelais. — La bibliothèque de Blois réunie à celle de Fontainebleau. — La reliure au seizième siècle. — Caractère des reliures exécutées pour Louis XII, pour François I^{er} et pour Henri II. — Les ordonnances de Raoul Spifame. — La bibliothèque d'Aimar de Ranconet. — La reliure sous François II.

63

CHAPITRE IV.

(1560 à 1610)

Charles IX. — Translation de la Bibliothèque à Paris. —Jacques Aymot, maître de la librairie.—Les reliures sous Charles IX et Henri III. — Dangers que court la Bibliothèque pendant la Ligue.— Guillaume Rose, F. Pigenat et le président Brisson. — Récit de Gosselin.—Jacques-Auguste de Thou remplace Amyot.— La Bibliothèque est transportée au collége Louis-le-Grand. — Les livres de la famille Pithou. — Les manuscrits de Catherine de Médicis. — Transfert de la Bibliothèque dans le couvent des Cordeliers. — La Ribliothèque Henri IV

CHAPITRE V.

(1610 à 1657)

Mort tragique de Gosselin. — Is. Casaubon. — Louis XIII visite la Bibliothèque. — Les manuscrits du marquis de Brèves. — Projet de rétablir une bibliothèque royale à Fontainebleau. — La collection de Ph. Hurault. — La Bibliothèque transportée rue de la Harpe. — Nic. Rigault. — Les catalogues de 1622. — Premières estampilles. — La bibliothèque des frères Dupuy.

CHAPITRE VI.

(1657 à 1670)

J.-B. Colbert.—La bibliothèque du comte de Béthune. — Les manuscrits dits *de Brienne.* — Modifications dans le personnel.—La Bibliothèque transportée rue 85

115

Digitized by Google

Vivienne. — Origine du Cabinet des Médailles. — Le Cabinet des Estampes. — Bibliothèques de Gaston d'Orléaus, du surintendant Fouquet, de Gilbert Gaulmin et de J.-A. de Thou. — Les manuscrits de Mazarin. — Achats faits dans le Levant. — Acquisition des livres de J. Mentel

141

CHAPITRE VII.

(1670 à 1714)

Missions de Doat dans le Midi, d'Alland dans le Dauphiné, de Godefroid dans le Nord, de Wansleben en Orient, de Potis de la Croix et de Galland à Constantinople.— La bibliothèque des Carmes de la place Maubert.— Modifications dans le personnel de la bibliothèque du Roi. — Les reliures depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI.— Nouvelles estampilles.— L'abbé de Louvois.— Essai de publicité.—La bibliothèque de Julien Brodeau et celle d'E. Bigot.— Catalogues de 1675, de 1688 et de 1690.—Vols commis par Jean Aymont.—Donation de Gaignières .

175

211

247

CHAPITRE VIII.

(1714 à 1756)

La famille Bignon. — Division de la Bibliothèque en quatro départements. — La bibliothèque d'Etienne Baluze. — La bibliothèque du Roi transportée rue Etience de la caquisitions et donations nombrouses; méche o frappée à cette occasion. — La bibliothèque du président de Mesmes et celle de Colbert. — Orgaisseti n du dépôt légal. — Modifications dans le perse de le cabibliothèque devient publique. — Catale e imprimé

CHAPITRE IX.

(I756 à 1795).

Les manuscrits de la cathédrale de Paris.—La bibliothèque de C.Falconet.—Les livres de Daniel Huet. — Modifications dans le personnel. — La Révolution.— Réorganisation de l'établissement.—Nouvelles estampilles et nouvelles marques.—Projets de déplacement. —Acquisitions. — Résumé

APPENDICE.

(1250 à 1720)

I. La bibliothèque de la Sainte-Chapelle. — II. Les livres de Louis le Hutin.— III. Les livres de Jeanne d'Evreux.—IV. Les livres de Clémence de Hongrie.— V. Les livres de Philippe-le-Hardi.—VI. Les livres de Marguerite de Male.—VII. Arrest du Conseil d'Estat pour les Cordeliers. — VIII. Histoire inédite de la bibliothèque du Roi.

281







TABLE ET ORIGINE des gravures

	rages
I. EX LIBRIS AUTOGRAPHE DU BOI JEAN	. 7
II. SIGNATURE DE CHARLES V	
III. NOTE AUTOGBAPHE DE CHARLES V	
IV. Ex LIBRIS AUTOGRAPHE DE JEAN, COMTE D'ANGOULÉME. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 437.	
V. RELIURE AUX ARMES DE FRANÇOIS I ^{er}	
VI. RELIURE AU CHIFFRE DE FRANÇOIS II	
VII. RELIURE AU CHIFFRE DE CHARLES IX Bibliothèque nationale, manuscrit: , fonds français, nº 868.	
VIII. RELIURE AUX ABMES DE HENR III Bibliothèque Mazarine, nouveau fonds, jurisprudence in-8°, n° 56.	90
IX. RELIURE AUX ABMES DE HENRI IV Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 236.	112
X. MARQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE PHIL. HUBAULT Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 976.	

I	ages
XI. SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LA BUE DE LA HABPE Plan de Paris de J. Gomboust (1652).	125
XII. SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LA RUE DE LA HARPE Plan de Paris de Jouvin de Rochefort (1690).	126
XIII. RELIURE AUX ARMES DE LOUIS XIII Bibliothèque Mazarine, imprimés, nº 30455.	129
XIV. ANCIENNE ESTAMPILLE DE LA BIBLIOTHÈQUE Bibliothèque nationale, imprimés.	132
XV. AUTRE ESTAMPILLE DE LA BIBLIOTHÈQUE Bibliothèque Mazarine, imprimés, nº 18749 A.	182
XVI. MARQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE P. ET DE J. DUPUY Bibliothèque Mazarine, imprimés, nº 6213.	186
XVII. MONOGRAMME DE P. ET DE J. DUPUY Bibliothèque Mazarine, imprimés, nº 6218,	187
XVIII. MARQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE Ph. DE BÉTHUNE Bibliothèquenationale, manuscrits, fonds français, nº 2900.	145
XIX. SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LA BUE VIVIENNE. Plan de Paris de Lacaille (1714)	150
XX. MONOGRAMME DE GASTON D'ORLÉANS Bibliothèque Mazarine, imprimés, nº 17554.	158
XXI. MARQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE JA. DE THOU Bibliothèque Mazarine, incunables, nº 5831 E.	168
XXII. MONOGRAMME DE LEUIS XIV Bibliothèque nationale, cabinet des estampes.	189
XXIII. MARQUE BIBLIOGRAPHIQUE D'ANNE D'AUTRICHE Bibliothèque Mazarine, imprimés, nº 32088.	190
XXIV. ESTAMPILLE DE LA BIBLIOTHÈQUE Bibliothèque nationale, imprimés.	192
XXV. AUTRE ESTAMPILLE DE LA LIPEL JEÈQUE Bibliothèque nationale, imprimés.	192
XXVI. ESTAMPILLES DES DOUBLES VENDUS Bibliothèque nationale, imprimés.	193
XXVII. MABQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE CH. DE MONTCHAL Bibliothèque Mazarine, doubles.	199

.

VI

5

.,

· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	т
Page	-
XXVIII. MAEQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE LE. BIGOT 20 Bibliothèque Mazarine, nouveau fonds, théologie in-4° n° 89.	
XXIX. MARQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE BIGNON 21 Bibliothèque de l'Arsenal, in-4°, nº 17809 H.	8
XXX. SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LA BUE RICHELIEU. 21 Plan de Paris, dit de Turgot (1739).	8
XXXI. FACE DE LA MÉDAILLE COMMÉMOBATIVE 225 Bibliothèque nationale, cabinet des médailles.	3
XXXII. MARQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE DE MESMES 224 Bibliothèque Mazarine, doubles.	4
XXXIII. CROISSANTS ENTRELACÉS	5
XXXIV. MONOGRAMME DE DE MESMES	6
XXXV. MABQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE COLBEET 235 Bibliothèque Mazarine, nouveau fonds, théologie in-4°, n° 862.	5
XXXVI. MONOGRAMME DE COLBEBT	ł
XXXVII. ESTAMPILLE DE LA BIBLIOTHÈQUE	,
XXXVIII. MARQUE MONOGRAMMATIQUE	



ļ

Digitized by Google 、





PRÉCIS DE L'HISTOIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

CHAPITRE PREMIER

(750 à 1380)

Pépin le Bref et Charlemagne. — Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. — La bibliothèque de la Sainte-Chapelle. — Philippe le Hardi et ses successeurs. — Les livres du roi Jean. — Amour de Charles V pour les lettres. — Traductions faites par ses ordres. — Sa bibliothèque transportée de la Cité au Louvre. — Le catalogue de Gilles Malet.

épin le Bref semble être le premier roi de France qui ait songé à réunir quelques volumes; on cite comme lui ayant appartenu un Antiphonier, un Responsal, la Dialectique d'Aristote et les livres de saint Denis l'Aréopagite, présents du pape Paul I^{or 1}. Son fils

On lit dans une lettre du pape Paul I^{er} à Pépin : « Direximus
 etiam Excellentissimæ Præcellentiæ vestræ et libros, quantos

Charlemagne rassembla dans son palais, à Aix-la-Chapelle¹, une bibliothèque vraiment considérable pour l'époque, « magnam copiam librorum, » dit Éginhard, et qui, suivant Maichelius, renfermait plusieurs ouvrages composés ou écrits par lui, » in qua plures codices manu ejus exarati conti-» nebantur ². » On dit que Gernandus servit de bibliothécaire à Charlemagne ³, qui eut aussi des livres au monastère de Saint-Gall et à l'île Barbe ⁴; Leidrade, puis Agobard, tous deux archevêques de Lyon, furent successivement à la tête de cette dernière collection⁵. Mabillon oite un diplôme de Charlemagne qui autorise les religieux de Saint-Bertin à tuer dans ses forêts les cerfs et les daims dont les peaux seraient nécessaires pour la reliure

D. Bouquet, Recueil des historiens des Gaules, t. V, p. 513.

1. • Nam ut nunc omittam Carolum Magnum, illustrissimi • vestri generis auctorem, qui et bibliothecam singularem in suo • palatio instituit, etc... • C. Gesner, *Bibliotheca instituta et collecta*, epistola nuncupatoria, p. 3.

2. Maichelius, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis, p. 1. — Sur les connaissances littéraires de Charlemagne, voyez : J.-J. Ampère, Histoire littéraire de la France avant le xu^o siècle, t. III, p. 86, et B. Hauréau, Charlemagne et sa cour, p. 20 et suiv.

3. Morhoff, Polyhistor, t. I, lib. I, p. 46.

4. Bibliotheca veterum Patrum, t. XIV, p. 233.

5. Histoire de la Bibliotèque du Roy. Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrit Z, f. 1. Ce manuscrit n'a point de pagination.

reperire potuimus, id est, Antiphonale et Responsale, insimul
 Artem grammaticam Aristotelis, Dionysii Ariopagitæ libros,
 geometricam, orthographiam, grammaticam, omnes græco
 eloquio scriptores, necnon et horologium nocturnum. » Voyez

des ouvrages appartenant à l'abbaye¹. L'empereur ordonna en mourant que tous ses livres seraient vendus, et l'argent qui en proviendrait distribué aux pauvres².

Louis le Débonnaire et Charles le Chauve possédèrent quelques volumes, « libri in thesauro ». Le premier eut successivement pour bibliothécaires Ebbon, archevêque de Reims, et le poëte Garward³. La bibliothèque du second était sous la direction d'Hilduin⁴, abbé de Sithiu et de Saint-Denis, qui avait compilé pour Louis le Débonnaire la Vie de saint Denis. Charles partagea ses livres entre son fils et les abbayes de Saint-Denis et de Compiègne⁵. Dans le nombre se trouvait le magnifique manuscrit encore connu

2. « Statuit ut ab his qui eos habere vellent, justo pretio » fuissent redempti, pretiumque in pauperes erogatum. » Eginhard, Vita Caroli imperatoris, cap. xxxIII.

8. Histoire littéraire de la France, t. IV, p. 223.

4. Morhoff, Polyhistor, t. I, lib. I, p. 46. — Struvius, Introductio ad notitiam rei litterarice. p. 65.

5. • Libri nostri qui in thesauro nostro sunt, sicut dispositum • habemus, inter Sanctum Dionysium et Sanctam Mariam in • Compendio et filium nostrum dispertiantur. • Et. Baluze, *Regum Francorum capitularia*, t. II, col. 264.

3

Concessimus Autlando abbati et monachis ex monasterio... ubi sancti Audomarus atque Bertinus Christi confessores
 corpore requiescunt, ut ex nostra indulgentia, in eorum proprias silvas licentiam haberent eorum homines venationem
 exercere, unde fratres consolationem habere possint, tam ad
 volumina librorum tegenda... Data vII kal. Aprilis, anno xx
 regni nostri. » Mabillon, de re diplomatica, lib. VI, p. 611, nº CXCIX. — Voyez encore le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, t. I^{er}, p. 75.

sous le nom de Bible de Charles le Chauve, et qui est un des plus précieux monuments littéraires de la seconde race; le début de chacun des livres de l'Écriture sainte, et parfois des pages entières, sont tracés en lettres d'or qui ont conservé leur lustre et leur éclat¹. Possédé longtemps par l'abbaye de Saint-Denis, les religieux, au seizième siècle, songèrent à se défaire de cet admirable manuscrit; Henri IV le leur confisqua, et le 20 août 1595, un arrêt du Parlement ordonna qu'il serait déposé à la Bibliothèque du roi. Il en a été enlevé sous le second Empire, et transporté au musée des souverains.

Les témoignages de l'amour de Louis IX pour les livres sont nombreux². Il autorisa les savants

1. On le trouve décrit dans le Nouveau traité de diplomatique, t. III, p. 88.

2. Voici l'un des plus naïfs : « Li benoiet saint Loys entendanz » que len ne doit pas despendre le tens en choses oiseuses ne en » demandes curieuses de cest monde, lequel tens doit estre em-» ploié en choses de pois et meilleurs, sestude il metoit a lire » sainte escriture ; car il avoit la bible glosée, et originaux de » saint Augustin et dautres sainz, et autres livres de la sainte » escripture, esquex il lisoit et fesoit lire moult de foiz devant » lui el tens dentre disner et heure de dormir, cest a savoir, » quant il dormoit de jour; mès pou li advenoit que il dormist » a tele heure; et quant il convenoit que il dormist, si demoroit » il pou en son dormir. Et ce meemes fesoit il moult de foiz apres » dormir jusques a vespres, quant il nestoit embesoigné de » choses pezans... Chascun jour... il sen raloit en sa chambre, » et adoncques estoit alumee une chandele de certaine longueur; » cest a savoir de trois piez ou environ; et endementieres quo » ele duroit, il lisoit en la bible ou en un autre saint livre; et • quant la chandele estoit vers la fin, un de ses chapelains estoit • apelé, et lors il disoit complie avecques lui. • Vie de saint

Δ.

à venir consulter un certain nombre d'ouvrages qu'il avait réunis dans une salle de la Sainte-Chapelle. Lui-même s'y rendait parfois, à ses heures de loisir, pour y lire quelques traités des Pères de l'Église qui avaient été copiés par ses ordres¹, mais, en mourant, il partagea cette collection entre les quatre communautés religieuses qu'il affectionnait le plus².

Louis, par le confesseur de la reine Marguerite, dans le Recueil des historiens des Gaules, t. XX, p. 79.

1. On n'a sur ce point d'autre document contemporain que le curieux récit de Geoffroy de Beaulieu, conseiller intime et confesseur de saint Louis. Il s'exprime ainsi : « Audivit fidelis rex, • dum adhuc esset ultra mare, de quodam magno Sarracenorum » soldano, qui omnia librorum genera, quæ necessaria esse pote-» rant philosophis sarracenis, diligenter faciebat inquiri, et » sumptibus suis scribi, et in armario suo recondi; ut literati » eorum librorum copiam possent habere, quoties indigerent. » Concepit quod, revertens in Franciam, omnes libros sacræ · Scripturæ, quos utiles et autenticos in diversis armariis abba-• tiarum invenire valeret, transcribi sumptibus suis faceret.... " Potius autem volebat de novo facere libros scribi, quam emere » jam conscriptos : dicens, quod hoc modo sacrorum librorum » numerus et utilitas copiosius augebatur. Locum aptum et » fortem ad hoc ædificari fecit, scilicet Parisius in capellæ suæ - thesauro, ubi plurima originalia tam Augustini, Ambrosii, " Hieronymi atque Gregorii, nec non et aliorum orthodoxorum » doctorum libros sedule congregavit : in quibus, quando sibi
 » vacabat, libenter studebat et allis ad studendum libenter con-» cedebat.... Quando studebat in libris, et aliqui de familiaribus » suis erant præsentes, qui litteras ignorabant, quod intelligebat » legendo proprie et optime noverat coram illis transferre in » gallicum de latino. » Gaufridus de Bello Loco, Sancti Ludovici vita, conversatio et miracula, p. 43 et 44.

 Libros vero nostros quos tempore decessus nostri in
 Francia habebinns, præter illos qui ad usum capellæ pertinent, legamus Fratribus Prædicatoribus et Fratribus Minoribus Paris., abbatiæ Regalis Montis et Fratribus Prædicatoribus Comp., secundum discretionem et ordinationem executorum nostrorum, eisdem æquis portionibus dividendos : præter illos C'est pour Philippe le Hardi que le dominicain Laurent composa, en 1279, la *Somme des vices et des vertus*, qui resta si longtemps célèbre.

Philippe le Bel et ses trois fils léguèrent leurs livres à des couvents. Au reste, dans l'inventaire qui fut dressé après la mort de Louis le Hutin, on ne voit figurer, en dehors des ouvrages de dévotion, que cinq volumes 1 : le *Roman du Reclus*, le *Tournoiement de l'Antechrist*, un *Traité des Échecs* et deux *Chroniques*.

Philippe VI aima trop la guerre pour songer à rassembler une bibliothèque. Le roi Jean, au conraire, protégea les lettres et encouragea les essais tqui se produisirent sous son règne. Il recherchait déjà les beaux livres avec passion alors qu'il n'était que duc de Normandie, car un acte du 24 octobre 1349 nous apprend que Thomas de Maubeuge, libraire à Paris, lui avait vendu " un roumant de moralité sur la Bible » quatorze florins d'or ². On conserve à la Bibliothèque nationale un volume à la fin duquel est écrit : " Ce » livre est le duc de Normendie et de Guienne.

6

libros quos dicti Fratres Prædicatores Compend. jam habent. " Testamentum Ludovici IX regis, dans A. Duchesne, Historiæ Francorum scriptores, t. V, p. 438.

^{1.} Histoire de la bibliotèque du Roy; manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

^{2.} L. de Laborde, Les ducs de Bourgogne, t. Ier p. 459.

JEHAN¹ »; et ces lignes sont d'autant plus pré-

cieuses que l'on ne connaît d'autre signature du roi

1. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 67.

Jean que celle-ci et celle qui figure au bas d'une lettre adressée à son fils le 19 juillet 1357 ou • 1358. Il avait avec lui, le jour du désastre de Poitiers, un exemplaire de la Bible qui est aujourd'hui au *British Museum*, et sur lequel on lit : " Cest livre fust pris ove le roy de Fraunce à la " bataille de Peyters¹. "

Pendant sa captivité, il montra les mêmes préoccupations. Le 25 janvier 1358, on voit figurer dans ses comptes, pour 32 deniers « Mar-» guerite la relieressé, pour relier un livre où " la Bible en françois estoit contenue, et le » couvrir tout de neuf, et mettre quatre fer-" moirs neux; " et pour 3 sols 6 deniers, le 12 mars, « Jacques, le relieur de livres, pour » relier un des bréviaires de la chapelle, mettre " unes ais toutes neuves, et le couvrir d'une pel " vermeille, le broder et blanchir; " puis " pour » avoir mis guatre clés de laiton et les petits clous » à les estachiers à un roman de Guilon². » L'année suivante, « afin que Philippe, son » quart fils, duc de Bourgoigne, évitast le péchié " d'oiseuse, " Jean commande à son premier chapelain Gaces de la Bigne un poëme sur la chasse. A Londres, au moment de rentrer en

8

^{1.} Documents inédits, rapport au ministre, p. 118.

^{2.} Henri d'Orléans (duc d'Aumale), Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, p. 97 et 109.

LE ROI JEAN.

France après la paix de Brétigny, il achète un manuscrit de Garin le Loherain « pour un noble « ou 6 sols 8 deniers, » et le *Tournoiement de l'Antechrist* pour 10 sols.

Jean ne possédait cependant au moment de sa mort qu'une douzaine de volumes : deux Bibles latines, remarquables par l'élégance de l'écriture, le fini des vignettes et la beauté du vélin, des fragments de la version française de la Bible commencée par Jean de Sy: la Moralité des nobles hommes sur le jeu des échecs et le Miroir historial de Vincent de Beauvais, traductions qui furent présentées au roi par Jean de Vignay, religieux de Saint-Jacques du Haut-Pas¹; un Dialogue latin composé par Guillaume de Conches, et où Henri II, duc de Normandie, figure comme interlocuteur; un très-riche Bréviaire; un extrait des Chroniques de Nangis et de Guillaume de Tyr; le Roman du Saint-Graal ; la traduction de Titc-Live² faite, sur l'ordre du roi, par le bénédictin

2. « C'est le rommans de Titus Livius, et premièrement

^{1. «} A très noble et excellent prince, Jehan de France, duc » de Normandie et aisné fils do Philippe, par la grâce de Dieu » roy de France, je Jehan de Vignay, vostre petit religieux » entre les aultres de voustre seigneurie, paix, santé et joye, » et victoire sur vos ennemis. Très cher et redoubté seigneur, » pour ce que j'ay entendu et sçay que vous véez et ouez » volentiers choses proufitables et honnestes, et qui tendent à » l'information de bonnes meurs, ay je mis un petit livret de » latin en françoys, lequel m'est venu à la main nouvellement... » Les Échecs moralisés, prologue.

Pierre de Bersuire¹: un Missel: enfin Garin le Loherain, le Roman du Renard et le Tournoiement de l'Antechrist, tous trois achetés par le roi en Angleterre.

Cette petite bibliothèque ne pouvait que s'augmenter entre les mains de Charles V, qui montrait un vif amour pour l'étude et les dispositions les plus bienveillantes en faveur des lettres². Rober Gaguin et, après lui, le P. Jacob et E. Duboulay, ont dit que ce prince ignorait la langue latine: mais cette assertion, très-invraisemblable, est démentie de la manière la plus formelle par Christine de Pisan³. Il faut néanmoins reconnaître que les ouvrages entrepris sur l'initiative de Charles V sont presque tous des traductions du latin et du grec en français : « de si grant pro-

2. « Dès le temps que vous eustes premièrement cognois-« sance, vous avez tousjours aymé science, et honnoré les bons « clercs, et estudié continuellement en divers livres et sciences, • se vous n'avez eu aultre occupacion. Et avez fait faire et translater plusieurs livres, tant pour plaire à vous, comme
 pour proufiter à vos subgectz. » Raoul de Presles, Traduction de la Cité de Dieu, prologue du translateur.

3. Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles :

[»] s'ensuit le prologue du translateur. A prince de très sou-

versine excellence, Jehan, roy de France par grâce divine,
 frère Pierre Berceure, son petit serviteur, prestre à présent
 de Saint-Eloi de Paris, toute humble révérence et sub-» jection. »

^{1.} Pierre Berceure ou Berchoire, et plus exactement Bersuire, de Bressuire, nom de sa ville natale, selon la prononciation du quatorzième siècle. Voyez Pierre Bersuire, premier traducteur de Tite-Live, par M. Léopold Pannier, 1872, in-8°.

vidence fu, pour la grant amour qu'il avoit à ses
successeurs, que au temps à venir les volt pourveoir d'enseignemens et sciences introduisibles
à toutes vertus, dont pour celle cause fist par
solennelz maistres, et souffisans en toutes les
sciences et ars¹, translater de latin en françoiz
tous les plus notables livres². » Son précepteur, Nicolas Oresme, devenu grand-maître du collége de Navarre³, traduisit les *Politiques*, les Éthiques, les Économiques et le Traité du ciel et du monde d'Aristote⁴, ainsi que les Remèdes de l'une et

voyez le chapitre XII, intitulé : Ci dit comment le roy Charles aimoit livres et des belles translacions qu'il en fist faire : « Mais » non-obstant que bien entendist le latin, et que ja ne fust » besoing que on lui exposast... » Et encore chapitre III : « II » étoit ameur de la sapience et mesmes imbué en ycelle... Et » pour ce que peut estre n'avoit le latin, pour la force des « termes soubtils, si en usage comme la langue françoise, fist » attres docteurs. » Voyez aussi l'abbé Lebeuf, Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, t. III, p. 390.

 Il fist en tous pays querre et cherchier et appeller à soy cleres solemnels, philosophes fondez en sciences mathématiques et spéculatives. « Christine de Pisan, le Livre des fais et bonnes meurs, etc., 1^{ro} partie, chap. xv.

2. Christine de Pisan, le Livre des fais et bonnes meurs, etc., 3º partie, chap. xu.

3. E. Duboulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 977. — « Oresmes... fit prendre [à Charles] le goust des belles » lettres, c'est pourquoy ce prince luy donna ordre de cher-» cher des livres pour en composer une bibliothèque. « *Histoire de la bibliotèque du Roy*, manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

4. Oresme reçut cent francs, en 1371, pour la traduction des *Ethiques*; celle des *Politiques* fut récompensée par une pension. Voyez Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, 12

l'autre fortune de Pétrarque. Évrard de Conty, médecin du roi, entreprit une version des Problèmes d'Aristote¹. Jean Golain, Goulain ou Golein, provincial des Carmes, mit en français le Rational des divins offices², les Collations de Jean

p. 427, et Van Praet, Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre, p. 46. Enfin Oresme termine en ces termes sa version des livres du ciel et du monde : « Et » ainsi, à l'aide de Dieu, j'ay accompli le livre du ciel et » du monde, à commandement de très excellent prince » Charles, quint de cest nom, par la grace de Dieu roy de » France; lequel, en ce faisant, m'a fait évesque de Lisieux. »

1. Les problèmes d'Aristots traitants matière de toutes sciences et par spécial de science naturelle, de médecine, de mathématiques et de morale; avec des gloses faisant questions et mettant les solutions. Cet ouvrage est resté manuscrit.

 2. On lit à la fin : « Cy finit le racionnal du divin office, trans-» laté de latin en françois par maistre Jehan Golein, frère de * l'ordre de Notre Dame du Carme, maistre en théologie, qui ce » livre translata et plusieurs aultres, par le commandement du » Roy de France Charles le Quint. » (Bibliothèque Mazarine, manuscrits, n° 244).

L'exemplaire original, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (fonds français, nº 437), porte la signature de Charles V



Digitized by Google

Cassien, plusieurs opuscules de Bernard Gui, et les *Chroniques* de Guillaume de Burgos. Jean Corbechon ¹ ou Corbichon, religieux augustin et chapelain du roi, donna une version de la compilation encyclopédique que Barthélemy de Glanville avait publiée sous le titre *de Proprietate rerum*. Cet ouvrage fut très-souvent réimprimé

et ces lignes, également tracées de la main du roi :

1. Ce Jean Corbechon paraît avoir eu une bibliothèque assez nombreuse; on lit, en effet, sur plusieurs manuscrits du xuve siècle, la mention suivante : « Iste liber est fratris Johannis « Corbechon, sacre pagine professoris. « Voyez entre autres à la bibliothèque Mazarine les manuscrits côtés nºs 169 et 313.

dans la suite¹; à la fin d'un exemplaire sans date, qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, on lit : « Cestuy livre des » Propriétez des choses fut translaté de latin en » françoys, l'an de grâce mil ccc. LXXII, par le » commandement de très puissant et noble prince » Charles, le quint de son nom, régnant en ce » tems en France puissamment. Et le translata » son petit et humble chapelain frère Iehan » Corbichon, de l'ordre Saint Augustin. » Simon de Hesdin offrit à Charles V une traduction des sept premiers livres de Valère Maxime², version qui fut terminée en 1401 par Nicolas de Gonesse; on conserve à la bibliothèque Mazarine un magnifique manuscrit (quatorzième siècle) de cet ouvrage. Raoul de Presles fit pour le roi la première traduction française de la Cité de Dieu de saint Augustin⁸; commencée le jour

2. « Cy commence la translation de Valère le Grant, faite » et compilée par frère Simon de Hesdin, de l'ordre de Saint » Jehan de Jérusalem, docteur en théologie à Paris, à la re-» queste de très hault et très puissant prince Charles le quint, » roy de France. »

3. C'est le premier livre imprimé à Abbeville, 1486, 2 vol. in-folio.

^{1.} Le grand propriétaire de toutes choses très utiles et profitables pour tenir le corps humain en santé, contenant plusieurs et diverses maladies, et dont ils procèdent, et aussi les remèdes; idem, les propriétés du ciel, de la terre, des bestes, des oyseaulx... translaté de latin en françois par M. Jean Corbechon, docteur en théologie. Paris, 1556, in-folio.

de la Toussaint 1371, elle fut achevée le 1^{er} septembre 1375, et récompensée par une pension de 400 livres, plus tard portée à 600 livres. Charles V commanda encore à Jacques Bauchant une traduction des *Voies de Dieu*, et à Denis Foulechat celle du *Polycratique* de Jean de Salisbury. Ces ouvrages, et beaucoup d'autres « que » plusieurs sçavans personnages présentèrent » encore à Charles V, et qu'il recevoit très » volontiers¹, » prirent place dans sa bibliothèque.

Charles V avait employé des sommes considérables à la restauration du château du Louvre, qu'il voulait transformer en manoir d'habitation. Il y installa sa bibliothèque, qui était restée jusque-là dans le palais de la Cité; deux étages d'abord, puis les trois étages de l'une des tours, furent consacrés aux livres du roi.

M. Le Roux de Lincy a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, le compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre²; et ce document, qui renferme plusieurs particularités intéressantes, nous apprend que l'appropriation du nouveau local fut entreprise dans les premiers mois de l'année 1367. Par un

2. Revue archéologique, année 1852.

^{1.} L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 443.

marché passé le 14 mars, Jacques du Parvis et Jean Grosbois, " huchiers, » se chargèrent, moyennant 50 francs d'or, de diminuer d'un pied et de transporter à la tour du Louvre les pupitres et les roues qui garnissaient la bibliothèque de la Cité; ils fournirent en même temps d'autres siéges " de merien nuef, » pour remplacer les anciens qui furent trouvés " trop viez¹ ».

Le nouveau local fut organisé avec un grand luxe; les murs de la salle du premier étage étaient entièrement lambrissés de bois d'Irlande sculpté, et les voûtes recouvertes de bois de cyprès. Le 3 juin 1368, on paya 18 francs d'or au « cagetier » Pierre Lescot, qui avait garni les deux étages de grillages destinés à défendre les livres des atteintes des « oyseaux et autres bestes ² ».

2. • A Pierre Lescot, cageticr, pour avoir faict et treillissé • de fil d'archas au devant de deux croisiées de chassis et de

16

A Jacques du Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour
 leur peine d'avoir dessemblé tous les bancs et deux roes qui
 estoient en la librairie du Roy au palais, et iceux faict
 venir aud. Louvre, avec les lettrins et icelles roes estrécies
 chacune d'un pied tout autour; et tout rassemblé et pendu
 les lettrins es deux derraines estages de la tour, devers la
 Fauconnerie, pour mettre les livres du Roy; et lambroissié
 de bois d'Illande le premier d'iceux deux estages tout
 autour par dedans, au pris de L francs d'or, par marché
 faict à eux par led. maistre Jacques, xve jour de mars 1367.
 Et depuis, pour ce que les siéges estoient trop viez, ont
 cstó faictz de merien nuef que lesd. huchiers ont quis, dont
 led. marché leur a esté creu de vii francs, tant pour ce
 que pour courbe et siages de Lx pièces de grans bois.
 Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre, nº 106, p. 28.

Les volumes, suivant la coutume de cette époque, étaient enchaînés et pôsés à plat sur des lettrins ou pupitres disposés tout autour de la pièce¹. Enfin, ce qui tendrait à faire croire que le roi venait parfois, comme saint Louis, travailler au milieu de ses livres, il avait voulu que trente chandeliers et une lampe d'argent y restassent allumés pendant la nuit².

La situation de la tour qui renfermait cette bibliothèque a été déterminée de la manière la plus rigoureuse par M. A. Berty dans son travail sur la *Topographie historique du vieux Paris*³. Appelée d'abord « tour de la Fauconnerie », elle

1. • A Andrieu du Verger, febvre, pour x treillis de fer, • deux cents petits gons et deux cents crochets de fer, pour • la librairie du Roy, et illeo ferré deux forts huis, et plu-• sieurs autres besognes de son mestier par lui faictes et • livrées aud. chastel du Louvre, laquelle le Roy nostred. • seigneur luy doit : xxiii l. iii s. vi d. • Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre, nº 117, p. 81.

2. Sauval, *Histoire des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 15. — Il faut cependant remarquer que cette dépense se trouve portée, non au compte de la tour de la librairie, mais à celui de la grosse tour.

8. T. 1er, p. 145. Voyez aussi le plan qui accompagne la page 129.

<sup>deux fenestres flamengés ez deux derrains estages de la tour
devers la Fauconnerie, aud. Louvre, où est ordonné la
librairie du Roy, pour deffense des oyseaux et autres bestes,
a cause et pour la garde des livres qui y seront mis; pour
fil d'archas, crochet de fer et peine de ce, par marchié faict
a luy par led. maistre Jacques, 4º jour de mai 1368, et
quictance 3 juin ensuivant, en xvini frances d'or xini l. vii
s. p. compte des dépenses faites par Charles V au château
du Louvre, nº 108, p. 29.</sup>

18

occupait l'angle nord-ouest du Louvre, et prit le nom de " tour de la Librairie » après que Charles V y eut installé ses livres.

Gilles Malet, valet de chambre préféré¹, puis maître d'hôtel de Charles V, joignit à ces titres celui de bibliothécaire; et il dressa, en 1373, un inventaire des livres dont il avait la garde. Ce travail, qui est conservé à la Bibliothèque nationale², forme un volume in-folio de 130 feuillets; il est écrit sur papier, en lettres de note à longues lignes, et relié en maroquin rouge aux armes de France.

Le titre, en lettres de forme, est ainsi conçu ?

Cy après en ce pappier sont escrips les livres de très souverain et très excellent prince Charles, le Quint de ce nom, par la grâce de Dieu Roy de France, estans en son chastel du Louvre, en troiz chambres l'une sur l'autre. L'an de grâce M.CCC.LXXIII. Enregistrés de son commandement par moy Gilet Malet, son varlet de chambre.

2. Ce manuscrit appartenait, au commencement du xviiie siècle, à l'archevêque de Rouen. Il passa de là dans la bibliothèque de Colbert. où il était enregistré sous le nº 1008. Acquis par le roi, il fut d'abord coté 8354 e. Il fait aujourd'hui partie du fonds français, et porte le nº 2700.

Digitized by Google

 [&]quot; Le roy Charles avoit un sien varlet de chambre, lequel, pour cause que en lui savoit plusieurs vertus, moult amoit. " Celluy, par espécial sur tous autres, souverainement bien n lisoit et ponctoit, et entendens homs estoit. " Christine de Pisan, le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles, 3º partie, chap. XXI.

Cinq lignes d'une autre écriture portent ces , mots :

" Les livres contenus cy après en ce livre ont " estés inventoriés par maistre Jehan Blanchet, " secrettaire du Roy, du commandement de mons. " de Bourgoigne, le vj° de novembre mil ccc " iiijxx1. Et tous y ont estez trouvez, exceptez " ceulz qui sont signez et escrips sur les marges " avoir estez bailliez par le Roy, dont Diex ait " l'âme. Et ce fait, ledit maistre Jehan a prise la " clef desdictes iij chambres, et portée au Roy " avecques un roule ² qu'il a fait de la coppie des " diz livres. "

Enfin au-dessous:

" Plusieurs des livres cy après contenus ont " esté recouvers depuiz que ce présent inventoire " fu fait, si que il ne se fault pas arrester aux " couverturez. "

Gilles Malet consacre à chaque étage un chapitre spécial. La première chambre par bas renfermait 274 manuscrits; la chambre du milieu, 255, et la *iij^o* chambre au plus hault, 444; ce qui donne un total de 973 volumes.

Ce catalogue est un document précieux pour notre histoire littéraire. On y trouve des Bibles

2. Voyez plus loin, p. 36.

^{1.} Voyez plus loin, p. 35.

latines et françaises, des Missels, des Psautiers, des Heures, des Bréviaires; la Légende dorée, les Vies des Saints, des relations de miracles: peu d'ouvrages des Pères, mais un grand nombre de traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences dans lesquelles Charles V avait une grande foi. La médecine comprenait seulement quelques ouvrages d'Hippocrate, des fragments d'Avicenne et des traductions de l'arabe. La jurisprudence était représentée par les Décrétales, le Digeste et trois ou quatre Coutumes de diverses provinces. Les livres d'histoire étaient assez nombreux. La plupart de ces volumes contenaient d'ailleurs de magnifiques miniatures, étaient revêtus de riches étoffes et garnis de fermoirs en métal précieux¹. Aussi Christine de Pisan parle-t-elle avec admiration de « la belle » assemblée de notables livres et belle librairie » qu'avoit Charles V de tous les plus notables » volumes qui par souverains aucteurs ayent » esté compillez, soit de la saincte Escripture, de " théologie, de philosophie, et de toutes sciences, " moult bien escripts et richement adornez; et » tout temps les mèilleurs escripvains que on

^{1.} De tous les • lieurs de livres • qui ont travaillé pour Charles V, Mathieu Congnée est le seul dont le nom soit venu jusqu'à nous.

" peust trouver occupez pour luy en tel ou-" vrage1. "

Le cour extrait qui suit suffira pour donner une idée du travail de Gilles Malet :

Une Bible historiée² grant en un volume, et est en françois, à iiij fermoers d'argent des armes de la royne de Bourbon³, couverte de cuir rouge à empraintes⁴. On lit en marge: Le Roy⁵ l'a prise le xxix⁶ de décembre iiij^{xx} et xviij.

Une Bible en un volume, en françois, et est couverte de cuir rouge à empraintez. *En marge*: Donnée par le Roy à Monss. d'Alençon⁶ quant l'arest de la confiscacion de la duchié de Bretagne fu pronuncié⁷.

Une Bible en un volume, en françoiz, couverte de soie à queue⁸, à deux fermoers d'argent. *En marge*: Portée à S. Germain en Laye l'an LXXVII, et mise pour le Roy en son estude.

Une Bible en un volume, en françois, couverte de cuir rouge à empraintes, à un fermoers. En

- 4. Ornements frappés à froid sur le cuir.
- 5. Charles VI.
- 6. Pierre II, troisième fils de Charles II, comte d'Alençon.
- 7. Le 18 décembre 1378.
- 8. Lanière attachée à la couverture pour la lier.

^{1.} Christine de Pisan, le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles, chap. XII.

^{2.} Enrichie de miniatures.

^{3.} Blanche, femme de Pierre le Cruel, roi d'Espagne.

marge : Bailliée au comte de Flandre ¹, **xxv**113⁶ de jenvier 1111^{xx} et 1.

La Bible historiée toute à ymages, qui fu de la royne Jehanne d'Evreux ², historiée toute à ymages et toute figurée.

Le premier livre de Tristan de Léonnoys et du roy Marc de Cornouaille, en un estuy de cuir blanc.

L'original de Titus Livius, en françois, la première translacion qui en fu faite³, escript de mauvèse lettre, mal enluminé et point ystorié, *En marge*: A Monss. de Bourbon, xiij^e d'ottobre mu^{xx} et xu.

Les Gestes du roy Peppin et de sa femme Berte au grant pié, et les Gestes de Charlemaine, rymés, bien escript, en iij coulombez⁴, bien ystorié, et en très grant volume. *En marge* : A la Royne, xxix⁶ d'aoust 101^{xx} et x. — Le Roy les lui a ostées, et données à Monss. de Coucy.

Le Livre du Trésor ⁵, le Bestiaire ⁶, l'Ymage du monde ⁷, tout figuré et historié.

- 1. Louis de Male.
- 2. Troisième femme de Charles le Bel.
- 8. Par Pierre de Bersuire. Voyez ci-dessus, p. 9 et 10.
- 4. Colonnes.
- 5. Par Brunetto Latini.
- 6. Par Richard de Fournival.
- 7. Par Gautier de Metz.

Digitized by Google

22

Code en françois, couvert de soie ynde¹ et vermeille, et fermoers d'argent.

Décrettalez en plus petit volume, et fermoers d'argent.

Unez Croniques de France, en françois, couvertes de veluyau² à fleurs de liz et boullions³ d'argent, bien escriptes. *En marge* : Le Roy les prinst xy_{3} ⁰ de décembre uy_{xx} , il les a rendus.

Les Espitrez Sénèque à son amy Lucile; et en la fin du livre est la table de ce qui contenu y est, escripte de plus menue lettre. *En marge* : A Monss. d'Anjou,... vj^e de mars iiij^{xx}.

Les Espistres et Evangiles, couvertes de veluyau ynde, lesquellez furent translatez par maistre Jehan de Vignay; [et ne sont pas enluminez]⁴, mais ellez sont bien escriptes.

Un Livre faisant mencion de Dieu, des Angelz⁵ et du Ciel, des Élémens, des vij Sages, des Métaulx, des Bestes, de Paradis, d'Enffer, et autres choses, couvert de cuir à queue.

Le Governement des Roys et des Princes, selon

1. Soie azur.

2. Velours.

3. Ornements façonnés avec des fils d'or et d'argent.

4. Ces mots ont été rayés sur l'original, mais il faut les rétablir pour l'intelligence du membre de phrase suivant.

5. Par Fr. Ximenès, évêque d'Elvas.

23

Gile l'Augustin¹ En marge : Le Roy le print xiiij^e d'ottobre $IIIJ^{xx}$ et I.

Cirurgie de maistre Guigo², en un très gros livre bien escript, que donna au Roy Monss. d'Angiou.

Regnart, rymé et historyé³, couvert de cuir rouge à empraintes.

Le Governement des Roys et des Princes, avecques plussieurs autres choses de médecine, à savoir son corps garder en santé; escript de lettre boulenoise⁴.

Un Psautier en françois et en latin, couvert de veluyau sanguin fourré de cendal jaune.

Le Livre du Trésor, appellé maistre Brunnet Latin⁵.

Le Procès messire Robert d'Artoiz⁶, en lettre de note, couvert de drap de soie.

La Vie S. Loys, roy de France, et les Faiz de son Voyage d'oultremer. *En marge* : Le Roy l'a devers soy.

- 2. Guy de Chauliac, chirurgien contemporain.
- 3. Le roman du Renard.
- 4. Ecriture lourde et arrondie.
- 5. Brunetto Latini.
- 6. Condamné, le 19 mars 1332, au bannissement perpétuel.

^{1.} C'est le *De regimine principum* de Gilles Colonna, dit Gilles de Rome *(Ægidius Romanus)*, général de l'ordre des Augustins.

Les Fables Ysopet¹, le Bestiaire maistre Richart de Furnival d'Amiens, ystorié et rymé.

Le Jeu des Eschez moralisé, qui s'appelle Moralité des noblez hommes², em prose.

La Vie S. Loys et ses Miracles, couvert de drap d'or marramas, à fermoers d'argent, et em prose.

Messire Guillaume de Maureville, qui parle d'une partie des merveilles du monde et des pays, couvert de veluyau ynde; et le donna au Roy maistre Gervaise Chrestien⁸, son premier phisicien. *En marge*: Le Roy l'a prins xx⁹ de novembre iiij^{xx} et xij.

Végesse : de Chevallerye⁴, couvert de drap d'or, à fermoers d'argent.

La misérable Condicion humaine⁵, couverte de veluyau vert, en un petit livret.

De l'Angnelet qui pour Dieu fu rosty; où sont oroisons et dévocions em prose, couvert de veluyau vermeil à fermoers d'argent.

Le Livre des Eschez moralisé, couvert de veluyau vermeil à queue, à fermoers d'argent à

1. Les fables d'Ésope.

2. Voyez ci-dessus, p. 6 et 9.

3. Maître Gervais Chrétien, fondateur d'un collége devenu célèbre.

4. Végèce, Epitome rei militaris.

5. Liber miseriæ conditionis humanæ, par le pape Innocent III. cignez blanz; et le donna au Roy monss. de Berry, son frère.

Le Livre du sacre des Roys, en latin et en françois, tous les mistèrez, vestures et officiers figurez et historiez, couvert d'un drap d'or, et fermoers d'argent. *En marge* : Le Roy l'a prins pour son sacre, v^o d'otobre iiij^{xx 1}.

Le Miroer de l'Église, translaté par frère Jehan de Vignay.

La Vie S. Martin de Tours, très parfaitement bien escripte et ystorie, em prose, à fermoers d'argent esmaillé de France et de Bourgongne.

Un livre appelé les Voiez de Dieu, que trainslata un sergent d'armes du Roy, nommé Jacques Bauchant de S. Quentin, et est couvert de veluyau ynde.

Végesse : de Chevallerye, em prose, très bien escript et ystorié, couvert de veluyau célestin², et fermoers d'argent des armes d'Auceirre.

Chançons, Pastourelles, Courronnéez, Demandes d'amours, Serventois de Nostre Dame, en un livre couvert de parchemin.

Motès et Conduiz³, en un cayer couvert de parchemin.

- 1. Charles VI fut sacré le 4 novembre 1380.
- 2. Jaune.
- 3. Cantiques.

26

Avaluement¹ des Monnoyes, en un cayer très petit.

Un livre de la Cité de Dieu², en deux volumes très grans, couvert de soie à queue, à iiij fermoers d'argent chascun. *En marge*: A monss. d'Anjou, xvij⁶ de novembre iiij^{xx}.

Le Romant de la Rose, le Testament maistre Jehan de Meung, rymé, très bien escript et ystorié.

Un livre à une chemise de soie longue, nommé le Racional de l'Église³, à fermoers d'argent esmaillez, et le translata maistre Jehan Goulain. *En marge*: A monss. d'Anjou, viij^o d'ottobre iiij^{xx}.

Un livre nommé Polithiques et Yconomiques⁴, couvert de soie à queue, à ij fermoers d'argent haschiez des armes de France. *En marge* : A monss. d'Anjou, vij⁹ d'ottob. IIIJ^{XX}.

Un livre dont les aiz sont couvers de brodeure à fleurs de liz et deux fermoers d'or : de la Perfection S. Jeh. l'Évengéliste. *En marge* : Donné au Roy par mad. d'Orléenz⁵.

Un Messel en françois, couvert de brodeure à aigles, à deux fermoers d'or aus armes de la

1. Evaluation.

2. Traduit par Baoul de Presles. Voyez ci-dessus, p. 14.

3. Le Rational des divins offices, par Duranti, évêque de Mende. Voyez ci-dessus, p. 12.

4. Traités d'Aristote, traduits en français par Nicolas Oresme. Voyez ci-dessus, p. 11.

5. Valentine de Milan, morte à Blois, en 1408.

Royne. *En marge* : A monss de Bourgongne¹, M.CCCC. et iij, xviij² d'avril, par commandement du Roy.

Policraticon², translaté en françois par frère Denys Foulechat, couvert de belle soie à queue, et fermoers d'argent.

De Celo et Mundo, en françois, translaté par maistre Nicole Oresme, évesque de Lixiex³; couvert de soie vermeille à queue, à ij fermoers d'argent dorés, haschiés aus armes de France. En marge: A monss. d'Anjou.

Valerius Maximus⁴, couvert de soie vermeille à queue, très bien escript et ystorié. *En marge*: A monss. d'Anjou, vj^e de mars iiij³².

Un livre de Code en françois, couvert de cuir rouge à iiij fermoers; du conte de Saint Pol. *En* marge: Rendu par le Roy au conte de Saint Pol.

Du roy Artus, de la Table Ronde, et de la Mort dudit roy, très bien escript et enluminé, et de grant volume, à iij coulombes. *En marge* : Le Roy l'a fait baillier à la Royne⁵, iiij^{xx} et iiij, xx^e d'avril.

1. Philippe le Hardi.

2. Policraticon, seu de augis curislium, par Jean de Salisbury. Sur Denis Foulechat, voyez ci-dessus, p. 15.

S. Voyez ci-dessus p. 11.

4. Traduction commencée par Simon de Headin, et achevée par Nicolas de Gonesse, voyez ci-dessus p. 14.

5. Imbello de Bavière.



Les Croniques d'Outremer, et comment Mahommet conquist presque toute la terre de Surye, et Godeffroy de Billon.

Croniques assembléez de Julius Cessar et de Coddeffroy de Billion, en pappier, en prose.

Le livre de Proprietatibus rerum, de frère Barthélemy, Angloiz, de l'ordre des Frères Meneurs, couvert de cuir noir, a iiij fermoers¹.

La Passion et Résurrection de Jhésuchrist, Viez de plusieurs Sains, em prose, très bien escript, et es marges les armes de Chambly². *En marge* : A mad. de Bar, xxvj⁶ de février iiij^{xx} et xij.

Digeste vielle, en françois.

Enforçade³, sans aiz, couvert d'une pel⁴ de parchemin.

Alixandre⁵, rymé, et ystorié d'encre sans couleurs⁶.

La Guerre du roy de France et du roy d'Angleterre⁷, et les Faiz du roy de Navarre⁸, et de ceulx de Paris quant ils furent contre le Roy,

- 1. Voyez ci-dessus, p. 13 et 14.
- 2. Famille de la femme de Gilles Malet.
- 8. Infortiat.
- 4. Peau.
- 5. Roman en vers de Lambert le Court.
- 6. Dessins à l'encre et non enluminés.
- 7. Jean II et Édouard III.
- 8. Charles le Mauvais.

escript en un pappier, sans aiz, couvert de parchemin.

Le Jeu qui se fait par le Jeu des Dez, bien ystorié et bien escript.

Guillaume d'Orenge¹, rymé.

Le Reclus de Morléenz, en un caier, rymé.

La Vie et les Faiz de César, em prose, en deux coulombez, bien escript. *En marge* : Le Roy l'a à Beauté², xij^o de septembre iiij^{xx} et xiij.

Un livre du Sacre des roys de France, en françois et latin, couvert de drap d'or.

Des vij Péchiez mortelz, en un petit livre, em prose, et Comment on se doit confesser.

Un livre de Chant, bien noté, bien escript et enluminé, en latin, et à point d'orgue.

Médecine et Cirrurgie pour oyseaux de proie. Le Coustumier de Normandie. *En marge* : Baillé par le Roy au bailli de Rouen³.

Un livret des Monnoyes⁴, bien escript.

Solinus : des Merveilles du monde.

Un livre nommé Institude⁵.

Un Messel grant, noté, en un volume, à l'usage de Rouen, couvert d'une chemise de soie à queue;



^{1.} Guillaume de Bapaume.

^{2.} Un des châteaux de Charles V, près du bois de Vincennes.

^{3.} Oudard d'Otteville, ou Guy Chrétien.

^{4.} Par Nicolas Oresme.

^{5.} Les Institutes de Justinien.

que donna au Roy le cardinal de Beauvaiz¹. En marge: Baillé par le Roy à monss. de Guienne, son ainsné filz, le viij^{\circ} d'avril mil iiij^{xx} et x, pour sa chappelle.

Ethiques glozéez, couvert, et à ij fermoers. *En* marge : Donné aus escolles maistre Gervèse.

Ethiques, couvert de cuir noir, à iiij fermoers. En marge : Donné par le Roy à maistre Gervèse².

Hypocras³, couvert de cuir blanc, à i fermoer.

Un petit livret couvert de cendal vermeil à queue, où sont les Heurez Nostre Dame et autres choses, à ij fermoers d'argent. *En marge*: Baillé à mad. Katerine⁴, iiij^e de février iiij^{xx} et iiij.

Les Heurez de Chevalerye, couvert de soie à queue, en un petit volume. *En marge* : A monss. le Dauphin⁵.

Introductoire Alkabice⁶, interprète de Jehan d'Yspalence⁷, en un caier, sans aiz, couvert de cuir vert, fermé à ij lasnières.

Arishmétique, couvert d'une pel velue dont le poil est cheu.

- 4. Catherine, fille de Charles V, morte en 1388.
- 5. Depuis Charles VI.
- 6. L'astrologue arabe Abd-el-Azyz, dit Alchabitius.
- 7. Jean de Séville.

^{1.} Le cardinal Dormans, fondateur du collège dit de Beauvais, à Paris.

Au collége fondé à Paris par maître Gervais Chrétien.
 Hippocrate.

Un petit livret en françois : de la nature du Zodiaque, couvert de parchemin.

La Vie S^{to} Bautheult¹, jadiz royne de France, très bien escripte, en un caier couvert de parchemin.

Un petit livret plat, en latin, nommé Bestiaire, figuré, que Gilet² a donné au Roy.

Un très viez caier intitulé: Incipit præfacio Petri Abælardi³.

La vie S^{to} Crotilde⁴, en latin, couvert de soie, à ij fermoers d'argent.

Un très bel Psaultier, en grant volume, escript de grosse lettre et ancienne, que on a donné au Roy à Nogent le Roy, à une chemise blanche à queue, à ij fermoers d'argent. *En marge* : Presté par le Roy à messire Philippe de Maisières, sa vie durant.

Un Psaultier à mendre⁵ volume, à une chemise pertuisée⁶, très bien ystorié et très bien escript.

Géomencie, en un viex livre dont les aiz ne sont point couvers, à ij fermoers.

- 1. Sainte Bathilde, femme de Clovis II.
- 2. Gilles Malet.
- 8. Pierre Abélard.
- 4. Sainte Clotilde.
- 5. Moindre.
- 6. Trouée.



Un livre couvert de veluyau ynde, très plat, qui se nomme Lamentacio super Jherusalem, de Negligencia christianorum, qui vint de messire Philippe de Maizièrez¹.

La moitié d'un Bréviaire, dont les aiz sont couvers de brodeure de France et de Bourgongne endentées, à ij fermoers d'or esmaillez de France.

Le Psaultier pappe Urbain², en un quaier de pappier couvert de parchemin.

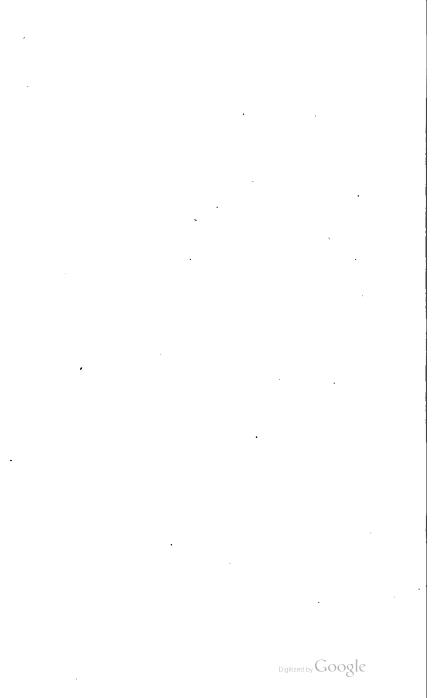
Ars notaria³, dont les aiz ne sont point couvers de cuir, mais est lié de cordez.

Autres plussieurs caiers touchans Astronomie, liez en un troussel de nulle value⁴.

Une piau de parchemin, où sont plussieurs ystoires que fist maistre Jehan de Lignan ⁵.

- 1. Philippe de Mézières, ami et chancelier de Charles V.
- 2. Urbain V.
- 3. Tractatus de arte notaria, par Rolandino.
- 4. Valeur.
- 5. Le jurisconsulte Jean de Lignano.







CHAPITRE II.

(1380 à 1515)

Inventaire de 1380. — Don du duc de Guyenne. — Mort de Gilles Malet. — Inventaire de 1410. — Antoine des Essars, Garnier de Saint-Yon et Jean Maulin. — Inventaires de 1413 et de 1423. — La reliure sous Charles V et Charles VI. — Le duc de Bedford s'empare de la bibliothèque. — Les livres de Charles, duc de Berry, et ceux des ducs de Bourgogne. — Louis XI et Charles VIII. — La bibliothèque de Naples. — Les livres de Charles d'Orléans. — Louis XII transporte la Bibliothèque du roi à Blois. — Il y réunit la collection de Pavie, celle de Pétrarque et celle de Louis de Bruges.

harles V mourut au château de Beauté le 16 septembre 1380. Presque aussitôt, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, associé à la régence, chargea le secrétaire du roi, Jean Blanchet, de faire un récolement de l'inventaire dressé par Gilles Malet. Celui-ci se transporta au Louvre le 6 novembre, et constata que tous les volumes portés sur l'inventaire étaient encore en place, à l'exception de ceux qui avaient été donnés ou prêtés par le feu roi¹. Il fit en

^{1.} On lit page xL, v°, du catalogue de Malet : • Item, • comme après le trespassement dudit feu roy Charles, qui fut

36

même temps exécuter une copie du catalogue et la remit au roi avec la clef des trois chambres. Cette copie, en forme de rouleau, existe à la Bibliothèque nationale¹; elle se compose de dixneuf feuilles de parchemin cousues ensemble, et chaque feuille a environ soixante-dix centimètres de longueur. Sur le premier feuillet, on lit ces mots à demi effacés :

Inventoire des livres du Roy Charles le Quint.

Le titre est à peu près le même que celui de l'inventaire de 1373 :

Cy après en ces roillez sunt escrips les livres de très souverain et excellent prince Charles, le quint de son nom, par la grâce de Dieu roy de France, lesquielz estoient en son chastel du Louvre, en trois chambres l'une sus l'autre, l'an de grâce mil ccc soissante et treze, enregistrés de son commandement par moy Gilet Malet.

<sup>en septembre mil ccc iiij^{XX}, ledit inventoire, ainsy fait et
escript par ledit messire Giles, fut récolé le viº jour de
novembre oudit an iiij^{XX} par feu maistre Jehan Blanchet,
secrétaire du roy nostre dit seigneur, du commandement de
feu monsseigneur le duc de Bourgoigne derrenièrement tresspassé, et y furent touz iceulx livres trouvez, exceptez ceulx
qui estoient signez, sur les marges dudit inventoire, avoir
esté baillez à diverses personnes, par ledit feu roy Charles ou
de son ordonnance, comme il est escript ou ijº fueillet dudit</sup>

^{1.} Manuscrits, fonds de Baluze, nº 897.

Le duc de Bourgogne approuva la gestion de Malet et le confirma dans ses fonctions de bibliothécaire¹. Malheureusement on continua à prêter des volumes aux seigneurs de la Cour, qui ne se firent aucun scrupule de les garder; la plupart des ouvrages que prit le duc d'Anjou, à son départ pour l'Italie en 1380, ne repassèrent point les Alpes. En revanche, lorsque les Juifs furent chassés de Paris en 1395, on découvrit au faubourg Saint-Denis, dans une maison qui leur appartenait, cent quatorze volumes et une quantité d'extraits de la Bible et du Talmud; tous furent, par ordre du trésorier de France, transportés au Louvre et délivrés à G. Malet².

1 « ... Item, que assez tost après, c'est assavoir le cinquiesme jour du mois de novembre l'an mil coc iiij^{XX}, et fut » Reins le Roy nostre sire qui à présent est, bien acertené » par mess. ses oncles et autres de son conseil de la bonne » garde que avoit faicte ledit feu messire Giles des livres des-» sus; et oy le rapport dudit maistre Loys Blanchet, voult et » ordonna, par ses lettres données ledit jour, transcriptes en » la fin de ce présent compte, que icellui messire Giles fuest » tenu pour quitte et deschargié de touz les livres qui par » l'ordonnance dudit feu roy Charles avoient été baillez, sanz » en demander autre quictance ou enseignement que lesdictes » lettres, desquelles lettres ladicte vefve et enfans ont entene ion de eulz aidier en plusieurs parties de ce présent » compte. » Inventaire de G. Malet, p. XL, v^o.

2. Ce fait est contesté par Jourdain, Mémoire historique sur la Bibliothèque du roy, p. v. Mais Sauval a extrait des Comptes de la Prévôté de Paris, chapitre des Forfaitures, les lignes suivantes :

« De l'inventaire de plusieurs Livres et cahiers de Livres de 7 Juifs, trouvés à Paris en l'Hostel du Pourcelet, outre la porte » Saint-Denys, inventoriés par M° Robert Petit, Clerc, Exami-

CHAPITRE II. - 1380 à 1515.

- 38

Quelques années après, vingt volumes furent donnés à la bibliothèque par le duc de Guyenne, fils aîné du roi, et alors chef du conseil de régence. G. Malet les catalogua à la suite de l'inventaire général, mais il eut soin de placer en tête de la liste l'avertissement suivant :

" Ce sont les livres que noble et puissant prince monss^r le duc de Guyenne, ainsné fils du roy Charles, le vj^e de ce nom, roy de France, a envoiez en la librarye du roy mondit seigneur au Louvre, par maistre Iehan Daussonval, confesseur et maistre d'escolle de mondit seigneur de Guienne, et les quelz ont esté receuz et mis n en la dicte librarye par moy Gilet Malet, maistre d'ostel du roy mon dit seigneur, et garde de

nateur au Chastelet de Paris, le seizième jour de Février 1394,
et prisés par Jaquet Gervais et Gaultier Aubertin, Convers,
à la somme de quarante-six francs, si comme il appert par
ledit inventaire signé du seing manuel dudit Examinateur,
rendue cy-dessous en dépense en l'Extrait de ce Compte, entre
deniers payés pour ce : trente six livres seize sols parisis.....
A Mre Gilles Mallet, Chevalier, Maistre-d'Hostel du Roi nostre
Sire, pour plusieurs Livres et cahiers de Livres de Juifs trouvés en trois poinçons à Paris, en l'Hostel du Pourcelet, outre
la porte Saint-Denys, inventoriés par Me Robert Petit, Clerc,
Examinateur au Chastelet de Paris, desquels livres il est
rendu cy-dessus en recepte au chapitre des Forfaitures
trente-six livres seize sols parisis baillés andit Mre Gilles
pour mettre en la Librairie du Roi notre Sire au louvre, par
vertu des lettres dudit Seigneur données le vingt-sixième
jour de Février 1994. Ainsi signé : par le Roi, Mre Hervé le
Couls, Montagu présens... » Sauval, Histoire de Paris, t. III, preuves, p. 665.

Voyez le même ouvrage, t. II, p. 250, et Velly, Histoire de France, t. XII, p. 191.

- » ladicte librarye, le vije de jenvier mil iiije et
- " nuef 1. "

Gilles Malet mourut en janvier 1410², et

1. Inventaire de Gilles Malet, p. xxxvij.

Voici l'énumération des premiers ouvrages cités dans cette liste :

« Une Bible en françois. en tres grant volume, couverte » d'une chemise de soie à queue, à ij fermoers d'argent à testes » dorées.

« Josephus, escript en françois, en lettre de note, couvert de » veluyau azuré, à ij fermoers de cuivre dorez, à tissuz de soie.

« Titus Livius, en françois, en très grant volume, couvert de » cuir, qui autres feiz fu au Roy, à ij fermoers d'argent esmaillé « à fleurs de liz, très bien ystorié et escript.

- « La première partie de la Cité de Dieu, en françois et lettre » de note, couvert de cuir à empraintes, à ij fermoers de latton
- dorez.
- L'autre partie, paroillement escripte en françois, et aussi • couvert, et ij telz fermoers.

« Le livre des Propriétés des choses, en françois, escript de

- » lettre de note, couvert de cuir à empraintes, à ij fermoers
- » d'argent des armez de Montagu, par avant grant maistre
- d'ostel du Roy.
 Ovide Methamorphoseos, ne françois, de lettre de note,

» couvert de cuir à empraintes, et ij fermoers de laton.

" Un Greel (Graduel) pour une église, noté, ct couvert de " cuir à queue, à ij fermoers de laton.

« Ethiques, en françois, et lettre de note, couvert de cuir à » empraintes, et ij fermoers de laton. »

2. On a découvert, vers 1854, dans l'église de Soisy-sous-Étioles (Seine-et-Oise), une pierre consacrée à rappeler le souvenir de G. Malet. Cette pierre est gravée en creux et rehaussée de couleurs dont le dessin enluminé forme tableau. Un Christ en croix occupe le centre, et autour de lui sont rangés divers personnages, parmi lesquels figurent Gilles Malet, recouvert d'une armure, et sa femme en jupe et riche corsage. L'inscription suivante est gravée sur l'encadrement de la pierre : Monseiconieure Gilles MALET, cheualier, seitonieure de VILLE-PESCLE, CONSEILLIER ET MAISTRE DOSTEL DU ROY, CHASTELLAIN DE PONT SAINTE MAXANCE, VIECONTE DE CORBELL ET SEIGNIEUR DE SOISY. MADAME NICOLE DE CHAMBLY SA FEME. Cette pierre, dit M. de Guilles Malet soit représenté. Voyez L. Lacour, AnAntoine des Essars, « escuyer, varlet trenchant du Roy », lui succéda. Malet laissait deux fils : Jean, « chevalier et maistre d'ostel du Roy », et Charles, « licencié en lois »; conjointement avec leur mère Nicole de Chambly, ils remirent tous les volumes au nouveau bibliothécaire¹.

Un autre inventaire fut aussitôt dressé par trois officiers de la chambre des comptes, et transcrit à la suite du catalogue de Malet, sous ce titre :

" Inventoire des livres du roy Charles nostre

1. « . . . C'est le compte de madame Nicole de Chambly, » vefve de feu messire Giles Malet, à son vivant chevalier et » maistre d'ostel du Roy nostre sire, de messire Jehan Malet, » chevalier et maistre d'ostel dudit seigneur, et de maistre Charles Malet, licencié en lois, enfans dudit feu messire Giles » et de ladicte dame, des livres estans ou chastel du Louvre, » en trois chambres l'une sur l'autre, dont ledit messire Giles » a eu la garde : c'est assavoir depuis l'an mil ccc LXXiij » jusques ou mois de janvier mil cccc et dix, qu'il est alé de vie à trespassement; après lequel trespassement ladicte vefve
 et enfans ont rendu lesdiz livres à Anthoine des Essars, » escuier, commis de par le Roy nostre dit sèigneur à la garde » d'iceuz, par inventoire nouvellement fait, et commencé par » messeigneurs sire Michiel de Laillier, conseillier et maistre » des comptes dudit seigneur, maistre Nicolas des Prez, con-» seiller et correcteur desdiz comptes, et Jehan Le Bègue, greffier de la Chambre d'iceulz comptes, et achevé par ledit
Le Bègue...; lequel inventoire nouvel commence ou Liije
fueillet de ce présent volume ou livre. Tous lesquelz livres » estans en l'ancien inventoire... ont esté trouvez esdictes » chambres, exceptez toutesvoyes ceulz qui sont escripz en ce » présent compte, lesquelz ont esté baillez et délivrez tant par feu le roy Charles le Quint, dont Dieux ait l'âme, comme par » le roy notre sirc qui à présent est... » Inventaire de Gilles Malet, p. XL.

nuaire du bibliophile, année 1862, p. 142, et le Magasin pittoresque, année 1861, p. 170 et 236, où la pierre a été reproduite.

» sire, vje de ce nom, estans en une tour de son " chastel du Louvre, en trois chambres ou » estaiges l'une sur l'autre. Commencé à faire " le xxiiij^e jour de janvier l'an mil cccc et dix » et autres jours ensuivans, par sire Michiel " de Laillier et maistre Nicolas des Prés, con-" seiller maistre, et Jehan Lebègue, clerc, no-» taire, et secrétaire et greffier en la chambre " des comptes du Roy, nostre dit seigneur, à » Paris: à ce commis par le commandement de " bouche de nosseigneurs desdiz comptes. En la » présence de messires Guillaume de Senliz, » seigneur de Praelles, exécuteur, et Jehan Malet, " héritier en partie de feu messire Gilles Malet. » qui, par l'ordonnance de feu le roy Charles, » derrenièrement trespassé, en avoit eu la garde: » après ce, toutes voyes, que lesdiz exécuteur et "héritier orent premièrement juré et affermé » ausdiz commissaires qu'ilz n'avoient onques veu » ne sceu que ledit deffunct eust eu aucun inven-" toire desdiz livres devers lui, et que s'aucun " inventoire en y avoit, on le devroit trouver en » l'une desdictes trois chambres. En la présence » aussy de Anthoine des Essars, escuier, varlet » trenchant du Roy nostredit seigneur, et com-» mis de nouvel par lui à la garde d'iceulz "livres, et de sire Bureau de Dampmartin¹,

1. Dans un extrait des comptes de des Essars qui a été publié

CHAPITRE II. - 1880 à 1515.

42

» bourgoys de Paris, qui le plus du tems y » vacqua à reprendre lesdiz livres, pour et ou " nom et du consentement dudit Anthoine, et » lequel les reprint au plus près que faire ce » pot, et non mie au juste selon l'ordre de " l'ancien inventoire fait par ledit feu messire » Giles, commençant ou iije fueillet de ce présent » livre; leguel livre fut lors trouvé en la basse » desdictes chambres, en la présence des susdiz; » et ne porent lesdiz commis en tout garder » l'ordre dudit ancien inventoire pour la grant " multitude de livres et difficulté qui y estoit. » mesmement que lesdiz livres n'estoient mie de » renc et en ordre esdiz trois estages, et que » plusieurs d'iceuz livres, qui devoient estre ou » bas estages ou chambre d'icelle tour, estoient " en l'un des deux autres, et semblablement des » autres qui devoient estre es autres deux estages. » Ce présent inventoire parfait et achevé par » ledit Bègue, par l'ordonnance de nosdiz sei-» gneurs des comptes, pour les grandes occu-» pations desdiz sire Michiel et des Prez, en la » présence toutesvoyes et du consentement dudit » messire Jehan Malet, et dudit Anthoine des

Digitized by Google

par C. Leber, on lit : • A Bureau de Dampmartin, général con-• seiller, pour ses peines en faisant l'inventaire de la librairie • d'iceluy seigneur, où il a vaqué plusieurs jours, cent livres. • Dissertations sur l'Histoire de France, t. x, p. 193.

n Essars ou Bureau. Après la parfection duquel *n* inventoire, en fut le double baillé audit An-*n* thoinc, comme il est escript et signé de sa main *n* en la fin de ce présent inventoire, ou vj^{xx}xiij^e *n* fueillet de ce livre¹.

Au revers du dernier feuillet du nouvel inventaire, Antoine des Essars écrivit en effet ce récépissé :

" Je Anthoine des Essars, escuier, varlet tren-" chant, conseiller et garde des deniers de » l'espargne et de la libraierie du Roy nostre » seigneur, confesse avoir eu et receu de Mes-» sieurs des comptes du Roy, nostredit seigneur, en six cayers de parchemin contenans LXXIJ foil-» lez, le double de ce présent inventoire, deuement » collationné par maistre Jehan Le Bègue, notaire » et secrétaire du Roy, nostredit seigneur, et "greffier en ladicte chambre, avec les livres » contenuz et déclairez en icellui, depuis le Liije " fueillet dudit présent inventoire jusques cy. " Lesquelz livres sont en une tour du chastel » du Louvre, en trois chambres ou estaiges l'une » sur l'autre, desquelles chambres ou estaiges les » clefs me furent baillées par l'ordonnance des-" » dictes gens des comptes dès le vij^e jour de » juillet derrenier passé. Tesmoing mon saing

1. Inventaire de Gilles Malet, p. Liij.

44 CHAPITBE II. — 1380 á 1515.

manuel cy mis le xj^o jour de mars, l'an mil accc
 et unze.

n ANTHOINE DES ESSARS. "

Deux cent sept volumes étaient absents, et l'on comptait environ deux cents acquisitions nouvelles, ce qui plaçait la bibliothèque dans le même état que quarante ans auparavant.

Un extrait des *Mémoriaux de la chambre des* comptes, qui nous a été conservé par J. Dubreul¹, nous apprend que, le 12 mai 1412, Charles VI remplaça des Essars par Garnier de Saint-Yon; celui-ci est qualifié de « commissus ad custodiam » librariæ Regis in Lupara, et aliorum etiam » librorum, quocumque loco fuerint », ce qui prouve bien que le roi possédait encore des livres ailleurs qu'au Louvre².

Moins d'un an après, Jean Maulin, clerc du roi,

 « Garnerius de S. Yon, scabinus villæ Parisiensis, commissus ad custodiam librariæ Regis in Lupara, et aliorum etiam librorum, quocumque loco fuerint, loco Antonij de Essartis.
 causis certis ad hoc ipsum regem moventibus exonerati, per eius literas datas octavo maij 1412, sic signatas : Par le Roy,
 présens messire Philippe de Poictiers, messire Girard de Graneual, et autres. CALOT. Duodecimoque mensis eiusdem
 presstiti solitum iuramentum. » Dubreul, *Théâtre des antiquitez de Paris*, p. 781.

2. Voyez d'ailleurs Van Praet, Inventaire des joyaulx, reliques et autres choses estant en l'Estude du Roy, en la tour du boys de Vincennes, empre la haulte chambre, en la présence de monss. de la Bivière, Giles Malet et Hennequin Duvivier, orfèvre et varlet de chambre du Roy. Fait le xje jour d'auril CCC III]XI. succéda à Garnier de Saint-Yon, destitué, comme son prédécesseur, pour avoir pris parti contre la maison d'Orléans¹. On dut dresser un autre inventaire, qui, cette fois, ne fut pas inscrit à la suite de celui de Gilles Malet; il forme un petit in-folio, écrit sur vélin en lettres de note et à longues lignes ². Il commence ainsi :

« Inventoire des livres du roy Charles nostre » sire qui à présent est, estans en sa librarie du " Louvre. C'est assavoir en une tour, en trois n chambres l'une sur l'autre. Commencié le mer-» credy xviije jour d'octobre l'an mil cccc et xiij » par maistres Thomas Daunoy et Jehan Dela-» croix, conseilliers et maistres des comptes d'icel-" lui seigneur, et Jehan Le Bègue, notaire et » secrétaire dudit seigneur, et greffier en la cham-» bre desdiz comptes, à ce commiz par les gens » des comptes d'icellui seigneur. En la présence » de Guillaume des Molins, frère de la femme » Garnier de Saint Yon, qui derrenièrement en » avoit la garde, et de maistre Jehán Maulin, clerc » d'icellui seigneur en laditte chambre des comp-» tes, auquel Maulin ledit seigneur en avoit de » nouvel baillé la garde. Toutesvoyes n'y fu mie

^{1.} Pierre des Essars, frère d'Antoine, fut condamné à mort et exécuté le 1º juillet 1418.

^{2.} Bibliothèque nationale, manuscrits, autrefois Supplément français, nº 178³². aujourd'hui Fonds français, nº 9430.

» ledit Guillaume présent tout au long, ainçois
» quant esté y ot par aucuns jours se excusa de
» plus y venir, disant qu'il se attendoit à ce que
» fait en seroit par lesdiz commiz, et semblable» ment lesdiz maistres Thomas et Delacroix, pour
» autres charges et occupacions qu'ils orent es
» affaires du Roy et autrement, n'y porent mie
» longuement vaquer. Si fu ledit inventoire achevé
» par ledit Bègue, présent ledit Maulin, et y furent
» trouvez les livres qui ensuivent. »

Jean Maulin écrivit à la fin la déclaration suivante :

" Je Jehan Maulin, clerc du Roy nostre sire en » sa chambre des comptes à Paris, et garde de sa » librarie estant au Louvre, congnois et confesse » avoir eu et receu en ma garde touz les livres et » autres choses contenuez et déclairéez en ce pré-» sent inventoire, contenant soixante neuf fueillez » escripz, exceptez ceulz qui sont contenuz et dé-» clairez cy dessoubz es cinq prouchains fueillez » ensuivans. Duquel inventoire le double conte-» nant quatre vins dix huit fueillez en papier, » avecques les clefz d'icelle librarie, m'ont esté » baillez par maistre Jehan Le Bègue, clerc, no-» taire et secrétaire d'icellui seigneur, et greffier » en ladicte chambre des comptes, qui par messei-» gneurs desdiz comptes avoit esté commis audit » inventoire faire, moy présent. Tesmoing mon

46

saing manuel cy mis, le x^e jour de janvier, l'anmil cccc et quinze.

" MAULIN¹. "

Un nouvel inventaire fut rédigé à l'avénement de Charles VII, en 1423, par trois commissaires de la chambre des comptes. En présence de Garnier de Saint-Yon, redevenu bibliothécaire au mois de juillet 1418, ils passèrent cinq jours à ce travail. La collection ne renfermait plus que huit cent cinquante-trois volumes, et trois libraires experts jurés les estimèrent deux mille trois cent vingt-trois livres quatre sols ².

1. Inventaire de 1413, p. Lxiiij.

2. En 1830, J, Barrois calculait que cette somme pouvait représenter 241,592 francs de notre monnaie (Voyez Bibliothèque protypographique, p. xij), Voici comment débute cet inventaire : « L'an de grace mil ccco vint et trois, les xjº, xijº, » xiije xive et xve jours du mois d'avril avant Pasques, par » l'ordonnance de messieurs les Commissaires ordonnez par le Roy nostre sire sur le fait des obsecques, funérailles et inven toire de feu nostre sire le roy Charles, VI^o de ce nom, dernier » trépassé, et en la présence de messieurs maîtres Philippes » de Ruilly, conseiller du Roy nostre sire en sa cour de Parle-» ment et thrésorier de la Saincte-Chapelle du Palais royal à » Paris, Jacques Branlart, aussy conseiller dudit seigneur en » sa cour de Parlement, de sire Michel de Cailler, conseiller et maître des comptes d'iceluy seigneur, et de Mé Andry Cour tevache, clerc desdits comptes, commissaires, avec autres, » sur le fait desdits obsecques ; par Girard Maucler et Adam » Deschamps, clers notaires jurez d'iceluy seigneur en son » Châtelet de Paris, fut fait inventoire des livres appartenans » audit feu seigneur, estans et trouvez en sa librairie du
 » chastel du Louvre à Paris, et montrez par Garnier de Saint-» Yon, garde de ladite librairie. Et les livres qui trouvez ont seté, prisez par maitres Jean Merles, Denis Coutillier et
 Jean de Sautigny, libraires jurez en l'Université de Paris,
 après qu'ils ont juré de les priser bien et justement. L'original de cet inventaire semble aujourd'hui perdu : mais la bibliothèque Sainte-Geneviève en possède une copie¹, faite au xvn^o siècle. On lit à la fin :

« Le deuxiesme jour de mars 1636, un certain » escrivain me vint apporter un gros cahier de » papier contenant soixante huict feullets, pour » le voir et en prendre copie..... Je trouvay que » c'estoit l'inventaire original fait par trois com-» missaires députez l'an 1423, les 11, 12, 13, 14 » et 15 d'avril, des livres de la bibliothèque du » Roy estant au chasteau du Louvre en trois " chambres, après le décez du roi Charles sixies-» me, avec la prisée qui en fut faite par trois » libraires, Garnier de Saint Yon estant garde de » ladite bibliothèque ou librairie. Le nombre des » volumes desdits livres, tous manuscrits, la plus » part en parchemin, se monte à huit cent cin-» quante trois, et l'évaluation de la prisée à deux " mil trois cent vingt trois livres quatre solz. "

48

^{1.} Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits, n° Q, f. 5. — Une autre copie, également du xv1° siècle, existe à la bibliothèque Mazarine, manuscrits, n° H. 1934. Dans toutes les deux, chaque article est accompagné d'une estimation indiquant le prix de l'ouvrage. Ce catalogue a été publié par M. Douëtd'Arcq, sous ce titre : *Inventaire de la bibliothèque du roy Charles VI, fait au Louvre en 1423; par ordre du Régent, duc de Bedford*. M. Douët-d'Arcq a emprunté au manuscrit de la bibliothèque Mazarine la désignation des volumes et leur prix d'estimation, et en même temps il a relevé leur titre exact sur l'inventaire de Gilles Malet.

On a pu voir, dans l'extrait que nous avons donné du catalogue dressé par Malet, quelles riches reliures portaient presque tous les volumes de cette collection. On employait surtout alors, pour recouvrir les livres. le cuir blanc ou vermeil. le velours, les draps de soie et de satin. Une belle reliure empruntait à la fois l'art de l'orfèvre, de l'émailleur et de l'imagier. De forts clous de cuivre préservaient du frottement les étoffes qui garnissaient les plats et les pierres précieuses qui y etaient parfois enchàssées. Les fermoirs en or, en vermeil, en argent, en cuivre, ou même en fer. avait surtout pour objet de tenir sans cesse en presse le velin, qui se dilate au contact de l'air chaud; ces fermoirs étaient presque toujours émaillés et ornés soit de figures finement gravées, soit des armes du seigneur auquel le livre appartenait.

La précieuse collection rassemblée par Charles V allait disparaître au milieu des orages qui bouleversèrent la France au commencement du règne de Charles VII. Le duc de Bedford, régent du royaume au nom de Henri VI, fut plus qu'un général habile, il aima les lettres et sut les protéger; de superbe manuscrits exécutés par ses ordres existent encore ¹. Les livres du Louvre

1. Voyez le *Magasin pittoresque*, année 1839, p. 300, et 4

49

devaient naturellement exciter sa convoitise; il vint les visiter dès 1425, s'en fit présenter l'inventaire, mais n'osa pas encore s'en emparer. Il fallut quatre années pour dissiper ses scrupules : en 1429, il donna une décharge complète à Garnier de Saint-Yon, compta douze cents livres à Pierre Thiéry, entrepreneur du mausolée de Charles VI ¹, et fit passer en Angleterre les ouvrages que contenait la tour du Louvre. Ces faits étaient attestés par des notes écrites à la fin de l'inventaire de 1423.

On y lit :

" Le vendredy xxij jour de juin mil cccc xxv, " très haut prince et mon très redouté seigneur " mons. Jehan, régent du Royaume de Ffance, " duc de Bedford, demoure content de tous les " livres cy dessus désignez et spécifiez, montans " par prisée à la somme de deux mil trois cent " vingt et trois livres quatre sols parisis, lesquels " il a receus de Garnier de Saint Yon, jadis garde " desdits livres, et en acquitte et décharge ledit

Vallet de Viriville, Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise.

^{1.} Boivin, Dissertation sur la bibliothèque du Louvre, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. II, p. 760. Boivin reproduit la une circonstance également affirmée par Sauval et par Félibien, et dont l'authenticité nous semble contestable. Nous n'en avons pas trouvé trace d'ailleurs dans les documents manuscrits.

» Garnier. Et en témoin de ce, j'ay, par son or-*»* donnance et commandement, escript de ma *»* main cest présent article, et signé de mon seing *»* manuel, l'an et jour dessusdits.

» PETMEL. »

" Depuis la quittance et décharge desusdites, mondit sieur le Régent a baillé en garde tous les livres en ce présent papier escriptz et désignez, lequel Garnier l'a tenu et obligé de luy en rendre compte bon et loyal. Escript de ma main ledit xxij^o jour de juin mil cccc xxv, sous mon seing manuel.

» PETMEL. »

" Le samedy xv^e jour d'octobre, l'an mil cccc xxix, très hault et puissant prince mons^r le Régent du royaume de France, duc de Bedford, se tient comptant de tous les livres désignez et déclarez cy devant en cest présent inventoire, et en quitta en ma présence Garnier de Saint-Yon, et veut qu'il en fut et demourât quitte et deschargé. En tesmoing de laquelle chose j'ay, par l'ordonnance et mandement de monseigneur le Régent, escript cest présent article de ma muin et signé de mon seing manuel, l'an et jour dessusdit.

" J. SALVAIN¹. "

1. L'auteur anonyme de l'histoire manuscrite de la Biblio-

Charles VII ne songea point à réparer cette perte. Mais Louis XI, qui, suivant les expressions mêmes de Robert Gaguin, « callebat litteras. et " supra quam regibus mos est, erat eruditus 1, " s'efforca de rétablir la bibliothèque du Louvre. Il v placa d'abord quelques volumes épars, depuis Charles V, dans différentes maisons royales. Ce premier fonds recut, en mai 1472, un accroissesement assez considérable par la mort de Charles, duc de Berry, qui avait institué pour héritier Louis XI, son frère ²: Charles aimait les lettres, et il avait été un des premiers à former une collection de livres imprimés³. A ces volumes, le roi réunit presque aussitôt la bibliothèque des ducs de Bourgogne, dont les Etats furent alors réunis à la France; cette bibliothèque, commencée par Philippe le Hardi⁴, était devenue rapidement,

1. Rob. Gaguin, Compendium super Francorum gestis, lib. X, p. CXLI.

2. Voyez le Catalogue des livres qui paraissent avoir composé la bibliothèque de Louis XI. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 2912. Cet inventaire est ainsi intitulé: Livres en françois escriptz à la main à Tours devant l'hostel monseigneur de Dunois.

3. Vallet de Viriville, Histoire de l'instruction publique en France, p. 207.

4. Voyez, dans la Bibliothèque protypographique de J. Bar-

thèque du roi dit : « J'ay veu un Tite Live, à la fin duquel ces » mots estoient escritz : Ce livre a esté envoyé des parties de » France par le duc de Betfort, régent, au duc de Glocestre, » son beau frère, en Angleterre, l'an 1424 ; il a esté rapporté » depuis en France par hazard. » Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits, n° Z. f. 1.

LOUIS XI.

grace à la prodigalité de ses possesseurs, l'une des plus belles et des plus considérables de l'Europe. Elle s'augmenta d'abord, sous son fondateur, d'une collection rassemblée par son beau-père Louis de Male¹, comte de Flandre; les immenses richesses et les goûts littéraires du roi Philippe le Bon contribuèrent encore à l'enrichir²; Charles le téméraire avait fait aussi d'importantes acquisitions⁸.

Louis XI eut pour sa bibliothèque un enlumineur en titre, Jean Fouquet, et successivement deux bibliothécairés, Laurent Palmier et Robert Gaguin ⁴. L'emprunt qu'il fit à la Faculté de médecine des œuvres de Rhasés, dont il *f*oulait avoir une copie, et les difficultés que rencontra cette

rois, p. 105, l'Inventoire des livres roumans de feu monseigneur Philippe le Hardi, que maistre Richart le Conte, son barbier, a euz en garde à Paris.

1. Voyez, dans Barrois, p. 110 : Inventoire de Marguerite de Male, héritière de Flandre, veuve de Philippe le Hardi.

2. Voyez A. Pinchart, Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, 1865, in-8.

3. Voyez Gabriel Peignot, Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au xv° siècle, et J. Barrois, Bibliothèque protypographique, p. 117.

4. L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques de l'Europe, p. 448. — On a contesté ce titre à Robert Gaguin. Cependant sur son épitaphe, longtemps conservée au couvent des Mathurins de Paris, il était qualifié de Selectæ Ludovici XI bibliothecæ authoris et prafecti. Voyez Piganiol de la Force, Description historique de Paris, t. VI, p. 298. demande, sont restés célèbres dans l'histoire de la bibliographie¹.

1. Louis XI, qui, toujours tremblant pour sa vie, s'intéressait fort à la médecine, désira avoir dans sa bibliothèque les œuvres de Rhasès. On ne connaissait alors à Paris d'autre manuscrit complet de cet ouvrage que celui qui était conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine. Jean de la Driesche, président de la chambre des comptes et trésorier de France, alla donc, au nom du roi, trouver le doven Jean Loiseau (Joannes Avis), et le pria de confier à Sa Majesté les deux petits volumes formant le Totum Continens Rhasis; Louis XI s'engageait à ne les conserver que pendant le temps strictement nécessaire pour « en tirer copie ». Cette demande émut beaucoup la Faculté. Elle prêtait volontiers ses livres aux professeurs de l'école; mais elle comprenait qu'un volume, une fois entre les mains du roi, serait bien difficile à recouvrcr. Les docteurs tinrent de nombreuses réunions, et finirent par décider qu'ils ne se dessaisiraient de leur cher Rhasès que sous bonne caution, savoir : douze marcs de vaisselle d'argent et un billet de cent écus d'or qu'un riche bourgeois, nommé Malingre, consentait à souscrire pour le roi. Une fois ces gages fournis, le volume fut remis au président de la Driesche avec la lettre suivante :

" Nostre souverain seigneur, tant et si treshumblement que » plus povons, nous nous recommandons a vostre bonne grace. Et vous plaise scavoir, nostre souverain seigneur, que le prési-» dent des comptes maistre Jehan de la Driesche nous a dit que » luy avez rescript quil vous envoyast Totum Continens Rasis » pour le faire escrire; et pour ce quil nen a point, sachant que nous en avons ung, nous a requis que luy voulsissons baillier. « Sire, combien que tous jours avons gardé tresprecieusement » ledit livre, car cest le plus beau et le plus singulier joyau de 22 nostre faculté, et ne treuve len guerez de tel : neantmoins » nous qui de tout nostre cueur desirons vous complaire et » acomplir ce quil vous est agreable, comme tenuz sommes, » avons delivré audit president ledit livre pour le faire escrire; » moyennant certain gaige de vaisselle dargent et autre caution » quil nous a baillée en seureté de le nous rendre, ainsy que » selon les estatuz de nostre dite faculté faire se doit, les quelz avons tous jurez anx sainctes euvangiles de Dieu garder et » observer, ne autrement ne les povons avoir pour noz propres affaires.

« Sire, a lonneur et louenge de vous, et a lacroissement de » laditte faculté de medicine, nous avons grant desir faire unes » escolles et une tresbelle librairie, pour exaulser et eslever la Charles VIII, malgré les guerres continuelles qui remplirent son règne, contribua à augmenter le dépôt du Louvre. Depuis Robert d'Anjou, le protecteur de Pétrarque et de Boccace, Naples possédait une bibliothèque qui, sous Alphonse 1^{er} et Ferdinand d'Aragon, princes aussi éclairés que cruels, était devenue réellement précieuse. Charles VIII, pendant sa rapide expédition en Italie, put s'emparer d'une partie de cette collection; il la rapporta en France, où Robert Gaguin ¹ l'ajouta aux livres rassemblés par Louis XI.

Mais déjà la maison d'Orléans possédait à Blois

» science de medicine en ceste vostre ville de Paris plus que

» onques mais; comme par ledit president, auquel avons com-

» muniqué ceste matiere, se votre plaisir est, serez adverti plus

» au long. A quoy et pour les accomplir, avons besoing et mes-

» tier de votre tresbenigne grace; si vous suplions, sire, que

» icelle vous plaise nous impartir. Et à tous jours nous conti» nuerons prier Dieu pour vous et la Vierge Marie, afin quelle

- » vous doint santé, bonne vie et longue, avec vray accomplisse-
- " ment de voz treshaulx et tresnobles desirs.

• Escript en vostre bonne ville de París, le xxix^e jour de novembre.

• Vos treshumbles et tresobeissans subjectz et serviteurs, » les doyen, docteurs et maistres regens de la faculté de medi-» cine en luniversité de Paris.

« "Au Roy nostre souverain seigneur. »

A la date de cette lettre, Jean Loiseau écrivait encore sur le registre contenant les actes de son décanat : « Placuit pignus » 12 marcarum argenti cum 14 sterlinis, una cum obligatione » Malingre qui constituit se fidejussorem pro 100 scutis auri, » ultra pignus traditum. » Voyez A.-F., Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecime de Paris, p. 21 et suiv.

1. Gaguin mourut le 22 mai 1501, et non en 1502, comme le disent toutes les biographies. Voyez un extrait de son épitaphe reproduit dans G. Brice, *Nouvelle description de Paris* t. III, p. 32.

CHAPITRE II. - 1380 à 1515.

une bibliothèque, remarquable surtout par la beauté des volumes que le duc Louis, fils de Charles V, avait fait exécuter à ses frais. Charles d'Orléans eut pour les livres le même goût que son père, et s'efforça d'augmenter la collection que celui-ci avait laissée. Un premier inventaire en fut rédigé au mois de mai 1417, par P. Renoul, secrétaire du prince ¹. Dix ans après, on songea à l'aliéner pour payer la rançon de Charles d'Orléans; un nouvel inventaire fut alors dressé (31 mai 1427) par maître Jehan de Tuillières, « licencié en lois »². Cet inventaire comprend quatre-vingts volumes, parmi lesquels figurent des Bibles, des évangiles, des missels, des ouvrages théologiques, des romans, et quelques poëtes latins, mais pas un livre grec. L'année suivante, le duc d'Orléans, ayant appris que les Anglais préparaient une expédition sur les bords de la Loire, craignit que sa collection

^{1.} Archives nationales, série K, nº 534.

^{2.} Il a été publié, avec des notes intéressantes, par M. Le Roux de Lincy dans la Bibliothèque de l'École des chartes (1° série, t. V, 1843, p. 59). Voici le titre de ce précieux document: « S'onsuient les livres de monseigneur le duc d'Orliens, par » maistre Jehan de Tuilies, licencié en lois et lieutenant de « monsieur le gouverneur de Blois, devers lequel ilz ont esté » en garde bailliés et délivrés le dernier jour de may l'an mil « quatre cens vingt sept, à messire Jehan de Rochechouart, « chevalier, seigneur de Mortemar, chambellan, et maistre » et rassambler, pour en faire et disposer par le dit seigneur » de Mortemar, selon ce que mon dit seigneur le duc lui doit « avoir naguères ordonné et commandé. »

de livres et d'objets d'art ne tombât au pouvoir de l'ennemi; il la fit transporter d'abord à Saumur, puis à la Rochelle, où on l'installa dans l'hôtel de Jean de Rochechouart, sire de Mortemart.

Charles d'Orléans et son frère Jean, comte d'Angoulême, retenus captifs pendant vingt-cinq ans, cherchèrent dans les lettres une consolation aux peines de l'exil. Tous deux, instruits pour leur époque. s'efforcèrent de racheter quelques-uns des manuscrits que le duc de Bedford avait enlevés de la tour du Louvre¹; et, quand ils revinrent en France (1441), ils rapportèrent une soixantaine de volumes que Charles d'Orléans expédia à Blois, où les livres de son père avaient été replacés en 1436. On conserve à la Bibliothèque nationale quelques manuscrits provenant de la bibliothèque de Charles V, et qui, après avoir été emportés à Londres par Bedford, y furent rachetés soit par Charles d'Orléans, soit par Jean d'Angoulême, et revinrent avec eux en France. Le plus curieux peut-être de ces précieux monuments de notre histoire littéraire est le Rational des divins offices, exécuté en 1374 pour Charles V². Il porte l'ex

^{1.} Quatre siècles plus tard, un prince de la maison de Bourbon-Orléans, forcé de fuir la France, se réfugiait en Angleterre, et y réunissait, pendant ses vingt-deux ans d'exil, la plus riche bibliothèque qu'un particulier ait jamais possédée.

^{2.} Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 437.

libris et la signature de ce prince ¹, et on lit en outre sur la couverture ces mots : " Cest livre est à Jehan, » conte dengolesme, le quel lacheta » à londres en engleterre, lan de » grace 1441. »

Charles, comte d'Angoulême, fils et successeur de Jean, partagea son amour pour les manuscrits, et forma au château de Cognac une bibliothèque, dont Louise de Savoie, sa veuve, fit dresser l'inventaire en 1496².

Revenons aux rois de France.

Louis XII, fils de Charles d'Orléans, avait conservé pour Blois, sa ville natale, une prédilection trèsmarquée; il y transporta tous les ouvrages que renfermait encore la Tour du Louvre³, et les réunit à la bibliothèque de son père. La garde de ce précieux dépôt fut confiée

3. Gabriel Naudé, Additions à l'histoire de Louis XI, p. 37. — Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. viij.

^{1.} Voyez ci-dessus, p. 12 et 13.

^{2.} Le Roux de Lincy, la Bibliothèque de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, au château de Cognac. Paris, 1861, ip-8°.

d'abord à François du Refuge, aumônier du roi, puis à Guillaume de Sanzay.

Pendant son éphémère conquête du Milanais, Louis XII trouva le temps d'envoyer à Blois (1499) l'admirable bibliothèque que les Visconti et les Sforze¹ avaient formée à Pavie, et qui ne comptait pas moins de mille manuscrits grecs, latins, italiens et français². Sa campagne contre les États vénitiens lui permit de s'emparer d'une partie de la précieuse collection qui avait fait les délices de François Pétrarque. L'infatigable érudit l'avait rassemblée avec des peines extrêmes; il la traînait avec lui dans tous ses voyages, et il avait fini par la donner, en 1362, à la république de Venise.

Louis XII enrichit encore sa bibliothèque d'une collection appartenant à Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse. Le cabinet de ce savant bibliophile était, après celui des ducs de Bourgogne, le plus beau et le mieux fourni de toute la Flandre. Louis de la Gruthuyse avait fait exécuter lui-même, à Bruges et à Gand, la plupart des manuscrits qu'il possédait. Le format des volumes, la beauté du vélin et de l'écriture, la richesse et la

^{1.} Elle avait été commencée, vers 1330, par Azon Visconti, seigneur de Milan.

^{2.} Sur presque tous les volumes provenant de cette collection, et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, on lit ces mots, que nous empruntons au volume coté: fonds français, nº 755: « Pavye au Roy Loys XII^o. »

quantité des miniatures, le luxe des reliures en velours garnies de coins, de clous et de fermoirs dorés, attestent que rien de ce qui peut rendre un livre précieux n'avait été épargné par leur opulent possesseur. Après sa mort (1492), cette collection, composée d'environ cent cinquante volumes, passa à son fils Jean de Bruges, qui la donna ou la vendit à Louis XII; on ne sait rien de précis à cet égard, mais la dernière supposition est la plus vraisemblable. En effet, afin de laisser à la postérité un monument de sa passion pour les livres, le seigneur de la Gruthuyse avait multiplié dans les siens ses armes et sa bannière, avec son chiffre et sa devise ¹; or tous ces emblèmes furent, lors de la réunion des deux bibliothèques, effacés, mutilés, ou recouverts par les armes du roi, des fleurs de lys et des porcs-épics 2.

Nous avons une preuve certaine de l'importance que ces acquisitions avaient donnée au dépôt de Blois; car le monarque l'ayant montré à L. Bolognini, qu'Alexandre VI venait de lui envoyer

2. Voyez Van Praet, Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse; suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu, et dont la plus grande partie se conserve à la bibliothèque du Roi. Paris, 1831, iu-8°.

^{1.} Gruthuyse portait : au 1 et 4 d'or, à la croix de sable, qui est Gruthuyse ; au 2 et 3 de gueules, au sautoir d'argent, qui est Van der Aa. Son cimier était un bouc ou capricorne issant de sable, accolé d'azur et accorné d'or dans un vol d'hermine de trois rangs. Pour supports, deux licornes, et au-dessus la devise : *Plus est en vous*; en flamand : *Meer es in u*.

comme ambassadeur, celui-ci le fit figurer dans l'ouvrage qu'il consacra, quelques années après, aux Quatre merveilles de la France¹.

1. L'ouvrage est intitulé: De quator singularitatibus in Gallia repertis; il fut adressé par l'auteur à Symphorien Champier, qui l'inséra dans son livre De triplici disciplina, Lyon, 1508, in-8. — Bolognini y adresse au roi les vers suivants (page eeeij):

> Antiquis ego sum Ludovici splendida regis Bibliotheca novis plenaque dogmatibus. Intrabis bene cuncta leges : letaberis, inquam, Quo magis ista leges, plus ero clara tibi. Hunc ornare locum voluit rex munere tanto, Hoc etenim natus rex fuit ipse loco. Hic est ille sacris natus de regibus, unus Qui belli et pacis tempus utrumque regit. Hunc igitur regem felicem numina reddant Semper, et (ut cepit) augeat imperium.









CHAPITRE III.

(1515 à 1560)

François I^{er.} — La bibliothèque de Blois. — La bibliothèque de Fontainebleau. — Création de la charge de maître de la librairie. — Recherches de manuscrits à l'étranger. — Guill. Budé et P. Duchâtel. — Lefèvre d'Etaples et Mellin de Saint-Gelais. — La bibliothèque de Blois réunie à celle de Fontainebleau. — La reliure au seizième siècle. — Caractère des reliures exécutées pour Louis XII, pour François I^{er} et pour Henri II. — Les ordonnances de R. Spifame. — La bibliothèque d'Aimar de Ranconet. — La reliure sous François II.

rançois I^{er}, sous qui les arts allaient briller d'un si vif éclat, portait aux lettres un réel intérêt, que la création du Collége de France suffirait à prouver. La Bibliothèque du roi prit pendant son règne, un rapide essor.

Au moment où François I^{or} monta sur le trône, la collection de Blois avait pour bibliothécaire l'aumônier de la reine, Adam Laigre, qui touchait par an soixante livres tournois ¹. Il fut remplacé

^{1.} La pièce suivante a été publiée dans le *Bulletin du Bibliophile* du mois d'août 1868, p. 445 : « Je Adam Laigre, prebstre, » aumonnier de la Royne et garde de la librayrie du Roy » nostre sire, estant en son chasteau de Bloys, confesse avoir » eu et receu de maistre Jacques Viart, recepveur du dommaine

vers 1518 par le dominicain Guillaume Petit, qui fut successivement évêque de Troyes et de Senlis, et qui dressa un inventaire de la bibliothèque. Ce travail, transporté on ne sait comment à la Bibliothèque impériale de Vienne, a été récemment publié par M. H. Michelant; il porte pour titre:

S'ensuit le répertoire, selon l'ordre de l'alphabete, de tous les livres, volumes ^{*}et traictez.en françoys, italien et espaignol, couvers de veloux et non couvers, de la librairie du très chrestien roy de France Françoys, premier de ce nom, estant pour le présent à Blois; lequel répertoire a esté commencé, moyennant la grâce de Nostre Seigneur, parfaict et accomply par frère Guilielme Pervy ¹, de l'ordre des frères Prescheurs, indigne chapelain, très obéissant subject et immérité confesseur dudict seigneur, l'an de grâce mil cinq cens et xvIII, et de son règne le quatriesme ².

Mais, bientôt, trouvant la bibliothèque de Blois trop éloignée, François I^{er} en commença une nou-

ADAM LAIGRE. »

1. Parvi (Petit).

2. Catalogue de la bibliothèque de François I^{er}, à Blois, en 1518, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, par H. Michelant. Paris, 1863, in-8.

<sup>de la conté du dit Bloys, la somme de quinze livres tournois
à moy ordonnée pour la garde de la dicte librayrie pour les
moys d'octobre, novembre et descembre icelluy inclus. De
laquelle somme de XV L. t^s me tiens pour content et bien
paié, et en quicte le dit seigneur, recepveur et tous autres,
tesmoing mon seing manuel cy mys, le xxix^e jour de descembre l'an mil cinq cens et seze.</sup>

velle à Fontainebleau, et, s'il faut en croire le P. Dan, la confia d'abord au savant Pierre Gilles ¹.

Le personnel de la bibliothèque du Roi s'était composé jusque-là d'un bibliothécaire en titre et de quelques copistes. François I^{er} créa en 1522 une place supérieure à celles-ci, celle de MAÎTRE DE LA LIBRAIRIE DU ROI. Cette charge, destinée surtout à récompenser le mérite littéraire, fut aussitôt considérée comme une des plus honorables et des plus élevées de l'Etat. Le docte Guillaume Budé² en fut pourvu le premier, et le roi ne pouvait, sous tous les rapports, faire un meilleur choix. Le goût des livres était héréditaire dans la famille de Budé : son père était, dit un biographe, librorum emacissimus; lui-même ne voulut pas regarder comme une sinécure la plus haute position qui venait de lui être accordée. Passionné, ainsi que le roi, pour la littérature grecque, il mit tout en œuvre pour se procurer des manuscrits en cette

2. Génébrard, Chronographiæ libri IV, p. 718.

¥.

Après la description de ces bains et de ces estuves,
 ie viens au dernier estage de ce département, qui est la gallerie où a esté autrefois la librairie que le grand roy
 François avoit dressé en cette maison royale avec un grand
 soin et curiosité, dont il donna la charge au docte Pierre
 Gillius.... C'estoit bien une des choses les plus considérables
 de ce lieu, où ce Prince n'avoit rien épargné pour recouvrer
 tous livres et tous les manuscrits les plus rares et les plus
 curieux qui fussent point ailleurs, ayant pour cet effet envoyé
 ledit Gillius et plusieurs autres personnages en Asie, en Grèce
 et en diverses parties du monde. » P. Dan, le Trésor des mer-

langue, et obtint à cet égard de François I^{er} l'appui le plus complet ¹.

Jean de Pins, évêque de Rieux, et Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, successivement ambassadeurs de France à Venise, emportèrent, avec leurs instructions diplomatiques, l'ordre d'acheter tous les manuscrits grecs qu'ils pourraient trouver, et de faire copier ceux qu'on refuserait de leur vendre ². Jérôme Fondule, envoyé à la recherche de documents du même genre, rassemble soixante volumes qu'il paye douze cents écus, et François I^{er} lui compte quatre mille écus d'or pour ses dépenses de voyage.

Le roi, d'ailleurs, contre l'avis de son bibliothécaire, préférait encore les manuscrits orientaux aux manuscrits grecs. Guillaume Postel, Juste Tenelle et Pierre Gilles partirent pour le Levant, munis de sommes importantes, de puissantes recommanda-

M. Budé, l'un des doctes personnages de la chrestianté,
 en fut quelque temps le premier gardien et rechercheur, pour
 de jour en jour l'embellir de nouveaux volumes. » Brantome,
 Vies des grands capitaines, édit. Jannet, t. III, p. 247.

2. Charron, Mémoires pour servir à l'histoire de Jean de Pins. — D'Aigrefeuille, Histoire ecclésiastique de Montpellier. — Pellicier, dans une lettre qui nous a été conservée, écrivait au roi, le 29 août 1540, qu'il avait à grands frais réuni un nombre considérable d'ouvrages syriaques, hébreux et grees, et qu'il occupait huit écrivains pour faire copier les manuscrits qu'il ne pouvait se procurer à prix d'argent. De retour en France, Pellicier quitta la Cour et se retira à Montpellier, où il forma une bibliothèque très-précieuse. Voy. Ant. Teissier, Vies des hommes illustres tirées de M. de Thou, t. I^{ev}, p. 200.

tions, et pleins d'ardeur pour la mission qui leur était confiée ¹. Pierre Gilles, oublié en Asie Mineure, voit ses ressources épuisées; la misère le force à vendre les manuscrits qu'il avait réunis; il est mis en prison ², doit s'engager dans les troupes de Soliman II et faire avec lui une campagne contre les Perses ³. Des secours arrivent enfin, et lui permettent de racheter sa liberté. Quoique malade déjà, il recommence ses recherches; arrêté de nouveau par le manque d'argent, il sollicite sans relâche l'intercession de puissants protecteurs ⁴, et ne peut revoir la France que sous

2. Sc. de Sainte-Marthe, Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria floruerunt elogia, lib. I, p. 13.

3. Ant. Teissier, Vies des hommes illustres tirées de M. de Thou, t. I^{or} p. 249.

4. « Sire, il y a environ huit ans qu'il pleut au feu Roy, de saincte mémoire, envoyer un des miens à Constantinople et autres lieux de Grèce, chercher et amasser des livres anciens, pour l'accomplissement de sa librairie. Il y a mis si grande diligence qu'il en a arresté un grand nombre, et l'eust envoyé par delà si les deniers que ledit Seigneur avoit ordonné, luy eussent esté délivroz. Parce, Sire, que ce seroit dommage de perdre un si grand thrésor, à faute de si petite somme, i'en ay bien voulu donner cet advertissement à vostre Majesté, pour entendre son bon plaisir, et suivre son saint vouloir.
Monsieur de Mascon, qui est auprès de vous, a conduit cet affaire; il vous en poura donner plus certain advis, et à moy déclaration de vos commandemens, lesquels attendant, ie vais continuer mes prières à Dieu pour vostre santé et prospérité.

^{1.} A. Chevillier, De l'origine de l'imprimerie de Paris, p. 296. — G. Naudó, Additions à l'histoire du roy Louis XI, p. 165. — Maichelius, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis, p. 10. — B. G. Struvius, Introductio ad notitiam rei litterariæ et usum bibliothecarum, p. 87. — Histoire manuscrite de la bibliothèque du Roy.

68

٤

Henri II. A la même époque, les savants étrangers payaient l'accueil qu'ils recevaient à la Cour, en enrichissant la bibliothèque du Roi; parmi les plus célèbres ou du moins les plus généreux, on cite: Antoine Éparque, le poète de Corfou¹, et Jean Manuce². La collection de Fontainebleau fut encore augmentée des volumes appartenant **a**u connétable de Bourbon³, dont tous les biens furent confisqués en 1523; le catalogue des livres fut dressé, le 19 septembre, par un commissaire du roi nommé Pierre Antoine; il a été publié par M. Le Roux de Lincy ⁴.

Budé mourut en 1540, après avoir pleinement justifié ces deux vers du vieux Lascaris :

Augusti ut Varro, Francisci bibliopolam Auget Budæus, Palladis auspiciis.

Il eut pour successeur Pierre Duchâtel, alors évêque de Tulle, et l'un des plus nobles caractères de cette époque. Le cardinal du Bellay l'avait re-

De Rome, ce 11 janvier 1547. Signé le cardinal D'ARMAGNAC. » G. Ribier, Lettres et mémoires d'Estat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François I^{or}, Henri II et François II, t. II, p. 99.

^{1.} Voyez Fabricius, Bibliothecu græca, t. X, p. 470.

^{2.} Benouard, Annales de l'imprimerie des Aldes, t. III, p. 85.

^{3.} Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. XI.

^{4.} Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, 1850, in-8.

commandé à François I^{er}, qui se l'attacha, et le chargea, dit-on, de l'endormir chaque soir par la lecture de quelque auteur ¹; il ne tarda pas à reconnaître son mérite, et sut le récompenser.

Une mesure importante marqua le début de l'administration de Duchâtel; il décida François Ier à réunir à sa collection de Fontainebleau la bibliothèque qui était restée à Blois, et que, comme on le verra tout à l'heure, François Ier n'avait pas perdue de vue. Lefèvre d'Étaples, le célèbre helléniste, en était bibliothécaire à la fin de mai 1530, et venait de rédiger l'inventaire des volumes qu'elle renfermait; c'est du moins ce qui résulte de la lettre que Marguerite de Navarre écrivait alors au connétable Anne de Montmorency : « Le » bon homme Fabri m'a escript qu'il s'est trouvé » ung peu mal à Bloys...., et pour changer d'air » yroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung " temps, si le plaisir du Roy estoit luy vouloir » donner congié. Il a mis ordre en sa librairie. » cotté les livres et mis tous par inventaire, lequel " il baillera à qui il plaira au Roy². " La démission de Lefèvre d'Étaples fut acceptée, et on le remplaca par Jean de la Barre, qui avait été atta-

^{1.} Bayle, Dictionnaire historique, article Chastel (du).

^{2.} Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 2989 (ancien fonds de Béthune, nº 8514), p. 79.

ché a la maison de François, comte d'Angoulême. Jean de la Barre eut lui-même pour successeur Mellin de Saint-Gelais, abbé de Reclus. Ce fut sans doute à la sollicitation de ce dernier que Francois Ier rendit l'ordonnance du 8 décembre 1538, dont les sages dispositions sont encore en vigueur. Par cette ordonnance, le roi prescrivait aux libraires de remettre un exemplaire de toutes leurs publications " en grand ou petit livre, ès mains, " disait-il, de nostre amé et féal conseiller et au-» mosnier ordinaire l'abbé de Reclus. Mellin de » Saint-Gelais, ayant la charge de nostre dicte » librairie estant en nostre château de Blois, ou » aultre personnage qui par ci-après pourra avoir » en son lieu ladicte charge et garde... le tout à » peine de confiscation ¹. »

Mellin de Saint-Gelais fut le dernier garde de la librairie de Blois; des lettres patentes du 22 mai 1544 ordonnèrent que la collection tout entière serait transportée à Fontainebleau. Deux maîtres des comptes, Jean Grenaisie et Nicolas Dux, allèrent dresser l'inventaire des « livres, sphères, » globes et autres choses » conservés à Blois; le tout fut mis en ballots, et, par les soins de Mellin de Saint-Gelais, transporté à Fontainebleau. Mathieu La Bisse, chargé, avec Mellin de Saint-Gelais,

^{1.} Renouard, Annales de l'Imprimerie des Aldes, t. I, p. 48.

de veiller sur la nouvelle collection, prit possession, le 22 juin 1545, des livres provenant de la bibliothèque de Blois. Ceux-ci d'ailleurs restèrent reconnaissables. Les bibliothécaires de Blois, Jean de la Barre surtout, avaient été très-prodigues d'inscriptions sur les volumes; on y trouve encore aujourd'hui mentionnées, tantôt la date de leur acquisition, tantôt diverses circonstances importantes, telles que la demande que le roi en avait faite, tantôt même des indications assez naïves, celle-ci par exemple : « Des histoires et livres en » françoys. Pulpito 3°, à la cheminée. BLOTS ¹, » destinées à faire connaître la place qu'ils occupaient dans la bibliothèque.

L'inventaire rédigé à l'occasion de ce transport a maintenant pour titre : Inventaire original de la biblicthèque de Blois lors du transport à Fontainebleau². Il commence ainsi :

" Inventaire fait par nous Jehan Grenaisie, li-" cencié en loix, et Nicollas Dux, conseillers du " Roy et maistres ordinaires de ses comptes à " Blois, à ce commis par la chambre, en vertu des " lectres patentes dudit seigneur, données à " Sainct Germain en Laye le vingt-deux^{me} jour

^{1.} Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté : fonds français, nº 970.

^{2.} Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 5660. Un double de cet inventaire existe dans le même fonds, nº 12999.

» de may dernier passé, signées François, et au » dessoubz : par le Roy, de Laubespine, seellées » de cyre jaune du grant seel dudit seigneur, de » tous les livres estans en la librarye de Blois, » tant en langue latine, grecque, hébraïque que vulguaires, ensemble des sphères théoriques et » autres corps d'astrologie, pour iceulx transpor-» ter dudit Blois à Fontainebleau, selon qu'il est mandé par ledit seigneur par ses dictes lectres. » A veoir faire leguel inventaire ont assisté véné-» rable maistre Mellin de Sainct Gelaiz, conseiller » dudit seigneur, abbé commandataire de Reclus, » Jehan de la Barre, commis à la garde de la "librairie dudit Blovs. " On lit sur le dernier feuillet : « Le quatriesme jour de l'an mil cinq cens qua-» rante et quatre, noble et discrète personne " maistre Melin de San Gelais, conseiller du Roy » nostre sire, son aulmosnier ordinaire, abbé » commendataire de Reclus en Brye, a confessé avoir receu de nobles hommes maistres Jehan " Grenaisie et Nicolas Dux, aussi conseillers dudit » seigneur... les livres, sphères, globbes et autres » choses contenues et déclairées par les inven-

» taires cy dessus escriptz... »

Cet inventaire se compose de 128 feuillets, et nous y voyons que la bibliothèque de Blois renfermait alors 1,890 volumes, dont 109 imprimés seulement. Il faut y ajouter une quarantaine de

manuscrits grecs que le vieux Constantin Lascaris venait d'apporter de Naples ¹.

Nous ne pouvons déterminer aussi exactement le nombre de volumes que possédait à ce moment la bibliothèque de Fontainebleau. Un catalogue des manuscrits grecs fut dressé, sous François I^{er}, par le célèbre calligraphe Ange Vergèce, dont l'écriture était si belle qu'elle servit de modèle pour la fonte des magnifiques caractères grecs de Robert Estienne :

> Ange Vergèce grec, à la gentile main, Pour l'écriture grecque écrivain ordinaire De vos granpère et père et le vostre...

dit Baïf dans une épître dédicatoire à François Ier.

Le catalogue dressé par Vergèce ² contient la liste de 260 manuscrits. Quelques volumes dédiés au roi, d'autres qui lui furent donnés par Louise

2. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds gree, nº 3064.

^{1.} On sait que ce savant rassembla une très-précieuse bibliothèque, qu'il légua au sénat de Messine. Elle a été depuis transportée en Espagne, et elle fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de l'Escurial. (Voyez Villemain, Lascaris, note O, et les Elogia de Paul Jove.) « Il faut remarquer, dit G. Naudé, • que Janus Lascaris Bhyndacenus, exilé de Constantinople, a le premier trouvé, ou au moins restably et remis en usage les grandes lettres, ou pour mieux dire majuscules et capitales de l'alphabet grec, esquelles il fit imprimer l'an 1494 des sentences » morales et autres vers qu'il dédia à Pierre de Médicis, avec • une fort longue épître liminaire, où il l'informe de son dessein • et de la peine qu'il avait euë à rechercher la vraye figure de • ces grandes lettres parmy les plus vieilles médailles et monu-» mens de l'antiquité. • G. Naudé, Additions à l'histoire du roy Louis XI, p. 186.

de Savoie sa mère et Marguerite de Valois sa sœur, augmentèrent encore la bibliothèque de Fontainebleau, qui ne renferma cependant jamais plus de 200 volumes imprimés, en y comprenant ceux qui avaient été apportés de Blois.

Nous avons dit déjà que la bibliothèque de Fontainebleau était installée au « dernier estage » du château. Les écrivains de l'époque ont célébré sa magnificence et l'affable hospitalité qu'y recevaient les savants de tous les pays. C'est là que Ramus persécuté allait chercher un studieux asile, tandis que ses ennemis pillaient à Paris sa propre bibliothèque, déposée au collége de Presles 1. François de Belleforest, qui écrivait au milieu du seizième siècle, décrit ainsi les magnificences de la collection de Fontainebleau : « Celle librairie et » superbe bibliothèque, dressée iadis par les roys » Égyptiens en Alexandrie, ne fut onc plus belle » ny plus riche qué celle que Françoys, premier » du nom, a ordonné en ceste sienne maison; » n'ayant espargné frais aucun ny la peine d'un » grand nombre d'hommes de grand scavoir, qu'il » a envoyez par toute la Grèce et Asie pour re-

Post eius obitum, direpta est a sicariis bonorum omnium,
 præsertim librorum, supellex exquisitissima. Periorunt etiam
 multa Rami egregia doctrinæ monumenta.... » Th. Banosius,
 Vita Petri Rami, p. 35. Voyez encore : J. E. Freigius, Vita Petri Rami, et Antoine Teissier, Eloges des hommes sçavans tirez de l'histoire de M. de Thou, t. II, p. 409.

" couvrer les meilleurs livres qu'on pourroit trou-» ver pour l'enrichissement de ceste bibliothèque. » que les Princes estrangers ont souhaité de voir. » venans en France, plutost que les plus exquis thrésors et plus riches ioyaux qui soyent en ce royaume. Quoy plus? Ce grand Roy, scachant que les Muses avment les solitudes, et Pallas les » lieux de repos, et que la laborieuse Dyane fuit » les villes oiseuses, a aussi fait dresser icy le » temple des Muses et la retraite de Pallas, et les » courses boscagères de Diane la chasseuse. Et au » reste si i'estoy quelque grand poëte ou disert » orateur, ie bastirov aussi quelque belle œuvre » sur le los tant du Roy qui a fondé ce temple » Palladien, que de la magnificence du bastiment » et richesse des livres, tableaux, effigies et choses » rares qui sont en ceste bibliothecque, mais » ayant défaut de ce, et laissant ceste charge à » ceux qui ont gousté l'eau caballine et aux bons » livres, et en la faveur des Roys, et qui ont le » cœur haucé et hardy pour se voir récompensez » de leurs peines, je passeray outre 1. »

Duchâtel survécut cinq ans à François I^{er}. Ne trouvant pas chez Henri II des dispositions aussi généreuses que chez son père 2 , il renonça à aug-

2. « Henry II, quoy que bien instruit en sa jeunesse, fut

^{1.} Séb. Munster, la Cosmographie universelle de tout le monde, édition revue et complétée par Fr. de Belleforest, t. I, p. 333.

menter le nombre des volumes de la bibliothèque, et chercha surtout à assurer la conservation de ceux qui restaient, en multipliant les reliures.

Celles-ci, d'ailleurs, étaient devenues depuis longtemps moins riches et moins pesantes; il avait fallu renoncer aux pierres précieuses, au velours, aux étoffes précieuses, quand on s'était trouvé en présence de plusieurs centaines de volumes à pourvoir. Le fer et le cuivre avaient disparu aussi; le carton remplaça les lourds ais de bois, et les armes du souverain en devinrent presque le seul ornement. Un exemplaire des poésies latines de Fausto Andrelini, que l'auteur fit relier pour l'offrir à Louis XII, porte sur sa couverture en veau fauve estampé un porc-épic avec la devise du roi : cominus et eminus. On sait que l'ordre du Porc-Epic avait été institué par Louis d'Orléans, grand'père de Louis XII. La bibliothèque du Louvre possédait un volume dont la reliure avait pour seul ornement au milieu des plats une bande où alternaient les armes de France et des porcs-épics. Sur un trèsprécieux exemplaire qui appartient à la bibliothèque Mazarine¹, on voit figurer, outre l'écu de France et les porcs-épics, des hermines, pièce

1. Imprimés, nº 11578.

<sup>tellement diverty par les guerres qu'il continua avec Charles
Quint, qu'il n'eut guères moyen de caresser ou favoriser les</sup>

muses. • G. Naudé, Additions à l'histoire du roy Louis XI, p. 167,

principale des armoiries d'Anne de Bretagne. La plupart des volumes qui furent reliés à Blois sous le règne de Louis XII sont l'œuvre d'un prêtre nommé Gilles Hannequin.

Les reliures exécutées sous François le sont en général très-simples; le cuir et le maroquin noir y furent presque seuls employés par Jean le Faulcheur, qui se qualifiait de « libraire et relieur





ordinaire du roi ". Les F couronnés, parfois suivis de la lettre R, figurent sur presque toutes; assez fréquemment, les plats sont ornés des armes de France, au-dessous desquelles s'étend une salamandre ¹.

Le blason de Claude de France accompagne quelquefois celui du roi; et les dauphins unis aux salamandres indiquent que le volume a été relié sous François I^{er}, mais pour le Dauphin.

Avec le règne de Henri II, s'ouvre une des plus belles époques de la reliure. L'amour du roi pour Diane de Poitiers vint se manifester jusque sur les livres de la bibliothèque. Autour des armes de France, accompagnées d'ornements exécutés avec un goût exquis, sont semés des H et des D entrelacés, des croissants, des arcs, des carquois et d'autres emblèmes de la chasse. Parfois les armes de France sont remplacées sur les deux plats par la devise équivoque que Henri II avait adoptée :

DONEC TOTVM IMPLEAT ORBEM

mais alors les croissants dominent, et sont beau-

1. Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté : fonds français, nº 2261.

. Digitized by Google

HENRI II.

coup plus nombreux que les monogrammes. Les mêmes initiales et les mêmes symboles se rencontrent encore sur les volumes, extrêmement rares, qui furent reliés aux armes de la favorite ¹.

Pierre Duchâtel mourut le 2 février 1552, regretté de tous les savants, qui se souvenaient qu'il avait osé défendre Robert Estienne contre la Sorbonne, et E. Dolet contre le roi. Pierre de Mondoré devint maître de la librairie, et la place de garde fut, peu de temps après, donnée au mathématicien Jean Gosselin.

Leprince ², tous les historiens qui l'ont précédé et presque tous ceux qui l'ont suivi, disent que Henri II, confirmant l'ordonnance rendue en 1538 par François I^{er}, avait enjoint aux libraires de fournir à la bibliothèque du Roi un exemplaire sur vélin et relié de tous les livres qu'ils imprimeraient par privilège. Or cette ordonnance n'a jamais été rendue que par Raoul Spifume, un pauvre diable monomane, qui eut l'étrange idée de composer un recueil de trois cent six arrêts ou reglements qu'il publia vers 1558, sous le nom de Henri II et comme ayant été promulgués par lui. Ces arrêts supposés ont d'ailleurs été pris au

^{1.} Voyez, à la bibliothèque de l'Arsenal, le manuscrit in-íolio coté : nº TF 98.

^{2.} Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 26.

sérieux par de véritables érudits, le président Bouhier et Abel de Sainte-Marthe entre autres. Voici le texte de l'ordonnance rédigée par Spifame en faveur de la bibliothèque du Roi, ordonnance qui pendant deux cents ans a été regardée comme parfaitement authentique :

" Le Roy, pour l'amplification des bonnes lettres * chrestiennes, et toutes choses honnestes et pro-» fitables. et entretenement de ses librairies et • bibliotèques, qu'il a establies pour exercer et » employer les bons esperitz de ses subjectz » sçavans et lettrez, et toutes personnes vertueuses » et gens amateurs de bons livres et notables » élucubrations. A ordonné et ordonne, que dore-» senavant ne sera baillé aucun privilége d'im-» primer que ce ne soit à la charge que tous livres qui » s'imprimeront luy en sera baillé et présenté un, imprimé en parchemin de vellin, relié et couvert » comme il appartient luy estre présenté, pour » estre mis en sa bibliothèque et librairie de son » chasteau de Fontainebleau; et après icelle » bibliothèque de Fontainebleau fournie, estre mis » en sa librairie de son chasteau de Bloys, et » conséquemment aux autres, ainsi qu'il sera par » luy advisé et ordonné ¹. »

1. R. Spifame, Dicœarchiæ Henrici regis christianissimi progymnasmata, 8• arrêt. Le volume n'a point de pagination.

Deux catalogues des manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau furent dressés sous Henri II par Constantin Palœocappa, et recopiés par Ange Vergèce. L'un est disposé par ordre alphabétique, l'autre par ordre des matières; tous les deux sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale ¹.

François II régna une année à peine, et de cette époque date le redoublement des persécutions religieuses qui assombrirent si longtemps notre histoire; la seule acquisition que la bibliothèque ait faite sous ce prince a précisément cette triste origine. Le président Aimar de Ranconet, un des hommes les plus savants du seizième siècle, fut, sous prétexte de religion, enfermé à la Bastille par ordre du cardinal de Lorraine; il y mourut de chagrin en 1559, et ses livres confisqués entrèrent à la bibliothèque de Fontainebleau².

L'es reliures au chiffre de François II sont naturellement assez rares. Au milieu des plats un écusson ovale renferme les armes de France, au-dessous desquelles sont deux F couronnées et parfois suivies du nombre *II*. Sur le dos, entre les nerfs de la reliure, alternent des F et des fleurs de

^{1.} Manuscrits, fonds grec, nºs 3065 et 3066.

^{2.} Maichelius, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis, p. 12. — Abel de Sainte-Marthe, Discours au Roy sur le rétablissement de la bibliothèque royale de Fontainebleau (sans pagination).

[CHAPITRE III. - 1515 à 1560.



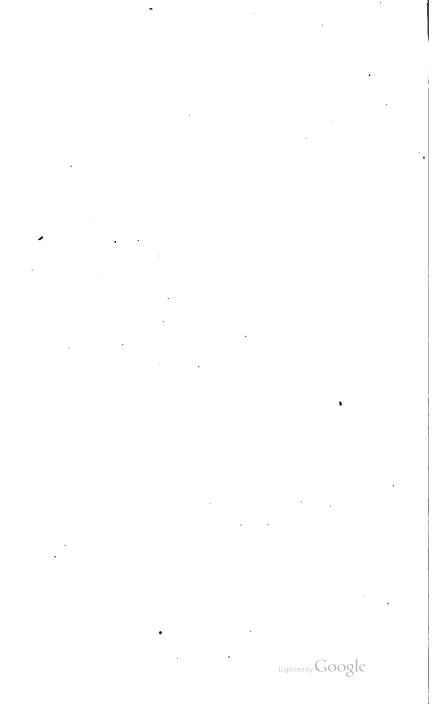


lis presque toujours surmontées d'une couronne¹.

Plusieurs de ces reliures, commencées sous François II, ne furent achevées que sous le règne de Charles IX; celles-ci portent semés sur les plats plusieurs Centrelacés et couronnés.



1. Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté ; fonds français, nº 1186.





CHAPITRE 'IV

(1560 à 1610)

Charles IX. — Translation de la Bibliothèque à Paris. — Jacques Aymot, maître de la librairie. — Les reliures sous Charles IX et Henri III. — Dangers que court la Bibliothèque pendant la Ligue. — Guillaume Rose, F. Pigenat et le président Brisson. — Récit de Gosselin. — Jacques-Auguste de Thou remplace Amyot. — La Bibliothèque est transportée au collége Louis-le-Grand. — Les livres de la famille Pithou. Les manuscrits de Catherine de Médicis. — Transfert de la Bibliothèque dans le couvent des Cordeliers. — La reliure sous Henri IV.

l'avènement de Charles IX, protecteur de Ronsard et poëte lui-même, on pouvait espérer une ère favorable aux lettres; mais les luttes religieuses en décidèrent autrement. La Bibliothèque du roi n'acquit sous ce règne aucune collection nouvelle, et elle perdit un de sés chefs. Pierre de Mondoré, soupçonné d'attachement au calvinisme, dut, en 1567, se retirer à Sancerre, où il mourut trois ans après ¹.

^{1.} Pierre de Mondoré s'était formé à Orléans une riche bibliothèque, où dominaient les auteurs grecs et les ouvrages de mathématiques; elle fut pillée pendant la Saint-Barthélemy : » Sed ob religionis causam bellis intestinis graviter jactatus;

Contrairement à une assertion incontestée jusqu'ici, ce fut vers cette époque, et en tout cas sous le règne de Charles IX, que la bibliothèque du Roi fut transportée de Fontainebleau à Paris. Le fait est établi d'une manière irréfutable par une lettre très-touchante de Gosselin, adressée plus tard à tous les amis de la littérature. « Il "y a, dit-il, trente-quatre ans et plus que " j'ay la charge de garder la librairie du Roy, » qui est un des plus beaux thrésors de ce royaume; » durant lequel temps je l'ay gardée plusieurs » années dedans le chasteau de Fontainebleau, " et puis, par le commandement du roy Charles IX, " je la feis apporter dans ceste ville de Paris 1. " Nous ne savons d'ailleurs où la bibliothèque fut alors installée. Gosselin demeurait près de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, mais il résulte des termes mêmes de sa Remonstrance qu'il ne logeait pas à la bibliothèque.

1. Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy, addressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie; publiée par Edouard Fournier, Variétée historiques et littéraires, t. I, p. 1.

<sup>quum Sanceras ad Ligurim confugisset, contrato ex mœrore
morbo, animam Deo reddidit. Bibliotheca etiam ejus, omnium
librorum copia instructa, mathematicis præsertim et græcis,
illisque majorem partem manuscriptis, atque ipsius studio
emendatis, barbara ista immanitate direpta est. » Corn.
Tollius, De infelicitate litteratorum, appendix, à la suite de l'ouvrage de Joannes Pierius, p. 53. — Voyez aussi, sur ce point,
J.-A. de Thou, Histories sui temporis lib. LII.</sup>

Pierre de Mondoré eut pour successeur le savant Jacques Amyot, qui avait été le précepteur du roi et celui de ses deux frères. Le célèbre helleniste fut le premier, dit-on, qui songea aux services que ce précieux dépôt pouvait rendre aux érudits, et il consentit à communiquer à quelques-uns d'entre eux les manuscrits dont ils avaient besoin pour leurs travaux ¹.

On fit relier, sous Charles IX, un assez grand nombre de volumes, et tous sont faciles à reconnaître. Quelques-uns portent au milieu des plats deux C entrelacés, et sur le dos un semis du même monogramme ². Les reliures les plus élégantes sont ornées des armes de France placées au centre d'un ovale; au-dessous de l'écu se trouvent deux petits C entrelacés et suivis du chiffre IX, puis le titre de l'ouvrage ³. Parfois le chiffre IXest reinplacé par deux C, et alors, sur le dos, figure, entre chaque nerf, un double C surmonté d'une couronne.

Quand le titre de l'ouvrage n'existe pas sur les plats, l'ovale est rempli par plusieurs C couronnés, et au bas figure le chiffre IX.

^{1.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du Roi, p. 28.

^{2.} Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit côté : fonds français, nº 868.

^{3.} Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté : fonds français, nº 750.



Digitized by Google

HENRI III.

Enfin, sur quelques reliures, infiniment plus rares, on rencontre l'emblème que le chancelier de l'Hôpital avait fourni au roi : deux colonnes surmontées d'une couronne et accompagnées de cette devise : Pietate et justitia 1.

Henri III eut pour les belles reliures le même goût que son père. Son ordonnance somptuaire du 24 mars 1583, qui défendait aux bourgeoises de porter des pierreries, les autorisait à en orner leurs livres d'heures. Le roi lui-même n'alla cependant pas jusque-là. La margue distinctive des reliures exécutées sous son règne est un double écusson aux armes de France et de Pologne, entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit, avec la devise Spes mea Deus ou Manet ultima cœlo: au-dessous de l'écu se trouve une H couronnée ².

On sait dans quel désespoir fut jeté Henri III par la mort de la princesse de Condé, Marie de Clèves: c'est alors qu'il institua l'ordre des Pénitents et ses lugubres processions, en même temps qu'il couvrait de têtes de morts ses vêtements et jusqu'aux aiguillettes de ses chaussures. Les reliures faités pour lui, à cette époque, portent les traces de cette singulière monomanie. Les plats sont chargés de

^{1.} Un spécimen de cette reliure existe à la bibliothèque de l'Arsenal.

^{2.} Voyez, à la bibliothèque Mazarine, le volume coté : nouveau fonds, jurisprudence, in-8°, nº 56.



squelettes, de crânes desséchés, de larmes, de croix, d'ossements dorés, argentés ou estampés sur maroquin noir. Parfois, d'un côté du volume se trouve le nom de Jésus et de l'autre celui de MARIE, puis la devise *Memento mori*. Ces reliures, où le deuil est loin d'exclure le luxe, sont aujourd'hui trè;-recherchées. Sur un volume qui appartient à la bibliothèque Mazarine, les ornements funèbres ont été frappés en argent; ils étaient en or sur un exemplaire, identiquement semblable pour tout le reste, que possédait la bibliothèque du Louvre, dans la collection Motteley.

La bibliothèque du Roi faillit être anéantie pendant la Ligue. Tandis que la collection particulière de Henri III était vendue à l'encan devant l'Hôtel de ville ¹, deux ligueurs forcenés, Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le curé François Pigenat, firent plusieurs tentatives pour s'emparer des livres du roi; un peu plus tard, ce fut le tour de deux maîtres des comptes, MM. de Joelmy et Dupré. Gosselin, qui avait alors près de quatre-vingt-dix ans, semble avoir montré peu d'energie dans cette circonstance. Il fit d'abord appel à l'influence du président Brisson; mais il craignit sans doute ensuite de se voir compromis avec les ligueurs, car, deux mois avant le siége de Paris, il se retira

1. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du Roi, p. 33.

92

auprès du roi à Saint-Denis, puis à Melun. Avant son départ, il eut cependant soin de « très bien » fermer la porte d'icelle librairie avec une bonne » serrure et un bon cadenat, et par dedans avec » une forte barre. » Mais le président de Nully, peu scrupuleux sur le choix des moyens, ne recula point devant l'effraction: il fit tout simplement « rompre la muraille pour entrer en la dicte " librayrie ", et, une fois en possession, il la garda six mois, jusqu'à la fin de mars ; guand il dut la rendre, il manquait déjà bien des volumes. Tous ces faits nous sont attestés par le pauvre Gosselin, qui, réduit à l'impuissance, protesta du moins par écrit et voulut conserver à la postérité le souvenir de ces attentats, en même temps que les noms des misérables qui les avaient commis; il a raconté tous ces faits en tête d'un des manuscrits de la bibliothèque, les Marguerites historiales de Jean Massue 1. Voici cette note, le plus précieux docu-

vicieux de certaines personnes iant grandz seigneurs que aultres. La reliure primitive de ce manuscrit a été remplacée, et si maladroitement, qu'on a alors enlevé le feuillet de vélin qui contenait la note de Gosselin. Elle aurait donc été perdue pour jamais si, dix ans auparavant, M. Paulin Paris ne l'eut copiée

ì

Digitized by Google

^{1.} Ce volume est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. D'abord coté No 7292, il porte maintenait le numéro 955 dans le fonds français; c'est un bel in-quarto sur vélin, qui a pour titre: La Marguerite des vertus et vices, composé par frère. Jean Massue. Une note de M. Paulin Paris ajoute: domestique de Jehan de Chabannes, comte de Dampmartin, composé en 1497. Sur le dernier feuillet, on lit: Les margarites hystorialles composées par un ung prieur, contenantes plusieurs faictz et dictz vertueux ou vicieux de certaines personnes tant grandz seigneurs que aultres.

ment qui existe sur l'histoire de la bibliothèque du Roi pendant la Ligue :

Mémoire que le président de Nully, durant la
Ligue et durant la trève, s'est saisi de la librairie
du Roy, environ la fin de septembre, ayant fait
rompre la muraille pour entrer en ladicte librairie, laquelle il a possédée jusques environ la fin
du mois de mars en l'an 1594¹, qui sont six
mois; durant lequel temps on a couppé et emporté le premier cayer du présent livre, auquel
cayer estoient contenues choses remarquables².
Item, durant le temps susdict ont esté emportez
de ceste dicte librairie plusieurs livres dont le

Au président de Nully, qui ce jour se présenta pour faire
 la révérence à Sa Majesté, elle fist demander par Sanssi
 (Nicolas Harlay de Sancy) en quelle qualité il la lui vouloit faire,
 auquel ledit président ayant respondu que c'estoiten qualité
 de son très-humble et très-obéissant sujet et serviteur, le Roy
 l'ayant entendu, lui renvoya dire par Sanssi qu'il ne tenoit
 point pour ses sujets ni pour ses serviteurs ceux quil'estoient
 de l'Espagnol, et qu'il ne laissast pas, si bon lui sembloit,
 des'en aller avec eux. » Lestoile, Journal du règne de Henri IV,

Ce jour on escrivit en grosses lettres sur la porte du président de Nulli : François, pendés cest homme meschant.
Il avoit eû un billet deux jours auparavant, ayant esté escon duitdela requeste qu'il avoit présentée, qui portoit qu'attendu
son âge et sa qualité, il lui fust permis de se retirer en l'abbaye Saint-Victor-lez-Paris ou en quelqu'autre Moinerie des Fauxbourgs.
Lestoile, Journal du règne de Henri IV, 27 mars 1594.

2. Il contenait une généalogie de la Maison de Chabannes dont il ne reste plus, en effet, que les deux derniers feuillets.

lorsqu'il préparait son savant ouvrage sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi; cette copie est aujourd'hui collée avec quatre pains à cacheter en tête du volume.

commissaire Chenault feist enqueste, bientost
 aprez que ledit président eut rendu icelle librai rie. Gosselin, *ita est*.

» Item, ung docteur de Sorbonne et évesque
» de Senlis, nommé monsieur Rose, familier amy
» du président susdict, a faict amende honorable
» en la cour du parlement, par arrest de la dicte
» cour, pour avoir prononcé... durant la Ligue, et
» encores depuis, paroles indignes d'ung homme
» de sa qualité; il feist celle amende le v^o jour de
» septembre 1598.

" Davantage ledict évesque et ung docteur de " Sorbonne, nommé Pégenac¹, ont faict ce qu'ilz " ont peu pour posséder ladicte librairie; mais " feu de bonne mémoire le président Brisson, à " ma requeste et solicitation, a empesché leur " intention. Lesquelz, par après, sont allez ins-" siter la chambre des comptes pour venir mettre " les (?) en ladicte librairie. Monsieur de Joelmy " et Monsieur Dupré, maistres des comptes en " ladite chambre, ont vouleu entreprendre ce " que lesdits docteurs n'avoient peu faire; " mais mondict seigneur président leur a encores " rompu leur desseing, comme il avoit faict " auparavant. "

Dans une lettre publiée plus tard, Gosselin

1. François Pigenat.

raconte les mêmes faits, mais avec quelques variantes qui ne manquent pas d'importance. " Dieu m'a faict la grace d'avoir fidellement gardé » icelle librairie, et d'avoir empesché plusieurs » fois qu'elle n'ayt esté dissipée ou ruynée, et » signamment depuis le commencement des der-" niers troubles, que quelques-uns des supposts » de la Ligue ont voulu s'ingérer d'entrer en icelle, » souz couleur d'y vouloir donner ordre selon » leur façon, lesquels j'ay empesché, par la grace » de Dieu et par l'ayde de Messeigneurs et amys: » et, voyant que je ne pourois plus résister contre » la force de tels supposts, estimant aussi qu'ils » auroient plus de hardiesse d'entrer en la dicte "librairie en ma présence, me contraignant, par » emprisonnement de ma personne, leur en faire " ouverture, qu'ils n'auroient pas en mon absence. ", j'ay très bien fermé la porte d'icelle librairie » avec une bonne serrure et un bon cadenat, et » par dedans avec une forte barre, et me suis » absenté de ceste ville de Paris deux mois devant » qu'elle ait esté assiégée, et me suis retiré à » Saint-Denis où estoit Sa Majesté, et par après » me suis réfugié en la ville de Meleun, qui estoit » en l'obéissance du roy, là où j'ay esté jusques à » la dernière trève, durant laquelle le président » de Nully, qui pour lors avoir moult d'autorité en » ceste ville de Paris, meu d'une particulière » affection, s'est adressé à la dicte librairie, a fait

crocheter la serrure et le cadenat dont la porte " d'icelle estoit fermée; et ne pouvant ouvrir " icelle porte, à cause qu'elle estoit fermée par » derrière avec une forte barre, il a fait rompre » la muraille afin d'ouvrir la dicte porte, est entré » en icelle librairie avec telle compagnie qu'il luy » a pleu, et y est allé plusieurs fois avec ses gens, » qu'on a veu s'en aller avecques luy portans » d'assez gros pacquets soubs leurs manteaux, et a possédé la dicte librairie, ainsi qu'il l'a voulu, jusques au temps que ceste ville a esté réduite en l'obéissance du roy, et que Sa Majesté lui a mandé de me rendre les clefs d'icelle librairie. et remettre en la dicte librairie les livres d'icelle » si aucuns en avoit pris, et le dict président m'a » seulement rendu les clefs, disant qu'il n'avoit » pris aucune chose dedans la dicte librairie¹. »

On voit que, dans cette nouvelle rédaction, Gosselin passe sous silence le rôle si honorable qu'il avait auparavant attribué à Barnabé Brisson. Gosselin avait sans doute été trompé, comme bien d'autres, par la conduite dissimulée du savant président qui, au dire de Mézeray, s'efforça pendant la Ligue de « nager entre deux eaux », soutenant tout haut les Seize et protestant en secret de son

^{1.} Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy, addressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie.

attachement au roi; on sait d'ailleurs que cette politique ne lui réussit guère. S'il faut en croire quelques écrivains, pas plus que le président de Neuilly, il ne respecta la Bibliothèque, mais il mit moins de franchise dans ses vols et se garda bien de renverser aucune muraille. Suivant l'abbé Tricaud, Brisson alla prendre des livres à la Bibliothèque, et « les ayant portez chez lui, suivant » sa coutúme, pour les examiner plus à loisir, et . dans le dessein de les remettre ensuite à leur » rang, fut prévenu par la mort...; et sa veuve, " qui trouva ces livres parmi ceux de son mari, » sans démêler s'ils estoient de la bibliothèque » Royale ou non, les vendit avec les autres 1. " Scaliger dit tout crüment que Brisson emporta chez lui une bonne partie de la bibliothèque du Roi. et que sa veuve les vendit ensuite pour presque rien, pour un morceau de pain 2.

Amyot était mort pendant l'année qui précéda ces événements, et Jacques-Auguste de Thou, un des hommes les plus instruits et un des caractères les plus respectés du seizième siècle, venait de lui succéder. Les dangers qu'avait courus la Biblio-

1. Essais de littérature pour la connoissance des livres, t. I, p. 15.

^{2. -} Barnabas Brissonius bonam partem librorum regiorum • in domum suam transtulit. Post casum ejus, vidua avara frusto • panis, si ita loqui fas est, divendidit. - Joseph Scaliger, *Epistolæ*, liber I, epist. LXIII. 7

thèque au milieu des derniers troubles déterminèrent Henri IV à la transporter en un lieu plus sûr. Des lettres patentes du 14 mai 1594, qui ne purent d'ailleurs recevoir leur exécution qu'en mai 1595, ordonnèrent qu'elle serait installée rue Saint-Jacques, dans les bâtiments du collége de Clermont, aujourd'hui lycée Louis-le-Grand¹. Il appartenait aux jésuites, qui, chassés de France à la suite de l'attentat de Jean Chastel, venaient de l'abandonner; eux-mêmes avaient réuni dans cette maison une bibliothèque composée d'au moins vingt mille volumes ², qui furent en grande partie dispersés.

 * Du mercredy iv octobre. La Cour, après àvoir oy les
 commissaires commis par icelle, qui ont faict procéder aux
 réparations de ce qui estoit nécessaire au collége de Clermont,
 pour y mettre la bibliothèque du Roy, a ordonné et ordonne
 que des deniers procédans de la vente des meubles des Jésuistes
 et revenus des immeubles, les massons, menuisiers, charpentiers, seruriers et autres manœuvres qui ont travaillé ausdits
 ouvrages, réparations, et ce qui a esté faict de l'ordonnance
 desdicts commissaires, seront les premiers et avant tous autres
 payez de leurs ouvrages, salaires, etc.... » Destination du collége de Clermont pour la bibliothèque du Roy, dans Félibien, Histoire de Paris, t. V, p. 28.

2. La bibliothèque du collège Louis-le-Grand fut commencée vers 1565. Trois ans après, le médecin Jérôme Varade, échevin de Paris, lui légua la sienne; et les jésuites, en retour de cette libéralité, donnèrent à son fils Claude la place de recteur. Mais celui-ci, compromis plus tard dans le procès de J. Chastel, fut brûlé en effigie le 25 janvier 1595. A la fin de l'année 1571, Pierre de Saint-André, président au Parlement, abandonna au collège sa bibliothèque, dans laquelle avait été fondue celle du savant Guillaume Budé. Dès 1580, les jésuites avaient rédigé pour leur collection un règlement très-sage et très-complet qui nous a été conservé dans les plus anciennes éditions des *Règles* de la compagnie de Jésus.

LE COLLÉGE LOUIS-LE-GRAND.

La seule acquisition importante que fit la

L'attentat de Jean Chastel contre Henri IV vint tout à coup arrêter les progrès de cette collection. J. Chastel avait fait ses études au collége de Clermont, et les jésuites, complices de son crime, se virent condamnés avec lui. Une heure après l'attentat, la maison fut occupée militairement; on mit les scellés sur toutes les pièces, et elles furent le lendemain visitées par des conseillers du Parlement. Dans la chambre du P. Guignard, qui était alors bibliothécaire, on trouva plusieurs livres défendus, entre autres une apologie de Jacques Clément, dont il avoua être l'auteur. Le Parlement, par arrêt du 29 décembre 1594, ordonna « que les • prestres et escholiers du collége de Clermont et tous autres soy-disant de ladicte Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Etat, videroient dedans trois jours hors de Paris et autres villes et lieux où sont leurs colléges..... Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenants, employez en œuvres pitoya- bles. » Les jésuites, forcés de quitter la France, abandonnèrent donc leur collége et leur bibliothèque. Le gouvernement la fit saisir, et résolut de la vendre aux enchères. Mais les choses se passèrent autrement. Suivant Lestoile, - elle fut exposée au pillage, jusques aux revendeus et plus piestres frippiers de l'Université. On disoit qu'on y avoit trouvé plusieurs papiers • escrits contre le Roy, desquels messieurs les revisiteurs ne firent si bien leur proufit que des bons livres græqs et latins, • qui furent jugés de bonne prise, à la requeste de messieurs les » gens du Roy, qui s'en accomodèrent les premiers, selon leurs conclusions; et après, les autres, chacun selon son mérite et » qualité. » Quant au bibliothécaire, il fut étranglé et pendu en place de Grève, ce qui, du reste, lui valut l'honneur d'être placé par ses confrères au rang des martyrs.

Les jésuites, une fois rétablis en France, en 1604, auraient fort désiré garder la belle collection qu'ils trouvaient installée dans le collége à la place de la leur; ils le laissèrent entendre assez clairement dans une Très-humble requeste qu'ils présentèrent alors au roi : « Nous confessons néantmoins, disaient-ils, que » nous avions deux grands thrésors, et aussi opulents et riches » qui fussent non-seulement en vostre royaume, mais encor en » toute l'Europe; c'estoyent deux bibliothèques. L'une estoit » en la maison de S. Louys (la Maison professe des jésuites, rue » Saint-Antoine); l'autre estoit au collège, bibliothèque remplie » des plus rares volumes et plus doctes qui fussent au monde. C'estoit nostre arsenal, nostre munition, nostre grand magasin, » nostre grand thrésor et richesse. Ces deux thrésors, Sire, nous

Bibliothèque du roi pendant son séjour dans ce local eut pour objet les manuscrits provenant de la succession de Catherine de Médicis.

Le cardinal Ridolfi, neveu de Léon X, avait possédé une riche bibliothèque, presque exclusivement composée de manuscrits; après sa mort, elle fut achetée par le marechal Strozzi¹. Celui-cipérit

• avons perdu avec un extrême regret. • A cot égard, le vœu des jésuites ne fut pas exaucé; mais de généreuses donations leur permiront presque aussitôt d'accroître considérablement l'étendue de leur collégo, et d'y former une nouvelle bibliothèque, qui fut alors placée sous la direction du savant Fronton du Duc. On peut citer, à partir de cette époque, parmi les bienfaiteurs de cette collection, le cardinal François de Joyense, le libraire Cramoisy, le poëte Philippo Desportes, Gabriel Lallemant, Jacques Sirmond, confessour de Louis XIII, le surintendant Fouquet, et surtout Achille de Harlay, arrière petitfils de l'illustre premier président, qui légua au collége plus de vingt mille volumes.

Les jésuites furont de nouveau chassés de France en 1762; ils durent donc abandonner encore une fois leur bibliothèque, qui renfermait à cette époque environ cinquante mille volumes imprimés, des médailles, des pierros gravées, des antiquités égyptiennes, grecques, étrusques et romaines, des poids, des seceaux, six cents manuscrits, etc.

Des lettres patentes du 21 novembre 1763 accordèrent les bâtiments du collége de Louis-le-Grand à l'Université; il fut décidé en même temps qu'on établirait dans la vaste maison des jésuites un collége général dans lequel seraient réunis les boursiers de tous les petits colléges de Paris, où il n'y avait pas plein exercice. La bibliothèque fut vendue, mais beaucoup moins arbitrairement qu'en 1595, et une grande quantité de livres, achetés par l'administration du nouveau collège, restèrent en place; ils finirent, après de longs débats, par se confendre avec ceux qui composaient la bibliothèque de l'Université.

Sur l'histoire de la bibliothèque du collége Louis-le-Grand et les ouvrages à consulter, voyez A.-F., les anciennes bibliothèques de Paris, t. II, p. 245.

(1) • Il paroissoit bien aussy que ce grand capitaine estoit
 bien amateur des lettres, car il avoit une très belle bibliothèque

100

Digitized by Google

au siége de Thionville en juin 1558; il laissait un fils à qui Catherine de Médicis, sa parente éloignée, enleva la collection, en donnant pour prétexte que celle-ci provenait de la bibliothèque des Médicis¹, et en promettant de la payer un jour, ce qu'elle se garda bien de faire². Catherine mourut perdue de dette; on ne trouva rien chez elle, dit Brantome, « rien, pas mesme un seul sol... elle estoit endebtée » de huit cent mille escus². » A cette époque, la collection se composait de huit cents volumes environ⁴; Jean-Baptiste Benciveni⁸, abbé de Belle-

de livres. Je ne diray pas de luy comme le bon rompu le roy
Louis XI disoit d'un prélat de son royaume, qui avoit une
très belle librairie et ne la voyoit jamais, qu'il ressembloit
un bossu qui avoit une belle grosse bosse sur son dos et ne
la voyoit pas. Mais M. le mareschal visitoit, voyoit et lisoit
souvent sa belle librairie; elle estoit venue du cardinal
Ridolphe, et acheptée après sa mort, qui estoit un très
sçarant prélat. Elle estoit estimée plus de quinze mille escue
pour la raroté des beaux et grands livres qui y estoient.
Brantome, Vies des grands capitaines, édition Jannet, t. II,
p. 249.

(1) L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 458. — Catherine était fille de Laurent de Médicis, qui avait, en effot, acheté plusieurs de ces manuscrits après la prise de Constantinople par Mahomet II.

(2) « Du despuis la mort dudict mareschal, la roine mère la retira, avecque promesse d'on rescompanser son fils, et la luy payer un jour; mais jamais il n'en a eu un seul sol. Jo sçay bien qu'il m'en a dict d'autres fois, en estant mal contant. » Brantome, Vies des grands capitaines, t. II, p. 249.

(8) Brantome, Vies des dames illustres, t. I, p. 85. — Voyez Debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médicis, documents publiés, d'après les archives de Chenonceau, par l'abbé C. Chevalier, 1862, in-8°.

(4) Ronsard écrivait en 1564 :

Ceste royne d'honneur de telle race issue, Ainçois que Calliope en son ventre a conceue, branche, aumônier et bibliothécaire de Catherine, les avait apportés du château de Saint-Maur, et les gardait chez lui, rue Plâtrière ¹. Jacques de Pleurs et Barnabé de Ceriziers, maîtres de la chambre des comptes, chargés de faire l'inventaire de tous les biens meubles laissés par la reine, dressèrent aussitôt (19 août 1589) la liste de ces manuscrits, qui furent laissés à la garde de l'abbé de Bellebranche. Mais les nombreux créanciers de la reine ne voulaient pas laisser échapper ce gage précieux; ils firent mettre les scellés sur les manuscrits, et ceux-ci allaient être vendus ², quand le président de Thou intervint, déclarant qu'ils devaient faire retour à la couronne. Pierre Pithou ³ rédigea une déclaration aux termes de

> Pour ne dégénérer de ses premiers ayeux, Soigneuse, a fait chercher les livres les plus vieux, Hébreux, Grecs et latins, traduits et à traduire, Et par noble despense elle en a fait reluire Son chasteau de Saint-Maur, à fin que sans danger Le François fust vainqueur du sçavoir estranger.

Œuvres complètes de Ronsard, cdition Blanchemain, t. III, p. 379. — Voyez aussi Hilarion de Coste, les Eloges et vies des reynes, princesses, dames et damoiselles illustres, p. 106.

(5) Le nom de ce personnage a été fort défiguré : le Parlement l'appelle Bencheviny, Félibien Benemouy, L. Jacob Bencivigni, Maichelius Beneiregnius, et M. B. Hauréan Bencivenny.

(1) Histoire de la bibliothèque du Roy, manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

(2) Grosley, Vie de P. Pithou, t. I, p. 324.

(3) Les Pithou appartenaient à une de ces vieilles familles de robe, comme on en comptait tant au dix-septième siècle, qui se léguaient de père en fils une réputation de science, de dévouement laquelle le roi ordonnait « que tous les anciens » exemplaires hébreux, grecqs, en latin et en fran-

au travail et de probité. Celle-ci, par allusion à son nom, avait pris pour devise ces trois mots : τois , source, $\piei0ou$, obéissez aux lois, et certes nulle n'avait plus qu'elle le droit de la porter.

Pierre Pithou, savant et vertueux magistrat de Troyes, laissa en mourant quatre enfants, fermement attachés comme lui aux doctrines de la Réforme, pleins d'ardeur pour l'étude, et dont Scaliger a pu dire : « Messieurs Pithou sentoient les bons livres « de loin, comme un chat une souris.» Leur père avait réuni une assez belle bibliothèque, composée surtout de jurisprudence, de littérature et d'histoire ; elle échut par succession à Jean, le fils aîné. On était à la veille de la Saint-Barthélemy ; Jean et Nicole son frère, obligés de fuir devant la persécution, n'ayant pas même une demeure fixe, réussirent cependant, à force de peine et de courage, à sauver du naufrage général de leur fortune les livres et les collections de leur père. Revenus à des temps meilleurs, tous deux purent se constituer une bibliothèque nombreuse et bien choisie, qui, à la mort de Nicole, passa à François, son frère, quatrième enfant de Pierre Pithou.

Le troisième, qui portait le même prénom que son père, décida de l'illustration de la famille. Passionné pour le travail, il avait commencé, dès sa jeunesse, à réunir, soit par extraits, soit au moyen de copies textuelles, tout ce que renfermaient de curieux les livres les plus rares, le Trésor des chartes, les registres du Parlement, le dépôt de la Chambre des comptes, les archives des grandes villes et des principaux monastères. Ces extraits entrèrent plus tard dans la composition du célèbre recueil de de pièces que P. Dupuy forma pour M. de Loménie. Repoussé du barreau de Troyes à cause de ses opinions religieuses, P. Pithou alla chercher un asile dans les États du duc de Bouillon; il faillit ensuite être victime de la Saint-Barthélemy, et vécut dans la retraite jusqu'au jour où Henri IV le força d'accepter les fonctions de procureur général du Parlement. Au milieu de la tourmente politique, il avait rassemblé une assez riche collection de livres imprimés; vraie bibliothèque de travailleur au reste, car elle laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'élégance, et les volumes étaient, paraît-il, assez mal reliés ; « mais c'étoit un » amas de tous livres rares, excellens et singuliers, choisis et triés en toutes sortes de langues et disciplines.

Comme presque tous les savants de cette époque, P. Pithou tenait à la disposition de ses amis ses livres, ses notes, ses extraits, ses recueils ; « il menoit, dit Scaliger, tout le monde dans sa bibliothèque, prétoit volontiers, et présentoit tout ce qu'il » avoit, si l'on vouloit s'en servir. » Sa mort, arrivée le ler

.

CHAPITRE IV. - 1560 & 1610.

" cois, italiens et autres, trouvez entre les meubles

" de la deffuncte royne, mère des roys ses préde-

novembre 1596, jour anniversaire de sa naissance, causa un deuil général parmi les savants et les bibliophiles : l'illustre de Thou, A. de Harlay, Gillot, Casaubon, Scévole de Sainte-Marthe, s'écrivirent mutuellement à cette occasion des lettres de condoléances qui nous ont été conservées.

Pierre Pithou ne laissait que des filles. Il comprit que sa chère bibliothèque serait dissipée, et il rédigea minutieusement, peu de temps avant sa mort, ses volontés à cet égard. Il léguait au roi, pour en enrichir le Trésor de chartes, une collection de pièces rares qu'il avait achetées pendant la Ligue; il ordonnait qu'un certain nombre de volumes auxquels il était plus particulièrement attaché, et qui portaient des notes de sa main, seraient conservés par sa famille ; ce qui restait devait être réuni en un seul lot et vendu à une seule personne. Ces prescriptions ne furent observées qu'à moitié. François Pithou garda les livros qui devaient demeurer dans la famille, mais il conserva aussi ceux qui étaient destinés au roi ; il est vrai qu'après sa mort Pierre Dupuy se rendit à Troyes, les reprit et les fit déposer au Trésor des chartes. Les autres volumes furent divisés : le président de Thou acheta les manuscrits anciens; le reste, ainsi que les imprimés, fut partagé entre le duc de Joyeuse et François Pithou.

Le catalogue de la bibliothèque de Pierre Pithou n'a point été drossé; on en possède seulement trois inventaires partiels. Le premier, intitulé *Biblioteca ecclesiastica Pithœana*, est le dénombroment des livres de théologie; le second contient une liste des manuscrits qui passèrent à François Pithou, et dont il disposa après sa mort. Le troisième, écrit tout entier de la main de Pierre, a pour titre: Mémoires des livres que je désire estre gardez, qui sont broüilles de ma main pour la plupart. Il y mentienne 65 volumes in-folio, 48 volumes in-quarto, 74 volumes in-octavo et 17 in-douze.

François Pithou, frère puiné de Pierre, Labitait Troyes, sa ville natale, où il devint procureur général. Constamment occupé de l'étude de l'antiquité, c'est par lui que fut découvert le précieux manuscrit qui révéia les fables de Phèdre au monde moderne. Obligé, comme protestant, de fuir un moment la France, il avait visité et étudié toutes les bibliothèques de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie ; et, dès son retour, il s'était occupé d'en former une pour lui-même. Son testament fut digne du nom qu'il portait. Il légua à la ville la maison qu'il habitait, à charge par elle d'yfaire a dresser un collége pour enseigner la jeunesse..... » sans que ke jésuites y solent aucunement reçus ; aultrement,

cesseurs.... seroient mis ès mains du sieur
d'Emery, conseiller d'Estat, que le dit seigneur a
choisy et nommé pour maistre de sa librairie,
qui les prendra par inventaire, pour demeurer
le trésor uny aux meubles de la couronne de
France ¹. Ces lettres patentes sont du 14 juin 1594; le 17 août suivant, elles furent enregistrées au Parlement, qui arrêta que « la dicte bibliothèque seroit transportée avec celle du deffunct
roy, sans aucune innovation ou dérogation des
droits et hypotèques des créanciers, lesquels,
nonobstant ledict transport, demeureront en
leur force et vertu². » Malgré cette assurance

On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Grosloy, Vie de Pierre Pithou. — Scaligerana, p. 315. — P. Pithou, Épitre dédicatoire des Novelles de Théodose. — Boivin, P. Pitei vita. — Taisand, Vies des jurisconsultes, p. 440. — Loisel, Vie de Pierre Pithou. — J.-A. de Thou, Historie sui temporis, lib. CXVII, p. 704. — Sc. de Sainte-Marthe, Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria fleruerunt elogia, lib. IV, p. 127. — Nicoron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. V, p. 49. — L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 521. — P. Pithæi vita, elogia, opera, etc., p. 91. — Mémoires sur quelques bibliothèque de Faris, rassemblés par le P. Léonard de Sainte-Catherine; bibliothèque des Petits-Pères, nº 17), p. 12.

(1) Félibien, Histoire de Paris, t. II, p. 1239, et t. V, p. 25.

(2) Félibien, Histoire de Paris, t. II p. 1239, et t. V, p. 25.

^{ajonto-t-il, je désire que le tout soit vendu pour estre em}ployé aux pauvres... Je lègue audit collége toute ma bibliothèque et tous les livres qui se trouveront en ma maison;
en oultre tous mes meubles et argent pour faire bâtir le collége, avec mes rentes, si peu que j'en ay. - Co collége fut établi en 1630 seulement, neuf ans après la mort du fondateur, par les Pères de l'Oratoire.

les créanciers formèrent opposition. Les choses traînèrent fort en longeur, mais de Thou ne se décourageait point; en mars 1597, il fit nommer. trois commissaires : Pellerin, Lassilé et Francois. Pithou, qui furent chargés de dresser un autre. inventaire¹ et de faire l'estimation de la collection. Ils déclarèrent qu'elle valait cinq mille quatre cents écus, « encores, ajoutaient-ils, qu'elle ne se » puisse assez estimer, tant pour la rareté et bonté. » des ditz livres, qui ne se pourroient trouver. " ailleurs, que pour estre une bonne partie d'iceulz » non imprimez², et les ditz livres originaux et » non copies, dignes d'estre reservez en France » pour la postérité, conservation des bonnes let-» tres, et pour l'honneur du royaulme, et impossi-» bilité de pouvoir colliger et assembler à present » une telle bibliothèque pour quelque prix et en » quelque pays que ce soit ³. » L'estimation avait

 Un extrait de cet inventaire a été publié par M. Le Roux de Lincy dans le *Bulletin du bibliophile*, année 1858, p. 926.
 Publiés.

^{(3) =} Nous soubzsignez, commis et nommez pour la prisée et
évaluation de la bibliothèque et livres hébreux, arabes, grecs,
latins, françois et italiens qui ont appartenu à la reine mère,
deffuncte Catherine de Médicis, certifions à tous ceux qu'il
appartiendra avoir veu, visité, feuilleté ensemblement, au
logis du sieur abbé de Bellebranche, tous et ung chascun
les volumes, livres, papiers desquelz le catalogue et indice est
cy dessus transcript, qui sont pour la pluspart grecz, escriptz
à la main, antiens; et nous ont estez représentez par ledict
sieur abbé, et que tous les dictz livres, volumes, papiers à
nous représentez vallent bien, argent contant, cinq mil quatre
cens escus... Faict ce xx^o jour de mars mil cinq cens quatre

donc été fixée surtout en vue de l'acquisition que méditait le roi. Aussi, de nouvelles difficultés surgirent, et, le 4 novembre 1598, Henri IV mandait à de Thou: « Je vous av cy devant escript pour " retirer des mains du nepveu du feu S^r abbé dè » Bellebranche la librairie de la feue Roine, mère " du Roy, mon seigneur; ce que je vous prie et » commande encores un coup de faire, si jà ne » l'aviés faict, comme estant chose que je désire, "affectionne et veulx, affin que rien ne s'en » esgare, et que vous la faciés mettre avec la "mienne, Adieu ¹. "Benciveni venait en effet de mourir; le procureur général en donna avis au Parlement, qui déclara qu'il ne regardait plus les volumes comme en sûreté, et rendit (25 janvier 1599) un arrêt ordonnnant que pour la conservation des droits de qui il appartiendrait, la bibliothèque de Catherine serait déposée au collége de Clermont; mais à part, afin de ne pas être confondue avec celle du roi, et confiée à Gosselin, garde de la librairie, qui s'en chargerait « sur l'inventaire » cv-devant faict ². » Pierre-Dominique Benciveni.

⁽¹⁾ Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds de Dupuy, nº 407. — Bergor de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 62. — De Thou, *Historiæ sui temporis*, lib. XCIV, p. 387.

^{2.} Du Lundy xxv janvier M.D.XCIX. Sur ce que le procureur général du roy a remonstré à la cour le décez n'aguères advenu

^{de l'abbé de Bellebranche, au logis duquel avoit esté mis en}

dépost la bibliothèque de la feuë royne, mère du deffunct roy,

neveu de l'abbé de Bellebranche, fit encore quelque résistance, et il fallut un nouvel arrêt pour le déterminer à céder. Le 30 avril, le conseiller Denis de Hère, délégué à cet effet, se fit représenter tous lès volumes provenant de la succession de Catherine de Médicis¹, et surveilla leur transport au collége de Clermont, où ils furent installés dans une salle contiguë à celle qui renfermait la Bibliothèque du roi².

Maichelius se trompe quand il avance que multi ex illis libris in pulcherrimo maroquino

· ordonnée par le roy régnant estre mise ès mains de messire » Jacques-Auguste de Thou, conseiller au Conseil d'Estat et président en ladicte cour, non encore exécutées, au moyen de » l'opposition des créanciors d'icelle deffuncte dame royne, pré-• tendans queicelle bibliothèque doit estre vendue à leur proffict; » requérant, attendu que le logis où est de présent icelle biblio-» thèque, est loüé à personnes estranges, n'y seroit seurement, » qu'il y fust pourveu par la cour.... À ordonné et ordonne que » à la conservation des droicts de qui il appartiendra, ladicte bibliothèque sera transportée au collége de Clermont, proche • et séparé la bibliothèque du Roy, et mise en la garde de M. " Gosselin, garde la librairie dudict seigneur, qui s'en chargera · sur l'inventaire cy-devant faict, lequel à cette fin sera repré-· senté et receu en présence dudict procurcur général du roy » ou de l'un de ses substituts, le syndic des créanciers appellé, » pour y domeurer jusques à ce que, lesdiets créanciers oys sur leur dicte opposition, en soit ordonné. Et pour l'exécution du • présent arrest a commis maistre Denis de Hère, conseiller du roy. » Félibien, Histoire de Paris, t. V, p. 38. Voyez aussi le même ouvrage, t. II, p. 1252.

1. Voyez Inventaire de la bibliothèque de Catherine de Médicis, fait en 1599. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds de Baluze, nº 10106.

2. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du Roy, p. 38.

» ligati erant 1; » ils furent, en effet, reliés magnifiquement, mais un peu plus tard, et même, dit-on, du produit d'une rente qui appartenait aux Jésuites, et que le roi toucha pendant tout le temps que dura leur expulsion ². A l'époque de la mort de Catherine, très-peu de volumes étaient reliés. Parmi ceux-ci, les uns portaient un semis de K et de C entrelacés et couronnés : le s autres montraient sur leurs plats le curieux emblème que la reine avait adopté depuis la mort de Henri II, une montagne de chaux vive sur laquelle tombent des larmes, et comme devise ces mots : Ardorem extincta testantur vivere flamma. Cet ornement n'était, au reste, point frappé en or par le relieur, mais peint en miniature, et placé soit aux quatre coins de la reliure, ainsi qu'on le voit sur un précieux manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, soit au milieu de la couverture, comme le prouvait un splendide exemplaire qui était conservé à la bibliothèque du Louvre, dans la collection Motteley.

Les Jésuites ayant obtenu leur rappel en 1604, la Bibliothèque du roi dut abandonner la rue Saint-Jacques. Elle fut transportée dans une salle du cloître du grand couvent des Cordeliers³, situé

^{1.} Maichelius, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis, p. 13.

^{2.} L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 462.

^{3.} Piganiol de la Force, Description historique de Paris, t. III,

110 CHAPITRE IV. - 1560 à 1610.

sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les cliniques de l'Ecole de médecine. Lestoile, qui visita alors cette collection, nous dit que l'on y voyait « force manuscripts de la main de messire » Angelot¹ (la première du monde en matière de » græcq²), et des reliures magnifiques et exquises " de toutes sortes, dont y en a beaucoup qui " valent mieux que le dedans³. " Ce n'était, d'ailleurs, là, aux yeux de Henri IV, qu'une installation provisoire. Par son ordre, le cardinal du Perron, le duc de Sully, le président de Thou et un conseiller du Parlement allèrent, le 23 décembre 1609, visiter les colléges de Tréguier et de Cambray, qu'il était question de supprimer, « et » à la place d'iceux colléges, dit Lestoile, Sa » Majesté veut faire édifier un autre plus magni-» fique, qui sera appelé Collége royal, dans lequel » sera mise la bibliotèque du Roy 4. » Mais la

1. Ange Vergèce.

2. Voyez ci-dessus, p. 73.

- 8. Journal du règne de Henri IV, 17 octobre 1607.
- 4. Lestoile, Journal du règne de Henri IV, 23 décembre

p. 142. — « Mesme il avoit des-ja fait un grand amas de bons » livres, dont il avoit fait dresser une Bibliothèque au couvent » des Cordeliers, soubs la charge et maniment du sieur de Ca-» saubon, homme digne d'une telle charge pour son grand » sçavoir et cognoissance des langues et de l'antiquité.» B. Legrain, Décade contenant la vie et gestes de Henry-le-Grand, p. 429. — Le couvent des Cordeliers possédait déjà une bibliothèque, dont on trouve l'histoire dans A.-F., les anciennes bibliothèques de Paris, t. I, p. 203.

mort de Henri IV vint interrompre tous ces projets.

Un grand nombre de volumes avaient été reliés sous ce règne, et presque tous en maroquin rouge. Les ornements qui les couvrent sont très-variés. Tantôt les armes de France et de Navarre, accompagnées d'une H couronnée, figurent des deux côtés de la couverture; tantôt elles ne se trouvent que sur l'un des plats, et sur l'autre on lit cette inscription ainsi disposée :

> - H - IIII -PATRIS PA TRIÆ VIRTV TVM RES TITVTO RIS.

Le dos porte, en général, des H surmontées et entourées d'une couronne.

^{1609. — •} Le vingt-troisiesme Décembre, le cardinal du Perron, • le duc de Sully, le président de Thou et le conseiller Gillot, • par le commandement de Sa Majesté, vindrent recognoistre les lieux des anciens colléges de Triquet et de Cambray, pour • y faire édifier de nouveau un collége Royal de trente toises de • long et vingt de large, où aux deux bouts de la longueur on • devoit bastir quatre grandes sales pour faire les leçons pu-• bliques; et au dessus de ces sales on devoit mettre la Biblio • thèque de Sa Majesté, la plus belle qui soit au monde pour • les manuscripts. La face de ce collége devoit estre sans aucune • demeure; et sur le derrière, on devoit faire des logements • pour les lecteurs, le tout regardant sur une court de dix-huict • toises de long et douze de large, avec une belle fontaine au

CHAPITRE IV. - 1560 à 1610.



milieu. Bref, ce devoit estre un beau bastiment, et renté de
dix mille escus pour l'entretenement des lecteurs. Mais, las l
la mort nous a ravy ce Roy au mesme temps que l'on le devoit
commencer. « Le Mercure françois, ou suite de l'histoire de la paix, aunée 1609, p. 407. — Voyez encore: Histoire de la bibliothèque du Roy, manuscrit de la bibliothèque Sainto-Geneviève. — Cl. Malingre, Antiquités de Paris, p. 363. — Piganiol de la Force, Description historique de Paris, t. V, p. 386. La même lettre, parfois suivie du nombre IIII, se rencontre assez fréquemment aux coins de la couverture.

Le relieur du roi sous Henri IV était soit Nicolas soit Clovis Eve. Pendant près d'un siècle, la famille Eve a brillé dans la reliure et la typographie. Clovis I^{er}, fut, croit-on, relieur seulement. Nicolas se fit de plus imprimeur, et sa marque typographique représente le groupe d'Adam et Eve¹. On suppose que Nicolas mourut vers 1610. Clovis II, son fils, lui succéda et exerca jusque vers 1620.

Les reliures aux armes de Marie de Médicis portent son chiffre sur le dos et son blason sur les plats²; on ne le trouve guère, au reste, que sur les ouvrages qui lui furent offerts, et sur un trèspetit nombre de ceux qui furent reliés pendant les quatre années de sa régence.



1. Voyez L. C. Silvestre, Marques typographiques, Ire partie, nº 678.

2. Voyez, à la bibliothèque de l'Arsenal, le manuscrit coté n° TL, 312.



ł



CHAPITRE V

(1610 à 1657)

Mort tragique de Gosselin. — Is. Casaubon. — Louis XIII visite la Bibliothèque. — Les manuscrits du marquis de Brèves. — Projet de rétablir une bibliothèque royale à Fontainebleau. — La collection de Phil. Hurault. — La Bibliothèque transportée rue de la Harpe. — Nic. Rigault. — Les catalogues de 1622. — Premières estampilles. — La bibliothèque des frères Dupuy.

u moment où la Bibliothèque du roi fut transportée rue des Cordeliers, elle était sous la garde d'Isaac Casaubon, désigné, dès 1601, pour remplacer Gosselin, qui mourut presque centenaire en 1604. Les dernières années de ce vieux serviteur, successivement bibliothécaire sous quatre rois, furent abreuvées d'amertumes. Ainsi que nous l'avons dit, il avait fui Paris à l'époque de la Ligue, et pendant son absence, « aucuns de ceux qui estoient en ceste ville » vinrent en son logis, auprès de Sainct Nicolas » des Champs, où il avoit laissé sa femme, et » ravirent tout son bien, tellement qu'il ne luy » demeura rien. » Il réclama auprès d'Henri IV. Celui-ci finit par écouter ses doléances, et ordonna au trésorier de l'épargne de lui payer seize cent soixante six écus deux tiers ¹, que Gosselin eut encore bien de la peine à obtenir, si toutefois il les obtint ².

Sa mort fut, selon toute apparence, le résultat d'un accident : il mourut « tout bruslé, dit Scaliger, » estant tombé dans son feu, et à cause de son » âge, estant seul, ne s'est pu relever ³. » On soupçonna d'abord son domestique, mais il fut relâché faute de preuves ; voici, au reste, le récit très-complet que Lestoile donne de cet évènement : « Gosselin, gardien de la librairie du " Roy, âgé de près de cent ans, homme de » bien et grand mathématicien. fust en ce » temps trouvé mort dans une chaise près de » son feu, tout havi et bruslé et déja vert, ayant » esté laissé seul par son homme, qui gagna tout » aussitost le haut et s'enfuist, ayant veu ce pro-» digieux accident, et craignant qu'on ne luy

^{1.} Ensuit la copie du mandement par lequel le Roy mande très expressement à maistre Balthasar Gobelin, thrésorier de l'espargne, qu'il paye à Jean Gosselin, garde de la librairie royale, les gages qui lui sont deuz et les deniers qu'il a desboursez pour l'entretenement de la dicte librairie. Pièce publiée par M. Edouard Fournier, dans ses Variétés historiques et littéraires, t. I, p. 7.

^{2.} Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy addressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie.

^{3.} Scaligerana, p. 173.

MORT DE GOSSELIN.

» voulust imputer. De fait, son corps, porté au » Chastelet, fust visité des chirurgiens qui lui » trouvèrent un coup à la teste, mais ne vouloient " asseurer que ledit coup fust de cheute ou d'effort » qu'on lui eust fait. Ce qui rendist le valet plus » soubconné, estoit qu'il sembloit malaisé qu'un "homme de son âge tombé dans le feu, se peust, » tout bruslé qu'il estoit, relever et asseoir dans " une chaise, comme il avoit fait. A quoi on " respondoit que le serviteur, qui avoit toujours » esté tenu pour fidèle, et esprouvé tel de son " maistre, avant que s'en aller le voulust, tout " mort possible, l'asseoir dans sa chaise, pour lui » rendre ce dernier service. Mais la descharge " principale du valet fust qu'on ne trouva faute » aucune, ni à son argent, ni à autre chose » guelconque qui lui appartinst ¹. »

Après l'assassinat de Henri IV, Casaubon qui était protestant, ne se crut pas en sûreté à Paris; il gagna l'Angleterre, où il conserva, jusqu'à sa mort, arrivée en 1614, ses pensions, ses appointements de trois mille livres ², et son titre de

Lestoile, Journal du règne de Henri IV, 20 novembre 1604.
 - a Interea Gosselini tristissimo obitu [relictus enim a famulo
 decrepitus senex ante focum, semiustulatus et vitæ expers
 postridie est inventus] redit ad nos cura bibliothecæ.» Is. Casaubon, epistolæ, epist. 428, à Scaliger, t. II, p. 229.

^{2.} Michel de Marolles, dit - cinq à six mille livres : -Casaubon et Rigault eurent le soin des livres Sous les deux derniers rois, qui les traitèrent bien,

garde de la bibliothèque du Roi. On voit dans son *Journal* qu'il n'avait pas encore quitté la France à la fin de septembre 1610, car, le 29 de ce mois, il fit les honneurs de la bibliothèque au jeune Louis XIII qui, dit-il, parut voir avec un très-vif intérêt les trésors bibliographiques qu'on lui montra ¹.

Nicolas Rigault, qui remplit les fonctions de garde de la bibliothèque pendant l'absence de Casaubon, fut nommé à sa place en 1615. C'est certainement sur ses instances que fut rendue, au mois d'Août 1617, une Déclaration qui ordonnait le dépôt à la bibliothèque du Roi de deux exemplaires de tous les ouvrages qui seraient désormais imprimés. Les considérants de cette Déclaration méritent d'étre reproduits : « Le soing

Ordonnant à tous deux un honnête entretien, A chacun tous les ans cinq à six mille livres. (Paris ou description succincte et néantmoins assez ample de cette grande ville, p. 42).

Marolles exagère certainement, et il n'a pas ici son excuse ordinaire, car le vers eût été aussi mauvais, mais aussi juste, s'il eût dit: « deux ou trois mille livres. »

Jussus sum a Rege bibliothecam ipsi ostendere. Vidit
 optimus rex illos thesauros, et sibi id gratissimum esse spec taculum ostendit. « Casaubon, Éphémérides, IV kalend. Septembris 1610. — Lestoile raconte ainsi le même fait: « Le
 dimanche 29, le Roy alla aux Cordeliers, où, estant entré
 dans le réfectoire, prist plaisir à voir disner les moines.....
 II alla après voir la bibliothèque, où il fut conduit par le père
 Cotton et Casaubon, qui entrèrent en dispute et conférence
 ensemble de la religion. » Journal du règne de Henri IV, août 1610.

» qu'ont eu nos prédécesseurs roys de rendre leur » règne florissant en toutes sortes de science et » bonnes lettres paroist en la bibliothèque qu'ils » nous ont laissée de plusieurs livres anciens, escrits » à la main en diverses langues et professions, » qui sont comme originaux, auxquels on peut avoir recours selon les doubtes et difficultés qui se présentent ; ce qu'estant reconnu pour l'un » des principaux ornemens de l'université fondée " en la ville capitale de nostre royaume et très » utile à toutes personnes qui font profession des » lettres, nous désirons non seulement le conserver » et entretenir, mais aussi l'augmenter, adjoutant » en nostredicte bibliothèque quantité de bons "livres imprimés, pour y estre gardés avec pareil » soin que les manuscrits, afin que les meilleures » éditions qui, par succession de temps et par " divers accidens deviennent rares se puissent " promptement recouvrer et servir au public. " A ces causes.... ¹ "

L'année même où fut rendue cette ordonnance, mourut le président de Thou, et le titre de maître de la librairie échut à son fils François de Thou, qui n'avait encore que neuf ans. La direction absolue de l'établissement se trouva donc concentrée entre les mains de Rigault.

1. Isambert, Anciennes lois françaises, t. XVI, p. 106.

Le moment était, d'ailleurs, peu favorable. La régente ne se préoccupait guère de bibliographie, et quant au roi, dépourvu de toute initiative, il comprit bientôt que, sous ce rapport encore, il devait laisser l'autorité au cardinal de Richelieu.

Le marquis de Brèves, qui avait été pendant vingt-deux ans ambassadeur à Constantinople, en avait rapporté de beaux manuscrits syriaques, arabes, persans et turcs, ainsi que d'admirables caractères typographiques pour l'impression de ces différentes langues. Antoine Vitré, alors directeur de l'imprimerie royale, fit l'estimation de toutes ces richesses, et sur l'ordre de Richelieu les acheta au nom du roi¹. Mais le cardinal commençait à réunir pour lui même une bibliothèque, et il ne laissa entrer ni caractères ni manuscrits dans celle du roi; il s'empara de tout, et refusa de rien payer ². Plus tard, après la prise de La Rochelle, il ajouta encore à sa collection personnelle tous

^{1.} L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières, p. 480.

^{2.} Sur cette affaire, qui donna lieu à de longues contestations, consulter une brochure anonyme intitulée : Histoire du procès que l'on renouvelle de temps en temps à Vitré, à cause de l'achat que le roi l'a obligé de faire des poinçons, des matrices et des manuscrits turcs, arabés et persans que M. de Brèves avoit apportés du Levant. — De Guignes, Essai historique sur l'origine des caractères orientaux de l'imprimerie royale, dans les Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi, t. I, p. IX.

les livres provenant de la bibliothèque publique de cette ville.

Louis XIII eut cependant l'idée assez étrange de rétablir une bibliothèque royale à Fontainebleau. Est-ce encore Richelieu qui s'y opposa? on ne sait. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le roi se contenta de faire revivre le titre de garde de cette bibliothèque. Il fut donné en 1627 à Abel de Sainte-Marthe ¹, qui, le 2 mars, prêta serment en cette qualité ². Au mois d'août 1646, Abel donna sa

1. · Aujourd'huy huitième Février mil six cens vingt sept, le Roy estant à Paris, et ayant mis en considération les services
que le sieur de Sainte-Marthe l'aisné luy a faits en plusieurs
occasions, pour le mérite desquels Sa Majesté luy auroit
cy-devant fait expédier un Brevet de Conseiller en son Conseil » d'Estat: désirant en outre le gratifier et favorablement traitter, » et estant pleinement satisfait de ses écrits faits pour la grandeur » et gloire de son nom, ensemble de sa suffisance et fidélité. Sadite Majesté luy a fait don de la charge et office de Conseiller » en son Conseil d'Estat et Garde de sa bibliothèque Royale de » Fontainebleau, à laquelle elle auroit joint et affecté la somme » de quinze cens livres de pension; que Sadite Majesté luy auroit » cy-devant accordé pour gages dudit office de Garde de la · bibliothèque, pour en estre payé sur les deniers tant ordinaires » qu'extraordinaires de son espargne, voulant pour cet effet » que toutes Lettres nécessaires luy en soient expédiées, et ce-» pendant le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main, » et fait contresigner par moy Conseiller en son Conseil d'Estat » et Secrétaire de ses commandemens et finances. Signé Louis, » et plus bas LE BEAUCLERC. »

Brêvet d'Abel de Sainte-Marthe de la charge de Garde de la bibliothèque royale de Fontainebleau ; dans A. de Sainte-Marthe, Discours au Roy sur le rétablissement de la bibliothèque Royale de Fontainebleau, preuves, p. 19.

2. - Auiourd'huy deuxiéme jour de Mars mil six cens vingt » sept, M. Abel de Sainte-Marthe a fait et presté le serment qu'il » estoit tenu de l'estat et office de Garde de la Bibliothèque » royale de Fontainebleau, és mains de Monseigneur de Madémission en faveur de son fils: mais celui-ci ne voulut pas se contenter d'une sinécure, et il supplia le roi de reconstituer la bibliothèque, puisqu'il avait nommé un bibliothécaire. C'est l'objet d'un mémoire qu'il publia en 1648 sous ce titre : Discours au Roy sur le rétablissement de la bibliothèque Royale de Fontainebleau. « On tireroit, » dit-il, un avantage très considérable du resta-» blissement de cette bibliothèque pour l'instruc-» tion de Monseigneur le Dauphin pendant son » séjour à Fontainebleau. Comme cette instruction » est de la dernière importance et pour luy-mesme » et pour l'Estat, et qu'elle demande une infinité » de connoissances, pour orner et pour enrichir » avec plus de succez la seconde teste du monde. » il seroit presque impossible que l'on s'acquitast » d'un employ si difficile sans le secours d'une » ample bibliothèque, puisque les sciences sont » liées les unes aux autres, et que souvent une » mesme matière est répanduë en plusieurs volumes » et traitée différemment par différents auteurs. » A cet entretien muet on pourroit faire succéder » l'entretien des doctes, qu'une bibliothèque » attireroit en cette maison royale, et s'exerçant

Digitized by Google

rillac, Garde des sceaux de France, moy Conseiller Secrétaire
 de Sa Majesté et de ses finances présent. Signé Lu Coq. » Discours au Roy sur le rétablissement de la bibliothèque Royale de Fontainebleau, preuves, p. 21.

LES LIVRES DE PH. HURAULT.

» avec eux donner plus d'action à son esprit » pour agir avec plus d'effet. J'ajoûteray qu'à la » veuë de tant de livres et de gens qui s'y attache-» roient, ce Prince en un âge plus avancé seroit » encore invité à la lecture, qu'il seroit à souhaiter » qu'il eust moyen à toute heure de s'y divertir et » d'apprendre; et qu'enfin il en sera de mesme de » Messeigneurs les enfans de France qui pourront » naître à l'avenir. » Nous avons dit que ce galimatias obtint tout le succès qu'il méritait : la bibliothèque de Fontainebleau ne fut point rétablie, et Abel (II) de Sainte-Marthe, mort en 1706, n'eut point de successeur.

La bibliothèque du Roi ne s'enrichit guère, sous Louis XIII, que des manuscrits de Philippe Hurault, évêque de Chartres. Il les tenait de son père, le chancelier de Chiverny, qui lui-même les avait reçus de Jean Hurault, seigneur de Boistaillé, conseiller d'Etat et ambassadeur à Constantinople sous Charles IX. Cette collection se composait de quatre cent dix-huit volumes, dont cent cinquante en langue grecque. Pierre Dupuy et deux experts désignés par les héritiers en firent l'estimation (1622), et fixèrent le prix à douze mille livres ¹. Presque tous portaient sur les plats les armes de

^{1.} Voyez à la bibliothèque nationale : Procès-verbal de Nicolas Rigault et Pierre Dupuy, portant évaluation, etc.

124 CHAPITRE V. - 1610 & 1657.

la famille de Hurault : d'or à la croix d'azur,



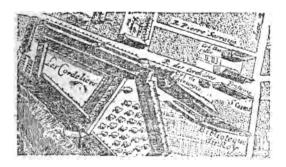
cantonnée de quatre ombres de solejl de gueules. L'on trouve, en outre, au commencement de plusieurs d'entre eux, le nom de leur premier possesseur et des renseignements écrits de sa main sur l'origine du manuscrit et même sur le prix qu'il l'avait payé ¹.

« Ex bibliotheca Joh. Huralti Boistallerii. Transcriptus ex

^{1.} Par exemple :

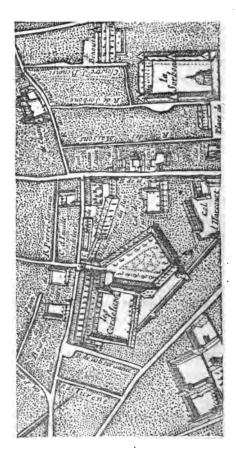
La même année, la Bibliothèque du roi changea encore une fois de local. Les Cordeliers, qui tenaient à en débarrasser leur cloître, offrirent au roi de la faire transporter rue de la Harpe, au-dessus de l'église Saint-Côme, dans une maison qui leur appartenait, et dont, au reste, ils exigèrent un loyer.

Deux des anciens plans de Paris indiquent cette maison et mentionnent la destination qui venait de lui être donnée: celui de Gomboust, dressé en 1652,



et celui de Jouvin de Rochefort, qui date de 1690. Il y avait cependant alors près de quarante ans

• antiquo exemplari. Impensa facta aureorum V.» Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds grec, nº 1327.





que la bibliothèque du Roi avait abandonné la maison de la rue de la Harpe; mais, comme le dit très-bien M. Bonnardot : « Il faut absolument » s'habituer aux anachronismes de lieux que ren-» ferment les vieux plans de Paris; on y voit tou-» jours subsister quelques localités effacées du » sol antérieurement à leur date d'exécution et » souvent quelques autres tracées par anticipa-» tion 1. »

Les livres furent placés dans une longue galerie que reproduisent les deux plans; à son extrémité était une petite salle destinée aux manuscrits ².

Un peu plus tard, la Bibliothèque agrandie occupa le premier et le second étages; de là les noms de « haute et basse librairies » qui se rencontrent dans quelques actes de cette époque.

Nicolas Rigault obtint, près de la Bibliothèque, un logement qu'il conserva jusqu'en 1635; il fut alors nommé conseiller au Parlement de Metz, et les deux frères Pierre et Jacques Dupuy devinrent gardes de la Bibliothèque⁸. Enfin, François de Thou ayant été décapité en 1642, fut remplacé

^{1.} A. Bonnardot, Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris des XVI^o, XVII^o et XVIII^o siècles, p. 44.

^{2.} Histoire de la bibliothèque du Roy, manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

^{3.} D. Huet, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, lib. I, p. 66.

par le savant Jérôme Bignon 1. La bibliothèque du Roi ne renfermait encore, à cette date, que six mille volumes 2.

On se plaignait depuis longtemps de l'imperfection des catalogues. Isaac Casaubon, trois ans, il est vrai, avant d'être nommé bibliothécaire, s'exprimait ainsi au sujet du catalogue alors en usage : " Video multos libros in album illud non » esse relatos, neque est quicquam eo catalogo » ineptius ³ ». Casaubon ne paraît cependant pas s'être occupé de remédier au désordre qu'il signalait si énergiquement. Cette tàche échut à Nicolas Rigault

Avant de guitter la Bibliothèque, il termina, avec l'aide de Saumaise, de Hautain et de Pierre Dupuy, un catalogue complet de la collection. Ce travail, conservé encore aujourd'hui à la Bibliothèque nationale⁴, forme deux volumes petit in-folio, reliés en maroquin rouge, aux armes de Louis XIII.

Il a pour titre :

128

3. I. Casaubon, Epistolæ, J.-A. Thuano, IV Kalend. octob. 1601, epist. CCLII; t. Ier, p. 130.

4. Fonds latin. nºs 10364 et 10365.

^{1.} Taisand, Vies des Jurisconsultes, p. 71. — Maichelius, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis, p. 1 .

^{2.} Mémoires sur quelques bibliothèques de Paris, rassemblés par le P. Léonard de Sainte-Catherine, bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 22592 (ancien fonds des Petits Pères, nº 17).



、 Digitized by Google

CATALOGUS

BIBLIOTHECAE

REGIS CHRISTIANISS.

DESCRIPTUS ANNO CIC IDC XXII.

On lit au-dessous :

Pars I.	Continet libros manuscriptos Hebraïcos, G	rae-
	cos, Arabicos et vetustiores Latinos.	

- PARS II. Continet libros manuscriptos Latinos recentiores.
- PARS III. Continet libros manuscriptos Gallicos, Ital. Hisp.
- PARS IIII. Continet libros impressos typis antiquis Hebraĭcos, Graecos, Latinos.
- PARS V. Continet libros impressos typis antiquis Gallicos, Ital.

Le catalogue des livres d'impression moderne forme trois autres volumes in-folio, intitulés :

CATALOGUS

LIBRORUM

TYPIS IMPRESSORUM

BIBLIOTHECAE REGIAE

Ils sont conservés également à la Bibliothèque nationale, mais parmi les imprimés.

En tête de chacun de ces cinq volumes se trouve-

Digitized by Google

l'inscription suivante, qui est imprimée sur une feuille double, et collée sur onglet :

LVDOVICVS · REX · CHRISTIANISS. PIVS · FELIX · SEMPER · AVG. INTER · GRAVES · BELLI · CIVILIS · CVRAS SCRIPTORVM · VETERVM · BIBLIOTECAM AB · LVDOVICO · XII · FRANCISCO · I HENRICO · II · CAROLO · IX HENRICO · MAGNO · CONGESTAM INSTAVRAVIT ATQ · AD · VSVS · PVBLICOS SEDE · COMMODISSIMA · CONLOCATAM CODICIB · EXQVISITISSIMIS · COMPLVRIB AMPLIFICARI REGIA · MVNIFICENTIA · IVSSIT

On se tromperait étrangement, si, aux termes de cette inscription, on croyait que la bibliothèque du Roi fut publique dès 1622. Le projet de publicité existait sans doute déjà, mais il ne reçut son exécution que beaucoup plus tard. Vingt ans après, dans une lettre datée de Paris, 22 août 1643, H. Grotius s'engageait encore à employer le crédit de ses amis pour faire pénétrer Isaac Vossius dans cette bibliothèque 1.

1. Præstantium ac eruditorum virorum epistolæ, opist.DLXXLVIII p. 824. Ce fut, croyons-nous, vers cette époque que l'on commença à marquer d'une estampille les livres de la Bibliothèque; mais les deux premiers modèles employés laissent fort à désirer sous le rapport de l'exécution. On peut cependant y reconnaître trois fleurs de lys surmontées d'une couronne et entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit :



Ces deuxtimbres sont toujours frappés en rouge. Celui que nous croyons le plus ancien porte en exergue les mots : BIBLIOTHECÆ REGIÆ, on lit autour du second : CIMELII REGII



De nouveaux mouvements eurent lieu dans le personnel durant les premières années du règne de Louis XIV. Bignon obtint en 1651 la survivance de sa charge en faveur de son fils, nommé Jérôme comme lui¹. En 1645, Rigault avait traité de la sienne avec les frères Dupuy²;mais Pierre Dupuy mourut au mois de décembre 1651, et son frère Jacques resta seul en possession de la place qu'ils occupaient ensemble, aux appointements de quatre cents livres par an ⁸.

 « La vûe de ses infirmités qui l'avoit déjà engagé à demander la survivance de sa charge pour son fils aîné, lui fit faire alors la même démarche pour sa place de Bibliothéquaire du Boi; il en sollicita la survivance pour ce même aîné, et il l'obtint de la manière du monde la plus satisfaisante. Les provisions du fils portent que « le sieur Bignon conviant le Roi à lui donner en toute occasion des témoignages de sa reconnoissance et de l'estime qu'il fait de lui, Sa Majesté croit ne pouvoir mieux faire qu'en agréant la démission qu'il souhaite de faire à condition de survivance. » Pérau, Vie de Jérome Bignon, avocat général et conseiller d'Etat, p. 77.

 Jacques Dupuy écrivait à Saumaise, le 11 février 1645 :
 Nous avons traité avec M. Rigault de sa charge de garde
 de la bibliothèque du Roi, où il y a un logement annaré;
 nous l'avons à survivance l'un de l'autre. Lie bonhomme a
 renoncé à Paris, et a fait venir près de lui tous ses livres. Nicolas Rigault se retira à Toul, où il mourut au mois d'août 1654. Quelques-uns de ses manuscrits entrèrent alors à la bibliothèque du Roi. -- Sur la vie et les ouvrages de Nicolas Rigault, on peut consulter : Michel de Marolles, Ménoires, t. I, p. 861. -- Moréri, Grand Dictionnaire historique, t. IX, p. 207; article très-complet. -- Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres, t. XXI, p. 56; etc., etc,

3. L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières, p. 472.

134 CHAPITRE V. - 1610 à 1657.

Lui-même étant mort le 17 novembre 1656, légua au roi la riche bibliothèque qu'il avait rassemblée, et qui se composait de neuf mille volumes imprimés et d'environ trois cents manuscrits 1; il suppliait en même temps Louis XV de vouloir bien donner une charge militaire à son neveu, seul héritier du nom de Dupuy². Le roi, par lettres patentes enregistrées au parlement³ le 7 avril

1. Nouvelle biographie générale, t. XV, p. 877. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du Roi, p. 157. — Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. XXIV, dit DEUX OENTS manuscrits seulement, et Petit-Radel, Essai sur les bibliothèques anciennes et modernes, p. 245, donne le chiffre de DEUX CENT VINGT-TROIS.

2. Michel de Marolles, Mémoires, t. II, p. 218.

3. • Veu par la cour les lettres patentes du Roy, données à Paris le 20 Mars dernier, par lesquelles ledit seigneur, après
avoir fait voir en son Conseil le testament de feu son amé et · féal conseiller en ses Conseils Jacques du Puy, vivant garde · de la bibliothèque dudit Seigneur Roy, attaché soubs le contre · scel desdites lettres, auroit agréé et confirmé ledit testament, · et accepté le legs fait à son profit par iceluy; et en conséquence, · conformément aux clauses et conditions y contenues, veult et » luy plaist que la bibliothèque, ensemble les manuscrits et · autres livres, cartes et tableaux à luy léguez par ledit feu • sieur du Puy, soient et demeurent unis inséparablement à sa 🔹 bibliothèque, pour n'en composer à l'advenir qu'une seule, qui · demeurera soubs la garde de son amé et féal conseiller en ses · Conseils, le sieur Colbert, prieur de la maison de Sorbonne, • auquel et à ses successeurs en ladite charge, il deffend le . transport desdits livres hors du lieu destiné pour leur conser-• vation, enjoinct à ses amés et féaux conseillers, ses advocats et » procureur général, et maistre de sa bibliothèque, et à leurs · successeurs de la visiter deux fois l'année, et de tenir la main • à la conservation d'icelle, conformément à l'intention dudit • sieur du Puy. LADITE COUR & ordonné et ordonne que lesdites lettres seront registrées au greffe d'icelle pour être exécutées selon leur forme et teneur.

1657, accepta ce legs ¹. MM. Talon, Fouquet et Bignon se rendirent au domicile de Dupuy et chargèrent un substitut du procureur général de faire l'inventaire de la bibliothèque, opération rendue facile par l'existence d'un catalogue très-complet que Jacques avait dressé lui-même ².

Ce travail ne fut cependant achevé que le 1^{er} octobre, et les livres furent alors délivrés à Nicolas Colbert, qui avait remplacé Dupuy comme garde de la bibliothèque du Roi. Les volumes provenant de cette collection sont aisés à reconnaître : ils

2. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fonds latin, nº 10372 et 10373.

^{1.} Les catalogues de cette collection sont très-nombreux; nous citerons seulement: Inventaire des titres et chartes de M. Dupuy, 2 vol. in-folio. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 13004 et 13005. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de du Puy, 2 vol. in-folio. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 24482 et 24488 (anciens fonds des Missions, nº 205). — Inventaire général des volumes manuscrits, fonds français, nº 28426 et 29427 (ancien fonds de Montemart, nº 59 (1) et 59 (2). — Inventaire des manuscrits faisant partie de la collection rassemblée par Pierre du Puy, 2 vol. in-folio. Bibliothèque Mazarine, manuscrits, nº 1811 E.-F. — Catalogue des manuscrits de M. du Puy, 3 vol. in-folio. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 22577 à 22579 (ancien fonds de la Sorbonne, nº 1126 à 1128). — Table alphabétique ationale, manuscrits, ancien fonds des catalogues, nº 220. — Dans tous ces inventaires figure le précieux rocueil de pièces historiques dont nous parlerons plus loin.

136 CHAPITRE V. - 1610 & 1657.

portent en général sur les plats les armes de leur premier maître,





LES FRÈRES DUPUY. 137

et sur le dos, entre chaque nerf de la reliure,



figurent deux Δ entrelacés; en outre¹, la

1. Peu d'érudits ont laissé un nom plus universellement estimé que les deux frères Dupuy, « quorum certe nomen vers laus est,» dit Huet. Leur père Claude Dupuy, jurisconsulte distingué, élève de Turnèbe et de Cujas, était parent de l'illustre de Thou. Comme lui bibliophile, il avait réuni un certain nombre de manuscrits anciens qu'il légua à ses deux fils, Pierre et Jacques.

Ceux-ci eurent presque en tout des destinées communes. Tous deux donnèrent leurs soins à l'admirable collection du président de Thou; tous deux furent gardes de la bibliothèque du Roi; tous deux eurent pour les livres une véritable passion, et composèrent le plus riche recueil de pièces historiques qui ait jamais existé.

Quand de Thou sentit la mort approcher, il songea à assurer l'avenir de la riche bibliothèque qu'il avait réunie avec tant de sollicitude. Il tenait à ce qu'elle no fût ni vendue, ni dispersée, et voulait qu'un homme instruit ets ûr se chargeût de la surveiller, jusqu'au jour où elle pourrait être remise entre les mains de ses enfants. Personne n'était plus digne et plus capable de remplir cette tâche que Pierre Dupuy : « (Ejus bibliothecæ), dit de Thou dans son testament, custodiam Petro Puteano, cognato • meo, et multis nominibus mihi caro, donec filii adolescant, • committo... » Ces volontés furent ponctuellement observées; Pierre Dupuy continua d'administrer la collection du président, tandis que son frête en dressait le catalogue. 138 CHAPITRE V. - 1610 à 1657.

signature de Dupuy se trouve très-fréquemment

Ils formèrent en même temps une belle bibliothèque destinée à leur propre usage, et pour laquelle ils dépensèrent jusqu'à vingt mille écus. Ajoutons qu'ils communiquaient volontiers les richesses bibliographiques qu'ils avaient ainsi acquises, et qu'ils étaient liés avec tous les savants de leur époque; ce fut Pierre Dupuy qui mit Gabriel Naudé en relations avec le cardinal Bagni. Ils ne vinrent habiter la bibliothèque du Roi que vers 1645, et ils y installèrent alors leurs livres. Tous deux tinrent à honneur de perpétuer les savantes conférences dont le président de Thou avait pris l'initiative, et qui avaient lieu presque chaque jour à la Bibliothèque.

Pierre Dupuy en mourant (14 décembre 1651) légua une partie de ses manuscrits au fils du président de Thou. Jacques Dupuy mourut cinq ans après, le 17 novembre 1656, et, nous l'avons dit, légua au roi toute sa bibliothèque. Il s'exprime ainsi dans son testament : • Me trouvant seul possesseur d'une assés grande bibliothèque, composée de toutes sortes de bons livres, curieusement reliés, et amassés avecq une recherche et dépense • extraordinaires, tant par Mº Claude Dupuy, mon père, conseil- ler du Roy en sa Cour de Parlement, de très-glorieuse mé-· moire, que par mes frères Christophe, Augustin, Pierre et » moy, et ayant veu avecq desplaisir depuis plusieurs années qu'un grand nombre de rares et bonnes librairies, amassées avecq jugement par des personnes de condition et de grande érudition, ont esté vendues, et misérablement dispersées, pour · estre tombées dans les mains de personnes avares ou qui · n'avoient nulle affection aux livres, ny aucune cognoissance » des bonnes lettres, il m'a semblé estre important pour le public qu'un choix de livres si exquis et si bien ordonné, comme est celui de ma bibliothèque, ne soit dissipé, ce que je prévoy in- failliblement devoir arriver après mon décès, au cas que je n'en » aye disposé auparavant. Une aultre raison aussy, qui m'a s grandement fortifié dans cette résolution, est que mon frère » Pierre, conseiller du Roy en ses Conseils, le dernier décédé de mes frères, tant par son testament que par les discours qu'il m'a tenus pendant sa maladie et peu de jours avant son décès, m'a conjuré plusieurs fois de ne souffrir la dissipation d'un meuble si précieux; de sorte qu'ayant toujours vescu ensemble • dans une parfaite union et amitié très-estroite, et ayant conformé mes sentiments, autant que j'aye peu, aux siens, j'aye
jugé à propos, pour conserver ma dicte bibliothèque en son • entier, et en empescher autant qu'il se peut, la dissipation, d'en tester au profit du Roy.... Je lègue et donne à Sa Majesté » ma bibliothèque, comme aussi mes anciens manuscrits, tant

Digitized by Google

LES FRÈRES DUPUY.

sur la première page des manuscrits.

» ceux que mon père nous a laissez que les autres qui y ont esté

- adjoustez depuis sa mort; ensemble les deux volumes in-folio
- escrips de ma main contenant l'inventaire ou catalogue de
 mes dits livres imprimez que manuscrits.

On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Daniel Huet, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, lib. I, p. 65. — Lestoile, Journal du règne de Henri IV, 1^{er} octobre 1594. - Scévole de Sainte-Marthe, Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria floruere elogia, lib. IV, p. 120. - Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du Roi, p. 156. – L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 558. - Illustrissimi viri J.-A. Thuani testamentum, à la suite des Commentarii de vita sua, p. 104. — G. Naudé, Bibliographie politique, traduction de Che Challine, p. 6. - Michel de Marolles, Mémoires, t. I et II. — Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds latin, nº 10393. - Taisand, Vies des jurisconsultes, p. 738. - Vigneul-Marville, Mélanges d'histoire et de littérature, t. II, p. 219. - Struvius, Introductio ad notitiam rei litteraria, p. 497. - Nic. Rigault, Vita Petri Puteani, passim. A la suite du volume se trouvent de nombreuses pièces relatives à Pierre, à Claude et à Clément Dupuy. - Moréri, Grand dictionnaire historique, article Puy (du). - B. Medonius, Extemporalis oratio in obitum Petri Puteani.



139

Digitized by Google





CHAPITRE VI

(1657 à 1670)

J.-B. Colbert. — La Bibliothèque du comte de Béthune, — Les manuscrits dits de Brienne. — Modifications dans le personnel. — La Bibliothèque transportée ruo Vivienne. — Origine du Cabinet des Médailles. — Le Cabinet des Estampes. — Bibliothèques de Gaston d'Orléans, du surintendant Fouquet, de Gilbert Gaulmin et de J.-A. de Thou. — Les manuscrits de Mazarin. — Achats faits dans le Levant. — Acquisition des livres de J. Mentel.

rèce grand Colbert, en faisant accorder la place de garde à son frère, entendait avoir bientôt un pouvoir absolu à la bibliothèque du Roi, et son infatigable génie rêvait déjà pour elle des destinées que le temps s'est chargé d'accomplir. En effet, Nicolas Colbert fut nommé évêque de Luçon en 1661, et son frère, déja surintendant des bâtiments du Roi, eut, sans tilre officiel, la direction de la bibliothèque, qui ne possédait encore que 16,746 volumes ¹.

Sous l'énergique impulsion donné par Colbert,

1. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 46.

elle prit un rapide accroissement. Nous allons voir les dons et les achats se succéder sans interruption.

En 1663, Hippolyte, comte de Béthune, chevalier d'honneur de Marie-Thérèse, offrit au Roi la riche bibliothèque que son père Philippe de Béthune, frère du fameux duc de Sully, avait réunie au prix des plus grands sacrifices pécuniaires, pendant plusieurs années de missions diplomatiques dans toute l'Europe ¹. La collection, dont Christine de

L'illustre reine de Süède, Qui, comme chacun sçait, possède Un esprit haut et généreux, Des belles-lettres amoureux, Ayant apris, des fois plus d'une Que le sieur comte de Béthune Dans son cabinet de Paris Avoit d'excellents manuscrits, Comme aussi pluzieurs antiquailles, Sçavoir : quantité de médailles, Reliefs, portraits, crayons, tableaux Des plus rares et des plus beaux, A fait proposer audit comte Une somme d'or qui se monte, Tant en justes qu'en quart-d'écus, Justement à cent mille écus, S'il vouloit vendre sa boutique A cette reine magnifique.

Hippolyte de Béthune, qui avait hérité des goûts de son père,

^{1.} Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, remplit sons Henri IV et sous Louis XIII de nombreuses missions diplomatiques. Enivoyé successivement en Italie, en Savoie, en Ecosse et en Allemagne, il put se livrer à sa passion pour les documents historiques, et recueillit toutes les lettres et toutes les pièces authentiques qu'il put se procurer. Il y ajouta, dans la suite, des tableaux, des statues, des antiquités de tous les genres, et, en 1652, Christine de Suède offrit cent mille écus de la collection complète. Loret le constate en ces termes dans sa *Gazette* du 10 mars :

Suède avait offert cent mille écus, renfermait alors mille neuf cent vingt-trois manuscrits modernes, « des tableaux originaux, et crayons aussy » des plus excellens peintres d'Italie et de France, » antiens et modernes, et des statües et bustes de » marbre et de bronze antiques ¹. » Cette donation ayant été acceptée par lettres patentes du 21 décembre 1663 ², les ouvrages imprimés furent

refusa cette offre et travailla à augmenter sa précieuse collection. Il ne se borna pas à rassembler les manuscrits relatifs à la politique et à l'histoire, il forma une bibliothèque complète, où étaient richement représentées la théologie, la jurisprudence, la philosophie, les sciences et les belles-lettros. Michel de Marolles s'était intéressé à la formation de ce cabinet, et il s'exprime ainsi dans ses mauvais vers sur les bibliothèques de Paris :

> Les recucils à la main du comte de Béthune Où je pourrois encore prendre quelqu'intéret, Pour l'avoir augmentée en manière de prêt, Dont la commodité seconda sa fortune.

On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Michel de Marolles, Paris ou description succincte et néantmoins assez ample de cette grande ville. — Loret, La Muze historique, ne du 10 mars 1652. — Félibien, Histoire de Paris, pièces justificatives, t. V, p. 197. — Archives nationales, registre co:é P 2689. — J.-F. Jugler, Bibliotheca historique litterariæ selecta, t. I, p. 214. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 161. — Moréri, Grand dictionnaire historique, article Béthune. — Mich. de Marolles, Mémoires, t. III, p. 239. — Catalogue des lettres originales contenues dans les manuscrits de Béthune, 2 vol. in-folio. Bibliothèque nationale, manuscrits, ancien fonds des catalogues.

1. Lettres patentes du 21 décembre 1663. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds des 500 Colbert, nº 54, feuillets 322 et 323.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre,
 A tous présens et à venir, salut. La mémoire des recomman dables services qu'a rendus à la France sous les règnes des roys

intercalés avec ceux de la bibliothèque du Roi, et les manuscrits formèrent un fonds spécial, encore désigné il y a quelques années sous le nom de *Fonds de Béthune.* La plupart des volumes qui

» Henry 3, Henry 4, surnommé le Grand, et Louis 13 nostre très-» honoré seigneur et Père, le feu Sr comte de Béthune, de Néelles - et de Charosts, chevalier de nos Ordres, gouverneur de la per-» sonne de notre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans, » second fils du roy Henry le Grand, premier gentilhomme de sa » chambre, et surintendant de sa maison, et lieutenant de sa compagnie des gens d'armes, lieutenant du Roy en Bretagne, chef du conseil des despesches estrangères, et plus antien conseller d'Estat, l'avant esté 56 ans; lesquels services ont signalé son zèle, sa prudence et sa capacité, tant par ses diverses ambassades ordinaires et extraordinaires à Rome, Venise et - Savoye, en Alemagne, Angleterre et Escosse, et autres tres » grands emplois dont il a esté honoré, notamment celuy qu'il » eut dans le royaume, d'une si particulière confiance, par l'en-» voy vers la reine Marie de Médicis nostre grand mère, s'estant retirée de Blois à Angoulesme en l'année 1619, lesquels l'ont occupé presque toute sa vie, ne nous doit pas moins estre agréable que ses laborieux et utiles soings, que marque le » recüeil de très grand nombre de manuscrits originaux qu'il a laissez, montant à 2000 volumes et plus, et que nostre amé et féal chevalier de nos ordres et chevalier d'honneur de la reine . nostre très chère espouse et compagne, le sieur comte de Bésthune son fils aisné, nous a supplié vouloir accepter. Comme c'est une recherche et un travail de 70 années, bien avancé par » le père, amplifié et achevé par le fils, et que la dignité et la » rareté des matières dont il est remply, a donné subject aux · princes estrangers de luy en faire proposer le transport hors le » royaume, avec des avantages qu'un autre moins zélé et fidèle » que luy eust peu n'en estre pas seulement tenté, mais les eust » volontiers acceptez, il a creu aussy qu'un ouvrage de cette na-» ture et de cette importance devoit estre conservé en son entier, et que, pour empescher qu'après sa mort il ne fust divisé par ses héritiers en autant de portions qu'il y aura de testes au par-» tage desdits biens, ces manuscrits devoyent estre unys et incorporez aux autres pièces rares de nostre Courone... Donné à Paris, au mois de décembre, l'an de grâce 1663, et de nostre règne le 21. Signé LOUIS, et sur le reply par le Roy:

» de Guénegaud, et scellés sur lacqs de soye du grand sceau de



en font partie sont luxueusement reliés en maroquin rouge ; ils portent sur les plats les armes de la famille de Béthune,



et sur le dos un double *P* surmonté d'une couronne de comte. 10

A la même époque, on obtenait, par les soins de Colbert, l'incomparable recueil connu sous le nom de Manuscrits de Brienne; son histoire, encore assez obscure, doit trouver place ici.

Il semble ressortir des opinions souvent contradictoires qui ont été émises à cet égard, que quatre personnes ont concouru à la création de ce recueil. Nicolas Lefèvre, précepteur de Louis XIII, avait rassemblé plusieurs manuscrits curieux, qu'il légua au président de Thou¹. Celui-ci les prêta à Pierre Dupuy, et les lui abandonna quand il mourut 2: D'un autre côté, Pierre Pithou avait commencé un recueil de traités et de pièces rares relatifs à notre histoire ³. Ce travail fut, après lui, transmis à Dupuy qui le continua. Enfin, plusieurs manuscrits peu connus, appartenant à Peiresc, augmentèrent encore cette collection⁴, qu'Antoine de Loménie allait rendre sans rivale. Ce ministre avait réuni un nombre immense de documents originaux rares ou uniques; il les confia à Pierre Dupuy, afin qu'il les mit en ordre. Celui-ci en fit faire sous ses yeux une copie par un sieur Vallier: M. de Loménie s'en contenta et laissa les originaux à Dupuy⁵.

^{1.} Scév. de Sainte-Marthe, Gallorum doctrina illustrium qui

Scev. de Sainte-Marine, Gudorum aberma unstrum du nostra memoria floruere elogia, lib. V, p. 161.
 Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 161.
 J. Boivin, Vita Petri Pithæi, p. 22. — Dissertation his-torique touchant la bibliothèque de P. Pithou, p. 75.

^{4.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 160.

^{5.} Dissertation historique fouchant la bibliot. de P. Pithou, p. 78.

Ces deux recueils eurent chacun une fortune différente.

Pierre Dupuy, en mourant, légua tous ses manuscrits au fils du président de Thou¹; les ORIGINAUX des pièces historiques en faisaient partie. Ils furent donc achetés en 1680 par M. de Ménars, avec la bibliothèque M. de Thou². Ils passèrent de là entre les mains du procureur général Joly de Fleury³ qui, en 1754, les céda au roi, avec les manuscrits que lui-même avait rassemblés⁴.

Quant à la COPIE faite sous les yeux de Dupuy, elle fut reliée par Le Gascon en trois cent cinquante-huit volumes, et Antoine de Loménie la donna à Henri-Auguste, son fils, qui, dès 1615, avait la survivance de la charge de secrétaire d'Etat. Richelieu força ce dernier à lui vendre, moyennant trente-six mille livres ⁵, tous ces manuscrits pour le roi; ils entrèrent ensuite, on ne sait comment, dans la bibliothèque de Mazarin. Mais après l'arrêt de vente de cette bibliothèque, le 29 décembre 1651 ⁶, le roi écrivit au pro-

4. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 157.

5. Nic. Rigault, Petri Puteani vita, p. 52.

6. Voyez A.-F., Histoire de la bibliothèque Mazarine, p. 60 et suiv.

^{1.} Michel de Marolles, Mémoires, t. II, p. 219. – Voyez Catalogue des manuscrits que P. Dupuy a légués au président de Thou. Bibliothèque Mazarine, manuscrits, nº 3205.

^{2.} Lemaire, Paris ancien et nouveau, t. III. p. 288. — Vigneul-Marville, Mélanges d'histoire et de littérature, t. I, p. 27.

^{3.} Mich. de Marolles, Mémoires, t. II, p. 218.

cureur général Fouquet, pour ordonner que ces manuscrits fussent déposés chez le comte de Brienne, à qui il les confiait « comme papiers concernant l'Etat et les secrets du prince, qu'il étoit bon de ne pas divulguer. »¹. Le procureur général les garda en dépôt et en fit faire l'inventaire par Denis Godefroy. Mazarin, revenu au pouvoir, les reprit à Fouquet; et, quand le cardinal fut mort, Colbert, nous venons de le voir, les restitua à la bibliothèque du Roi.

Cet établissement s'enrichit encore, en 1662, d'une partie de la collection de Raphaël Trichet du Fresne ² qui, successivement bibliothécaire de Gaston d'Orléans et de Christine de Suède ³, avait parcouru l'Europe pour réunir des livres curieux. Sa bibliothèque particulière était composée d'environ douze cents volumes qui allaient être vendus par sa veuve⁴, lorsque Colbert les fit acheter au nom du roi⁵. Il arriva cependant trop tard, pour avoir tout; car Fouquet l'avait devancé.

Digitized by Google

^{1.} Notice, par Et. Charles de Loménie, archevêque de Toulouse, dans le Bulletin du Bibliophile, année 1851, p. 110.

^{2.} J.-F. Juglor, Bibliotheca historiæ litterariæ selecta, p. 214

^{3.} D. Huet, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, lib. II, p. 111.

^{4.} Le catalogue avait déjà été publié : Catalogus librorum bibliothecæ Raphaelis Tricheti du Fresne; Parisius, apud viduam et hæredes, rue du Mail; 1662, in-4°. En tête est un joli portrait de Trichet.

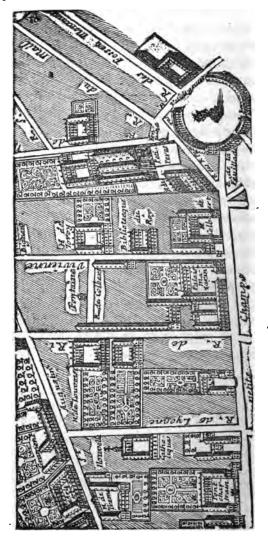
^{5.} J.-F. Jugler, Bibliotheca historiæ litterariæ selecta, t. I, p. 214.

Colbert, bibliophile passionné, se formait dans le même temps une bibliothèque qui bientôt égala presque celle du roi. Le soin en était confié à un bibliographe très-instruit, M. de Carcavi; il avait abandonné une charge de conseiller au grand conseil pour se livrer exclusivement à la recherche des ouvrages précieux. Colbert, voulant récompenser son zèle, le nomma, en 1663, commis à la bibliothèque du Roi. Depuis le départ de Nicolas Colbert, le service avait été fait par l'historien Antoine Varillas qui, ami des deux frères Dupuy, leur avait été donné comme adjoint¹.

Mais des modifications plus importantes se préparaient. Les nouvelles acquisitions dont la Bibliothèque venait de s'enrichir, l'avaient tellement augmentée, que le local de la rue de la Harpe ne pouvait plus lui suffire. Colbert, qui tenait à l'avoir sans cesse sous les yeux, la fit, en 1666, transporter rue Vivienne, dans une vaste demeure dont il était propriétaire, et qui se trouvait presque contiguë à son propre hôtel².

^{1.} Congédié en 1663, Varillas, qui avait toujours eu un logement à la Bibliothèque, se retira dans la communauté de Saint-Côme, avec une pension de 1,200 livres que le roi lui accorda.

^{2.} Voyez G. Brice, Nouvelle description de Paris, t. I, p. 844. — Félibien, Histoire de la ville de Paris, t. II, p. 1493. — Duchesne, Recherches sur une ancienne galerie du palais Mazarin, etc., p. 8. — Nous donnons ci-contre un fac-simile du plan de Paris de Lacaille, où l'on trouve indiqués : l' • H de Colbert = et la « Bibliotecque du Roy. •



150

Digitized by Google

C'est de cette même époque que date l'installation à la Bibliothèque de deux spécialités qui y forment aujourd'hui des départements importants, celui des médailles et celui des estampés. Rappelons en quelques mots leur origine et leur histoire.

François I^{er} est le premier de nos rois qui ait eu l'idée de réunir des médailles; il en fit déposer près de deux cents au garde-meubles, où elles étaient conservées, dit le P. Dumolinet, dans un coffret de vermeil « fait en manière de livre¹; » d'autres étaient enchassées dans des coupes, dans des salières, dans des aiguières, dans des plats d'argent ciselé. Henri II ajouta à ce premier fonds une assez belle collection provenant des grands ducs de Toscane, et que Catherine de Médicis, sa femme, avait apportée d'Italie. On réunit cette collection à celle de François I^{er}, et toutes deux furent placées à la bibliothèque du Roi, alors installée dans le château de Fontainebleau.

Charles IX enrichit ce cabinet par l'achat de celui qu'avait formé à Lyon le célèbre bibliophile Grolier²; en même temps il enleva toutes les mé-

^{1.} Voyez le Mercure de France, nº de mai 1719, p. 46.

^{2.} J.-A. de Thou, *Historiarum sui temporis lib.* XXXVIII, p. 104. — Une histoire manuscrite du *Cabinet des méddüles du Roy* qui appartient à la bibliothèque Sainte-Geneviève, cite parmi les personnes qui avaient alors à Paris des collections de médailles : le prince de Condé, le chancelier de l'Hospital, les cardinaux de

152 CHAPITRE VI. - 1657 à 1670.

dailles de Fontainebleau, les fit transporter au Louvre dans un local spécial, et créa une place de « maistre des cabinets, médailles et antiquités de Sa Majesté. » Antoine Rascas de Bagarris, gentilhomme provençal, en fut, croit-on, pourvu d'abord¹. Henri IV lui acheta les médailles qu'il avait rassemblées, et l'autorisa à acquérir tout ce qui lui serait présenté dans ce genre. Bagarris a raconté lui-même les entretiens pleins d'intérêt qu'il eut à ce sujet avec le roi². Il fut moins heureux auprès de l'indolent Louis XIII, et se retira. Sa place resta vacante pendant trente-trois ans, et fut donnée, vers 1644, à un conseiller d'État nommé Jean de Chaumont³.

En 1657, Gaston d'Orléans légua au roi le riche cabinet de médailles qu'il possédait à Blois, et l'abbé Bruneau, son bibliothécairc, fut nommé intendant du cabinet du Louvre en remplacement de Chaumont. Mais Bruneau ayant été, deux ans après, assassiné dans le Louvre même par un voleur, on craignit pour le dépôt qui lui était confié⁴;

4. A l'occasion de cet événement, Colbert écrivait de sa main

Bourbon, de Lorraine, de Tournon, d'Armagnac, de Châtillon, et de Givry, les ducs de Nevers, de Lorraine, et de Montmorency, le président Brisson, la princesse de Condé, Diane de Poitiers, etc., etc.

^{1.} Marion-Dumersan, Histoire du cabinet des médailles, p. 147.

^{2.} Voyez R. de Bagarris, Nécessité de l'usage des médailles, Paris 1611, in-4°.

^{3.} Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des kommes illustres, etc. t. XL, p. 190.

le roi réunit alors, sur la tête de Nicolas Colbert, la charge d'intendant des médailles à celle de garde de la Bibliothèque, et, en 1667, la collection fut transportée rue Vivienne, dans les bâtiments de la Bibliothèque¹, où Carcavi se chargea de la classer.

Colbert, pour augmenter ce précieux dépôt, envoya des savants à l'étranger, avec ordre de rechercher des monnaies, des médailles et des manuscrits. M. Vaillant parcourut l'Italie, la Grèce, l'Égypte et la Perse; tout l'Orient fut exploré par MM. de Monceaux, Wansleben, Petis de la Croix, Ant. Galland, de Nointel et P. Lucas. Le 31 août

au chancelier Séguier (15 novembre 1666) : • Le Roy m'ordonne • de dire & Mgr le chancelier que, outre le soin qu'il a desja pris • sur l'accident arrivé au Louvre, Sa Majesté estime nécessaire • de faire commencer une procédure criminelle par les officiers • de la prévosté de l'hostel, et aussy, lorsqu'elle sera commen-• cée, sadite Majesté m'a ordonné de commettre M. Carcavi • pour se charger des clefs de la Bibliothèque et des médailles • du Louvre, pour remettre toutes choses en bon estat et véri-• fier les inventaires. Mondit seigneur aura, s'il luy plaist, • grés de sa personne de remettre les clefs ès mains dudit sieur • Carcavi, aussytost que la procédure criminelle sera com-• mencée. • Je viens d'apprendre que le sieur Perceval, lieutenant de • robe longue de la prévosté de l'hostel, est à Paris; en sorte • que s'il plaist 4 mondit seigneur de l'envoyer quérir, il pourts

» commencer demain matin ladite procédure criminelle. »

P. Clément, Lettres, instructions et Mémoires de Colbert, t. V, p. 271.

1. Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. XXIX. [- E.-J.-B. Rathery, Notice historique sur l'ancien cabinet du roi, p. 6.

1674, Colbert écrivait à l'intendant des galères de Marseille : « Sur ce que vous m'avez écrit, par » vostre lettre du 4 de cemois, qu'il y a un curieux » à Aix qui a quantité de belles médailles, je vous » fais ce mot pour vous dire de m'en envoyer l'in-» ventaire, afin que s'il s'en trouve qui méritent » d'avoir place dans le cabinet du roy, je puisse » vous donner ordre de les acheter pour Sa » Majesté. «¹ On achetait en même temps les collections réunies par l'abbé Séguin, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois; par MM. Tardieu, lieutenant de police; Lauthier, acquéreur de celles de Peiresc; de Sère, conseiller d'État; le comte de Brienne; Charron, auditeur à la Cour des comptes, et de Trouenne, intendant du duc d'Épernon.

Après la mort de Colbert, Louvois fit transporter (1684) le cabinet des médailles à Versailles² " près » de l'appartement de Sa Majesté, qui prenoit » plaisir à y venir presque chaque jour au sortir » de la messe³. » Après avoir reçu dans l'espace de soixante-dix ans, des accroissements considérables, ce cabinet fut, en 1741, replacé à la bibliothèque du Roi, où on lui avait ménagé un grand

^{1.} P. Clément, Lettres, instructions et mémoires de Colbert, t. V, p. 368.

^{2.} Maichelius, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliotheçis, p. 48. — G. Brice, Nouvelle description de Paris, t. I, p. 349.

^{3.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 275.

salon faisant suite à la galerie qui longe la rue Richelieu¹.

Le cabinet des estampes eut pour premier fonds l'admirable collection rassemblée par Michel de Marolles², et que Colbert acheta pour le roi en 1667; elle fut payée 30,400 liv., et représente aujourd'hui une valeur vénale de plus d'un million. Deux ans après, les 123,000 pièces qui composaient cette collection étaient classées, et formaient une suite de volumes in-folio magnifiquement reliés en maroquin rouge, qui prirent place sur les rayons de la Bibliothèque, à côté des livres imprimés. On y réunit bientôt les nombreux cuivres exécutés par ordre de Louis XIV, et que l'on connait encore sous le nom de *Cabinet du roi*³; en outre, Nicolas Clément, chargé de la garde de ces planches précieuses, légua (1712) à la Bibliothèque une collec-

^{1.} Marion Dumersan, *Histoire du cabinet des médailles*, p. 158. — Voyez aussi le plan de la bibliothèque du roi en 1754, dans l'Architecture françoise de Blondel, t. III, p. 80,

^{2.} On lit dans la préface du catalogue qu'il publia en 1666 : ... de toutes lesquelles choses, j'ay recueilly cent vingt trois mille quatre cents pièces, de plus de six mille maistres, en quatre cents grands volumes, sans parler des petits qui sont au nombre de plus de six vingts, ce qui ne scroit pas indigne d'une Bibliothèque royale, où rien ne se doit négliger. - Voyez encore Michel de Marolles, *Mémoires*, t. I^{er}, p. 153, 198, 288 et 289.

^{3.} G. Duplessis, Le cabinet du roi, collection d'estampes commandées par Louis XIV, dans le Bibliophile français, du 1° juin 1860, t. III, p. 87.

156

tion de 14,000 portraits qu'il avait recueillis après vingt années de recherches.

En 1720, les estampes furent enfin séparées des livres imprimés, et constituèrent un nouveau département sous l'administration d'un garde spécial: la bibliothèque allait alors prendre possession de l'hôtel de Nevers, où les estampes furent placées à part, dans quelques chambres du premier étage, entre l'appartement de l'abbé Bignon et le département des imprimés. On sentit bientôt la nécessité de leur assigner un local plus spacieux, et en 1738, elles furent installées au rez-de-chaussée de la grande cour, dans la galerie qui précède aujourd'hui la salle des globes. Enfin, en 1751, sur les instances de Hugues-Adrien Joly, qui venait de remplacer Delacroix, les estampes, déjà fort compromises par l'humidité, furent transportées dans les entresols du corps de logis par lequel les bàtiments de la rue Richelieu se reliaient à ceux de la rue Vivienne; elles restèrent là, jusqu'en 1854. Dans l'intervalle, la collection s'était enrichie successivement par des achats et des donations émanant de M. A. Roger de Gaignières (1711), Gaston d'Orléans, de Beringhen (1731. - 519 vol. infolio), Lallemant de Betz (1753. - 80 vol. in-folio), Fevret de Fontette (1770. - 12.000 pièces), Michel Bégon (24.746 pièces), comte de Caylus, etc.¹.

1. J. Duchesne, Description des estampes exposées dans une

Le cabinet des estampes possède aujourd'hui environ 2.200.000 pièces, conservées dans 14.500 volumes et 4.000 portefeuilles.

Revenons maintenant à Colbert et aux trésors qu'il continuait d'accumuler rue Vivienne.

Dans le Luxembourg, alors palais d'Orléans, Gaston, frère de Louis XIII, avait réuni une bibliothèque, dont les contemporains se sont plu à célébrer les merveilles. Elle était installée dans le grand pavillon de droite¹, à l'extrémité de la longue galerie où Rubens avait peint la vie de Marie de Médicis. Les boiseries, d'une extrême délicatesse de travail, étaient ornées de riches peintures, et chaque tablette, bordée de crépines d'or, était entièrement garnie de velours². Enfin, les volumes, reliés presque tous par Le Gascon³, étaient couverts, d'une manière uniforme, en veau fauve, et portaient, tantôt sur le dos, tantôt sur les plats, le chiffre de leur maître, un double G sur-

1. Il porte encore le nom de *Pavillon de la Bibliothèque* sur le plan du Luxembourg publié par J. Mariette.

2. L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, publiques et particulières, p. 477.

3. Ed. Fournier, Histoire de la reliure en France, p. 140,

galerie du palais Mazarin, etc., avertissement, p. VI, VIII et IX. — G. Duplessis, Le département des estampes à la Bibliothèque impériale. — De la Morinière, Michel Bégon, intendant de la Rochelle, 1855, in-80. — G. Duplessis, Un curieux du XVIII siècle, Michel Bégon, intendant de la Rochelle, correspondance et documents inédits, 1874, in-80. — H. Delaborde, Le cabinet des estampes à la bibliothèque mationale, dans la Bevue des deux mondes des 1° novembre, 15 novembre et 1° décembre 1872.

158 CHAPITRE VI. — 1657 à 1670. monté soit d'une couronne,



soit d'une fleur de lys.

Gaston mourut en février 1660. Il laissa au roi par testament toute sa collection, dont les manuscrits étrangers, au nombre de cinquante et un, faisaient la principale richesse¹; et, dès le 16 mars,

Gaston eut pour bibliothécaire le malheureux poëte Lasserre, celui dont Boileau s'est tant moqué ; puis l'abbé Bruneau, savant

Gaston ne se contentait pas de réunir des volumes; par ses ordres, Trichet du Fresne entreprit plusieurs voyages d'où il rapporta des médailles antiques, des objets d'art et de précieux manuscrits, que Bruneau, médecin et bibliothécaire du prince, se chargeait d'examiner et de classer. Du reste, Gaston possédait, à ce qu'il paraît, une connaissance approfondie des médailles :
 Je puis dire sans flatterie, écrit naïvement le P. Jacob, que ni
 Alexandre Sévère, empereur romain, ni Atticus, grand ami de
 Cicéron, ni le docte Varron ne l'ont dépassé en cette science.
 Mais le duc d'Orléans apportait dans son amour pour les livres la même bassesse de sentiments qui l'a déshonoré en politique : nous avons raconté ailleurs avec quelle mesquine jalousie il s'efforça, pendant la Fronde, de presser la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin.

Colbert écrivait à Mazarin: "L'on m'a donné avis " que feu Son Altesse royale avait donné ses " livres au Roy. En ce cas, je supplie votre Émi-" nence d'ordonner qu'ils soyent mis dans la " bibliothèque de Sa Majesté, qui est leur véri-" table place. "¹

L'infortuné Fouquet possédait à Saint-Mandé trente mille volumes précieux, qui furent mis en vente après sa disgrâce. Carcavi dressa aussitôt un inventaire des livres compris dans cette collection, et qui ne se trouvaient pas à la Bibliothèque du roi; celle-ci acquit ainsi plus de onze cents volumes, dont la plupart étaient reliés aux armes du malheureux ministre².

numismate, qui devint intendant du cabinet des médailles au Louvre, et y fut assassiné en 1666.

Parmi les ouvrages légnés au roi par Gaston se trouvait une admirable collection de planches d'histoire naturelle; le prince les avait fait peindre en miniature et sur vélin par Nicolas Robert, d'après les plantes de son jardin botanique et les animaux de sa ménagerie à Blois. Colbert ordonna de poursuivre ce travail; il fut repris par Jean Joubert qui eut pour continuateurs Nicolas Aubriet, puis Madeleine de Basseporte. Au moment de la Révolution ce précieux recueil comprenait près de six mille planches, qui font aujourd'hui partie de la bibliothèque du Muséum.

1 · P. Clément, Lettres, instructions et Mémoires de Colbert, t. I, p. 434.

2. Fouquet avait rassemblé à sa magnifique résidence de Saint-Mandé, une bibliothèque qui, lors de son arrestation, renfermait plus de trente mille volumes, y compris environ mille cinquante manuscrits. Il avait successivement acquis les collections formées par M. le président de Harlay, par Montchal, archevêque de Toulouse, par le médecin René Moreau et par Raphaël Trichet du Fresne, bibliothécaire de la reine Christine. Christine de Suède cherche à acquérir la biblio-

S'il faut en croire Gui Patin, Fouquet eut alors une pensée qui lui fat très-probablement inspirée par son désir d'égaler Mazarin, qu'il s'obstinait à regarder comme un rival plutôt que comme un maître. La France ne possédait encore qu'une seule bibliothèque publique, celle que le cardinal avait ouverte dans son propre palais; Fouquet songeait à faire le même usage de la sienne, « ce qui aura lieu, ajoute G. Patin, à » moins que les Jésuites dont il a été à toute heure entouré, « ne la lui attrappent pour leur maison, où de tels acquets » sont de bonne prise. Vous savez que tous les moines sont » de gros larrons *in nomins Domini*. « Gui Patin ne se trompait qu'à moitié sous les rapports; les Jésuites circonvenaient Fouquet, à qui pendant le temps de sa prospérité, ils arrachérent au moins six cent mille livres, et, à l'époque dont nous parlons, le surintendant avait précisément un Jésuite pour bibliothécaire, le P. Champsneufs.

Comme G. Patin l'avait prévu, le surintendant donna aux Jésuites du collége de Clermont un nombre considérable de volumes, il fit, en outre, construire à ses frais le local qui devait les renfermer, et ajouta une rente de mille livres « mille libras annuas, » dit Loméir, destinée à régulariser l'achat de publications nouvelles pour la bibliothèque du collége. Les Jésuites, au reste, se montrèrent reconnaissants, ils placèrent dans leur bibliothèque le portrait du surintendant, et firent frapper en or sur les plats et sur le dos de la plupart des volumes acquis avec les revenus laissés par lui, son chiffre et ses armes, « insignia » hujus Mæcenatis » dit Maichelius.

Après la disgrâce de Fouquet, environ deux mille de ses volumes furent transportés à la bibliothèque du Roi, et les autres vendus aux enchères à la requête des créanciers du surintendant.

Sur cette bibliothèque, voyez : Inventaire, prisée et estimation des livres trouvés à Saint-Mandé, appartenant ci-devant à M. Fouquet. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 9438, p. 246. — Autre inventaire. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 2087, (ancien fonds de Saint-Victor, nº 1096.) — Chéruel, Mémoires sur la vie de Nicolas Fouquet, t. II, p. 282 et suivantes. — G. Patin, Lettres du 16 février et du 13 mars 1657, et du 22 mars 1658, \cong Leprince, Essai historique sur la Bibliothèque du roi, p. 47, 52, 53. — Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. XXXIV, p. 297. — Bulletin du Bibliophile, année 1857, p. 299. — Maichelius, Introductio ad historiam litterariam de præcipuis bibliothecis, p. 94. — Jugler, Bibliotheca historiæ litterari



thèque de Gilbert Gaulmin, doyen des maîtres des requêtes; elle recule devant le prix exorbitant, " immane pretium¹ " qu'on lui en demande. Mais Colbert n'hésite pas; il fait donner aux héritiers de Gaulmin 2.685 livres, en échange desquelles 127 manuscrits hébraïques, 461 manuscrits arabes, persans ou turcs, deux manuscrits grecs, et 615 volumes imprimés² viennent enrichir la bibliothèque du Roi³. Celle-ci acquiert encore, dans le courant de la même année 1667, la collection particulière de M. Carcavi⁴.

Colbert était un des exécuteurs testamentaires de Mazarin. Il abusa de l'influence que lui donnait ce titre pour enrichir, aux dépens de la bibliothèque de son ancien maître, celle du roi, où les acquisitions incessantes avaient multiplié les doubles. Les efforts de la Sorbonne, à qui Mazarin avait confié la surveillance de sa collec-

rice selecta; t. I, p. 215 et 224. — Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. xxx. — P. Paris, Les manuscrits françois de la bibliothèque du Roi, t. I, p. 23. — Loméir, de bibliothecis liber, p. 312. — Legallois, Traitté des plus belles bibliothèques de l'Europe, p. 131. — D. Huet, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, lib. II, p. 111.

^{1.} D. Huet, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, lib. II, p. 106.

^{2.} Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. XXXI.

^{3.} J.-F. Jugler. Bibliotheca historiæ litterariæ selecta, t I^{er}, p. 215.

^{4.} Leprince. Essai historique sur la bibliothèque du Roi. p. 50.

CHAPITRE VI. - 1657 à 1670.

tion ¹, furent inutiles ² : un arrêt du 12 Janvier 1668³ ordonna que les ouvrages possédés en

a Son Éminence pric encore Messieurs de la Maison et
 Société de Sorbonne, que les douze plus anciens Docteurs
 a de ladite Maison et Société, qui y seront actuellement de meurans, et non d'autres, ayent la direction générale dudit
 Collége et de la Bibliothèque; et que ces douze nomment.
 incontinent après que l'établissement en sera fait, quatre
 Docteurs tels qu'il leur plaira, de ladite Maison et Société de
 Sorbonne, pour estre les Inspecteurs dudit Collége et de la
 Bibliothèque: desquels quatre Inspecteurs, il y en aura deux
 qui n'en feront la fonction que pendant deux années après
 l'établissement; et que de deux ans en deux ans ly y en aura
 deux nommez au lieu des deux qui en devront sortir; en sorte
 que desdits quatre Inspecteurs, il y en ait toûjours deux an ciens et deux nouveaux. » Recueil de la fondation du collége

2. Regesta priorum Sorbonæ. Archives de l'Empire, série MM, registre nº 271, p. 86.

3. « Sur ce qui a été représenté au Roy étant en son conseil, » que le feu sieur cardinal Mazarini ayant, avec la permission " de Sa Majesté, foudé en la ville de Paris le collége des » Quatre-Nations, apelé Mazarini, pour l'instruction des jeunes » gentilshommes de la qualité requise par le titre de la fon-» dation, ledit sieur fondateur auroit légué audit collége sa » bibliothèque, composée de quantité de bons livres tant im-» primés que manuscrits, qu'il auroit fait rechercher pendant plusieurs années avec beaucoup de soins et de dépense, et » Sa Majesté ayant été informée qu'il se trouve dans la biblio-« thèque plusieurs manuscrits qui ne peuvent servir que d'ornement, la plupart ayant été imprimés, et que d'ailleurs il " manque dans la même bibliothèque quantité de bons livres n » d'autant plus nécessaires qu'ils sont d'un usage ordinaire » en toutes sciences, et qui vraisemblablement ont été perdus » dans les désordres des derniers temps; et Sa Majesté ayant r été pareillement informée que dans la Bibliothèque royale il » se trouve quantité de bons livres doubles qui en pourroient » être tirés et portés en celle dudit collége pour suppléer à » ceux qui s'y trouveront manquer. ct de même tirer d'icelle » les manuscrits qui ont été imprimés ou autres volumes qui » manquent en ladite Bibliothèque royale. A quoy Sa Majesté » voulant pourvoir, et rendre lesdites bibliothèques plus par-» faites et d'un plus grand usage pour le public, le Roy étant » en son conseil a ordonné et ordonne qu'en présence du garde

double par la bibliothèque du roi seraient échangés contre des manuscrits et des livres imprimés provenant de la succession du cardinal Mazarin.

Trois catalogues furent aussitôt dressés. Le premier comprenait tous les manuscrits de la bibliothèque Mazarine; le second, tous les imprimés de la même bibliothèque qui n'étaient pas dans celle du roi, et le troisième, le titre des doubles que le roi offrait en échange.

Le 14 mars suivant, Frédéric Léonard et Sébastien Mabre Cramoisy, imprimeurs ordinaires de Sa Majesté, firent leur estimation sur ces trois catalogues.

Les manuscrits étaient au nombre de 2,156. Ils furent estimés à 8 livres « l'un portant l'autre, attendu qu'il y en a de petits et de peu de considération¹; » soit une somme totale de 17,248 livres.

Les volumes imprimés dont le roi voulait s'em-

de la Bibliothèque royale et des directeurs dudit collége Mazarini, il sera, par les sieurs d'Aligre, de Sève et de la Margeurie,
dressé un état des manuscrits et des livres imprimés qui sont,
tant dans hadite Bibliothèque royale qu'en celle du collége,
propres à être changés; pour, ce fait, être procédé à l'estimation desdits livres par libraires ou autres experts qui
seront nommés d'office, et en être fait l'échange ainsi qu'il appartiendra; desquels livres eschangés seront dressés deux
inventaires, pour demeurer l'un d'iceux entre les mains du garde de la Bibliothèque royale, et l'autre à celuy qui sera establi garde de la bibliothèque dudit collége Mazarini.
Fait eu Conseil d'État du roy Sa Maisté y étapt facu bibliothèque dudit collége

» Fait au Conseil d'Etat du roy, Sa Majesté y étant, tenu à
 Paris le douze janvier 1688, ~

1. Acte d'échange, p. 2.

parer se divisaient ainsi : 611 in-folio, 1,595 in- 4° , 1,472 in- 8° et in-12. Les in-folio furent estimés 5 livres; les in- 4° , 20 sols; les in- 8° et les in-12, 8 sols; soit 5,238 livres pour la totalité.

Les doubles de la bibliothèque du Roi se composaient de 944 in-folio, 966 in-4°, 431 in-8° et in-12. Ils furent estimés beaucoup plus cher que ceux de Mazarin : les in-folio, 8 livres; les in-4°, 30 sols; les in-8° et les in-12, 12 sols. Ce qui donnait une somme totale de 9,259 livres 12 sols; donc 4,020 livres de plus que ne produisaient les imprimés du cardinal.

Mais le roi, « voulant donner l'avantage à la bibliothèque Mazarine, » décida que l'échange aurait lieu comme si les deux estimations eussent fourni une somme égale.

Enfin, un arrêt du 25 juin ordonna que les 17,248 livres, prix fixé pour les manuscrits, seraient payées aux exécuteurs testamentaires du cardinal¹. Cette somme, placée sur la ville de Paris, donnait à cette époque un revenu de 900 livres, qui, de réduction en réduction, était tombé en 1751 au chiffre de 433 livres².

1. Compte que rend M. Jean Rabouyn, prestre, docteur de la maison et société de Sorbonne, procureur du collége Mazarin. Archives de l'Empire, série H, registre nº 2,828.

2. « Tunc temporis æstimatum est illorum pretium summa » octodecim millium libellarum, quæ collocata super Præfectum » et Æliles dabat Bibliothecæ reditum annuum nongentarum. La bibliothèque Mazarine possède les doubles de deux des catalogues qui furent dressés à l'occasion de ces échanges.

Le premier¹ a pour titre :

Catalogue des livres manuscrits de la Bibliothèque de feu Monseigneur le Cardinal Mazarini, qui ont esté transportez dans la Bibliothèque du Roy, conformément à l'Arrest du Con^{ol} d'Estat. du vingtcinq^o jour de Juin mil six cens soixante et huit.

Ce volume, d'une belle écriture, comprend 97 pages; les ouvrages ne sont pas numérotés. A la fin, on lit : « Le présent estat et cathalogue par » nous soubsignez certiffié véritable, fait à Paris » ce douziesme mars 1668. Signé : DE CARCAVY » et de LA POTTERIE. »

Les manuscrits cédés se subdivisaient ainsi : 102 en langue hébraïque, 343 en arabe, samaritain, persan, turc et autres langues orientales, 229 en langue grecque, et 1,422 en langues latine, italienne, française, espagnole, etc.

Le second de ces documents porte en tête :

Catalogue des livres imprimez pris et eschangez pour le Roy dans la Bibliothèque de feu Monseig¹ le Cardinal Mazarin, fuit par nous M⁶ Pierre de

⁻ libellarum; nunc autem dat tantummodo reditum quadrin-

gentarum triginta trium libellarum, propter immunitiones
 itentidem factas. » Præfatio catalogi alphabetici bibliothece Mazarineæ.

^{1.} Bibliothèque Mazarine, manuscrits, nº 1910 C.

166 CHAPITRE VI. - 1657 à 1670.

Carcavy et M^o François de la Poterie, en conséquence de l'Arrest du Con^{ol} d'Estat du douzième Janvier mil six cens soixante et huit; et suivant l'ordre de Messieurs les Commissaires députez par le Roy pour l'exécution dudit Arrest.

Ce catalogue remplit 238 pages et contient 1,130 numéros; il est terminé par la même formule que le précédent.

La translation de tous ces ouvrages d'une bibliothèque dans l'autre fut d'autant plus facile que la collection formée par Mazarin était encore dans son local primitif¹.

En même temps, MM. de Monceaux et Laisné, qui voyageaient dans le Levant, reçurent de Colbert des instructions spéciales, et ils envoyèrent à Paris, non-seulement des manuscrits, mais jusqu'à des peaux de maroquin destinées aux reliures.

Toutes ces acquisitions avaient presque double le nombre des volumes de la Bibliothèque, et l'espace commençait à manquer. Colbert fit alors louer un hôtel contigü, qui appartenait à son second fils, Jacques-Nicolas Colbert. En 1669, une nouvelle adjonction ent lieu par l'achat d'une maison que les sieur et dame Monceaux vendirent 84,000 livres au roi².

^{1.} Voyez A -F., Histoire de la bibliothèque Mazarine, p. 119 et suiv.

^{2.} P. Clément, Lettres, instructions et mémoires de Colbert t. VII, p. CCIII.

Le petit-fils du président de Thou désirait alors vendre l'incomparable bibliothèque de son grand père ¹. Colbert la laissa échapper, et M. de Ménars finit par l'emporter sur le roi²; mais une lettre

1. D. Huet, Commentarias de rebus ad eum pertinentibus, lib. VI, p. 390 à 392.

2. Jacques-Anguste de Thou, le célèbre historion, était le troisième fils de Christophe de Thou, premier président au Parlement de Paris. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il passa ses premières années dans le cloître de Notre-Dame, auprès de Nicolas de Thou, son oncle, qui était chanoine de cette église et consciller au Parlement. Celui-ci, nommé bientôt évêque de Chartres, laissa le canonicat à son neveu, qui le conserva pendant près de quatorze ans. Ce fit là, en 1573, que J.-A. de Thou, âgé de vingt ans à peine, commença à rassembler cette bibliothèque, qui était appelée à devenir une des plus célèbres du xvu® siècle.

Dès le principe, il ne négliges aucune occasion pour l'enrichir. Le savant Pierre Pithou, qui avait lui-même réuni une assez considérable collection de livres, exprima le vœu, en mourant, que sa bibliothèque fut conservée par sa famille ou livrée en entier à une scule personne. De Thou s'empressa d'acquérir tous les manuscrits, et de s'assurer le concours dévoué de François et de Jacques Pithou. Peu de temps après, Nicolas Lefèvre, le savant précepteur de Louis XIII, lui légua ses manuscrits, et nous savons par Scévole de Sainte-Marthe et par L. Jacob, qu'il en avait une magnifique collection.

Pondant qu'il remplissait les fonctions de maître de la Librairie, de Thou s'était réservé à la bibliothèque un cabinet de travail, où se réunissaient presque chaque jour les savants les plus célèbres de l'époque, qui tous s'honoraient d'être ses amis; et c'est certainement en souvenir de cette douce et sérieuse intimité qu'il ordonna par testament que sa bibliothèque fût tonjours tenue à la disposition de ceux qui pourraient en désirer l'accès,

De Thou a dit avec vérité qu'il avait formé cette « noble » bibliolhèque, comme l'appelle Michel de Marolles, « magna dili-» gentia ac sumptu. » Ses fréquentes missions auprès des souverains étrangers. ses fonctions au Parlement, la rédaction même de son admirable histoiré, ne lui firent point oublier un instant sa passion pour les livres. Dès qu'il était informé qu'il s'imprimait un bon ouvrage en Allemagne ou en Hollande, il y envoyait du grand papier, fabriqué à Paris exprès pour

Digitized by Google

168 CHAPITRE VI. - 1657 à 1670.

adressée à ce sujet par le vendeur à M. de Car-

lui; les volumes lui étaient ensuite expédiés en feuilles, afin

qu'il put mettre à part les plus belles, et composer ainsi uⁿ exemplaire sans défauts. Les reliures étaient également sur-

cavi, nous apprend que la bibliothèque du Roi

veillées avec le soin le plus minutieux; suivant Struvins, il y consacra plus de 20,000 écus. Presque tous les volumes, couverts par Le Gascon en maroquin rouge, vert ou citron, portaient sur le dos le monogramme de leur possesseur, et sur les plats un écusson, qui fut assez souvent modifié dans ses détails, et dont la dernière disposition offre les armes du président de Thou accolées à celles de Gasparde de la Chastre, sa seconde fenme.

Ismaël Boulliau, père de l'astronome du même nom, puis le savant Pierre Dupuy curent successivement la garde de cette bibliothèque qui, au commencement du dix-septième siecle, renfermait près de mille manuscrits précieux et plus de huit mille volumes. Elle avait déjà une telle réputation en 1598, que le pape Léon XI (Alexandre de Mélicis) qui, avant son pontifcat, était venu en France pour régler la paix de Vervins, voulut la visiter, et avoua qu'il n'en existait pas une pareille en Italie. Cette magnifique collection était alors installée dans le bel hôtel de la famille de Thou; Christophe l'avait fait construire vers 1580, à l'extrémité de la rue Saint-André-des-Arts, près de l'église de ce nom.

Jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mai 1617, J.-A. de Thou s'occupa d'enrichir sa bibliothèque et d'augmenter une assez belle collection de médailles qu'il avait récemment commencée. Il n'a pas oublié, en écrivant son testament, ces deux objets qui avaient tenu une si grande place dans sa vie, et la locture de ses dernières volontés à leur égard, suffirait pour nous prouver tout l'amour qu'il leur portait : il confie provisoirement sa bibliothèque à P. Dupuy, qui la remettra plus tard aux fils de de Thou, l'intérêt de la famille comme celui des lettres, exigeant qu'elle ne soit ni dispersée, ni vendue : « Bibliothecam · meam, XL amplius annorum spatio, magna diligentia ac - sumptu congestam, quam integram conservari non solum - familiso mese, sed etiam rei litterarise interest, dividi, vendi - ac dissipari veto; camque communem, cum numismatibus - antiquis aureis, argentois et æreis, inter filios, qui litteris - operam manabunt, facio, ita ut etiam exteris, aliisque philo-- logis ad usum publicum pateat. Ejus custodiam Petro Pu- teano, cognato mco, et multis nominibus mihi caro, donec - filii adolescant committo, qui et libros manuscriptos iis qui · opus habebunt utendos dare poterit. modo de illis restituen-» dis idonec caveatur. » Les volontós de J.-A. de Thou furent ponctuellement exécutées; sa bibliothèque passa à ses descendants, et Pierre Dupuy continua à en avoir la direction, tandis que son frère Jacques s'occupait d'en dresser le catalogue. Elle fut bientôt célèbre par toute l'Europe. Le cardinal Antonio

renfermait alors trente mille volumes : « Je vous

Barberini, envoyé en France comme légat, ne voulut pas retourner à Rome sans l'avoir visitée. Ce prélat était d'ailleurs un bibliophile distingué et l'on sait qu'il eut longtemps Gabriel Naudé pour bibliothécaire.

Peu de temps avant la mort de François-Auguste de Thou, fils aîné du célèbre premier président, et qui fut décapité à Lyon en 1642, son beau-frère M. Picardet, procureur général au Parlement de Dijon, avait laissé une certaine quantité de bons livres qui, par les soins de Dupuy, vinrent encore augmenter la bibliothèque de la rue Saint-André-dos-Arts. Enfin Pierre Dupuy mourut en 1651, et légua tous ses manuscrits à la riche collection qu'il avait tant contribué à former; dans le nombre so trouvaient toutes les pièces originales du célèbre recueil connu sous le nom de *Recueil de Loménie*.

L'amour des livres fut longtemps hérélitaire dans la famille de Thou. En 1649, quand le Parlement, décidé à ne plus garder aucune mesure contre Mazarin, ordonna la vente de ses biens et de sa riche bibliothèque, du sein même de la Cour de justice irritée, une voix s'éleva pour défendre cette précicuse collection; F.-A. de Thou rappela qu'elle « estoit désià » destinée au public, que par conséquent il estoit d'avis de la » conserver; et que les bibliothèques n'estant considérables » qu'entant qu'elles estoient entières, ce seroit un dommage irré-» parable pour les lettres de la dissiper ou diviser. » On sait que ces sages paroles ne parvinrent pas à calmer la colère des Frondeurs, et que la magnifique collection de Mazarin finit par être vendue aux enchères.

En 1679 la bibliothèque de de Thou fut mise en vente par l'abbé de Thou, qui n'avait guère trouvé que des dettes dans la succession de son père; il avait fallu deux ans à Ismaël Boulliau et à Joseph Quesnel pour dresser le catalogue de ce précieux cabinet. Le président de Ménars en donna trente mille livres; et la célèbre *Bibliotheca Thuana*, qui renfermait alors mille manuscrits, tous rares, et plus de neuf mille volumes imprimés, quitta le vieil hôtel de Thou, et, sous le nom de *Bibliotheca Menarsiana* que lui donne Santeuil, fut installée chez M. de Ménars, dont l'hôtel touchait à celui de Colbert. Elle n'y retrouve pas l'affection et les soins que lui avaient si longtemps prodigués le vieux président de Thou et son ami P. Dupuy. Son nouveau propriétaire s'occupa peu de l'augmenter, et en 1705 il la vendit pour 36,300 livres au cardinal de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg.

Celui-ci possédait déjà un commencement de bibliothèque; il habitait rue du Chaume l'admirable hôtel qui porte encorc son nom, et la collection qu'il venait d'acquérir fut placée dans

170

LA BIBLIOTHÈQUE DE J.-A. DE THOU. 171

» envoie, écrivait M. de Thou, l'extrait du cata-

les appartements du rez-de-chaussée. Le cardinal en avait com pris toute la valeur : il choisit pour bibliothécaire l'abbé d'Oliva' Italien d'une grande érudition, qui rendit à la bibliothèque de de Thou une partie de l'éclat dont elle avait joui sous son premier maître; elle devint de nouveau un centre intellectuel, où les savants de toutes les nations étaient sûrs de trouver toujours un affectneux accueil. L'abbé d'Oliva s'occupa surtout de compléter cette riche collection, que la négligence de M. de Ménars avait rendme déjà un peu arriérée; il mit au courant les ouvrages périodiques et fit venir de l'étranger toutes les productions de quelque valeur et des manuscrits très-précieux. Trente-six années de soins augmentèrent à tel point cette bibliothèque, qu'elle finit par renfermer plus de quinze mille volumes imprimés, dont l'abbé d'Oliva dressa le catalogue en vingt-cinq volumes in-folio.

La collection de l'hôtel Soubise, alors « la mieux choisie qu'ou » put voir, » passa, après la mort du cardinal, à son héritier, le maréchal prince de Soubise, que la déroute de Rosbach a rendu si tristement célébre. Par une assez étrange coïncidence, co maréchal choisit pour bibliothécaire C.-F. Pupuis, le savant auteur de l'Origine des cultes.

Après la faillite Guémenée, les descendants de la famille de Soubise mirent en vente cette splendide bibliothèque, qui comprenait alors au moins cinquante mille volumes. Les enchères durèrent plus de quatre mois, du 12 janvier au 22 mai 1789; faites sur un mauvais catalogue rédigé à la hâte par le libraire Guillaume Leclerc, elles ne produisirent qu'une somme de 260,000 livres.

Nous avons dit que le catalogue primitif de cette collection n'avait été publié qu'en 1679, lors de l'acquisition faite par M. de Ménars, soixante-deux ans par conséquent après la mort de J.-A. de Thou. Mais M. Gustave Brunet a eu la patience de relever plume en main, le nombre des ouvrages postérieurs à 1617, et qui n'ont pu dès lors être achetés qu'après le déces du savant président. Ajoutons que ce catalogue jouit pendant longtemps d'une telle célébrité que, vingt-cinq ans plus tard, il fut réimprimé en deux formats, in-folio et in-12.

On peut consulter sur l'histoire de cette admirable collection : Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres, t. IX, p. 812, et t. V, p. 49. — Grosley, Vie de Pierre Pithou, t. II, p. 246. — Lomeir, De bibliothecis liber, p. 307. — Scévole de Sainte-Marthe, Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria floruere elogia, lib. III, p. 82, et lib. V, p. 161. — L. Jacob, Traicté des plus belles bibiothéques, p. 570 et suiv. — Michei de Marolles, Mémoires, t. II, n logue qu'il vous a plu de me communiquer, et
suis surpris que dans les trente mille volumes à
quoi monte la bibliothèque de Sa Majesté, il en
manque encore ce nombre¹...

p. 219. - Sauval, Histoire de Paris, t. III, p. 52. - Piganiol de la Force, Description historique de Paris, t. II, p. 02. — Highindue Ia Force, Description historique de Paris, t. IV, p. 339. — Vi-gneul-Marville, Mélanges d'histoire et de littérature, t. I^{er}, p. 26. — G. Naudé, Advis pour dresser une bibliothèque, p. 139. — Lemaire, Paris ancien et nouveau, t. III, p. 288. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 56 et 354. - Illustrissimi viri J.-A. Thuani testâmentum, à la suite des Commentariorum de vita sua libri sex, p. 101. — Dissertation historique touchant la bibliothèque de Pierre Pilhon, p. 71. -Almanach royal, année 1709, p. 219. — G. Brice, Nouvelle des-cription de Paris, t. II, p. 92. — Lerouge, Curiosités de Paris. t. Ier, p. 584. — Thiery, Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, t. Ier, p. 584. — Journal contenant ce qui s'est fait et passé en la Cour de Parlement sur le sujet des affaires du temps présent, p. 81. - J.-C. Néméitz, Le séjour de Paris, ou instructions curieuses pour les personnes de condition, etc., t. Ier, p. 276. - Nouvelle biographie générale, article Oliva. - El. Fournier, L'art de la reliure en France, p. 115. - Struvius, Introductio ad notitiam rei litterariæ, p. 93. - P. Lacroix, Curiosités de l'histoire des arts, p. 179. - Journal de d'Ormesson, t. Ier, p. 178. — Journal des savants, année 1679, p. 229. - Santeuil, Opera, Ire partie, p. 156. - D. Huet, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, lib. VI, p. 390. - Bulletin du Bouquiniste, nº du 15 octobre 1863. - Mémoires sur quelques bibliothèques de Paris, rassemblés par le P. Léonard de Sainte-Catherine. Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds françeis, nº 22592, (ancien fonds des Petits-Pères, nº 17). -- G. Brunet, Dictionnaire de bibliologie, p. 538. -- P. Paris, Les manuscrits françois de la bibliothèque du Roi, t. IV, p. 189 et suiv., 431 et suiv. - A.-P. Faugère, Journal d'un voyage à Paris en 1657 et 1658, p. 86 et 493. — Catalogue bibliothece Thuance a clariss. V. V. Petro et Jacobo Puteanis, ordine alphabetico primum dispositus; tum secundum scientias et artes a clariss. Viro Ismaele Bulliuldo digestus. Nunc vera editus a Josepho Quesnel, Parisina et bibliothecario, 1679, 2 in-12.

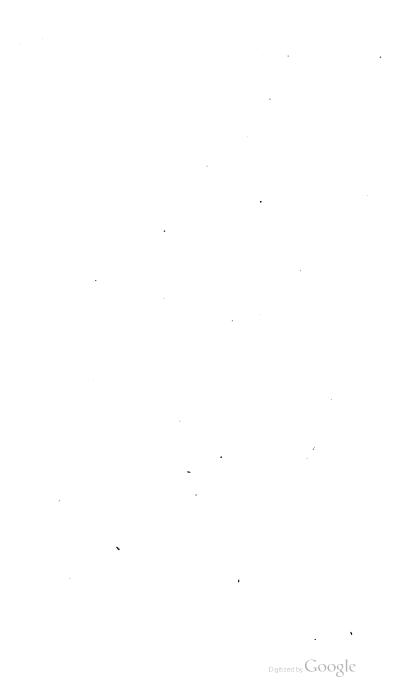
1. Leprince. Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 56. – Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. XXXIII.

Enfin, l'année suivante, on acheta moyennant vingt-cinq mille livres, la collection tout entière du médecin J. Mentel, savant bibliophile, « admir rablement versé, dit Michel de Marolles, dans la » connoissance de tous les beaux livres, aussi bien » que dans les secrets les plus importants de sa » profession¹. » Sa bibliothèque avait eu pour premier fonds une partie de celle de J. Passerat, qui était mort au commencement du siècle; quelques années plus tard, il avait acquis encore une certaine quantité de livres provenant du cabinet du savant professeur J. Grangier, et en 1643, il se trouvait posséder « quatre à cinq mille volumes » bien reliés et bien conditionnés². » Sa bibliothèque s'augmenta rapidement à partir de cette époque : car il recherchait avec une égale ardeur tout ce qui concernait la théologie, la jurisprudence, la philosophie, l'histoire et les belles-lettres; Gabriel Naudé, son ami intime, lui légua plusieurs ouvrages³. Quand Mentel mourut sa bibliothèque renfermait dix mille volumes⁴ et plus de cent manuscrits excellents.

- 2. L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 584.
- 8. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 57.

^{1.} Michel de Marolles, Mémoires, t. II, p. 217. — Voyez aussi sa Description succincte et néantmoins assez ample de Paris, p. 41 et 44.

^{4.} Chomel, Essai historique sur la médecine en France, p. 70 et 71. — Il en existe un catalogue à la Bibliothèque nationale. manuscrits, fonds latin, nº 9370.





CHAPITRE VII

(1670 à 1714)

Missions de Doat dans le Midi, d'Alland dans le Dauphiné, de Godefroid dans le Nord, de Wansloben en Orient, de Petis de la Croix et de Galland à Constantinople. — La bibliothèque des Carmes de la place Maubert. — Modifications dan le personnel de la bibliothèque du Roi. — Les reliures depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI. — Nouvelles estampilles. — L'abbé de Louvois. — Essai de publicité. — La bibliothèque de Julien Brodeau et celle d'E. Bigot. — Catalogues de 1675. de 1688 et de 1690. — Vols commis par Jean Aymont. — Donation de Gaignières.

epuis longtemps la bibliothèque du Roi recevait chaque année, par les soins des ambassadeurs d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne et d'Italie, presque tout ce qui s'imprimait dans ces contrées. En 1670, M. de Verjus, membre de l'Académie française et ambassadeur en Portugal, avait envoyé deux cent cinquante volumes, tous relatifs à l'histoire de la Péninsule, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique¹. Le président Doat avait l'ordre de parcourir le midi de la France et de faire copier dans les archives des différentes villes, dans les maisons religieuses, les archevêchés, etc, toutes les pièces relatives soit à la politique, soit à l'histoire. " Nous vous commettons, disaient les lettres pa-» tentes, ordonnons et députons, pour vous trans-» porter dans tous les trésors de nos chartes, et » dans toutes les archives des villes et lieux, " archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, com-» manderies et autres communautés ecclésiastiques et séculières, ... et dans les archives des " archevêgues, évêgues, abbés, prieurs, commanr deurs qui en pourroient avoir de séparées de » celles de leurs Chapitres, vous faire représenter » et délivrer tous les titres que vous jugerez né-» cessaires pour la conservation des droits de notre couronne et pour servir à l'histoire, pour » en faire des copies, que vous ferez collationner » en votre présence par votre greffier dont vous » signerez les actes Voulons qu'à cet effet » les gardes des trésors de nos chartes et des ar-» chives de nos provinces de Guyenne, de Lan-" guedoc et pays de Foix, et tous autres qui seront

1. Jourdain, Mémoire Bistorique sur la bibliothèque du Roy, p. xxxv.

chargés desdits titres, et qui les auront en lenr.
pouvoir, soient tenus de vous les représenter, et.
vous délivrer ceux qui vous aurez oltoisis ; pour
être les copies ainsi par vous extraites, envoyées.
au garde de notre Bibliothèque royale 1 or Doat part, et dès 1667, il envoie à Colbert quarante-trois ballots de copies émanant :du. Béarn. et du. Languedoc, et représentant :plus de trois, cents. volumes.

Alland, président à l'élection de Grenoble, reçeit une mission analogue, pour le Dauphiné, tandis que Godefroy, garde des archives de Flandres, est chargé d'opéror dans le nord?.

A la même époque, le dominicain-Jean-Michel Wansleben rapporte d'Orient six cent soixante manuscrits hébraïques, syriaques, coptes, arabes, grecs, turcs et persans³. Colbert l'avait mis en relations avec M. Sauvan, notre consul de Chypre, a qui il écrivait le 6 nevembre 1671 : « M. Arnoul » m'a envoyé les livres grecs et arabes que vous

12

^{1.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du rai, p. 205.

^{2.} Jourdain, Mémoire historique eur la bibliothèque du Roy.p. . xxxv.

^{3.} Le Journal de son voyage s'été imprimé à Paris en 1677, et traduit presque aussitôt en anglais. Il existe manuscrit à la Bibliothèque de Gotha et à la Bibliothèque mationale de Paris, (fonds des manuscrits italiens, nº 435.).—On peut encore consulter sur la viede Wansleben : Echard, Scriptores endinis Prodécistorum, t. II, p.698, et P. Clément, Lettres, instructions vi mémoires de Colbert, t. VII, p. 452.

178

• avez été chargé de luy adresser par le sieur " Vanslebio; et comme je seray bien aise d'avoir » ceux qui sont les plus curieux et les plus rares . dans ces langues et dans les autres du Levant, » en cas que vous en rencontriez à achepter, et » que vous trouviez quelqu'un qui scache faire le » choix des livres de cette qualité, vous pourrez » en faire le marché; et en me faisant sçavoir ce " que vous aurez advancé, j'auray soin de vous en » faire rembourser exactement. » Un an plus tard (29 novembre 1672), Colbert écrit encore à M. Sauvan : " J'ay receu les trente sept manuscrits » que vous m'avez envoyés, lesquelz j'ay trouvé » assez bien conditionnez. Je donne ordre à M. " Arnoul de vous faire tenir les cent vingt cinq » piastres que vous avez déboursé pour cela ¹. Petis de la Croix et Antoine Galland vont re-

Petis de la Croix et Antoine Galland vont recueillir des manuscrits à Constantinople, et y traduisent les Confessions de foi des Églises grecques. On peut se faire une idé**e du soin avec lequel** étaient réglés tous les détails de ces missions, en lisant les instructions rédigées pour Wansleben sur l'ordre de Colbert :

Le principal dessein du Roy, écrit Carcavi,
pour les voyages qu'il ordonne au sieur Vansleb
de faire dans le Levant estant d'y rechercher

I. Depping, Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, t. IV, p. 580.

Digitized by Google

» et envoyer icy la plus grande quantité qu'il
» pourra de bons manuscrits et de médailles
» anciennes pour sa bibliothèque, il y apportera
» un soin particulier, et tel qu'on se le promet de
» sa diligence et affection au service de Sa Majesté.
» Et pour l'ayder aucunement en cette recher-

che, on luy a donné et joint à cette instruction
des catalogues de plusieurs bons livres arabes,
turcs et persans, un mémoire et une instruction
particulière pour discerner et choisir les bons
inanuscrits grecs anciens, avec un autre mémoire et instruction pour la connoissance et le
choix des médailles anciennes.

On l'avertit aussy qu'on a sçu par des relations
véritables qu'au mont Athos il y a plusieurs
bons livres, comme pareillement à Niammony
dans l'isle de Chio, où sont les œuvres de saint
Denis; que M. André, le patriarche des Syriens
en Alep, possède quelques livres originaux des
conciles; qu'Adaya, médecin de Damas, a un
recueil considérable de livres grecs, turcs, arabes
et persans, et entre autres une histoire générale
des plantes peintes après nature; l'un et l'autre
sont Grecs, et partant plus curieux d'argent que
de livres.

Il pourra encore intéresser les caloyers au
mont Sinaï et acheter une partie de leurs livres,
qui demeurent ensevelis sous la poussière,
quoyque bons et originaux.

Procope remarque le soin que prit l'empereur
Justinien de fournir leur bibliothèque d'excellens livres. Il en rencontrera aussy quelques
uns dans les couvens des déserts de la Nitrie et
dans ceux de Saint-Antoine et de Saint-Macaire, d'où les Anglois et les Vénitiens en ont
enlevé une partie.

» Il aura de la peine d'en avoir à Constanti» nople, s'il ne gagne un homme de loy ou un
» iman de mosquée qui ayt une bibliothèque et
» qui ne soit pas fort bien en ses affaires; il fau» dra en faire un marché en bloc, et le premier
» qui se défera des siens par intérest, en achétera
» encore d'autres pour y gagner, qu'il luy remet» tra; mais il faut mesnager prudemment sem» blables rencontres.

n Il importe qu'il sçache que les livres persans
n sont beaucoup plus chers en Turquie qu'en
n Perse; si l'occasion se présente, et s'il juge à
n propos d'aller à Ispahan, il y en trouvera quann tité, et aura liberté entière de les acheter.

Pendant ses recherches et dans ses voyages,
s'il peut trouver un honneste homme qui sçache
également bien plusieurs langues orientales,
comme l'arabe, le turc, le persan et l'arménien,
il taschera de l'engager au service de Sa Majesté
et à l'obliger de venir icy, luy faisant espérer
une condition avantageuse et honorable.

» L'on avoit pensé il y a quelque temps à Aly-

١

Bey, drogman du Grand Seigneur. S'il ne peut
rien obtenir de luy, ou qu'il y trouve quelque
chose à redire, il en cherchera quelque autre;
mais avant qu'il s'engage avec personne, il
examinera exactement ceux qui luy seront proposés, non-seulement en ce qui regarde la connoissance des langues, qui est la partie la plus
nécessaire, mais aussy en ce qui concerne les
mœurs, la probité, et la permanence en ce pays
icy, les Orientaux estant pour l'ordinaire inconstans, et ne s'arrestant pas longtemps en un
mesme lieu.

Et parce que, outre la recherche et le choix
de ces livres et de ces médailles, il pourra facilement, et sans se détourner de ce principal employ, faire des observations de plusieurs autres
choses utiles qui seront très-agréables à Sa Majesté, on en a marqué une partie dans cette
instruction, laissant les autres à son choix et à
sa prudence. ,

» Il évitera de se mesler en quelque manière
» que ce soit de la politique, ni des autres choses
» qui peuvent aucunement empescher la liberté
» et la facilité de ses voyages, dans lesquels il se
» conduira avec beaucoup de prudence, prenan;
» l'habit et la qualité qu'il jugera luy convenir
» davantage pour les lieux où il sera; celle de
» marchand a esté prise par plusieurs qui l'ont
» jugée plus commode parmy ces peúples qui

n'ont presque point de métier ni d'autre occu-pation que le commerce.

. Il remettra tout ce qu'il achètera, tant les " livres que les médailles et les autres curiosités. » entre les mains des correspondans qui luy se-» ront adressés par M. Arnoul, ou des correspon-» dans des dits correspondans, qui en feront le » payement en sa présence et par son ordre, et » les feront tenir au dit sieur Arnoul, à Marseille. » Il tirera un reçu de tout ce qu'il laissera aux . dits correspondans, et leur donnera aussy une » lettre d'avis qu'il écrira audit sieur Arnoul des » choses qui doivent luy estre envoyées par ledit » correspondant, y joignant une relation de ce " qu'il aura fait et remarqué, de laquelle, comme aussy du mémoire de ce qu'il aura mis entre les " mains dudit correspondant, il gardera un double » par devers luy, et priera le correspondant d'en » garder pareillement un double, pour éviter le • danger que courent les voyageurs de perdre en » un instant ce qu'ils ont recueilly et remarqué » avec beaucoup de peine. »¹ Quelques jours après Colbert écrivait à ce sujet

à l'intendant des galères de Marseille : « Le Roy

1. P. Clément, Lettres, instructions et mémoires de Golbert, t. VII, p. 452.

Digitized by Google

 envoyant le sieur Vanslèbe en Levant, et parti-. culièrement en Ethiopie, pour y chercher des , livres rares et autres curiosités qui peuvent • servir à embellir la bibliothèque de Sa Majesté, " j'ay donné ordre à M. Carcavi de vous écrire » afin que vous fournissiez tout ce qui luy sera " nécessaire pour faire ce voyage, en luy faisant • toucher de l'argent à Marseille et en luy procurant des lettres de crédit et de recommandation . des principaux marchands de cette ville qui tra-. figuent en Levant. Comme ledit sieur Carcavi est bien informé " de mes intentions sur le sujet du voyage dudit » sieur Vanslèbe, je vous prie de donner une en-. tière créance et d'exécuter ponctuellement ce • qui est contenu dans la lettre qu'il vous en écrit " de ma part. "1

Le voyageur anglais Bruce offre au roi une magnifique copie du livre d'Énoch, qu'il a trouvée en Abyssinie. Cassini lui donne huit cents volumes de mathématiques.

Le couvent des Carmes de la place Maubert² possédait une belle bibliothèque; on négocie avec

^{1.} P. Clément, Lettres, instructions et mémoires de Colbert, t. V, p. 307.

^{2.} La bibliothèque des Carmes de la place Maubert dut sans doute son premier fonds au cardinal Michel du Bec, qui mourut

les religieux, et, moyennant une rente perpétuelle de six minots de sel, ils livrent au roi

à Avignon en 1318; il voulut être enterró chez les Carmes de Paris, et pour obtenir cette faveur, il leur légua mille livres parisis et sa bibliothèque composée de vingt-cinq volumes, dont nous avons trouvé l'inventaire aux archives de l'Empire. Il faut citer encore parmi les bienfaiteurs de cette Maison, le sous-prieur Mathieu de Paris, Nicolas de Saint-Marcel, Jean de la Charité, religieux du couvent de Pont-Audemer, Jean Golein, le traducteur dont nous avons parlé plus haut, et le prieur Jean de Vernon. Laurent Bureau, qui fut évêque de Sisteron, provincial de Narbonne et confesseur de Louis XII, était entré fort jeune dans l'ordre des Carmes, auquel il portait une vive affection. En 1494, il donna quelques volumes au couvent de la place Maubert, puis, en 1498, il lui fournit l'argent nécessaire à la reliure de plusieurs manuscrits.

Au moment de la Révolution, la bibliothèque des Carmes, occupait une salle assez élégante, et entourée de vingt-cinq armoires remplies de livres. Presque tous les écrivains de l'époque disent que les Carmes avaient alors environ 12,000 volumes; cependant le prieur, dans l'État officiel qu'il dut fournir à la municipalité, se contenta de déclarer 1,834 volumes. Il ajoutait que le couvent n'avait plus de manuscrits, ce qui était encore un mensonge, car 18 d'entre eux sont entrés à la bibliothèque nationale, et les autres bibliothèques de Paris en ont également reçu. Les religieux s'efforcerent, par un moyen du même genre, de conserver une collection à laquelle ils paraissaient auparavant tenir bien peu. Le 16 avril 1791, le commissaire de police de la section Sainte-Geneviève fut averti qu'un yol avait été commis dans la bibliothèque du couvent des Carmes; il s'y rendit aussitôt et constata « que le cadenas qui étoit à la porte avoit été » arraché avec son piton »; on ne s'était pas arrêté là, la moitié des armoires avaient été ouvertes, et un grand nombre de volumes manquaient. Quels étaient les auteurs de ce vol? Le commissaire, dans son procès-verbal, n'en accuse point les religieux : « A la réquisition dudit sieur Housez, et pour la propre » satisfaction des citoyens qui demeurent en ladite Maison, » avons visité les chambres par eux occupées, et n'y avons rien · trouvé. » Les ouvrages volés finirent néanmoins par reparaitre, puisque, malgré la déclaration qu'avait faite le prieur, on constata lors du transport dans les dépôts littéraires, la présence de 10,000 volumes. - Sur cette bibliothèque, voyez A.-F., Les anciennes bibliothèques de Paris, t. II, p. 1 et suiv.

dix-huit incunables, et soixante-sept manuscrits latins.

Un peu plus tard, Colbert entreprend de s'emparer de tous les manuscrits de l'abbaye de Moissac; il y envoie l'abbé de Foulhiac qui travaille le Chapitre et obtient son autorisation¹. Celle de l'abbé commandataire de Moissac, M. d'Estrades, alors ambassadeur à Venise, fut accordée plus facilement encore, et au mois de juin 1678, la collection, composée de cinq cents manuscrits, entrait à la Bibliothèque.

En 1680, un trésorier de France à Montpellier,

1. Le 4 mai 1678, l'intendant Foucault écrivait au bibliothécaire de Colbert : « Je n'ai pas voulu, Monsieur, me rapporter à · personne pour aller tirer des archives de Moissac les manus-- crits dont j'ai eu l'honneur d'écrire à M. Colbert. Je me suis · transporté dans l'abbaye et ai fait assembler les chanoines, qui ont délibéré de me les remettre entre les mains après avoir • vu la lettre de M. l'abbé d'Estrades; ce qui a été exécuté surle-champ. Il est vrai que quelques-uns d'eux en vouloient faire
faire un cataloguo; mais je me suis chargé de ce soin, et j'y fais présentement travailler par M. Fouillac, chanoine de Ca-· hors, qui fait grand cas de ces manuscrits que les chanoines » ne connoissent pas, ne s'étant pas trouvé de catalogue dans les archives. Lorsque celui qui se fait sera achevé, dont je vous · donnerai avis par l'ordinaire prochain, je les enverrai par les · rouliers de Limoges, étant la voie la plus courte et la plus - commode. Je m'estimerai bicn heurcux si le jugement que · vous ferez de ces livres répond à mes souhaits, et s'ils sont » agréables à M. Colbert. Je vous en écrirai, Monsieur, plus am-· plement par le premier ordinaire, n'ayant eu que le temps de · les faire porter ici depuis qu'ils sont en ma possession.

FOUCAULT. .

F. Baudry, Mémoires de Nic.-Jos. Foucault, introduction; p. cxviii.

nommé Boudon, envoie à Colbert douze tonnes remplies des manuscrits du collége de Foix¹; et, l'année suivante, il s'empare de la collection appartenant aux chanoines du Puy², et des archives du Chapitre de Carcassonne³.

En même temps, M. de Rignac, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, donne au roi centquatre manuscrits, et Colbert écrit (12 décembre

1. Colbert écrivait le 11 août 1680 à Daguesseau, intendant à Toulouse : • M. Boudon ayant écrit au sieur Baluze qu'il estoit · convenu avec les prieurs et collégeats du collége de Foix, de . Toulouse, pour l'achat de tous leurs manuscrits, vous me fe-· rez un singulier plaisir de donner audit sieur Boudon toutes les assistances qu'il désirera de vous pour achever cette affaire, • et de leur faire payer lesdits manuscrits, au nombre de 300 ct stant, sur le pied de 40 livres pièce. Comme il faudra encore faire quelques dépenses, j'écris à Pa-• ris au sieur Pouget de faire payer 80 pistoles à mon ordre, et • je vous prie d'en vouloir bien faire la distribution de concert - avec le sieur Boudon. -P. Clément, Lettres, instructions et mémoires de Colbert, t. V, p. 414. 2. Colbert lui écrivait de Saint-Germain, le 17 novembre 1679 ; - Le Roy, voulant que l'on continue la recherche de tous les an-· ciens titres, actes et instrumens qui peuvent servir à divers traités historiques auxquels Sa Majesté fait travailler, Sa Ma-· jesté m'ordonne de vous faire scaveir qu'elle désire que vous • visitiez les archives des principales églises et hostels de ville, - et que vous en tiriez ou fassiez faire des mémoires de tout ce qui s'y trouvera qui pourra servir au dessein de Sa Majesté. Je vous envoye l'arrest que l'on m'a demandé afin de vous . donner quelque autorité de visiter les archives des principales · églises et hostels de ville; mais vous devez observer qu'il ne » faut rien faire en cela que de l'agrément de tous ceux qui peu- vent y avoir intérest. P. Clément, Lettres, instructions et mémoires de Colbert, t. V. p. 409. 3. P. Olément, Lettres, instructions et mémoires de Colbert, t.

3. P. Olomont, Lettres, instructions of memoires de Coloert, t. V, p. 422. 1680) à l'intendant Foucault : « Dans les différentes
visites que vous faites dans l'étendue de votre
généralité, vous me ferez plaisir de rechercher
dans les églises, cathédrales et dans les principales abbayes s'il y auroit quelques manuscrits
considérables, et, en ce cas, chercher les moyens
de les avoir, sans y employer aucune autorité,
mais seulement par douceur et par achat¹. »

Nicolas Colbert qui, passé de l'évêché de Luçon à celui d'Auxerre, avait toujours conservé le titre de garde de la Bibliothèque, mourut en 1676; il fut remplacé par Louis Colbert, fils du ministre. Enfin, la bibliothèque du Roi fit, en 1683, deux pertes irréparables : le grand Colbert mourut, et Carcavi se retira. Le marquis de Louvois, surintendant des bâtiments, prit la direction de la Bibliothèque, mais il la conserva un an à peine. Il se fit céder la charge de maître de la Librairie par Bignon, celle de garde par Louis Colbert, et les réunit toutes deux sur la tête de son fils Camille Le Tellier, alors âgé de neuf ans seulement. Carcavi avait été remplacé par l'abbé Gallois, qui céda presque aussitôt ses fonctions à l'abbè de Varès²;

^{1.} F. Baudry, Mémoires de Nic.-Jos. Foucault, p. 459.

^{2. •} L'abbé de Varez a été mis à la place de M. Gallois, pour • avoir soin de la bibliothèque du roi; cela lui donnera un beau • logement et mille écus de rente. • Journal de Dangeau, 15 avril 1684.

celui-ci mourut l'année suivante, et eut pour successeur Melchisédech Thévenot, qui administra l'établissement pendant la minorité du jeune surintendant.

Nous avons oublié de mentionner un fait qui eut lieu en 1681, « année, dit naïvement Leprince, « qui sera à jamais remarquable par la visite dont » Louis XIV daigna honorer sa bibliothèque. Sa » Majesté y vint, accompagnée de Monseigneur, « de Monsieur, de M. le Prince et des plus grands » seigneurs de la Cour. Après que Colbert eut » montré tout ce qui y étoit le plus capable d'atti-» rer l'attention, le Roi fit aussi l'honneur à l'Aca-» démie des sciences d'assister à une de ses » assemblées, qu'elle tenoit encore dans la Biblio-» thèque¹. »

Colbert, dont le vaste génic embrassait à la fois tous les détails de la tâche immense qu'il s'était imposée, avait accordé à la question des reliures une attention sérieuse, et une immense quantité d'ouvrages reçurent, sous son administration, de magnifiques couvertures de maroquin rouge. Des L entrelacées et couronnées sont frappées sur le dos entre chaque nerf;

1. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 62.



mais sauf le soleil qui figure parlois à l'angle de chaque plat on n'y rencontre aucun emblême. Les seuls ornements sont les armes de France.

A partir ne cette époque, on ne trouve plus guère sur les reliures que ces armes, accompagnées d'un entourage plus ou moins élégant. Quelques modifications successivement apportées dans la forme des fleurs de lys permettent seules de distinguer les unes des autres les reliures exécutées sous Louis XIV, sous le Régent, sous Louis XV et sous Louis XVI. Une assez grande quantité de volumes reliés pendant la régence d'Anne

d'Autriche portent les armes de cette princesse au milieu des plats,



qui sont en outre souvent couverts soit d'un semis de fleurs de lys, soit d'A entrelacés.

LA RELIURE AUX XVIII. & XVIII. SINCLES. 191

٠

Antoine Ruette fut relieur de la Bibliothèque depuis la fin du règne de Louis XIII. Dans un registre des dépenses de Louis XIV, qui est conservé aux Archives de l'Empire, on lit, à la date du 3 juillet 1650, que le roi « voulant gratifier » et favorablement traiter Antoine Ruette, son » relieur de livres ordinaire, en considération des » bons services qu'il lui a rendus et au feu royson » père, lui accorde son logement sa vie durant » dans le Collége royal.»

Ruette eut pour successeurs Bernache et Nyon, qui, comme la plupart des relieurs de cette époque étaient établis aux environs de l'église Saint-Hilaire ¹.

Les relieurs du roi furent ensuite Dubois, Pasdeloup, qui demeurait place de la Sorbonne, et Louis Douceur.

Enfin, suivant Leprince, à la fin du xvm^e siècle, le « relieur des Livies de la Bibliothèque » était

- » M. Durand, relieur du Clergé de France, rue du
- Mont-Saint-Hilaire, vis-à-vis le Puits-Clertain ².
 On se décida, vers la fin du règne de Louis XIV,

à modifier l'estampille que l'en apposait sur le premier feuillet de chaque vo'ume. Le nouveau modèle, beaucoup plus petit que le premier, et

^{1.} Pradelles. Les adresses de la Ville de Paris (1691), p. 90.

^{2.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, avertissement, p. xxJ.

comme lui toujours imprimé en rouge, est également loin d'être irréprochable au point de vue artistique,



on y retrouve les trois fleurs de lys, la couronne, le collier du Saint-esprit, et les mots BIBLIO-THECÆ REGLÆ.

Il fut, dans la suite, remplacé par un timbre aussi laid, mais plus simple,



où ne figure plus le collier du Saint-esprit, et où l'exergue porte en français ces mots : BIBLIO-TÈQUE ROYALE.

Les doubles, dont la Bibliothèque jugeait à propos de se défaire, recevaient, avant de quitter l'établissement, une autre estampille, plus défectueuse encore que les précédentes et qui garanissait les droits de l'acheteur,



on y lit ces mots : DOUBLE VENDU.

La Bibliothèque continua, sous Louvois, à s'enrichir de nombreux achats faits au dehors. Pendant que Mabillon adressait d'Italie plus de trois mille volumes au roi ¹, M. d'Avaux en envoyait de Hollande, M. d'Obeil d'Angleterre, M. Piquetière de Suède, Galland de Turquie, et Besnier faisait parvenir de Constantinople deux cents manuscrits provenant de la " bibliothèque du grand Sei-"gneur ². » Un arrêt du 31 janvier 1689 confirmait celui de François I^{er}, et forçait les libraires à exécuter les prescriptions relatives au dépot légal.

On s'occupait en même temps d'un catalogue dont nous parlerons plus loin, et une note écrite de la main même de l'un des employés nous apprend

^{1.} D. Tassin, Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, p. 210.

^{2.} Jourdain, Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. xL.

que la Bibliothèque possédait alors (1688) quarante-trois mille volumes imprimés. Dix ans après, le D^r. Lister écrivait : « Il y a au moins cinquante " mille volumes imprimés et quinze mille manus-" crits en toutes sortes de langues ¹. »

Le Tellier, archevêque de Reims et oncle du jeune Louvois, avait provisoirement la direction supérieure de la Bibliothèque; mais, depuis Colbert, le surintendant des bâtiments du roi, y prétendait certains droits. Un arrêt du Conseil les annula. Le 21 août 1691. il fut décidé que l'abbé de Louvois aurait le titre de « Maître de la Librairie. Inten-" dant et Garde du Cabinet des Livres, Manuscrits, » Médailles et raretés antiques et modernes, et » Garde de la Bibliothèque de Sa Majesté, sous » l'autorité de Sa Majesté seulement, nonobstant " qu'il soit porté par ses provisions d'avril 1684 » qu'il devoit l'exercer sous l'autorité et direction » du Surintendant des bâtimens, dont Sa Majesté » le décharge et dispense, lui et ses successeurs en " ladite charge.... Et seront, les dépenses qu'il » conviendra faire pour la Bibliothèque, le cabinet » des manuscrits, médailles, raretés et autres, » concernant les fonctions et exercice de ladite » charge, ordonnées par Sa Majesté, et les Estats » et Ordonnances signées d'elle, et contresignées

1. Voyage de Lister à Paris en 1698, p. 104.

- » par le Secrétaire d'Estat et des commandemens,
- » ayant le département de sa maison ¹. »

On bâtissait alors la place Vendôme, et Louvois avait résolu d'y transférer la bibliothèque du Roi. Tout le côté gauche de la place, en entrant par la rue Saint-Honoré était réservé dans cette intention: un vaste hôtel destiné au bibliothécaire. avait eté construit², et en mars 1691 l'ensemble des travaux était assez avancé pour que Michel Germain put écrire à son ami Magliabechi : "Rien n'égalera » la magnificence de cet édifice; on y entrera par huit degrés. Vous prendrez sans doute part à cet » auguste logement des muses qui font vos uni-» ques délices⁸. » La mort de Louvois fit abandonner ce projet⁴, et Boivin écrivait, quelques années plus tard au maître de la librairie : « Etant » allé l'autre jour chez une personne de mes amis, » qui demeure un peu au-dessus de l'église de » Saint-Roch, j'eus la curiosité, en revenant, de » passer par la place de Vendôme. La démolition » étoit déjà commencée vers le milieu de la place.

^{1.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 67.

^{2.} Voyez J. G. Legrand et C. P. Landon, Descr.ption de Paris et de ses édifices, III^e partie, p. 16, et Thiéry, Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, t. I, p. 197.

^{3.} Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon, t. II, p. 317.

^{4.} Une partie des plans qui avaient été dressés se trouvent au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale : *Topographie de Paris*, quartier de la place Vendôme, I, 4.

196

Ce spectacle m'affligea d'abord. Je tournay ensuite les yeux vers les arcades qui avoient été
destinés à la galerie de la Bibliothèque. A cette
veue, je me sentis soudain monter à la teste un
feu violent, causé par l'indignation..... »1.

Les acquisitions continuaient d'ailleurs, et l'établissement commençait à se trouver à l'étroit rue Vivienne; on lit dans la lettre de Michel Germein qui est citée plus haut, que les volumes « étoient arrangés sur de simples tablettes dans » vingt ou vingt cing chambres. »

Le Docteur Lister disait de son côté dans le Journal de son voyage à Paris : « On a le projet de » transporter cette bibliothèque place Vendome, » où tout un côté de cette magnifique place est » destiné a la recevoir. En attendant, elle est ran-» gée très-commodément dans vingt-deux salles : » quatorze au premier et huit tant au rez-de-» chaussée qu'au dessus. Les pièces d'en bas com-» prennent la philosophie et la physique; pour » plus de sûreté les armoires sont grillées; dans » les pièces du haut sont encore de la philosophie » et des sciences. C'est dans ces pièces seulement » que le public mêlé est admis deux fois par se-» maine. »²

^{1.} Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 20052. – — La lettre entière a été publiée par M. L. Delisle, Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale, t. I, p. 293.

^{2.} Voyage de Lister à Paris en 1698, p. 103.

Le jeune abbé de Louvois avait, en effet, pris l'initiative d'un projet qui cette fois encore échoua; il avait voulu rendre publique la bibliothèque du Roi. Nous avons vu qu'aucun essai n'avait été fait dans cette voie depuis Amyot. qui consentit à prêter des manuscrits à quelques savants privilégiés. En 1691, les Adresses de la ville de Paris publiaient encore des notes comme celleci : " Les curieux, par faveur, peuvent avoir guel-» que entrée dans la Bibliothèque du Roy, rue " Vivienne¹. " Louvois, l'année suivante, résolut d'ouvrir deux fois par semaine cette bibliothèque " à tous ceux qui voudroient y venir estudier², " et pour fêter le jour de l'inauguration, il « régala » plusieurs sçavants d'un magnifique repas³. » Diverses causes firent presque aussitôt interdire l'entrée de l'établissement, qui ne devint définitivement public qu'en 1735.

L'abbé de Louvois sut un bon administrateur, tout dévoué au soin de la collection qui lui avait été confiée; mais Colbert n'était plus, et la Bibliothèque ne retrouva jamais les jours brillants que sa prodigieuse activité savait lui préparer. Les donations et les achats devinrent moins

^{1.} Les adresses de la ville de Paris, MDCXCI, p. 11.

^{2.} Mercure galant, novembre 1692, p. 320.

^{3.} Mercure galant, novembre 1692, p. 320.

multipliés et moins importants. Ils ne cessèrent cependant point.

En 1697, l'empereur de la Chine envoya au roi, par l'intermédiaire des missionnaires jésuites quarante-neuf volumes en langue chinoise; la Bibliothèque n'en possédait encore que quatre, qui provenaient des livres de Mazarin¹. En 1699, on acheta, pour 95 livres, treize manuscrits sortis de la belle bibliothèque de J. Brodeau².

En 1700, un médecin arabe, nommé Nosrallah Gildé, offrit au roi un manuscrit du *Pentateuque*, en langue hébraïque, et trois manuscrits arabes renfermant une histoire des Druses.

Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, donna cinq cents manuscrits précieux³.

Au mois de septembre de la même année, on acheta trente-cinq manuscrits relatifs à la Lorraine.

Le mois suivant, le P. Fontenay rapporta de la Chine douze gros volumes chinois et tartares. Le

1. Jourdain, Mémoire historique sur lu bibliathèque du R. y, p. XLIII.

2. Voyez L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières, p. 502.

3. Ils so divisaient ainsi : 306 manuscrite latins, 111 gress, 53 français, 14 orientaux, 16 italiens. Ils provenzient presque tous du surintendant Fouquet, et avaient appartenu avant lui à Charles de Montchal, archevêque de Touleuse, dont ils poitaient la marque sur les plats : ACQUISITIONS NOUVELLES. 199

célèbre P. Faure avait reuni une nombreuse bi-



Digitized by Google

bliothèque; il en légua une partie à Le Tellier, qui céda les manuscrits au roi¹¹.

L'abbé de Louvois parcourait alors l'Italie, et y recueillait de curieux ouvrages pour la bibliothèque. Il etait d'ailleurs encouragé dans cette voie par le comte de Pontchartrain, qui lui écrivait le 22 décembre 1702 :

J'ay receu par les mains de M. l'abbé Bignon
l'arresté, signé de vous, de quatre mémoires
montant en tout à la somme de 976 liv. 10 sous,
pour des livres nouveaux que vous avez fait
venir durant cette année pour la bibliothèque du
Roy. Rien n'est sans doute plus important que
de s'appliquer chaque année à l'enrichit de tout
ce qui s'imprime dans tous les pays, et je me
feray toujours un vray plaisir de seconder sur
vela, auprès du Roy, vos bonnes intentions A.

En 1703, M. de Sparwenfeld, maître des cerémonies de la cour de Suède, envoya le premier manuscrit en langue russe qu'ait possédé la Bibliothèque. En même temps, D. de la Parre, procureur

1. In staith an in nombro do 200, of norms, pards 1,000 Norms. On pout consulter sur is bibliotheque du P. Faure : Londing. Paris smoken er inserten, t. I. p. 200. — John mi Wir Kausses, annes 1000, p. 201. — Légallois, Trantis des plus telles débisionegnes, p. 198. — Milliotheca Tellerlands, avertissement. — Catalogue manuer plot mu Intensi Paure, Bibliotheques hallouide, manuer with four he 1174.

9. Depping, Correspondance administrative sous Louis XIV, 5. IV, p. 582.

général de la congrégation de Saint-Maur, acquit à Rome le précieux manuscrit qui contenait les textes de Pétrone et de Catulle et plusieurs morceaux encore inédits de Tibulle, de Properce et de Claudien ¹. Enfin, en 1706, on acheta quatre cent cinquante manuscrits provenant de l'admirable bibliothèque de la famille Bigot ².

Nicolas Clément, d'abord employé comme copiste par Carcavi chez Colbert, était entre à la Bibliothèque avec le titre de commis-adjoint en 1670; il devint sous-bibliothécaire en 1691, après la mort de Melchisédech Thévenot. Clément, plein d'activité et d'ardeur, s'était dévoué à la rédaction du catalogue des livres imprimés de cette immense collection. Commencé vers 1675, il fut achevé en 1684 : l'ordre alphabétique comprend six volumes in-folio, et l'ordre méthodique en remplit quatre; cet dix volumes, existent encore à la Bibliothèque nationale.

Mécontent de son travail, Clément entreprit presque aussitôt de le refaire, et, quatre ans après, il avait achevé les catalogues dits de 1688, qui fu-

1. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 72.

2. Cette bibliothèque fut commencée par Jean Bigot, doyen de la cour des aides de Normandie. Son fils Lonis Émericla compléta et en fit une des meilleures de Paris; il entreprit dans cette intention de nombreux voyages en Italie, en Angleterre, en Hollande et aux foires de Francfort. A sa mort, sa bibliothèque comprenait vingt-deux mille volumes environ, et était

CHAPITRE VII. - 1670 à 1714.

rent mis au net par le laborieux écrivain Buvat.

estimée 40,000 livres. Plusieurs ouvrages provenaient des précieuses collections de Grolier et du président de Mesmos.

La signature d'Em. Bigot se trouve sur le titre de plusieurs volumes, et presque tous portent son *ex libris*:



Bouvent le nom manque au bas de l'écusson, qui est quelquefois soutenu par deux lévriers. Jean Bigot avait employé un autre *ex libris*, semblable, saui dans quelques détails, à celui que nous venons de reproduire, mais qui est grave avec beaucoup moins de soin.

Par son testament, daté de 1682, E. Bigot recommende à sa famille de conserver religieusement cette collection, et ordonna même qu'un fonds spécial, pris sur le produit de la vente de ses meubles, fut affocté a son entretien. Ses espérances furent trompées. Ses héritiers conservèrent la bibliothèque quelques années, puis se décidèrent à la vendre; le catalogue, rédigé par Prosper Marchand, parut en 1705.

On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres, t. VIII, p. 86. — Ménagiana, t. I, p. 240 et 292; t. II, p. 811; t. III, p. 63. — Vignenl-Marville, Mélanges d'histoire et de littérature, t. I, p. 211. — Dictionnaire de Bayle, L'ordre alphabétique comprenait vingt et un volumes in-folio. Sans cesse interfoliés your être tenus au courant des acquisitions nouvelles, ces vingt et un volumes en forment aujourd'hui quarante-cinq, qui constituent le catalogue usuel de la Bibliothèque, et sont déposés dans la grande salle de travail. On lit sur le premier feuillet :

Notitia Vniversalis Alphabetica Authorum omnium, Quorum Libri vel Tractatus Typis impressi, In Bibliothecâ Regiù extant; In quâ, quantùm fieri potuit, Singulorum Nomen, Cognomen, Patria, Ætas, Dignitates, Instituta præmittuntur; Varia interdùm de iis Eruditorum Judicia exhibentur Lucubrationum Titulù Recensentur.

article Bigot. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 74. — Journal des Savants, année 1706, p. 400. — P. Paris, Les manuscrits françois de la bibliothèque du roi, t. I, p. 95. — G. Brunct, Dictionnaire de bibliothèque, p. 105. — L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 680. — L. Deliste, le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale, t. I. p. 322 et suiv.

204 CHAPITRE VII. - 1670 à 1714.

Buvat a écrit à la fin du dernier volume : Hæc notitia authorum alphabetica describi finita est 21 tomis, sicut et catalogus ordine materiarum dispositus et 14 tomis digestus, Joannis Buvat Catalaunensis manu, die 29 Martii, an. 1714. Le catalogue méthodique en quatorze volumes dont parle ici Buvat, avait été achevé par lui dès 1701, comme l'indique cette note qui termine le dernier volume: Joan. Buvat Cathalaunensis hoc volumen 14^{um}, ut et alia tredecim catalogi Bibliothecæ Regiæ, scripsit et finivit anno 1701.

On s'occupait en même temps, et depuis 1682, de rédiger un nouveau catalogue des manuscrits; il forma neuf volumes in-folio et fut complété vers 1690. Le juif Louis de Compiègne et l'abbé Renaudot s'étaient chargés d'inventorier les manuscrits hébraïques, syriaques, samaritains et arméniens; les manuscrits turcs et persans l'avaient été par Dipy et Petis de la Croix, les manuscrits arabes par d'Herbelot, les manuscrits grecs par Ducange et Cotelier, et les manuscrits latins par les PP. Mabillon, Ruinart et Placide. Ce catalogue contient 10,557 numéros.

Clément passait à juste titre pour un des meilleurs employés de l'établissement, quand son imprudence devint la cause d'un vol qui eut alors un grand retentissement. Un prêtre du Dauphiné, nommé Jean Aymont, avait abjuré le catholicisme pour se marier, et s'était retiré à La Haye. Il par-

vint, en 1706, à surprendre la confiance de Clément et eut, par son entremise, un passeport pour se rendre en France. Là, il fut présenté au cardinal de Noailles, qui entreprit de le convertir et le fit admettre au séminaire des Missions étrangères. Aymont avait déjà publié quelques ouvrages, et s'occupait de recherches historiques; il obtint, sur les instances de l'archevêque de Paris, la faveur de travailler à la bibliothèque du Roi, où Clément le laissa souvent seul. Après un an de séjour, Aymont retourna subitement en Hollande, et ses propres indiscrétions fournirent bientôt la preuve qu'il avait dérobé une douzaine de manuscrits très-précieux; qu'en outre il avait arraché ou détaché à coups de canif des feuillets et des miniatures dans plusieurs volumes, entre autres dans la magnifique bible de Charles le Chauve. Des poursuites furent commencées, mais elles demeurèrent à peu près sans résultat¹.

Clément ne se consola jamais de cet évènement, et pour réparer, autant que possible, le tort qu'il avait causé à la Bibliothèque, il lui légua un riche recueil de portraits gravés, qui renfermait plus de dix-huit mille pièces².

205

^{1.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 78. — Sur toute cette affaire, voyez B. Hauréau, Singularités historiques et littéraires, p. 286 et suiv.

^{2.} B. de Montfaucon, Éloge de Clément, en tête des Hexaples

On gardait à la douane, depuis quinze ans, une caisse que personne ne réclamait; le contrôleur général la fit ouvrir et on y trouva cent quatorze volumes tartares, qui furent déposés à la Bibliothèque.

Cet établissement s'enrichit encore en 1709 des livres appartenant à Haudiquer de Blancour, gendre de François Duchesne. Accusé d'avoir contrefait d'anciens titres de noblesse, il fut condamné à une prison perpétuelle, tous ses biens furent saisis, et un arrêt du 10 juillet 1708 attribua ses manuscrits à la bibliothèque du Roi. Cette précieuse collection provenait du savant André Duchesne. A sa mort les trésors historiques qu'il avait réunis furent dispersés : Colbert en eut une partie, une autre passa chez Baluze, à Saint-Germain des Prés et ailleurs; mais le meilleur lot échut à François, son fils, de qui Haudiquer de Blancour avait hérité.

L'année suivante, le comte de Pontchartrain envoya vingt-trois manuscrits grecs, arabes, turcs et persans, qui avaient été rapportés d'Orient par P. Lucas; et M. de Valincourt, secrétaire général de la marine, offrit au roi trois cents cartes manuscrites présentant une topographie complète de l'Irlande.

d'Origène. — G. Duplessis, Le Cabinet des Estampes à la Bibliothèque impériale, p. 7. Enfin, on acheta, en 1712, huit cent cinquante volumes qu'avait réunis Charles Bulteau, doyen des secrétaires du roi¹; deux cent quatre-vingt-dix manuscrits provenant de la collection de Melchisédech Thévenot² qui, en 1684, avait remplacé comme garde l'abbé de Varès; et vingt-neuf planches de la description de l'hôtel des Invalides par Boulancourt.

Presque en même temps, Caille du Fourny, correcteur à la Chambre des comptes, laissait au roi six portefeuilles remplis de pièces relatives aux duchés de Lorraine et de Bar³, et Antoine Galland, professeur d'arabe au collége de France, léguait une centaine de manuscrits orientaux⁴.

La Bibliothèque renfermait alors (1714), dit Jourdain, au moins soixante-dix mille volumes⁵.

3. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 193.

5. Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, p. LIII.

^{1.} Sur l'origine de la bibliothèque de Charles Bulteau et de son frère Louis, voir la préface du catalogue du *Bibliotheca Bultelliana*, qui fut publié en 1712, et le *Journal des Sacants*, année 1712, p. 64.

^{2.} Sur cette collection, voyez : Ménagiana, t. II, p. 175. — Michel de Marolles, Paris ou Description succincte et néantmoins assez ample de cette grande ville, p. 50. — Journal des Savants, année 1694, p. 68.

^{4.} Ils entrèrent à la bibliothèque le 22 février 1715. Ils comprenaient vingt-trois volumes arabes, vingt-cinq turcs, quatorze persans, neuf de diverses langues, douze vocabulaires, plus une trentaine de portefeuilles contenant divers travaux de Galland, etpour lesquels une indemnitéde 600 livres fut accordée à son héritier l'abbé Despréaux. — Voyez L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale*, t. I, p. 335.

Roger de Gaignières avait donné au roi, dès 1711, sa magnifique collection qui comprenait des imprimés, des manuscrits, des cartes et des estampes. Le 19 février, il déclarait à un notaire que, « tra-» vaillant avec un soin, une étude et une aplica-» tion continuelle à la recherche de différents manuscrits curieux touchant l'histoire et autres » matières, et à la recherche de tableaux, es-» tampes et autres curiositez, il vovoit avec plai-» sir que le succès en avoit esté assez heureux » pour avoir rassemblé plus de deux mil manus-» crits et une quantité considérable de livres, ta-» bleaux, estampes et autres curiositez qui com-" posoient actuellement ses cabinets et gallerie; » qu'il seroit fâché qu'après luy ils fussent disper-» sez et tombassent en différentes mains, de sorte qu'ayant dessein de les laisser à la postérité, il ,, » crovoit qu'il ne pouvoit mieux faire pour les » conserver que d'en faire présent au roy. » Gaignières se réserva seulement l'usufruit de ses collections. En retour, le marquis de Torcy lui fit payer une somme de 4.000 livres, lui constitua une rente viagère de pareille somme, et lui promit que 20.000 livres seraient payés à ses héritiers.

Mais à partir de ce jour, Gaignières fut soumis à un véritable espionnage; heureusement l'état de sa santé l'empêcha d'apprécier la conduite de son ami Clairambault, que le marquis de Torcy avait chargé de la surveillance. Clairambault ne croyait ni a la sincérité de Gaignières, ni à l'hounêteté de plusieurs des personnes qui l'approchaient. Il fit partager ses soupçons au ministre, qui voulut avoir sur le champ un inventaire des collections données au roi.

Roger de Gaignières mourut le 27 mars 1715, et, dès le mois suivant, son cabinet fut livré à Clairambault, qui se trouva maître absolu des trésors qu'il convoitait depuis longtemps. En effet, l'inventaire remis par lui à Louvois était loin d'être complet; on n'y avait pas fait figurer une énorme quantité de pièces que Clairambault estimait sans doute inutiles à la bibliothèque du Roi, mais dont il trouva bon de grossir ses propres collections. On peut évaluer à plus de cent volum s les pièces écrites ou annotées de la main de Gaignières que Clairambault s'est appropriées¹.

^{1.} L. Delislo, Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale, t. I, p. 353.



14



- · · · · ·

·

•

•

· · · ·



CHAPITRE VIII

(1714 à 1756)

La famille Bignon. — Division de la Bibliothèque en quatre départements. — La bibliothèque d'Étienne Baluze. — La bibliothèque du Roi transportée rue Richelieu. — Acquisitions et donations nombreuses; médaille frappée à cette occasion. — La bibliothèque du président de Mesmes et celle de Colbert. — Organisation du dépôt légal. — Modifications dans le personnel. — La bibliothèque devient publique. — Catalogue imprimé.

ais plus l'établissement s'augmentait, et plus l'insuffisance du local se faisait sentir. Le surintendant obtint du Régent l'autorisation de transporter la Bibliothèque dans la grande galerie du Louvre; les plans et devis furent arrêtés, et l'on commençait à poser les tablettes, quand l'arrivée de l'infante d'Espagne, qui devait habiter ce palais, vint arrêter les travaux¹.

Louvois mourut sur ces entrefaites (5 novembre

^{1.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 85.

212 CHAPITRE VIII. - 1714 à 1756.

1718), et l'abbé J.-P. Bignon¹ lui succéda². Son premier soin fut de classer à la Bibliothèque trois cents volumes environ légués par son prédéces-

1. Voici le préambule des lettres patentes accordées le 15 septembre 1719 à J.-P. Bignon : . Louis, etc. Le feu roi notre treshonoré seigneur et bisaïeul, voulant rendre notre bibliothèque · la plus complète de l'Europe, ne s'est pas contenté de l'orner » d'un grand nombre de manuscrits et de raretés antiques et » modernes, avec une dépense digne de la magnificence de son règne. Lorsque ceux qu'il avoit jugés capables d'y travailler . sous ses ordres venoient à y manquer, ou se trouvoient hors · d'état d'y continuer leurs services, il s'est appliqué à n'en c.ns fier le soin qu'à des personnes d'une capacité convenable à » l'importance d'un pareil dépôt, également attentives à l'on- trotenir et à l'augmenter. La charge de maître de notre librai-· rie, intendant, garde de notre cabinet des livres, manuscrits, · médailles, raretés et de notre bibliothèque, étant vacante par · le décès du sieur abbé de Louvois, nons avons choisi pour la · remplir notre cher et bien-aimé Jean-Paul Bignon, abbé de · Saint-Quentin en l'Isle, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, · conseiller ordinaire en notre conseil d'Etat, président de nos académies dos sciences et des belles-lettres, et l'un des qua-- rante de l'académie française. Son goût pour les lettres, son · application à tout genre d'érudition, les connoissances qu'il a acquises, la justesse de son discernement, son zèle et sa fidé-* lité, concourent avec la satisfaction que nous trouvons à rendre » en cette occasion un honneur dû à la mémoire de ses pères. » en confiant à un de leurs descendants, le soin d'une biblio-. thèque qui a si longtemps été entre leurs mains, pendant le · siècle passé, et qu'ils ont enrichie du fruit de leurs veilles. A - cos causes, etc. -

2. La famille Bignon régna & la bibliothèqué du Roi pendant, plus d'un siècle et demi; c'est à elle que Vibiers faisait allusion en 1795, dans un rapport à l'Assembléo nationale, quand il disait que la Bibliothèque avait été « réservée à quelques familles privilégiées dont elle sembloit être l'héritaga. « Jérôme Bignon. le chef de cette dynastie de bibliophiles, possédait une magnifique bibliothèque qui « renfermait les meileurs livres en toutes « sciences. » Quand il mourut, en 1656, il la laissa à Jérôme son fils, qui lui-même la transmit à son fils Jean-Paul. Cette bibliothèque était alors devenue « l'une des plus nombreuses et » des plus accomplies qu'on puisse avoir. « Composée d'environ soixante mille volumes, elle remplissait toute la partie supérieure de la maison qu'occupait Bignon, rue des Bernardins, ct était seur; lui-même se défit aussitôt des collections qu'il avait rassemblées, et donna au roi ses

sous la garde do l'abbé Bornemann. Une marque fort simple figurait soule sur les plats



Digitized by Google

214 CHAPITRE VIII. - 1714 à 1756.

manuscrits orientaux. Il eut aussi l'idée de dresser un nouvel inventaire de tout ce que renfermait la Bibliothèque; mais ce travail, commencé en octobre 1721, ne fut point achevé.

C'est enfin à Bignon que l'on doit la division de l'établissement en quatre départements : celui des manuscrits, celui des imprimés, celui des titres et généalogies, et celui des estampes. Les médailles étaient encore à Versailles. En conséquence de cette nouvelle organisation, Jean Boivin fut nommé garde des manuscrits, l'abbé de Targny eut les imprimés, Cuiblet les titres, et Delahaye les estampes. En outre, dit Jourdain, « le duc d'Orléans » trouva bon que M. l'abbé Bignon attachast en-» core beaucoup d'autres personnes à la Biblio-» thèque, comme pouvant y rendre quelques

et sur le dos des volumes.

Sur la bibliothèque de la famille Bignon, voyez : Pérau, Vie de J. Bignon, Paris, 1757, in-12. — J.-C. Néméitz, leséjour de Paris, etc., t. I, p. 274. — Almanach royal, année 1709, p. 219. — L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 500. — Le Voyageur fidèle, etc., p. 319. — Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XVI, p. 376, et t. XL, p. 187. — Taisand, Vies des Jurisconsultes, p. 71. — Maichelius, Introductio ad historiamliterarium de pracipuis bibliothecis, p. 49 et 50. — Isambert, Anciennes lois françaises, t. XXI, p. 174.

Par une exception assez rare, même à cette époque, J.-P. Bignon ne refusoit pas l'entrée de sa bibliothèque aux curieux, et recevoit très-bien les étrangers. » On retrouvait en lui le zèle éclairé et la sérère probité qui avaient été une des gloires de son grand-père; aussitôt qu'il fut nommé à la bibliothèque du Roi, il songea à se défaire de la sienne, afin de pouvoir se consacrer tout entier à celle dont les intérôts venaient de lui être confiés. Il mit de côté ses livres chinois, tartares et indous, les donna à la bibliothèque du Roi, et vendit tout le reste.

ÉTIENNE BALUZE.

» services : les uns pour la recherche des livres
» des différentes facultés, et les autres comme
» interprètes des langues orientales et de presque
» toutes les langues vivantes de l'Europe. » 1

On acquit à cette époque (1719) six cents manuscrits environ provenant de la bibliothèque de Philibert de la Mare, conseiller au parlement de Bourgogne², et huit cents manuscrits qui avaient appartenu au savant Étionne Baluze.

Celui-ci, original jusqu'à la fin, avait institué pour légataire universelle une femme étrangère, quoi qu'il chérit ses livres et eût, de sa belle écriture, mis son nom presque sur chacun d'eux.

Au lieu d'imiter les bibliophiles de son temps, qui, désireux de voir leur collection leur survivre, exprimaient le vœu qu'elle ne fût pas dissipée après eux, Baluze fit une clause spéciale pour ordonner le contraire : « Je défends et prohibe ex-» pressément, dit-il, la vente de ma bibliothèque » en gros, voulant qu'elle soit vendue au plus » offrant et dernier enchérisseur, afin que les cu-» rieux en puissent avoir leur part, y ayant une » très-grande quantité de livres rares, difficiles à » trouver, et que les gens de lettres seront bien

I. Mémoirs historique sur la bibliothèque du Roy, p. LVIII.

^{2.} Il mourat en 1715. Sa collection fut vendue 7,000 livres aux libraires Ganeau et Moette. La bibliothèque du Roi leur paya 2,500 livres les manuscrits; encore Ganeau se réserva-t-il ceux qui renfermaient des notes autographes de Saumaise.

» aises d'avoir l'occasion d'acquérir. » Sa volonté, à cet égard, ne fut point respectée. Les livres imprimés furent, il est vrai, vendus aux enchères, mais Bignon obtint du duc d'Orléans l'autorisation d'acheter les manuscrits pour la bibliothèque du Roi. B. de Montfaucon et le P. Lelong en firent l'estimation, et ils furent payés 30.000 livres¹.

1, Étienne Baluze fut pout-être lo plus gai et le plus or ginal de tous les érudits du xvii[®] siècle. Savant de premier ordre, mais en même tomps ami généreux et joyeux convive, sa maison demeura longtemps le rendez-vous de tous les hommes distingués de son époque, et c'est surtout à lui que l'on doit l'introduction en France de ces soupers littéraires dont l'usage se prolongea avec tant d'éclat jusqu'à la fin du xvin[®] siècle.

Successivement secrétaire de trois archevêques, il remplaça, en 1662, Carcavi, comme bibliothécaire de Colbert, et son zèle éclairé contribua pour une large part à la formation de l'admirable bibliothèque de ce ministre.

Après la mort de Colbert, cette collection passa à son fils, le marquis de Scignelay, archevêque de Rouen. Baluze ne trouvant pas auprès de celui-ci « les mêmes agréments, » renonça à cette position et se retira, en 1700, dans une jolio maison dépendante du collége des Ecossais. Il y installa avec un certain luxe la belle bibliothèque qu'il s'était formée, et dont il dressa alors lui-même le catalogue. Elle renfermait quatorzo mille volumes imprimés et près de mille manuscrits, auxquels il faut joindre environ cinq cents recueils de pièces originales, conterant un nombre considérable de bulles pontificeles, de chartes, lettres, actes de différents rois et ministres; des titres relatifs aux abbayes, aux monrastères, aux églises, aux conciles; des décrets, des ordonnances, des testaments, des délibérations politiques, etc.; et enfin toutes les œuvres manuscrites de M. de Marca.

Acuné, en 1709, d'avoir voulu soutenir, dans con *Histoire de la maison d'Auvergne*, les prétentions du duc de Bouillon sur la principauté de Sédan, Baluze fut exilé. Ses livres, pendant son absence, restèrent on dépôt à l'abbaye de Sainte-Geneviève; on les lui rendit en 1718, après la paix d'Utrecht, quand il obtint son rappel. Il mourut en 1718, et le catalogue de sa collection fut publié l'année suivante.

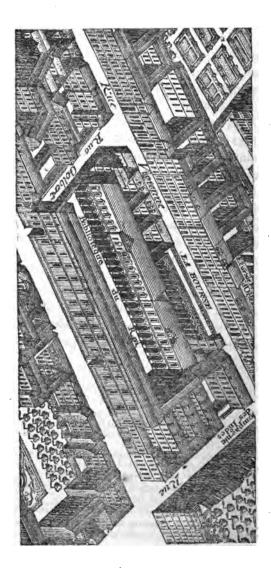
On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Taisand, Vies des Jurisconsultes, p. 195. — J. C. Néméitz, le Sejour

Le local de la rue Vivienne devenait chaque jour plus insuffisant; " fatendum est, disait à cette » époque Maichelius, hunc locum non respondere » præstantiæ atque amplitudini hujus bibliothecæ, » neque hic adparere dignum patella opercu-"lum¹. "On commençait en outre à craindre réellement pour la solidité de l'édifice, car les planchers pliaient sous le poids immense des livres qu'ils supportaient. Les considérants d'un arrêt rendu le 11 octobre 1720 portent que « le » Sieur abbé Bignon ayant voulu faire mettre les » lieux en état, la Maison où ladite Bibliothèque » est actuellement s'est trouvée si caduque et si » surchargée qu'il a fallu en étayer diligemment » la plus grande partie². » La chute de la fameuse banque de Law venait précisément de laisser libre l'hôtel de Nevers, dans la rue Richelieu; Bignon le demanda pour la bibliothèque du Roi,

1. Maichelins, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis (1721), p. 48.

2. Arrect du Conseil d'Estat du roy, concernant la bibliothèque de Sa Majesté, p. 2.

de Paris, etc., t. I., p. 280. — G. Brice, Nouvelle description de Paris, t. III, p. 396. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 196. — Journal des Savants, année 1719, p. 257. — Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, etc., t. I. p. 194. — Lectori, en tête du catalogue de la Bibliotheca Baluziana. — Piganiol de la Force, Description historique de Paris, t. III, p. 144. — G. Brunet, Dictionnaire de bibliologie, p. 1061. — Alf. de Bougy, Listoire de la bibliothèque Sainte-Genevière, p. 103. — L. Dolisle, Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale, t. I, p. 364.



.

LA BIBLIOTHÈQUE RUE RICHELIEU. 219

et le transport des livres commença aussitôt¹.

Les nouveaux bâtiments, situés entre les rues Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne, Colbert et Richelieu², avaient été en grande partie construits par Mazarin, qui les avait habités pendant toute sa vie et y avait accumulé ses richesses artistiques et sa magnifique bibliothéque³. Après sa mort, le palais fut divisé en deux lots. Le premier, donnant sur la rue Vivienne fut attribué au duc de la Meilleraie, époux d'une nièce du cardinal, et porta jusqu'en 1719 le nom d'hôtel de Mazarin. Le second lot, silué du côté de la rue Richelieu, échut au marquis de Mancini, et devint l'hôtel de Nevers; la banque de Law y eut ses bureaux, et le célèbre financier venait de quitter la France quand ce local fut accordé à la bibliothèque du Roi, qui comptait alors quatre-vingt mille volumes imprimés et seize mille manuscrits⁴. La galerie qui sert

1. Buvat écrivait alors dans son Journal :

· Septembre 1721.

" Le 13, le Conseil d'Etat rendit un arrêt qui ordonna le r transport des livres qui composent la Bibliothèque du Roi, de " la rue Vivienne à l'hôtel de Nevers, où se tenoit la Banque

- " Royale, en la rue Richelieu.
- " Le 1^{cr} d'octobre, on commença le transport des manuscrits de la Bibliothèque du Roi à l'hôtel de Nevers."

J. Buvat, Journal de la Régenne, t. II, p. 297 et 300.

2. Le fac simile que nous donnons ci-contre est extrait du plan de Paris dit de Turgot, qui date de 1739.

3. Voyez, A.-F., Histoire de la bibliothèque Mazarine, passim.

4. Maichelius, Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis, p. 17. – L'année suivante (1722) le nombre des aujourd'hui de salle publique de lecture, avait été élevée par Law et n'était point entièrement terminée; les portes ni les fenêtres n'étaient encore posées.

Au reste, il falluttout le crédit de l'abbé Bignon. appuyé par le comte de Maurepas, pour faire ratifier cette prise de possession, et c'est en 1724 seulement que l'on put obtenir les lettres patentes en vertu desquelles Louis XIV affectait à perpétuité l'hôtel de Nevers à l'installation de la bibliothèque du Roi. On cut presque aussitôt l'idée d'agrandir les bâtiments du côté de la rue Richelieu, en construisant une galerie transversale pour relier les salles de l'est avec celles de l'ouest : mais ce projet dut être ajourné par suite des réclamations de la marguise de Lambert¹. Au mois de mars 1698, le duc de Nevers lui avait cédé l'extrémité de la galerie qui s'avance vers la rue Colbert; elle y avait dépensé des sommes importantes, avait même fait élever à ses frais le corps de logis encore existant rue Colbert nº 12. Ses droits furent reconnus et on dut, pour agir, attendre la mort de la marguise qui arriva en 1733².

2. Archives de l'Empire, série Q, carton nº 1158. - Frédéric

imprimés était le même, mais la Bibliothèque possédait deux mille manuscrits de plus; voyes G. Wallin, Lutetia Parisie um erudita sui temporis, etc., p. 117.

^{1.} Anne-Thérèse de Marguen t de Courcelles, fille d'Étienne Marguenat, seigneur de Courcelles, mort maître des comptes en 1650.

Les acquisitions, un instant suspendues, reprirent avec d'autant plus d'ardeur que le nouveau local offrait toute facilité pour le classement d'un nombre immense de volumes.

On y apporta d'abord les deux vastes globes de Coronelli, offerts à Louis XIV en 1683, par le cardinal d'Estrées¹, et qui étaient restés jusquelà à Marly².

On trouve dans l'Architecture françoise, de Blondel (t. III, p. 80), le plan des bâtiments qui composaient la Bibliothèque du roi en 1754.

1. César d'Estrées était neveu de la belle Gabrielle; Michel de Marolles a dit de lui, dans son poëme sur les bibliothèques de Paris :

> Les cardinanx de Retz, de Boüillon et d'Estrées Pans les livres prisez aiment les bons autheurs; De tous les beaux esprits ils cont les protecteurs, Et suc un haut degré leur vertu s'est montrée.

Notons en passant que ce n'est point de sa tante que le cardinal d'Estrées tenait ces goûts de bibliophile; la bibliothèque do Gabrielle se composait en effet d'un seul volume, son livre d'Henres, qui était • couvert de maroquin incarnadin, garny • d'or esmaillé », et qui fut prisé cent cinquante écus. (Voyez la *Bibliothèque de l'Éc. le des Chartes*, 1²⁰ série, **1**. III, p. 170).

César d'Estrées cultivait la poésia, car on lui attribue une des petites pièces de la *Guirlande de Julie* (la Violette); mais la protection qu'il accorda à quelques savants fui sera certainemont une recommandation beaucoup plus puissante auprès de la postérité. Le jeune Vincent Coronelli, à son arrivée en France, fut accueilli par lui avec une extrême bonté. Il encouragea ses travaux, et lui commanda les deux immenses globos dont nous parlons : on sait qu'ils ont près de douze pieds de diamètre et sont de précieux monuments de l'état des sciences géographiques à la fin du dix-septième siècle.

2. Voyez Ph. de la Hire, Description et explication des globes qui sont placée dans le pavillon du château de Marly, Paris, 1704, in-8°. — La salle qu'ils occupent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale fut construite pour eux en 1731.

Lock, dans le Bulletin du Bouquiniste, année 1865, p. 381.

222

On vit arriver ensuite tous les livres du cabinet du Louvre, qui venait d'être réuni à la bibliothèque du Roi¹ (1722); la collection particulière de Dacier, laissée à Louis XV par testament; les cent vingt-neuf gravures des tableaux de Van der Meulen, rétraçant le règne de Louis XIV (1724); un recueil de soixante mille pièces diverses imprimées et manuscrites, données par Morel de Thoisy, " trésorier payeur des gages de la cour » des monnoyes ² »; la bibliothèque musicale léguée au roi par Sébastien Brossard; un nombre considérable de volumes expédiés de Madrid, de Lisbonne, d'Amsterdam, de Venise, de Londres, de La Have, de Saint-Pétersbourg, ou achetés aux foires de Francfort et de Leipsick; enfin plusieurs ouvrages liturgiques donnés par le P. Lebrun, de l'Oratoire (1727).

Les abbés Sevin et de Fourmont furent envoyés à Constantinople pour copier le catalogue de la bibliothèque du Sultan (1728); ils rapportèrent en outre plus de six cents manuscrits. Le directeur de la Compagnie des Indes fut invité à mettre à profit ses relations avec l'Orient pour

^{1.} J.-F. Jugler, Bibliotheca historiæ litterariæ selecta, t. I, p. 217. – E.-J.-B. Rathery, Notice sur l'ancien cabinet du roi, p. 10.

Les pièces relatives à la jurisprudence forment 385 volumes, la théologie en remplit 172, l'histoire 86, et les belles-lettres, 14. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 222.

procurer au roi des manuscrits persans et sanscrits.

En 1729, deux cent soixante manuscrits, cons∈rvés jusque-là à Versailles, sont transportés rue Richelieu; on acquiert six cents manuscrits appartenant aux héritiers du président de Mesmesı (1731), et quatre-vingt mille estampes provenant de l'évêque du Pay, fils du marquis de Beringhem. Pour perpétuer le souvenir d'acquisitions si nombreuses, l'Académie des inscriptions fit frapper, en 1732, une médaille qui offrait, d'un côté, le buste de Louis XV



^{1.} De Mesmes, eut pour bibliothécaire Florent Chrétien, puis Gabriel Naudé, qui lui dédia son Advis pour dresser une bibliothèque. La Croix du Maine, Fauchet, Passerat, Turnèbe et Lambin ont fait l'éloge de cette collection que Christine de Suède chercha à acquérir. Les ouvrages qui composaient ce cabinet avaient été choisis avec un très-grand soin et se faisaient plutôt remarquer par leur mérite réel que par leur condition. Les reliures étaient, on général, assez simples; cependant plusieurs d'entre elles avaient reçu les armoiries du célèbre magistrat,

.224 CHAPITRE VIII. - 1714 à 1756.





LA BIBLIOTHÈQUE DE DE MESMES. 225

et de l'autre cette inscription commémorative :

QUOD BONO REIPUBLICÆ LITER. CONSULUIT BIBLIOTHECA REGIA X. MILLIB. CODD. MSS. AUCTA M DCC XXXII

Cette médaille, « témoignage immortel de juste

qui portait : Ecartelé, au 1 d'or au croissant de sable, aux 2 et 3 d'argent à deux lions léopardés de gueules posés l'un sur l'autre, au 4 d'or à une étoile de sable au chef de gueules et en pointe coupé et ondé d'azur. Sur le dos, entre les nerfs, figuraient alternativement des croissants entrelacés



15



226 CHAPITRE VIII. - 1714 ± 1756.

reconnoissance, « comme dit Leprince ¹, existe, mais en bronze seulement, au cabinet de la bibliothèque nationale. Frapper une médaille en l'honneur de Sallier ou de Sévin eut été plus équitable; il semble assez étrange de célébrer ainsi le mérite d'un roi qui laisse enrichir sa propre bibliothèque,

et un monogramme assez élégant



On peut consulter sur cette bibliothèque : La Croix du Maine. Bibliothèque françoise, t. I, p. 869. — J. Passerat, Ceurres poétiques, p. 8 ot 6. — Burmann, Sylloges epistolarum, t. III, p. 161. — Legallois, Traitté des plus belles bibliothèques, p. 127. — G. Naudé, Advis pour dresser une bibliothèque, p. 6 et dédicaco. — Warée Curiosités judiciaires, p. 29. — P. Paris, les Manuserits françois, de la bibliothèque du roi, t. I, p. 16. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 197. — Michel de Marolles, Paris ou description succincte et néantmoins assez ample de cette grande ville, p. 44. — L. Dolisel, le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. I, p. 997. — L. Jacob, Traicté des plus belles bibliothèques, p. 538 et appendice.

1. Essai historique sur la bibliothèque du roi. p. 96.

et l'on sait de reste que Louis XV n'employait pas précisément ses loisirs à des études bibliographiques ou littéraires.

Cependant la source la plus abondante et surtout la moins coûteuse pour la bibliothèque, tarissait sans cesse, bien qu'on ne négligeât rien pour organiser le *Dépôt légal* et vaincre la résistance des libraires. Les ordonnances de 1536⁽¹⁾ et de 1617⁽²⁾ étaient restées lettre morte; le Parlement espéra être plus heureux, et, le 30 mars 1623, il rendit un arrêt faisant défense « à tous libraires et im-» primeurs d'exposer en vente aucuns livres par » eux imprimés avec le privilége du Roi, qu'aupa-» ravant ils n'ayent fourni et mis à la bibliothèque » du Roi deux exemplaires de chacun des livres.» Le procureur-géneral devait faire saisir tous les ouvrages non déposés.

Cette sanction était insuffisante, paraît-il; car, le 19 mars 1642, un arrêt du Conseil y ajouta unamende de mille livres, «sans espérance d'aucune remise », et la contrainte par corps.

Le 29 mai 1675, autre arrêt du Conseil, qui ordonne « que tous les auteurs, libraires, impri-» meurs, fourniront au sieur Lavau Joland, pour

1. Voyez ci-dessus, p. 70, où l'on a imprimé par erreur 1538, au lieu de 1536.

2. Voyez ci-dessus, p. 118.

Digitized by Google

» la Bibliothèque du Roi, un exemplaire de chacun

» des livres qui n'ont pas eté fournis. »

5 4 411

Dix ans après, le 31 janvier 1685_{σ} Golbert renouvelle fés prescriptions antérieures (4), qui sont encore confirmées, le 21 mai 1698, par un ordre de M. de Pontchartrain.

1. . Sa Majesté étant en son conseil a ordonné et ordonne que · tous les auteurs, libraires, imprimeurs et graveurs, qui ont · obtenu des Privilèges de Sa Majesté pour faire împrimer des Livres ou graver des Estampes, et qui depuis le tems prescrit par ledit arrêt, n'ont pas fourni des exemplaires des Livres et
 Estampes qu'ils ont imprimés et tirés, seront tenus, quinze jours après la signification qui sera faite du présent arrêt aux syndics de leurs communautés, de rapporter et remettre ès mains du sieur Camille Le Tellier, abbé de Bourgueil, et garde
de la Bibliothèque de Sa Majesté, ou du sieur Thevenot son · commis à ladite Garde, deux Exemplaires de tons les Livres, imprimés ou Estampes gravées depuis ledit temps, dont lesdits Exemplaires n'auront été fournis. Autrement, et à faute de ce faire dans ledit délai de quinzaine, et icelui passé, Sa Majesté · a déclaré et déclare tous lesdits Livres et Estampes à Elle ac- quis et confisqués; et pour cet effet elle a permis et permet
 audit Garde de la Bibliothèque ou au commis d'icelle, de les · faire saisir et vendre, pour être les deniers en provenans déli-» vrés aux administrateurs de l'Hôpital-Général des villes où lesdits exemplaires auront été saisis; et lesdits auteurs, imprimeurs, libraires ou graveurs qui ont obtenu lesdits privi-· léges, condamnés en l'amende de quinze cents livres, applica- ble un tiers à Sa Majesté, un tiers au dénonciateur, et l'autre tiers audit Höpital-Général. Enjoint Sa Majesté aux syndics · desdits libraires, imprimeurs et graveurs de satisfaire auxdits réglements et arrêts; ce faisant de délivrer lesdits exemplaires des livres qui seront ci-après imprimés, et estampes gravées. · au garde de la Bibliothèque de S. M, ou autres personnes pré-» posées à cet effet, sons les mêmes peines que dessus, et de leur · délivrer des extraits de leurs registres. A quoi faire ils seront contraints par toutes voies dues et raisonnables, et à leur · refus, comme pour les affaires de S. M. en vertu du présent » arrêt; à l'exécution duquel elle enjoint à tous ses justiciers » et officiers qu'il appartiendra, de tenir la main. Fait au Con- seil d'Etat du Roi, Sa Majesté yétant, tenu à Versailles, le 31 » janvier 1685. — Signé : Colbert.»

Il fallut recommencer vingt àns plus tard. Le 11 octobre 1720, un arrêt du Conseil menace de quinze cents livres d'amende les libraires qui n'auraient pas fait le dépôt exigé ; il réduit de trois a deux le nombre d'exemplaires à fournir, mais l'un des deux dut être en grand papier (1). Ge nombre

1. . Art. Y. - Ordonne que les auteurs, libraires, graveurs, - et autres, qui ont obtenu des permissions ou priviléges géné-· ranz on particuliers pour faire imprimer des ouvrages ou gra-» ver des estampes, et qui n'ont pas fourni les exemplaires de tout ce qu'ils ont imprimé on réimprimé, en quelque province · ou ville qu'aient été faites lesdites impressions ou réimpres-· sions, seront tenus un mois après la signification qui sera faite du présent arrêt à leur personne ou domicile, on au syndie de leur communauté de faire apporter et remettre à la bibliothé-que de S. M. et au cabinet du Louvre, le nombre des dits ex-- emplaires porté par les règlements; antrement, et à faute de · ce faire dans ledit délai d'un mois, et icelui passé, tous les exemplaires imprimés et les estampes gravées en conséquence · desdits privilèges et permissions, seront saisis, confisqués et · vendus, pour être les deniers en provenans délivrés aux ad- ministrateurs des Höpitaux généraux les plus prochains des
 lieux où les exemplaires anront été saisis ; seront en outre les autours, imprimeurs, graveurs, libraires et autres, qui ont im-primé, réimprimé ou gravé, en vertu desdits priviléges ou
 permissions, sans avoir fourni lesdits exemplaires, con-· damnés en quinze cents livres d'amende, applicables un tiers au dénonciateur, un tiers auxdits Hôpitaux généraux.

Art. 8. — Au lieu de trois exemplaires que les réglemens
obligent de fournir, savoir : deux à la bibliotheque de S. M.,
et un au cabinet du Louvre, il n'en sera fourni que deux,
dont l'un sora en grand papier, ce quis exécutera à l'égard de
toútes sortes d'impressions par tous ceux qui les ferônt faire,
en quelque lieu du Royaume que ce puisse être, et en vertu
de quelques permissions ou priviléges généraux ou particuliers qu'ils précedent en avoir, excepté dans le cus où ledit
sieur bibliothécaire de Sa Majesté jugera que les couvriges ne
méritent pas d'être mis en grand papier; et seront lesdits exemplaires remis avant l'exposition en vente, à peine de confiscation et d'amende, et les reçus d'iceux donnés par le bibliothécaire, ou par tel autre fondé de son pouvoir spécial. est porté à cinq, le 28 février 1723, par l'article 103 du règlement de la librairie, qui est ainsi concu : «Tous libraires, graveurs ou autres personnes » qui obtiendront des priviléges ou permissions » du grand sceau pour l'impression, réimpression » ou gravure des livres, feuilles, estampes, seront » tenus, avant de les pouvoir afficher et exposer . en vente, de remettre entre les mains des syn-» dic et adjoints, cinq exemplaires brochés de cha-» cun des livres, feuilles et estampes qu'ils auront . imprimés ou fait imprimer en vertu desdites. » lettres de privilége ou permission : desquels cinq » exemplaires, lesdits syndic et adjoints seront » tenus de se charger sur un registre particulier, » et d'en donner un recu, pour être par eux les-» dits exemplaires remis huitaine après, savoir : » deux au garde de la bibliothèque publique de » Sa Majesté, un au garde du cabinet du château » du Louvre, un en la bibliothèque de M. le Garde » des sceaux de France, et un à celui qui aura été " choisi pour l'examen desdits livres, feuilles ou stampes; comme aussi lesdits imprimeurs, li-" braires, graveurs ou autres, remettront sans » frais entre les mains desdits syndic et adjoints " des libraires et imprimeurs de la ville de Paris, » trois exemplaires brochés de toutes les impressions et réimpressions de livres, feuilles ou es-» tampes, desquels exemplaires lesdits syndic et » adjoints se chargeront, pour être employés aux

ORGANISATION DU DÉPOT LÉGAL. 231

affaires et besoins de ladite communanté; le tout
à peine de nullité des lettres de privilége ou
permission, de confiscation des exemplaires et
de quinze cents livres d'amende. Enjoint auxdits syndics et adjoints d'y tenir la main et de
saisir tous les exemplaires des livres, feuilles et
estampes qui seront mis en vente et affichés
avant qu'il ait été satisfait à ce qui a été ordonné
par le présent article; ce qui sera pareillement
observé pour les livres et autres écrits imprimés
avec permission des juges de police ⁽¹⁾.

Après la mort de Colbert, l'admirable bibliothèque qu'il avait formée ⁽²⁾ échut à son fils le marquis de Seignelay. On en dressa l'inventaire ⁽³⁾, où nous voyons les volumes imprimés estimés 41,844 livres, et les manuscrits 13,014 livres. Le mar-

1. Leprince, Essai historique sur la Bibliothèque du .Roi, p. 113.

2. Colhert avait commencé sa bibliothèque vers 1658; il y engloutit des sommes immenses et employa pour l'augmenter jusqu'à ses agents diplomatiques. En 1674, il acquit la bibliothèque de Chandelier; en 1675, celle d'André Duchesne et les manuscrits de Claude-Hardy; en 1676, celle de l'académisien Balesdens, etc., etc. Sa riche collection, qui fut successivement administrée par Carcavi, par Etienne Baluze, par les ablés Duchésne et Milhet, était installée dans son hôtel de la rue Neuvedes-Petits-Champs. ou, suivant Legallois (*Traitté des plus belles bibliothèques de l'Europe*. p. 126), il lui avait réservé une salle « fort propre et fort agréable.» Voyez encore L. Delisle, le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. I, p. 439 et suiv.

3. Bibliothèque nationale, manuscrits, mélanges de Colbert; nº 77. quis de Seignelay eut le bon esprit de conserver Etienne Baluze pour bibliothécaire, et il veilla à ce que les acquisitions commencées par son illustre père fussent continuées. Le marquis de Seignelay mourut le 3 novembre 1690, et la bibliothèque devint la propriété d'un autre fils du grand Colbert, Jacques Nicolas, archevêque de Rouen. Celuici s'occupa de l'augmenter, et persévérant dans les traditions de Colbert et de Baluze (1), en rendit l'accès facile aux érudits, « strenue laborat in au-» genda et illustranda hæc bibliothèca,» dit Mai-

1. Colbert écrivait à Baluze au mois de juillet 1672 :

Je trouve quelques-uns des livres contenus en vos mémoires
dans le cabinet de mon fils, mais j'y en trouve si peu qu'en
vérité je auis surpris qu'un si grand nombre de livres soyent
sortis de ma bibliothèque et qu'ils ayent esté donnés à toutes
sortes de personnes, la plupart sans ordre, sans date et sans
sçavoir mesmes à qui. Vous jugerez vous-mesmes assoz facilement qu'il faut qu'une bibliothèque périsse avec le temps,
si elle n'est mieux et plus soignensement conservée.

J'estime nécessaire que vous veniez demain icy de graud matin pour vérifier tous les livres qui sont dans le cabinet
de mon fils et dans le mien, les retirer tous et les reporter
dans ma bibliothèque, et qu'à l'avenir vous n'en donniez
auoun sans mon ordre exprès, par écrit, avec un reçu.
Il faudra en mèsine temps que vous demandiez ceux que vous dites avoir ésté donnés 'mademoiséle Royon, M. l'abbé de Bourzèis, M. de Maulevrier, M. Carcavi et autres, et que vous me donniez un mémoire de ceux que mon frère d'asbessadeur
en Angleterre à pris. Surtout je vous prie de faire cette recherche dans huit jours ét que je sçache ceux qui manque ront.

» J'envoye 'un' valet à cheval pour vous faire trouver une
» chaise et vous amener demain icy; il est nécessaire que vous
» arriviez, s'il est possible, demain à sept heures du matin. »
P. Clément, Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert, t. 7,
p. 63.

chelius ¹. Bien que Maichelius prétende encore qu'elle était « non in môle sed in bonitate Xápic, » il résulte dell'examen du catalogue qui en fut dressé plus tard¹² . autolle renfermait on viron spixante milledivolimitsi refesi ancommogrand hage par

, rut h propriete d'an autre fils da grand i

- Janua Monterentere House Content

charged of an another of the severant day

"?" Marchus, Blarolinthin be Atmatian lipparium the pracipuis bibliothecie, p. 61. - Voycz aussi l'Almanach royal, année 1709, p. 210; i la correspondantes de Baltoss artes Corbert, dans Pl Aldment, Letterer, Austructions et Ménoires de Cabert, t. VII, p. 271; et Léopold Delisie, le Cabinet des manuscriss de la Bibliotheque impériale, t. I, p. 476.

2. Bibligtheca Colbertina, seu catalogus librorum bibliothecæ quæ fuit primum illustriss. V. dom J.-B. Cilbert; repsi adminitri, deinde illustriss. V. dom. J.-B. Collert_{i i}manchionit de Seignelay; postea rever. et illustr. d. J.-Nic. Colberth Rothomagensis archiepiscopi, ac demum illustris. dom Caroli Leanorii Colbert, comitis de Seignelay. Paris, 1728, 3 vol. in-8% and the

On lit dans l'avis au lecteur :

. Bibliothecam Colbertinam, id est theseuremereteranus. Fuit # illa instructa ab Illustrissimo Joanne-Baptista Coibert, regni administro, viro omni laudum genere celebrando.

" Regni Regisque gloriam domi forisque proquravit, Sed quod · nos special magis, scientiis et artibus per Gallias, provehen-- dis, tota mente, totis viribus incubuit Littorarum et artium · caltoles eximits ex orbe universe advocavit, at regia; munifi- oentia feoit regnicolas), plusimis inse g, proprio sec annua * pandobas stipendia. Litteratos quosdam in sui contubernium s admisit, in ades suss recepites sugrum studiorum fecit par-· ticipes. Unum dominaverim Balusium, quem sum bibliotheces » præfecit : Vir ille, cujus ingens oruditio, acris solertia, vasta-• que rei litteraria peritia, satis superque note sunt, hac pro-• vincia suscepta, libris et codicibus, ex omni Occidentis et » Orientis parte, summa cura magno sumptu conquisitis, Bi-bliothecam lochpletavit.

the sugardian set a are and a

and there are

234 CHAPITRE VIII. — 1714 à 1756. Boyet, dit-on ¹,au chiffre du célèbre homme d'Etat,



1. Bulletin du Bibliophile, année 1844, p. 1262.

et à ses armes : d'or à une couleuvre d'azur posée en pal.



L'archevéque de Rouen laissa cette magnifique collection à son neveu Charles-Eléonore Colbert, comte de Seignelay. Plus curieux d'argent que de science, celui-ci vendit d'abord les imprimés aux enchères ⁽¹⁾, et les manuscsits allaient avoir le même sort, quand le roi intervint. En août 1728, quatre experts furent nommés, l'abbé de Targny et Falconet pour le roi, le P. Montfaucon et Lan-

^{1.} La Bibliothèque du rei en acheta mille environ.

celot pour M. de Seignelay (1); mais ils ne purent

1. «Nous soussignez, nommez pour procéder avec M. l'abbé • de Targny et M. Falconnet, à l'estimation des manuscrits de » feu M. Colbert, ministre et secrétaire-d'Etat, appartenant à » M. le comte de Seignelay son petit-fils, croyons, qu'avant de " déclarer notre avis, il convient de rendra compte de l'estat de » cette bibliothèque, et des raisons qui nous ont déterminés à donner à ces manuscrits le prix cy-aprés rapporté.
 nº Cette bibliothèque est composée de deux parties princi-» pales : l'une de manuscrits modernes; l'autre de manuscrits » anciens ou de littérature. » Dans la première partie, il y a 462 vol. in-fol. en maroquin, » du ministère du cardinal Mazarin, léguez par ce ministre à M. » Colbert, du consentement du Roy; 258 autres volumes de - copies de titres; collationnez, tirez de différentes archives de . Guionne et de Languedoe, reoneil très-important pour l'his-» toire de ces provinces, dont 117 en maroquin; 183 aussi de » copies de titres, collationnez de Flandre, d'une aussi grande » consequence; 524 autres volumes ou requeils faits par M. Col-» bert, ou sur ses ordres, dont 623 en maroquin, concernant le » royanme, ses différentes provinces et offices; ces recueils sont » remplis d'une infinité de lettres, mémoires, instructions et » autres pièces originales; enfin, 80 antres volumes, ou environ · d'autres recueils de MM. Duchesne, Oihenart, etc. ; 40 volu-- mes en maroquin du Trésor-Boyal, et environ 60 autres de » commissions des veilles, marc d'or, etc., ce qui fait en tout » plus de 1,600 volumes. » On pent joindre & cette partie de manuscrits modernes un autre recucil d'une extrême conséquence: ce sont 622 chartes · originales concernant les traités de Madrid et de Cambray. » Si cette première partie de la Bibliothèque colbertine est » d'une grande importance pour l'Etat, la seconde est encore » plus considérable par le nombre et par le prix des manuscrits » dont elle est composée. Ce sont les manuscrits anciens ou de » littérature. Il y en a en tout 6117 volumes, entre lesquels il y » a 3870 grands in-folio, dont près de 1000 en maroquin; le reste » petits in-folio, ou in-1°, ou in-8°. Parmi ces manuscrits il y a · 645 orientaux, et 1000 grees, ou environ; et dans ceux-la · comme dans les latins et les langues modernes, un très-grand » nombre, qui sercient sans prix s'ils étoient exposez à une » vente publique, les uns parce qu'ils sont uniques, tels que » sont, la Bible et les Heures de Charles-le-Chauve, le Lactance » de mortibus persecutorum, le Loup de Ferrières, les Procès » originaux de Boniface VIII, de la Pucelle, du conestable de

· Bourbon, etc.; deux conciles de Paris, dont un sur les images,

236

. .

۰.

LA BIBLIOTHÈQUE DE COLBERT.

s'accorder sur l'estimation de ces trésors, et quatre années se passèrent en contestations. Le petit-fils

• en 824, de Lyon, de Basle, de Florence avec les signatures ori-· ginales, l'histoire de Charles VI non encore imprimée, des carstulaires, des registres de nos rois, des papes, et d'autres Estats voisins, etc.; les autres par leur beauté et par l'âge auquel ils · ont esté écrits, y en ayant de neuf-cents ans, de mille ans, et · de onze cents ans, comme plusieurs Bibles, entre autres celle . du Puy, du même siècle que celle de Charles-le-Chauve ; les 4 » Evangélistes du IX« siècle; un Psautier grec en lettres d'or » unciales; une infinité de Pères grece et latins, comme le saint - Hilaire, le saint Ambroise, l'Eusèbe, le Florus de Lyon, etc.; » des sacramentaires, des légendaires, des conciles et des collecstions de canons, des chroniques ; beaucoup d'anciens auteurs · dont les manuscrits sont rares; le code Théodosien, les Pan-· dectes, les anciennes loix, l'itinéraire d'Antonin, etc.; d'autres, encore, par leurs miniatures, comme le Monstrelet, le siége de » Rhodes, l'Histoire romaine; des Heures, des Poètes anciens et » Romans. On ne finiroit point si on vouleit détailler tout ce • qui se trouve dans cette Bibliothèque, qui piqueroit le goût · du public, et qui a esté, jusqu'à présent, d'une si grande uti-» lité à tous ceux qui ont voulu donner de nouvelles éditions des » Pères, ou d'autres auteurs qui ont voulu travailler sur notre » histoire. . Ce que nous croyons devoir ajouter, est qu'il neus seroit » facile de trouver plus de deux cents volumes dans cette biblio-- thèque, qui servient portez dans une vente publique à cent » pistoles l'un portant l'autre; et que différents voyages faits » avec des dépenses immenses, dans tout le monde, ne pourront » jamais procurer un si ample et si prócieux recueil de ma-

- nuscrits.

2º C'est donc par ce nombre de 6.000, et encore plus par
le choix de tous ces manuscrits, que nous osone avancer, sans
crainte d'en estre démentis, que cetta bibliothèque doit estre regardée comme la troisième de l'Europe, et, que lui faisant
suivre immédiatement la Bibliothèque du Roy et la Vaticane,
elle doit être préférée à celle de l'Empereur et du Grand-Duc.
Il est certaiu que si, par des accidents que nous ne devons point prévoir, une de ces deux dernières se trouvoit exposée
à passer à d'autres possessents, il faudroit peut-estre parler
de millions pour la pouvoir acquérir. Ce prodigieux amas de manuscrits donne encore à cette bibliothèque un mérite que
tout cabinet particulier ne peut pas avoir; si chaque manuscrit a son utilité et son prix. en quelle proportion doit mon-

237

238 CHAPITRE VIII. - 1714 & 1756.

de Colbert prit alors le parti d'offrir (février 1732) tous les manuscrits au roi, en le priant de régler lui-même la somme qu'il jugerait à propos d'en donner 1.0n s'arrêta au chiffre de 300.000 livres,

ter un ramas de plus de 6,000? Cette proportion est à peu
près égale aux autres recueils de curiosité, où une vingtaine,
une containe de pièces peuvent avoir un prix certain et modiaque, et où deux ou trois mille augmentent plus par la considération du tout ensemble que par leur valeur détachée.
» 3º On a des exemples récens du cas que le public fait des manuscrits, même détachez. On a vu vendre à l'enean, il y
a quatre ans et dans un temps peu favorable, un Froissard
avec miniatures, quoiqu'il fût imparfait, 960 livr.; un Perceforest, 600 livr.; un Boccace, des hommes illustres, 200
liv. etc. On a vu vendre, il ya environ huit ans, 39 volumes de copie: communes de procès criminels 1690 liv. les deux
ans auparavant, leroi luy-même a payé 80,000 liv. les diplômes et les 957 manuscrits de M. Baluze, qui n'estoient, en quelque façon, que le rebut des manuscrits Colbert, comme
il est facile de le prouver.

Ce sont ces différentes raisons, cette quantité, cette rareté,
cet âge précieux, cette condition, et enfin cet amas, cet
cnsemble, si on ose se servir de ce terme, de ces 6,117 volumes
de manuscrits anciens, de ces 1600 volumes de manuscrits
modernes, et des 722 chartes, qui nous ont déterminés, après
un examen très sérieux, à estimer que les manuscrits qui composent la célèbre Bibliothèque valent trois cent cinquante
mille livres. Tel est notre sentiment.

- Fait à Paris, ce 18 octobre 1781.

Bernard de Montfaucon, Lancelot.

1. Voici les termes dans lesquels il fit cet abandon :

Le comte de Seignelay prend la liberté d'offrir au Roy tous
les manuscrits, tant anciens que modernes, de feu M. Colbert.
Il est persuadé que la quantité et la rareté de ccs manuscrits
rendront la Biblothèque de Sa Majesté due des premières de
l'Europe. Il supplie Sa Majesté de régler clle-mûne la somme
qu'Elle jugera à propos de luy donner, ces manuscrits faisant
la principale partie de son patrimoine. Il prend sculement la
liberté de représenter à Sa Majesté qu'on luy en donneroit
plus de 600.000 livres, s'il vouloit les vendre à quelque puissance étrangère; mais, comme le sang des Colbert n'a jamais
dégénéré pour tout ce qui peut intéresser la gloire de leur

dont la quittance fut passée le 27 mai 1732 pardevant M⁶⁸ Bronod et Junot, notaires à Paris ⁽¹⁾: et le 12 septembre de la même année, la collection fut transportée à la bibliothèque du Roi ⁽²⁾.

. Roy, il souhaite que cet amas de précieux manuscrits fait avec

En marge dece billet, Louis XV a tracé ces mots: Bon 300.000 livres. Voy. Delisle, le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. I, p. 48.

1. «En présence des notaires à Paris soussignez, haut et puis-» sant seigneur messire Charles-Léonor Colbert, comte de Sei-» gnelay, seigneur baron de Linières, lieutenant-général pour - le Roy de la province de Berry, demeurant rue de Bourbon-· Saint-Sulpice, a reconnu et confessé avoir reçu de messire » Roland-Pierre Gouyn, conseiller du Roy en ses conseils, Garde » de son Trésor royal, pour et à la décharge de Sa Majesté la somme de trois cent mille livres accordée au dit seigneur comte » de Seignelay pour le prix des manuscrite anciens et modernes - de la Bibliothèque du feu Sieur Colbert, son ayeul, ministre " d'Estat, controlleur général des finances, et que Sa Majesté a » ordonnée estre mis en sa Bibliothèque, à Paris, au nombre de » huit mil quatre cent quarante-six volumes ou pièces, dont six mil » cent dix-sept volumes de Mss orientaux, grecs et latins, seize " cent sept volumes de manuscrits modernes, et sept cent vingt-» deux chartes originales concernants la Flandre et les traittés » de Madrid et de Cambray; de laquelle somme de trois cent - mil livres, ledit seigneur comte de Seignelay est content. En » quitte et décharge Sa Majesté, et ledit sieur Garde du Trésor royal et tous autres. Fait et passé à Paris en l'étude de Bronod
 notaire, l'an mil sept cent trente-deux, lo vingt-sept may, et » a signé ces présentes et leur minutte demeurée à M. Bronod, » notaire. Signé, Ch.-L. Colbert, comte de Seignelay, avec Junot » et Bronod, notaires, avec paraphez.»

Bulletin du Bibliophile, année 1836, p. 146.

2. «Nous soussignez chargez de la garde de la Bibliothèque du » Roy, attestons et certifions que les Mss. tant anciens que mo-» dernes qui faisoient partie de la Bibliothèque de feu Monsieur » Colbert ministre et secrétaire d'Estat; ont esté transportés de » l'hôtel de M. le comte de Seignelay, son petit-fils, dans la Bi-» bliothèque du Roy le 11, 12 et 13 de septembre de la présate » année 1732. Suivant les conventions faites au nom du Roy » avec mondit sieur comte de Seignelay, à qui nous avons donné

 [»] tant de soins, de recherches et de dépenses par M. Colbert,
 » reste entre les mains de Sa Majesté.

En revanche un inventaire fait avec soin venait d'établir que la bibliothèque possédait, en dehors des ouvrages précieux, 18,432 doubles, qui furent vendus, dans le courant de l'année 1733, après avoir reçu l'estampille que nous avons reproduite plus haut.

On acheta encore, à cette époque, près de huit mille volumes tirés du cabinet de M. de Cangé (1). (août 1733); puis Lancelot donna au roi deux cents manuscrits et cinq cents portefeuilles remplis de pièces détachées.

En 1734, l'abbé Sallier fit entrer à la Bibliothèque quatre cents chartes du xiº au xvº siècles, presque toutes revêtues de sceaux précieux ; M. de Targny obtint tous les manuscrits de l'albé Drouin. En même temps, M. de la Bastie, ambassadeur en Italie, envoya un grand nombre de volumes; le comte de Fronlay, ambassadeur à Venise, tous les livres arméniens que renfermait cette ville; le marquis de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, des manuscrits orientaux; et le marquis de Bonnac, ambassadeur en Suisse, plusieurs manuscrits turcs.

[»] le présent certifficat ainsi qu'il l'a désiré. Fait à Paris en la Bibliothèque du Roy, le vingt-cinq octobre mil sept cent
 tronte-deux. Signé, de Targny et Sallier.»

Bulletin du Bibliophile, année 1836, p. 146. 1. Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 207.— Le catalogue d'Imbert de Cangé a été publié en 1738, in-12; il est aujourd'hui très-recherché. Sauf dans deux ou trois orombeixes le production de Cangé a été publié en 1738, inexemplaires, le nom de Cangé ne figure pas sur le titre.

Pendant cette période, quelques changements avaient eu lieu dans le personnel de l'établissement. Boivin, mort le 29 octobre 1726, avait été remplacé par l'abbé Sallier. Le 3 mai 1737, le décès de l'abbé de Targny permit de donner son emploi à l'abbé Sévin, qui lui avait été adjoint depuis longtemps. Celui-ci mourut en 1741, et eut pour successeur Melot, de l'Académie des Inscriptions. Enfin l'abbé Bignon, parvenu à sa quatrevingtième année, se retira (1741) et laissa la place à son neveu Bignon de Blanzy, qui mourut en mars 1743, et eut pour successeur Armand-Jérôme Bignon, son frère.

Un évènement très-important avait eu lieu dans l'intervalle. La bibliothèque du Roi s'était décidée à suivre l'exemple que lui donnaient déjà à Paris trois bibliothèques¹, elle avait en 1735, ouvert ses portes au public.

En France, ce furent aussi des particuliers qui thonnèrent l'exemple. J.-A. de Thou, Richelieu, Michel le Masle, Fouquet, Colbert, ordonnèrent que leurs collections seraient mises à la disposition des savants. Mais la première bibliothèque vraiment publique qu'ait cue la France est celle du cardinal Mazarin, qui, à la fin de l'année 1643, ouvrit à tous les portes de la sienne.

La bibliothèque du roi fut encore précédée dans cette voie par trois autres bibliothèques : celle de l'abbaye de Saint-Victor qui fut publique dès l'année 1652, celle des Avocats en 1708, et celle de la congrégation de la Doctrine chrétienne qui le devint en 1718.

^{1.} Au milieu du dix-septième siècle, il n'y avait encore en Europe que trois bibliothèques où les savants ensent un facile accès. C'étaient la bibliothèque Ambrosienne, fondée à Milan vers 1608 par le cardinal Borromée; celle de Bodley, à Oxford, ouverte en 1612, et la bibliothèque Angélique, qu'Angele Eocca avait établie à Rome en 1620.

242 CHAPITRE VIII. - 1714 à 1756.

L'Almanach royal de 1709 s'exprime ainsi : «En » attendant qu'on luy ait donné un vaisseau » propre pour placer tout le monde, les sçavans " qui se font connoître y sont toûjours aussi bien » reçus que dès les premiers jours de cet établis-" sement ¹; " ce qui signifie qu'on n'y pouvait entrer qu'aumoyen de puissantes recommandations. L'abbé Bignon résolut de modifier dans le sens le plus libéral cette organisation; il obtint, le 11 octobre 1720, un arrêt du Conseil, qui était ainsi concu : « La Bibliothèque du Roy sera ouverte à » tous les scavans de toutes les Nations, en tout " temps, aux jours et heures qui seront réglez par " le Bibliothécaire de Sa Majesté, et il sera pré-» paré des endroits convenables pour y recevoir » lesdits scavans, et les mettre en état d'y vac-» quer à leurs études et recherches avec toute » commodité. Outre lesdites entrées accordées » aux scavans, ladite Bibliothèque sera ouverte " au public une fois la semaine, depuis onze heu-» res du matin jusqu'à une heure après midi; et » seront alors toutes les personnes que Sa Majesté » a déjà attachées à ladite Bibliothèque, ainsi que

On rencontre ensuite : la bibliothèque du roi, ouverte en 1735; celle de l'église Sainte-Marguerite, en 1738; celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1745; celle de la Faculté de médecine en 1746; celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève, en 1759; celle de la ville de Paris, en 1763; et celle de l'Université en 1770.

^{1.} Almanach royal, année 1709, p. 218.

" les autres qu'Elle se propose d'yattacher encore, » sous les ordres dudit sieur Bibliothécaire, obli-» gées de se trouver durant ledit temps ès sales, » cabinets et galleries d'icelle, pour satisfaire la » curiosité de tous ceux que l'envie de s'ins-» truire y attirera ¹. » Il faut noter comme un fait très-remarguable, la distinction déjà jugée nécessaire à cette époque, entre les lettrés et le public proprement dit. Mais toutes ces bonnes intentions restèrent d'ailleurs longtemps encore à l'état de théorie: l'Almanach royal de 1721 et celui de 1722 l'avouent avec un certain embarras. « Les bibliothèques, » y est-il dit, « ayant été » de tous tems regardées comme les trésors des » sciences et des arts, il est juste qu'il y en ait de » publiques dans cette capitale du Royaume, afin » que les particuliers qui ont du génie, sans avoir » la commodité des livres, ne manquent pas de ces » movens pour cultiver et faire valoir leurs talens. » La bibliothèque du Roy avoit été destinée à cet » usage, qui avoit dejà été commencé il v a quel-

L'article 2 est ainsi conçu : « Il ne sera tiré de ladite Bibliothèque, aucun livre, médaille, ni autre chose quelconque inscrite sur les inventaires ou catalogues, sous prétexte de le prêter à qui que ce puisse être, ou pour toute autre raison, sans un ordre exprès de Sa Majesté, signé par le Secrétaire d'Estat avant le département de sa maison, et adressé au Bibliothécaire de Sa Majesté.»

Digitized by Google

^{1.} Arrest du conseil d'Estat du Roy concernant la Bibliothèque de Sa Majesté, articles 3 et 4.

» ques années ¹, et qui n'a discontinué qu'à cause » de la petitesse du lieu où elle se trouve, en compa-» raison de la multitude des volumes qu'elle renfer-" me.²" Cinq ans après, on déclare d'une manière positive que « la Bibliothèque SERA ouverte au » public trois fois la semaine, depuis onze heures du » matin jusqu'à une heure après-midi ³. » Mais cette promesse n'était pas encore réalisée en 1734, car, à cette date, l'Almanach royal annonce encore que, « quoique les travaux que le Roy a ordonnés de-» puis quelque tems pour l'embellir n'ayent pas » encore permis de la rendre publique à des jours » et heures marquées, les scavans et les curieux » françois ou étrangers y trouvent en tout tems » un accès facile 4.» C'est l'année suivante que ces projets, si longtemps différés, reçurent leur exécution ; on lit, en effet, dans un Guide de 1736 : " Quoique les travaux qu'on fait faire à la biblio-» thèque du Roi ne soient pas encore finis, on ne » laisse pas d'y recevoir les mardis et vendredis " jusqu'à midi ceux qui y vont pour étudier; et ceux » que la curiosité seule y conduit y trouvent » toujours un accès facile auprès des person-

^{1.} Allusion à la tentative faite en 1692.

^{2.} Almanach royal, années 1721 et 1722, p. 253.

^{3.} Almanach royal, année 1727, p. 281.

^{4.} Almanach royal, année 1734, p. 314.

" nes auxquelles M. Bignon en a confié le soin 1 " L'Almanach royal de 1737 confirme purement et simplement cette assertion 2. Ajoutons que les vacances duraient du 8 septembre au 15 novembre, et qu'aucun changement n'eut lieu dans cette organisation jusqu'à la fin du xvm^o siècle.

On travaillait alors activement à l'impression du catalogue des livres imprimés, dont la rédaction avait été confiée à Capperonnier, Boudot et Sallier. Le premier volume parut en 1739, le sixième et dernier en 1753 : ils furent l'objet de critiques assez vives ⁸.Les trois premiers volumes sont consacrés à la théologie, les deux suivants aux belles-lettres, le sixième à une partie de la jurisprudence. En tête se trouve un Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy, résumé fait avec soin, mais fort incomplet pour les temps qui précèdent le règne de Louis XIII : l'auteur ⁴ a cependant le mérite d'avoir ouvert la voie et facilité la tâche de ses successeurs. Le Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ devait paraître en même temps que celui des imprimés; quatre volumes seulement furent publiés, de 1739 à 1744.

^{1.} S. de Valhébert, L'Agenda du Voyageur à Paris, p. 68.

^{2.} Almanach royal, année 1787, p. 323.

^{3.} Voyez J. Saas, Lettre d'un académicien à M. sur le catalogue de la Bibliothèque du Roy, s. l. n. d., in-12.

^{4.} L'abbé Jourdain, entré comme secrétaire à la Bibliothèque en juillet 1724.



١

.

.

•



CHAPITRE IX

(1756 à 1795)

Les manuscrits de la cathédrale de Paris.—La bibliothèque de C.Falconet.—Les livres de Daniel Huet.—Modifications dans le personnel de la Bibliothèque. — Le dépôt légal. — La Révolution. — Réorganisation de l'établissement. — Nouvelles estampilles et nouvelles marques.—Projets de déplacement.— Acquisitions.— Résumé.

a retraite et la mort si rapprochées de deux surintendants avaient momentanément ralenti les acquisitions; elles reprirent en 1756 par l'achat de cinquante manuscrits du savant Ducange, presque tous relatifs à la Picardie, et qui furent payés au moyen d'une rente viagère de trois mille livres ¹.Le 3 avril, on eut trois cent un manuscrits précieux appartenant à la cathédrale de Paris².

^{1.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 208.

^{2.} Le Chapitre de Notre-Dame songeait depuis plusieurs années à entreprendre la reçonstruction de l'ancienne sacristic, qui menaçait ruine; mais l'argent manquait. Pour s'en pro-

Dans le cours de la même année, la bibliothèque du Roi reçut encore la collection d'estampes du

curer, les chanoines n'hésitèrent pas à sacrifier leur bibliothèque. Sans réfléchir que le temps détruirait l'œuvre de pierre avant ces minces et précieuses feuilles de parchemin, ils vendirent au roi, moyennant une somme de cinquante millelivres, leurs plus admirables manuscrits. Pour connaître la vérité sur cette affaire, il faut consulter d'autres documents que les procès-verbaux officiels, car on s'efforça d'y présenter l'opération comme une générosité toute gratuite. Des offres furent donc faites secrètement à M. d'Argenson; quand elles eurent été acceptées, le Chapitre fut convoqué en séance extraordinaire, le 24 mars 1756, et la parole ayant été donnée au Chambrier, il dit que , la Com-» pagnie étoit instruite que M. le comte d'Argenson, ministre » et secrétaire d'Etat de la guerre, ayant le département de » Paris, informé que la bibliothèque du Chapitre de l'Eglise de » Paris possédoit un assez grand nombre de manuscrits, parmi » lesquels il s'en trouvoit de très-précieux, qui, placés à la Bi- » blotèque du Roy seroient plus à portée des sçavans qui y
 » ont toujours un libre accès et deviendroient plus utiles à la république des lettres, le ministre par une suite de son zèle
 pour multiplier les richesses de la Bibliotèque de Sa Majesté au- roit chargé M. l'abbé Sallier et M. Melot, gardes à la dite
 Bibliotèque, de voir M. le Doyen à l'effet de lui représen-» ter que le Chapitre feroit chose agréable au Roy s'il pou-» voit se déterminer à céder ses manuscrits à la Bibliotèque » de Sa Majesté; que M. le Doyen, en ayant fait la proposi-» tion à une Chambre tenue à ce sujet, et ensuite au Cha-» pitre de samedy dernier, le vœu général de Messieurs avoit » été de saisir avec empressement l'occasion de faire au Roy » un sacrifice qui pouvoit lui plaire, et de donner à Sa Majesté » une nonvelle marque de reconnoissance pour des bienfaits » dont le Chapitre a déjà consacré la mémoire en fondant le » jour de saint Louis une messe annuelle pour la conservation » d'un monarque si cher à la nation. Sur quoi, après en avoir » délibéré, Messieurs voulant donner au Roy une preuve de leur » profond respect et de leur tendre attachement pour sa personne » sacrée, ainsi que de la vive reconnoissance qu'ils ont de la » protection particulière dont Sa Majesté honore l'Eglise de » Paris, ils ont fait et font don au Roy des manuscrits de la Bi-» bliotèque de l'Eglise de Paris détaillés au catalogue mis sur » le bureau, pour lesdits manuscrits être incessamment remis » par Monsieur le Chambrier et Monsieur de Malherbe, inten-» dant de la Bibliotèque à mesdits sieurs abbés Sallier et Melot, · et par eux être placés dans la Bibliotèque de Sa Majesté, et pour · faire part de la présente délibération à M. le comte d'Argenson,

248

maréchal d'Uxelles, et quatre cents manuscrits de M. de Sérilly qui formaient le plus riche recueil de

» et le prier d'en rendre compte au Roy, la compagnie anommé

» et député Messieurs de Saint-Exupery, doyen, Thierry, chan-

celier et chambrier, d'Agouth et de Malherbe, tous chanoines
de l'Eglise de Paris.

A la suite de cette délibération, le bibliothécaire Malherbe et Nicolas Thierry, chancelier de l'Université, signèrent, le 3 avril, l'acte qui enlevait à la cathédrale trois cents manuscrits d'une valeur inestimable. Voici le texte de la décharge qui leur fut remise au nom de la bibliothèque du Roi:

Nous soussignés, gardes de la Bibliotèque du Roy, reconnoissons qu'en exécution de la conclusion du chapitre général
de l'Eglise de Paris du vingt-quatre du mois dernier, Messieurs
Thierry et de Malherbe, intendant de la Bibliotèque de
l'Eglise de Paris, nous ont remis au nombre de trois cent un,
les manuscrits de ladite Bibliothèque dont le chapitre a fait
don au Roy par ladite conclusion. A Paris, le trois avril mil
sept cent cinquante-siz. »SALLIER, MELOT.»

La Bibliothèque de l'Arsenal possède la liste de tous les ouvrages qui firent partie de cette vente; on lit sur la première page du registre: Catalogue des manuscrits de l'Eglise de Paris, donnez par le chapitre de cette Eglise à la Bibliothèque royale au mois d'avril 1756, après la mort de M. l'abbé Joly de Fleury, l'un des chanoines chargé du soin de la Bibliothèque du chapitre, arrivée au mois de novembre 1755.— Le Roy, en récompense de ce don, leur a fait donner sur les économats cinquante mille livres, pour construire la nouvelle sacristie de leur église, et en outre un exemplaire de tout ce qui s'imprimera au Loure.

Outre les cinquante mille livres convenues, qui rermirent à l'église de faire réparer et recarreler la Bibliothèque, le Chapitre cut encore l'avantage de pouvoir transcrire sur ses registres la lettre suivante, qui lui fat adressée au nom du roi :

"Versailles, le 12 avril 1756.

» Messieurs,

Rien ne pouvoit me causer une joic plus sensible, que d'avoir
à rendre compte au Roy de l'empressement avec lequel vous
avez saisl les vuës que je vous ai communiquées comme chose
capable de lui plaire. Sa Majesté a reconnu dans la cession
que vous avez faite à sa Bibliothèque des trois cents manuscrits qui enrichissoient la vôtre, la suite constante d'un attachement qui a toujours répondu de la manière la plus digno
à ses bienfaits et à la protection particulière dont elle honore
votre Compagnie, et la nouvelle preuve que vous en donnez
aujourd'hui vient de retracer à ses youx tout le mérite des

249

250 CHAPITRE IX. - 1756 à 1795.

jurisprudence qu'il y eût alors en Europe; l'année suivante, on acheta pour vingt-deux mille francs les trois mille trois cents médailles rassemblées par M. de Cary ¹.

Ce fut bientôt le tour d'un des plus précieux cabinets de Paris, celui du médecin Camille Falconet, qui avait réuni près de cinquante mille volumes ². En 1742, il offrit à Louis XV tous ceux

précédentes. Vous pouvez juger de là, Messieurs, combien elle
 a été agréable au Roi; aussi Sa Majesté m'a-t-elle chargée de
 vous en marquer de sa part la satisfaction qu'elle en ressent,
 et c'est un ordre que je me fais un vrai plaisir d'exécuter.

La dignité de votre don n'a pas besoin sans doute d'être
relevée par des réflexions particulières, puisque les dispositions
dans lesquelles le Roi l'accepte, forment un éloge infiniment
supérieur à tout autre. Qu'il me soit permis, cependant, d'exprimer icy ce que j'en pense, et la façon dont vous avez reçu
les ouvertures qui vous ont été faites par mon ministère sur
la cession dont il s'agit, semble m'en avoir acquis le droit. En
procurant un accroissement de raretés à la Bibliothèque du
Roi, établissement le plus célèbre de cette espèce qui soit
dans le monde, vous avez à la fois contribué à la gloire de Sa
Majesté, à l'honneur de la nation, et au progrès des lettres.
Plus votre don est précieux en lui-même, plus les sçavans
qui trouvent toujours libre accès dans cette bibliothèque,
applaudiront à votre zèle, et la mémoire en sera consignée
dans l'ouvrage qui doit transmettre à l'étranger comme à la
postérité la plus reculée un monument de la grandeur et de

» Je suis très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

» D'ARGENSON.»

Voyez A.-F., Recherches sur la Bibliothèque publique de l'église Notre-Dame de Paris au XIII^osiècle, p. 85.

1. Marion-Dumersan, Histoire du cabinet des médailles, p. 161.

2. Mémoires secrets dits de Bachaument, 9 février et 14 novembre 1762; t. I, p. 40 et 146. — Avertissement, en tête du Catalogue de la bibliothèque de Falconet, p. v. de ses livres qui ne se trouvaient pas à la bibliothèque du Roi ¹, s'en réservant seulement l'usage pendant sa vie ². Falconet mourut en 1762 ⁸, et

1. Le Thieullier, Brevis laudatio C. Falconet, p. 20.

2. Avertissement, en tête du Catalogue de la bibliothèque de Falconet, p. vi.

8. Le nom de Falconet fut, pendant plus de deux siècles, célébre dans la médecine. Camille Falconst était le petit-fils d'André Falconet, qu'une intime amitié unissait à Gui Patin, et c'est sans doute dans la fréquentation du savant bibliophile que le jeune homme puisa cet amour des livres qui, autant que ses travaux scientifiques, l'ont recommandé à la postérité. Dès l'âge de vingt et un ans, il commença à former sa bibliothèque, et il poursuivit cette tâche jusqu'à sa mort, arrivée soixante-dix ans plus tard. Devenu médecin du duc de Bouillon, il se concilia rapidement l'affection de cette famille, et quand mademoiselle de Bouillon mourut, elle lui légua la belle bibliothèque qu'elle tenait de son père. Ce n'était au reste pas pour lui seul que Falconet réunissait tant de volumes ; comme Gui Patin, il mettait avec empressement ses trésors bibliographiques à la disposition non-seulement de ses amis, mais même de toutes les personnes studieuses. Un de ses biographes nous dit que la célèbre devise de Grolier eût dû figurer sur tous ses livres, et un ouvrage publié de son vivant nous déclare que « sa biblio-» thèque pourroit être mise au rang des bibliothèques publi-» ques, puisque les gens de lettres ont la liberté d'y aller faire » les recherches dont ils ont besoin.» On assure même qu'il lui arrivait souvent de racheter des ouvrages qu'il avait prêtés, supposant que, puisqu'on ne les lui rendait pas, on les avait perdus, ou l'on désirait les garder. Quand l'âge le força à quitter sa profession, il se livra tout entier à la recherche des seules richesses qu'il ait jamais souhaitées, «totus fuit in augendis aviditate splendida divitiis quibus solis vota excitari potuissent atque » cumulari.»Nous n'avons pas rencontré d'ex libris gravé sur ses volumes, mais il écrivait souvent au milieu du titre son nom et la date de l'acquisition.

Outre les ouvrages déjà cités, on peut consulter sur cette bibliothèque : L'Encyclopédie, t. II, p. 237.— Mémoires sur la vie et les ouvrages de MM. Falconet, p. 14 et suiv. — Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 103.— Piganiol de la Force, Description historique de Paris, t. III, p. 486.—Lebeau, Eloge de Falconet, 1762, in-4°.—Dibdin, Voyage bibliographique t. III, p. 121 et 128. Capperonnier fut alors chargé de l'examen de la collection; après dix-huit mois de travail, il y prit pour la Bibliothèque onze mille soixante-douze volumes ¹, estimés au moins vingt mille livres. Le roi n'avait cependant donné à Falconet qu'une rente de douze cents livres réversible sur la tête de sa sœur; les autres héritiers réclamèrent auprès de Bignon, qui fit accorder au sieur Drouet, neveu du défunt, la survivance de la pension de douze cents livres; il obtint en même temps pour Capperonnier une gratification de six cents livres ².

L'expulsion des Jésuites, qui eut lieu l'année suivante, fit entrer rue Richelieu un grand nombre de volumes. Ces religieux avaient à Paris, dans différents établissements, trois bibliothèques ³, et l'abbé Boudot fut chargé d'y prendre les ouvrages que le roi ne possédait pas. Le savant évêque d'Avranches, Huet, avait, en 1691, légué tous ses livres aux Jésuites de la Maison professe, rue

2. Archives de l'Empire, série M, carton nº 794.

3. Celle du collége Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques; celle de la Maison professe, rue Saint-Antoine; et celle du Noviciat, rue de Mézières. Sur ces trois bibliothèques, voyez A.-F., *les Auciennes bibliothèques de Paris*, t. II, p. 245 et 269, et t. III, p. **366**.

Digitized by Google

^{1.} Le catalogue de la collection entière a été publié sous ce titre : Catalogue de la bibliothèque de feu M. Falconet, médecin consultant et doyen des médecins de la Faculté de Paris, Paris, 1763, 2 vol. in-80. Les livres acquis par la Bibliothèque sont placés entre deux crochets. Aujourd'hui encore, pour certaines matières, le catalogue de la Bibliothèque nationale renvoie aux numéros du catalogue de Falconet.

Saint-Antoine, à condition qu'ils seraient conservés à part, et que, sous aucun prétexte, ils ne seraient déplacés, «sin secus flat, disait l'acte de donation, » irritam esse donationem hanc, et hæredibus » suis hæredumve posteris, bibliothecæ hujus » repetendæ jus auctoritatemque esse voluit. ¹ »

A vingt ans, bien que sa fortune fût plus que médiocre, il résolut de se former une bibliothèque et se mit à l'œuvre avec autant d'ardeur que d'inexpérience. Naudé, son ami, l'aida de ses conseils, parfois même de sa bourse, et amice submonuit ut caveret a calliditate bibliopolarum.

En 1689, Huet fut nommé évêque d'Avranches; il était déjà membre de l'Académie française et auteur de plusieurs ouvrages estimés. De puissants intérêts et de nombreuses relations l'appelaient done souvent à Paris, et les Jésuites de la Maison professe lui offrirent vers cette époque un petit logement dans leur couvent. Huet hésita d'abord; il tenait à habiter une chambre exposée au nord, et la Maison professe en avait fort peu; les Jésuites parvinrent cependant à le satisfaire sur ce point. Pour leur témoigner sa gratitude, il leur abandonna d'avance sa bibliothèque, composée de huit mille deux cent soixante et onze volumes imprimés et de deux cents manuscrits, et qui, de l'avis d'un contemporain, « ne contenoit pas un livre qui ne fut fort » excellent.» La donation eut lieu solemniter, le 18 avril 1691, par acte passé devant notaires, et que Huet renouvela chaque

Huet semble d'ailleurs avoir regardé les Jésuites comme d'assez tristes bibliophiles : il ordonna, en effet, que sa bibliothèque serait toujours conservée dans un local spécial, séparée des autres livres appartenant à la communauté, et qu'on n'en modifierait en aucune manière la composition. Pour empêcher

^{1.} Le savant D. Huet qui resta longtemps auprès de Bossuet comme sous-précepteur du Dauphin, eut, dès son enfance, une véritable passion pour les livres, et le hasard le mit à même de la satisfaire de bonne heure, car il entrait dans sa septième année quand il reçut le premier fonds de sa bibliothèque. Resté orphelin très-jeune, il avait été recueilli par une de ses tantes, épouse du mathématicien Gilles Macé. Quand celui-ci mourat, son fils Daniel, devenu tuteur du jeune homme, lui donna tous les ouvrages de mathématiques qui se trouvaient parmi les volumes dont il venait d'hériter, *libros neque paucos*, neque spernendos, écrivait plus tard Huet. A vingt ans, bien que sa fortune fût plus que médiocre, il

Ces livres allaient être vendus, quand M. de Charsigné, neveu et héritier de Huet, les réclama, et

que cette clause fut éludée, il prit soin de faire relier presque tous les volumes à ses armes. Une marque fort élégante fut frappée en or sur les plats, et l'on grava deux *ex libris* de différente grandeur au bas desquels se trouve l'inscription suivante :

Ex Libris Bibliothecæ quam Illustriss. Ecclesiæ Princeps, PETEUS DANIEL HUETIUS, Episcopus Abrincensis, Domui Professæ Paris. P. P. Soc. Jesu integram vivens donavit. Anno 1692.

De plus, on lisait sur le titre de chaque volume :

Ne extra hanc Bibliothecam efferatur. Ex obedientia.

Dans sa sollicitude pour ses livres, Huet voulait encore que non-seulement ils ne pussent être prêtés au dehors, mais qu'il ne fût même pas permis aux religieux de la Maison de les prendre dans leurs propres chambres. Enfin, il mettait pour dernière condition que, à l'endroit le plus apparent de la bibliothèque, on placerait une plaque de marbre noir sur laquelie serait gravée, en lettres d'or, l'inscription suivante :

HANC BIBLIOTHEGAM DOMUI PROFESSÆ PARISIENSI SOCIETATIS JESU DONO DEDIT PETRUS DANIEL HUET, EPISCOPUS ABRINCENSIS; EA LEGE, NE QUIS UNQUAM LIBEB QUAMCUNQUE OB CAUSAM EX EA DISTRAHATUB, COMMODETUB, VEL OMNINO EXTRA HUNG LOCUM EFFERATUR. SIN SECUS FIAT, IRRITAM ESSE DORATIONEM HANG, ET HÆREDIBUS SUIS HÆREDUMVE POSTERIS BIBLIOTHECÆ HUJUS RE-PETENDÆ JUS AUCTORITATEMQUE ESSE VOLUIT.

Malheureusement, Huét ne fit pas transporter aussitôt sa bibliothèque chez les Jésuites; elle resta dans son logement du faubourg Saint-Jacques, cul-de-sac Saint-Dominique. Tout-àcoup, pendant une nuit de l'année 1693, la maison s'écrouls; livres, papiers, meubles furent engloutis sous les décombres.

Fulcra domus cecidere, simul domus omnis, et una Casu insperato Bibliotheca ruit,

dit Santeuil, de sorte qu'une bonne partie, « non contemnenda pars,» fut volée ou détruite. Ce qui restait fut déposé au couvent de la rue Saint-Antoine. Huet était alors à Avranches, où son ardeur pour le travail lui faisait négliger ses fonctions épiscopales; il donna de lui-même sa démission, et vint s'installer définitivement chez les Jésuites. Il y mourut vingt ans plus tard, heureux de laisser sa bibliothèque dans un sûr asile, et la croyant désormais à l'abri de tout danger.

On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. I, p. 57.— Huetiana, p. 65.— Leprince, Essai historique sur

254

un arrêt du 15 juillet 1763 les lui attribua. L'impératrice de Russie en offrit cinquante mille écus; M. de Charsigné refusa, et ne sachant où placer tant de volumes, il pria M. Bignon de les recevoir en dépôt. Celui-ci les fit provisoirement installer dans une des salles de la bibliothèque du Roi; il s'entendit ensuite avec le ministre pour tâcher de les y conserver. Des ouvertures furent faites en ce sens à M. de Charsigné qui, moyennant une rente de dix-sept cent cinquante livres, céda au roi la bibliothèque de son oncle. Elle se composait de huit mille deux cent soixante et onze volumes imprimés, et deux cents manuscrits grecs, latins, turcs et arabes.

En 1765, le président de Mesnières offrit à Louis XV soixante et onze cartons remplis de titres originaux.

La même année ¹, on acquit le cabinet de M. de Fontanieu, riche en imprimés, en manuscrits ²,

1. L'acte de vente est du 27 août. Voyez à la Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 13006.

2. L'inventaire général et le catalogue forment sept volumes in-folio, qui sont conservés à la Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, n°s 13007 à 13013.

la bibliothèque du roi, p. 105. — Legallois, Traitté des plus belles bibliothèques, p. 128. — Jugler, Bibliotheca historiæ litterariæ, t. I, p. 224. — Schelhorn, Amænitates litterariæ, t. V, p. 164. — Bibliotheca Huetiana telluris hiatu absorpta, dans les Opera omnia de Santeuil, 1™ partie, p. 279. — D. Huet, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, lib. 1, p. 10, 11 et 68; lib. III. p. 196; lib. IV, p. 222; lib. VI, p. 896.

en estampes ¹, et renfermant plus de soixante mille pièces détachées relatives à l'histoire de France ².

Presque aussitôt, Capperonnier, qui avait remplacé Melot, mort en 1759, obtint pour le roi, du duc de La Vallière, plusieurs manuscrits précieux. On acheta en même temps cent boîtes pleines de titres généalogiques, qui avaient été rassemblés par Blondeau de Charnage.

En 1770, Fevret de Fontette céda à la Bibliothèque sa magnifique collection d'estampes; et Dubuisson lui vendit un curieux recueil de titres et de généalogies.

L'année suivante arrivèrent des livres chinois qui etaient envoyés de Pékin par le P. Amiot. Cette même aunée 1771, mourut l'académicien Gibert ³, dont les papiers entrèrent à la Bibliothèque à une date que l'on ne peut préciser ⁴.

Il fut alors question encore une fois de déplacer la Bibliothèque. Louis XV ayant résolu de continuer le Louvre,on songea à l'y installer et à vendre

256

^{1.} Le catalogue des dessins et des estampes se trouve à la Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 13014.

^{2.} Il en existe de très-nombreux catalogues. Voyez à la Bibliothèque nationale dans le fonds français, nºs 9436 et 13006 à 13014.

^{3.} Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXXVIII, p. 269.

^{4.} L. Delisle, le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. I, p. 438.

l'emplacement de la rue Richelieu ¹; mais on ne donna pas suite à ce projet.

Armand-Jérôme Bignon mourut le 8 mars 1772², et son fils Jean-Frédéric lui succéda: Louis XV avait tenu à conserver cette savante dynastie, qui depuis près d'un siècle et demi régnait sur la bibliothèque du Roi.

Ce projet n'était pas nouveau.

On lit dans le Discours prononcé dans l'Académie Royale de peinture et de sculpture, en présence de Monseigneur le duc d'Antin, (Paris, 1712, in-8° de huit pages) : «Le Roy ne jugeant pas que sa Bibliotèque fut commodément placée dans la rue
 Vivienne, et ayant résolu de la mettre au Louvre, dans l'a- partement qui luy étoit destiné dès le tems de sa construction, » l'Académie royale de peinture et de sculpture, qui était logée » dans une partie de cet apartement, a été obligée de le quitter, » pour en occuper un autre que Monseigneur le duc d'Antin, • son protecteur, luy a obtenu de Sa Majesté, au-dessous de · l'apartement de la feue reine-mère du Roy, avec le fonds né-· cessaire pour les frais de transport des ouvrages de peinture » et de sculpture, tant antiques que modernes, qui remplissent » à présent les six grandes pièces dont ce logement est composé. » Les lieux étant en état, ce seigneur voulut luy-même en mettre » l'Académie en possession, le lundy 7 mars de la présente an-• née 1712, et faire l'honneur à cette compagnie de présider à la » première assemblée qui s'y tint » À la date du 10 janvier 1721, l'abbé Lebeuf écrivait au P. Prévot : «On nous a ditici que l'on va transporter la Bibliothèque » du Roy dans les galeries du Louvre.» Lettres de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 215,

Enfin, le 4 mars 1749, le marquis d'Argenson écrivait dans son journal : « Le Roy est résolu d'achever le vieux Louvre; il y » destinera un fonds annuel qui sera considérable; on y placera » les académies, les arts, la bibliothèque du roi, et une belle ga-» lerie pour y admirer les tableaux du Roy qui restaient dans la » poussière.» E.-J.-B. Rathery, Journal et Mémoires du Marquis d'Argenson, t. V, p. 406.

2. Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XL, p. 187.

17

^{1.} Mémoires secrets dits de Bachaumont, 11 et 14 janvier 1768; t. III, p. 281 et 283.

Un des premiers soins de J.-F. Bignon fut de régulariser le service de ce que l'on nomme aujourd'hui le Dépôt légal. Le 5 mars 1773, il adressait aux « syndics et adjoints de la librairie et de l'im-» primerie de Paris» la lettre suivante, qui ne reçut pas un meilleur accueil que les nombreux arrêts, ordonnances et règlements rendus antérieurement sur cette matière :

" Le devoir de ma place, Messieurs, étant de veiller aux intérêts de la Bibliothèque du Roi, je ne saurois me dispenser de vous adresser mes plaintes sur le grand nombre d'ouvrages que messieurs les Libraires et les Graveurs ne fournissent pas. Comme je n'aime pas à user des voies de contrainte, vous me ferez plaisir de les engager à se conformer volontairement aux ordonnances, en remettant avec exactitude à votre chambre syndicale les plus belles éditions: n 1° Des ouvrages anciens qu'ils ont imprimés

» et gravés, et qu'ils n'ont pas fournis ;

» 2º Les suites des ouvrages qu'ils ont commencé
» à fournir ;

» 3° Les ouvrages nouveaux qu'ils impriment,
» qu'ils gravent, qu'ils débitent, et qu'ils ne de» vroient mettre en vente qu'après les avoir four» nis.

» Tout rentrera par ce moyen dans l'ordre ; le*»* public trouvera à la Bibliothèque les ressources

qu'il vient y chercher; messieurs les Libraires et
les Graveurs rempliront leurs engagements, sous
lesquels ils ont obtenu des priviléges et des permissions, et je ne me verrai pas dans la dure
nécessité de les y contraindre par les voies de
rigueur prescrites par les ordonnances.

» Je me flatte, Messieurs, que votre zèle pour
» le bien des lettres vous portera à entrer dans
» mes vues, et à presser l'exécution de ce que j'ai
» I'honneur de vous demander pour la Bibliothè» que du Roi. J'en conserverai la plus vive recon» noissance.

» Je suis avec une parfaite estime, Messieurs,

» votre très-humble et très-obéissant serviteur.

" BIGNON. " 1

Pendant la première année du règne de Louis XVI, on acheta pour 300,000 francs les 32,499 médailles de Joseph Pellerin ²; puis successivement : une partie du célèbre cabinet d'estampes de Mariette; un grand nombre de volumes et de manuscrits indiens, persans, russes, arabes et chinois; huit mille titres originaux vendus par Jault (1780) ; les portefeuilles de l'orientaliste Louis de

^{1.} Leprince, Essai historique sur la bibliothèque du roi, p. 119.

Marion-Dumersan, Histoire du cabinet des Médaüles, p.162.
 En 1774, l'impératrice de Russie en avait offert einq cent mille livres. Mémoires secrets dits de Buchaumont, 6 avril 1774; t. VII, p. 155.

Fourmont ; soixante estampes de Finiguerra trouvées à Constantinople (1781), et les manuscrits de Capperonnier, qui était mort en 1775 ¹.

Jean-Frédéric Bignon se retira en 1781 et fut remplacé par J.-C.-P. Lenoir, l'ancien lieutenantgénéral de police; trois ans après, Van Praet entrait à la Bibliothèque. En dehors de deux cent cinquante-cinq manuscrits provenant de la collection du duc de La Vallière, elle n'acquit guère, durant les années qui suivirent, que des médailles et des antiques. On acheta la collection de M. Cousinery, agent de France à Salonique ² (1787), et les riches cabinets de MM. Dennery et Tressan.

Mais déjà la Révolution s'annonçait, et allait porter le trouble au sein de la bibliothèque du Roi. En revanche, nous la verrons tout à l'heure tripler d'un trait de plume le nombre des volumes qui, depuis le commencement de la seconde race, s'entassaient dans cet établissement.

Digitized by Google

^{1.} Dans une lettre qui a été récemment retrouvée (voy. le Bulletin du Bouquiniste, n° du 1^{**} mars 1874), Rigolet de Juvivigny écrivait, le 2 juin 1775, à Mercier de Saint-Léger :

[•] Le pauvre Capperonnier est mort, et je le savois, Monsieur, • cette place qu'il laisse vacante vous conviendroit à tous égards • et vous y feriez des miracles. Mais je sais que M. Capperonnier • va être remplacé par M. Bejot, garde des manuscrits, et M. Bejot par une autre personne de la Bibliothèque. C'est l'usago • que chacun monte à son rang d'ancienneté. Ainsi vous pensez • sagement de ne point vous montrer pour demander. Non-seulement un refus ne vous conviendroit point, mais vous ne devriez • pas être à la peine de demander. Il faudroit aller au-devant de • vous.•

^{2.} Marion-Dumersan, Histoire du cabinet des Médailles, p.162.

L'Assemblée constituante réduit d'abord de 140,000 à 110,000 livres ¹ le budget qui lui est alloué pour les honoraires du personnel et les achats de livres ² (3 septembre 1790); elle lui enlève ensuite son nom, et la *bibliothèque du Roi* devient la *Bibliothèque nationale* (1792).

Lenoir, dont la nomination avait été assez mal accueillie ³, est forcé de donner sa démission en 1790, et Louis XVI confie la direction de la Bibliothèque, qui comptait alors 152,868 volumes imprimés ⁴, au descendant d'une des plus anciennes familles de France, à Anne-Louis-François de Paule Lefèvre d'Ormesson de Noyseau. Roland le destitua et nomma pour le remplacer Carra et Chamfort ; mais en septembre 1792, ces deux administrateurs, Van-Praet, l'abbé Barthélemy et son neveu de Courçay furent arrêtés et enfermés aux Madelonnettes. Van Praet put s'échapper et

3. Voyez : L'an 1787, précis de l'administration de la Bibliothèque du roi sous M. Lenoir, in-12 de 16 pages, s. l. n. d.

4. Champollion-Figeac. dans le Dictionnaire de la conversation, t. VI, p. 88. — A.-A. Barbier dit 200.000 volumes imprimés et 60,000 manuscrits: Annuaire administratif du département de la Seine, par Allard, p. 496.

^{1.} En 1787, le budget de la Bibliothèque avait été augmenté de dix mille livres. Voyez une lettre de M. d'Ormesson, datée du 17 décembre 1771. Archives de l'Empire, série M, nº 797.

^{2.} Lettre à MM. les Commissaires des biens nationaux. Archives de l'Empire, série M, earton 797. — Observations sur la Bibliothèque du roi, broch. in-8°, s. d. Archives de l'Empire, série M, carton 794.

trouva un refuge chez le libraire Th. Barrois; Carra fut guillotiné quelques mois seulement avant d'Ormesson, son prédécesseur, et les deux Barthélemy, mis en liberté, reprirent leur place au cabinet des médailles, juste à temps pour empêcher qu'elles fussent mises à la fonte, comme l'avait proposé Romme, alors président du comité d'instruction publique ¹. Après Ia mort tragique de Chamfort, les fonctions de bibliothécaire national furent confiées à Lefèvre de Villebrune, qui les remplit . jusqu'en 1795².

La Bibliothèque reçut alors une organisation nouvelle. A la suite d'un rapport de Villiers, l'Assemblée nationale considérant « qu'il existe » une place de bibliothécaire créée par un tyran » que la flatterie a surnommé le restaurateur des » lettres...; que le mérite, incapable de s'avilir en » rampant, fut privé de cette position qui fut » réservée a quelques familles privilégiées dont la » bibliothèque semblait être l'héritage ; qu'ainsi, » dans les états monarchiques, tout est trafic ou » prérogatives, mais que le régime républicain ne

^{1.} Marion Dumersan, Histoire du cabinet des médailles, p. 168.

^{2.} Sur l'histoire de la Bibliothèque à cette époque, voyez P. Paris, Notice sur Van Praet, dans le Bulletin du Bibliophile, année 1841, p. 449.

» soufire point de charges aristocratiques ¹, déclara supprimée la place de bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, et ordonna que l'établissement serait désormais administré par un conservatoire composé de huit membres, et qui choisirait lui-même dans son sein un directeur. Le choix se porta sur Legrand d'Aussy, alors conservateur des manuscrits.

Voici le texte de ce décret qui a régi la Bibliothèque jusqu'en 1832 :

" La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrête :

ARTICLE PREMIER.

» La place de bibliothécaire de la Bibliothèque
» nationale est supprimée.

ART. 2.

» Ledit établissement sera désormais administré
» par un Conservatoire composé de huit membres,
» savoir :

n 1º Deux conservateurs pour les livres impri més ².

» 2º Trois pour les livres manuscrits 3.

,

3. Langlès, Laporte du Theil et Legrand d'Aussy.

^{1.} Rapport présenté au nom du comité d'instruction publique sur l'organisation de la Bibliothèque nationale, dans la séance du 6 vendémiaire an IV. Archives de l'Empire, série A D, carton nº 220.

^{2.} Ce furent Capperonnier et Van Praet.

» 3° Deux pour les antiques, les médailles et
 » les pièces gravées ¹.

" 4º Un pour les estampes ².

ART. 3.

n Tous les conservateurs auront les mêmes *n* droits et recevront le même traitement, qui sera *n* de six mille livres.

ART. 4.

Il sera nommé dans le sein du Conservatoire,
et par les conservateurs eux-mêmes, un directeur temporaire, dont les fonctions se borneront
à surveiller l'exécution des réglements et délibérations du Conservatoire, qu'il présidera. Il
correspondra, au nom de tous les conservateurs, avec le pouvoir exécutif, pour les affaires
générales qui intéressent la Bibliothèque nationale.

ART. 5.

» Le directeur sera renouvelé tous les ans;
» néanmoins, il pourra être continué, mais pour
» une année seulement.

ART. 6.

» Les attributions annuelles décrétées pour
» l'établissement seront remises en masse à un
» membre du Conservatoire, nommé par ses collè» gues, pour être réparties sous sa responsabilité.

Digitized by Google

1. Barthélemy de Courçay et Millin.

2. Joly.

ART. 7.

» L'administration des différents dépôts et tous
» les détails relatifs à l'organisation particulière
» du Conservatoire seront l'objet d'un réglement
» que les conservateurs demeurent chargés de
» rédiger et de soumettre au pouvoir exécutif.

ART. 8.

La première nomination des membres du
Conservatoire sera faite par la Convention nationale, sur la présentation du comité d'instruction publique.

ART. 9.

» En cas de vacance d'une place de conserva» teur, par mort, démission ou autrement, le
» Conservatoire nommera le savant ou homme de
» lettres qu'il jugera le plus propre à remplir la
» place vacante.

ART. 10.

» Le Conservatoire nommera aux autres places
» de l'établishement, sur la présentation du con» servateur dans la partie duquel les places seront
» vacantes.

ART. 11.

Il sera affecté, sur les fonds de la trésorerie
nationale, une somme de cent quatre-vingtdouze mille livres, tant pour le traitement des
conservateurs et des employés, que pour les
dépenses et augmentations de la Bibliothèque 1.

1. Loi du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795) relative à l'organisation de la Bibliothèque nationale, dans le Moniteur du 22 octobre 1795.

On comprend qu'au milieu de ces bouleversements la Bibliothèque avait dû faire plus de pertes que d'acquisitions. Il avait fallu un décret de la Convention ¹ pour empêcher que des mains trop zélées mutilassent toutes les reliures sous prétexte d'en faire disparaître les insignes de la royauté 2. Le même décret ordonnait que désormais les volumes porteraient comme seule margue « les lettres » R. F. et les emblêmes de la liberté et de l'éga-» lité; » enfin, aux termes de l'article VII, les fabricants de papiers, imprimeurs, relieurs, graveurs, etc, ne devaient plus « se servir de formes » ni d'ornements fleurdelisés ou armoriés 3.» Rappelons, pour montrer que l'époque révolutionnaire n'eut pas le monopole de ces puérilités, qu'en 1816 M. de Chazet proposa de changer la reliure de tous les volumes qui portaient les armes impériales 4.

Le décret de la Convention n'aboutit qu'à faire modifier encore une fois les marques et les estampilles de la Bibliothèque. Le premier modèle employé représente un faisceau surmonté du bonnet

4. Voyez le Bulletin de l'alliance des arts, nº du 10 décembre 1846, p. 201.

^{1. 24} octobre 1793.

^{2.} Voyez une brochure fort curieuse intitulée : Conversation familière entre un homme de lettres et un ancien libraire, sur le projet de supprimer les armoiries et autres marques de propriétés féodales empreintes sur la reliure de tous les livres de la bibiothèque nationale. Archives de l'Empire, série A D, carton n° 220.

^{3.} Moniteur du 27 octobre 1793.

de la liberté et entouré d'une couronne de lauriers; en exergue on lit les mots : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. On trouve ensuite une estampille sur laquelle les lettres R F entrelacées figurent seules avec la même inscription :



Sur le dos d'un grand nombre de volumes reliés à cette époque, on rencontre encore un monogramme beaucoup plus logique, un B et un N entrelacés :



Digitized by Google

Les projets de déplacement surgissaient de toutes parts. En l'an IV, Ramel, député de l'Aude, proposa au conseil des Cinq Cents de terminer le Louvre, de placer les tableaux dans la galerie du Nord, et la Bibliothèque nationale dans la galerie qui longe la rivière. Il développait ainsi son programme pour le déménagement : «Les livres de la Bibliothèque nationale seront attachés ensemble avec un numéro d'ordre. Les tablettes seront » transportées dans l'ancienne galerie du Louvre. » Lorsque les tablettes seront établies, les douze nouveaux arrondissements de Paris enverront » chacun mille hommes le jour de décade qui sera » indiqué. Ces citoyens seront rangés sur six files » dans les rues qui communiquent de la Bibliothè-» que nationale à la galerie. Il seradéfendu ce jour-» là de traverser les rues occupées par les files 1...» Trois ans plus tard, il fut question d'attribuer à la Bibliothèque l'église de la Madeleine, alors à peine commencée², et en l'an 1x, un arrêté des consuls ordonna sa translation au Louvre ³.



^{1.} De Laborde, Première lettre sur l'organisation des bibliothèques dans Paris, p. 21.

^{2.} A.-J.-B. de Gisors, Projet d'établissement de la Bibliothèque nationale dans l'édifice ci-devant destiné à la paroisse de la Madeleine.

S. Sur tous ces projets, voyez L. de Laborde, Revue des projets présentés pour le déplacement de la bibliothèque royale,1845, in-8°; et la Topographie de Paris, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

Pendant ce temps, nos généraux se faisaient payer en objets d'art et en livres précieux les triomphes qu'ils remportaient. C'est ainsi qu'arrivèrent successivement à la Bibliothèque nationale de nombreux manuscrits provenant des collections de la Belgique, de la Hollande, du Vatican, de Venise et de Munich¹. La Révolution venait en outre de mettre à la disposition des bibliothécaires de Paris un trésor incomparable, et tel qu'aucune époque n'en avait encore vu. Quand l'Assemblée nationale déclara supprimées les maisons ecclésias-

Voici le texte de l'arrêté :

- Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre
 de l'intérieur, arrêtent ce qui suit :
- ABTICLE I. La Bibliothèque nationale sera transférée et
 placée au Louvre.
- ABTICLE II. Tous les particuliers logés dans l'enceinte du
 Louvre, à quelque titre que ce soit, seront tenus d'évacuer
- les appartements qu'ils occupent, avant le 1° frimaire an X.
 ARTICLE III. Les bâtiments où se trouve actuellement la
- Bibliothèque nationale seront vendus, et les fonds provenant
- de cette vente employés à la translation et à l'établissement
 de la Bibliothèque au Louvre.
- ABTICLE IV. La Bibliothèque nationale sera entièrement • établie au Louvre dans le cours de l'an XI.
- ABTICLE v. A dater du 1°¹ frimaire, il ne pourra être allu mé, sous quelque prétexte que ce soit, et sous la responsabi lité des agents chargés de l'inspection des bâtiments du Louvre,
 aucune espèce de feu dans toutes les parties de cet édifice.
- Les portes et fenêtres seront fermées exactement au coucher
 du soleil.
- ABTICLE VI. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécu tion du présent arrêté.

Le premier consul,

» Signé : BONAPARTE.»

1. Ces manuscrits nous furent repris en 1815, en vertu du même droit qui nous les avait acquis.

270 CHAPITRE IX. - 1756 à 1795.

tiques, elle ordonna que leurs biens feraient retour à l'Etat. Presque toutes possédaient de précieuses bibliothèques et l'on forma des quinze cent mille volumes ¹ qu'elles contenaient huit grands dépôts qu'enrichirent encore les livres confisqués chez les émigrés. Les chefs des bibliothèques conservées furent autorisés à y choisir les ouvrages qui manquaient à leurs collections, et Van Praet y recueillit trois cent mille volumes ² pour la Bibliothèque nationale. Plus de dix mille manuscrits, arrachés à l'incendie de Saint-Germain-des-Prés ³,

1. Champollion-Figeac, dans le Dictionnaire de la conversation, t. VI, p. 7I.

2. Paul Lacroix, Réforme de la Bibliothèque du roi, p. 69.

3. Le 2 fructidor an II (19 août 1794), le feu prit au milieu d'un magasin de salpêtre qu'on avait eu l'imprudence d'établir précisément au-dessous de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Dans les bâtiments qui l'entouraient se trouvait encore un énorme amas de charbon de terre et la flamme rencontra ainsi dès le début de tels aliments que l'on dut songer seulement à préserver les maisons voisines. On put cependant sauver un grand nombre de volumes imprimés et une partie des manuscrits. Quelques jours avant cet évènement, un membre de la Convention était monté à la tribune, et avait proposé de brûler la bibliothèque de la rue Richelieu, « parce qu'elle avoit été souillée du nom de Bibliothèque du Rol.» Cette coïncidence fit attribuer l'incendie de Saint-Germain-des-Prés à la malveillance. Il semble établi aujourd'hui qu'il n'en fut rien. La Convention crut cependant devoir rendre un décret qui défendit d'installer aucun magasin ou atelier dans le voisinage des bibliothèques. Pendant plusieurs mois, dom Poirier, aidé par Van Praet, passèrent leurs journées dans les caves où l'on avait jeté pêle-mêle tout ce qu'il avait été possible d'arracher aux flammes. Ils parvinrent ainsi à exhumer dix mille manuscrits environ, assez peu endommagés par l'eau des pompes. Ces précieux volumes furent placés dans une des salles de l'abbaye, sous la garde de dom Poirier, qui devint plus tard biblio-

Digitized by Google

y entrèrent à la fois; les autres manuscrits, classés suivant leur origine, composèrent plusieurs fonds spéciaux qui portèrent, jusqu'à ces dernières années, le nom des communautés religieuses auxquelles ils avaient été enlevés. Mais tous les manuscrits acquis à cette époque, qu'ils provinssent des maisons ecclésiastiques supprimées ou des collections particulières saisies, viennent d'être réunis à ceux de l'ancien fonds de la Bibliothèque, et, comme ceux-ci, classés suivant la langue dans laquelle ils sont écrits.

De nouvelles acquisitions portèrent, en 1818, à huit cent mille ¹ le nombre des volumes possédés par la Bibliothèque du roi, qui renfermait en 1860 quinze cent mille volumes ² environ.

Résumons maintenant rapidement les faits que nous avons racontés.

1. Petit-Radel, Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, p. 345.

2. J. Taschereau, Avertissement, en tête du premier volume du Catalogue de l'histoire de France.

thécaire àl'Arsenal. Il les y conserva jusqu'au jour de leur transport à la Bibliothèque nationale. Malheureusement, bien des volumes avaient disparu, car dans le tumulte de l'incendie plus d'un misérable s'était mélé aux personnes qui apportaient du secours. Grâce à cette circonstance, un secrétaire de l'ambassade russe, Pierre Dubrowski, collectionneur infatigable, put renouveler ici ce qu'il avait fait lors du pillage de la Bastille; il acheta par centaines des liasses précieuses, des recueils de lettres originales et des manuscrits, qui sont aujourd'hui) la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. — Sur cet évènement voyez le très-curieux *Rapport* de Barère, dans le *Moniteur* du 21 août 1794, p. 1377.

A Paris, au palais de la Cité 1350 à 1368. (I)	A Paris à la tour du Louvre (2) (1368 à 1500).	
Gilles MALET, garde de la librairie, 1373 à 1410		
JEAN (1350 à 1364)	CHARLLES V (1364 à 1:38)) 973 volumes (3) CHARLES VI (1380 à 1422) (1380 à 1422) (1380 à 1422) B58 volumes (4) LOUIS XI (1461 a 1423) CHARLES VII (1464 a 1496) (1484 a 1496)	

IMPRIMÉS & MANUSCRITS

Digitized by Google

3. Voyez page 19. 4. Voyez page 47.

Yoyez page 15.
 Yoyez page 16.

Au château de Blois. (2) (1500 à 1544)	Au château de Fontainebleau. (3) (1522 à 156?)	bre des volumes rassemblés jusqu'à 3, à laquelle on n'avait rien ajouté 6. Voyez page 79.
LOUIS XII LOUIS XII (1488 à 1515) Guillaune DE SANZAY, garde de la librairie, 1504 1.890 volumes (1) Guillaune PETIT, garde de la librairie, 1516 Guillaune PETIT, garde de la librairie, 1518 Jacques LEFÈYRE D'ÉTAPLES, garde de la librairie, 1530. GuilLAUNE BUDÉ, MAÎTRE DE LA LIBRAIRE, (4)1522 à 1540 GUILLAUNE BUDÉ, MAÎTRE DE LA LIBRAIRE, (4)1522 à 1540 (1515 à 1547) Mellin DE SANT-GELAIS, garde de la librairie, 1531 Mellin DE SANT-GELAIS, garde de la librairie, 1534 à 1545	Pierre GILLES, garde de la librairie, 1522 Mathieu LABISSE, garde de la librairie, 1544 à 1560	date postérieure à Louis XII, ce chiffre représente le nom effet, fourni par l'inventaire de la bibliothèque de Bloi de François 1 ^{er} , Voyez page 72. 4. Voyez page 65. et 69. 5. Voyez page 68.
LOUIS XII (1498 à 1515) - 1544 - 1,890 voltmes (1) - 1,890 voltmes (1) (1,890 voltmes (1) (1515 à 1547)	81 HENRI II (1547 a 1559) FRANÇOIS II (1559 a 1560) CHARLESIX (1560 a 1574)	 Quoique d'une date p ce prince. Il est, en effet, depuis l'avènement de Fra 2. Voyez page 58. Voyez pages 64 et 69.

Digitized by Google

414						
	A Paris, localinconnu. (1) (156? à 1595)	A Paris au collége de Clermont. (2) (1595 à 1614)	A Paris, au couvent desCordeliers(3) (1614 à 1622)	A Paris, rue de la Harpe. (4) (1622 à 1666)		8. Voyez page 119. 9. Voyez page 128. 10. Voyez page 158.
JACQUES AMYOT, маїтве регальванны, (6)1567 à 1593 Jean Gosselin, garde de la librairie, 1560 à 1604.	JACQUES-AUGUSTE DE THOU, MAÎTRE DE LA LIBRAIRIE (7) A PARIS, localinconnu. (1) 1593 à 1617	(1610 à 1642) Isaac CASAUBON, garde de la librairie, 1604 à 1614 - 1642 6,000 volumes. (5) Nicolas RIGAULT, garde de la librairie, 1616 à 1645.	FRANÇOIS DE THOU, MAÎTRE DE LA LIBBAIRIE, (8) 1617 à 1642. 1642. Pierre Dupuy, garde de la librairie, 1645 à 1651.	Jacques Dupuy, garde de la librairie, 1645 à 1656 Jérômel BIGNON, maître de la librairie, (9)1642 à 1651	Antoine Varillas, garde de la librairie, 1640 à 1663. Jérôme IIBIGNON, maître de la librairie, 1640 à 1663.	5. Voyez page 128. 6. Voyez page 87. 7. Voyez page 109.
HENRI III (1574 à 1589)	HENRI IV (1589 à 1610) LOUIS XIII	(1610 à 1642) — 1642 — 6,000 volumes. (5)		LOUIS XIV (1642 à 1715)		 Yoyez page 86. Yoyez page 98. Yoyez page109. Voyez page 125.

Digitized by Google

	275
A Paris, ruc Vivienne. (1) (1666 à 1721)	age 207. age 187.
brairie, 1656 à 1676. iendant des bâtiments du ie la librairie, 1663 à brairie, 1670 à 1712. A LIBRATBLE, 1672 à 1684. A LIBRATBLE, 1672 à 1684. rie, 1683 à 1684. de Louvois, вівылотві- de Louvois, вівылотві- de Louvois, вівылотві- iothèque, 1684 e de la bibliothèque, 1684. its, 1691 à 1726 uscrite, 1712 à 1737	5. Voyez page 207. 6. Voyez page 187.
 Nicolas COLBERT, garde de la librairie, 1656 à 1676. Jean-Baptiste COLBERT, surintendant des bâtiments du Roi, 1661 à 1683. 16,746 volumes.(2) Piérre DE CARCAVI, garde de la librairie, 1670 à 1719. 16,746 volumes.(3) Nicolas CLÉMENT, garde de la librairie, 1670 à 1719. JÉRÔME III BIGNON, mAÎTRE DE LABARINE, 1670 à 1719. JÉRÔME III BIGNON, MAÎTRE DE LA LIBRAILE, 1670 à 1672 à 1684. So,000 volumes.(3) Louis COLBERT, garde de la librairie, 1676 à 1684. Jean GALLOIS, garde de la librairie, 1670 à 1684. Jean GALLOIS, garde de la librairie, 1676 à 1684. Abbé DE VARÈS, garde de la bibliothèque, 1684. Abbé DE VARÈS, garde de la bibliothèque, 1684. Jo000 volumes. (5) Melchisédech ThévENOT, garde de la bibliothèque, 1684. Jo000 volumes. (5) Melchisédech ThévENOT, garde de la bibliothèque, 1684. Jono volumes. (5) 	3. Voyez page 170. 4. Voyez page 194.
LOUIS XIV (1642 å 1715) (1642 å 1715) 16,746 volumes. (2) Ni 16,746 volumes. (2) J f 30,000 volumes. (3) J LC 43,000 volumes. (4) J C.A A A D.C.A J C.A J C.	1. Voyez page 149. 2. Voyez page 141.

.

275

-

A Paris, rue Richelieu (1721 à)	5. Voyez page 241.
JEAN-PAUL BIGNON, BIBLIOTHEOALHE DU BOI(3), 1718 à 1741. Michel FOURMONT, garde des imprimés, 1721 à 1760. Michel SALLIER, garde des imprimés, 1721 à 1760. François SEVIN, garde des imprimés, 1730 à 1791. J. DE LAGNY, garde des imprimés, 1730 à 1791. J. DE LAGNY, garde des imprimés, 1730 à 1791. 96,000 volumes.(1) 98,000 volumes.(2) Anicet MELOT, garde des manuscrits, 1741 à 1759. 98,000 volumes.(2) Anicet MELOT, garde des manuscrits, 1741 à 1759. 98,000 volumes.(2) Anicet MELOT, garde des manuscrits, 1741 à 1759. J. DE LAGNY, garde des manuscrits, 1741 à 1759. J. DE LANZY, BIBLIOTERD DU BOUDIT, 1743 J. DE LAGNON, DE BLANZY, BIBLIOTHECALRE DU BOI ⁽⁴⁾ , 1741 à 1759. J. DE LAGNON, DE BLANZY, BIBLIOTHECALRE DU BOI ⁽⁴⁾ , 1743 J. DE LAGNON, DE BLANZY, BIBLIOTHECALRE DU BOI ⁽⁴⁾ , 1743 J. DE LAGNON, DE BLANZY, BIBLIOTHECALRE DU BOI J. DE LAGNON, DE BLANZY, BIBLIOTHECALRE DU BOI J. DE LAGNON, BIBLIOTHECALRE DU BOUDI J. DE LAGNON, DE BLANZY, BIBLIOTHECALRE DU BOUDI J. J	.9. 8. Voyez page 212. 10. 4. Voyez page 241.
LOUIS XV (1715 à 1774) (1715 à 1774) 96,000 volumes. (1) 98,000 volumes. (2)	1. Voyez page 219. 2. Voyez page 220.

Digitized by Google

		A Paris, rue Richelieu. (1721 à)		
Nicolas-Théodore LEPRINCE, garde des imprimés, 1765 à 1792	JEAN-FRÉDÉRIC-GUILLAUME BIGNON, EIBLIOTHÉCAIRE DU BOI ⁽²⁾ , 1772 à 1783.	$\begin{array}{c} \left(\begin{array}{c} \text{DESAULNAIS, garde des imprimés, 1775} \\ \text{I32,868volumes,(1)} \end{array} \right) \\ \text{VAN PRAET, garde des imprimés, 1784} \\ \end{array} \\ \end{array} $	JPC. LENOIR, BIBLIOTHÉOAIRE DU BOI ⁽³⁾ ,1784 à 1790 Caussin de Perceval, garde des manuscrits, 1787 à	1792 Lefèyre D'ORMESSON DE NOISEAU, виелотне- олиее du bot 49, 1790 à 1792
	LOUIS XVI (1715 a 1793)	- 1790 - 152,868volumes.(1)	•	

Voyez page 260.
 Voyez page 261.

1. Voycz page 261. 2. Voyez page 257. .

		•
	JEAN-LOUIS CARRA, BIBLIOTHÉCAIRE NATIONAL (1), 1792 à 1793	
	SEBROCH-NICOLAS CHAMFORT, BIBLIOTHECARRE MA- TIONAL (2), 1792 & 1794	
BÉPURI, IOUE	JM. GIREY-DUPRÉ, garde des manuscrits, 1793	
(1193 à 1801)	Béllissin, garde des manuscrits, 1793	
	LEFEVRE DE VILLEBRUNE, BIBLIOTHÉCALBE NATIONAL (3)	A Faris, rue Richelieu. (1721 à)
450,000 volumes.	LEGRAND D'AUSSY, DIRECTEUR (4), 1795 à 1800	·
	MARTIN, garde des manuscrits, 1796	
	Louis-Mathieu LANGLÈS, garde des manuscrits, 1795.	
	FJG. DE LA PORTE DU THEIL, garde des manuscrits,	
	1795	
1. Voyez page 261.		3. Voyez page 262.

4. Voyez page 263.

,

2. Voyez page 261.

278

١

.

•

CABINET DES MÉDAILLES¹

Antoine-Rascas de Bagarris, 1608. Jean de Chaumont, 1644 Bruneau, 1664	A Fontainebleau. (1515 à 1565) Au Louvre. (1565 à 1667)
Nicolas Colbert, 1666. Pierre de Carcavi, 1667. Louis Colbert, 1676. Rainssant, 1684.	A la bibliothèque du Roi rue Vivienne. (1667 à 1684)
OUDINET, 1685 VINCENOT, 1712 JFr. SIMON, 1712 GODONESCH, 1716 Cl. de Boze, 1719 LADVENANT, 1720	A Versailles. (1684 à 1741)
JJ. BARTHÉLEMY, 1745 Barthélemy de Courçay, 1772	A la bibliothèque du Roi rue Richelieu.' (1741 à)

1. Voyez page 151.

CABINET DES ESTAMPES¹

A la bibliothèque du Roi
rue Vivienne.
(1669 à 17 2 1)
A la bibliothèana du Dai
A la bibliothèque du Roi rue Richelieu.
(1721 à)



1. Voyez page 155.



280



APPENDICE

(1250 à 1720)

I. La bibliothèque de la Sainte-Chapelle. — II. Les livres de Louis-le-Hutin.—III. Les livres de Jeanne d'Evreux.—IV. Les livres de Clémence de Hongrie. — V. Les livres de Philippele-Hardi. — VI. Les livres de Marguerite de Male. — VII. Arrest du Conseil d'Estat pour les Cordeliers.—VIII. Histoire inédite de la bibliothèque du Roy.

I

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SAINTE-CHAPELLE.¹

Geoffroi de Beaulieu, conseiller intime, aumônier ct confesseur de saint Louis, raconte que ce prince, étant en Palestine, entendit parler d'un soudan sarrazin, qui faisait soigneusement rcchercher, transcrire à ses frais et placer dans sa bibliothèque les livres de toute espèce qui pouvaient être utiles aux lettrés de son pays, et les leur

1. Voyez page 5.

282 APPENDICE. - 1250 à 1720.

communiquait sans difficulté toutes les fois qu'ils en avaient besoin. D'après le même chroniqueur, saint Louis enthousiasmé de cette idée, songea à la réaliser en France dès qu'il fut de retour ¹.

La plupart des historiens qui se sont occupés de Louis IX ont reproduit ce récit, sans qu'aucun ait songé à faire remarquer combien il est étrange qu'un roi aussi intelligent et aussi lettré ait été en Orient emprunter à un sarrazin une idée qui, quatre cents ans auparavant, était venue à son prédécesseur Charlemagne.

Quoi qu'il en soit, Louis IX se mit à l'œuvre avec une ardeur extrême. Il fit copier tous les livres des Saintes-Ecritures et des Pères que l'on put trouver dans les abbayes du royaume; il refusait même de les acheter, comprenant combien il était utile d'en multiplier les exemplaires. Saint Louis, est-il besoin de le dire, réservait exclusivement son zèle pour les ouvrages orthodoxes; à l'égard des autres, l'amour de la religion l'emportait sur l'amour des livres. En effet, dit l'abbé Lebeuf, « il ordonna, » pour le progrès de la théologie chrétienne, la » recherche des livres du Thalmud que les théo-» logiens de Paris avaient condamnés, et il com-» manda que, de tout le royaume, on les apporta » à Paris pour les brûler.»

^{1.} Nous avons reproduit, page 5, tout le récit de Geoffroi de Beaulieu.

Quand saint Louis eut fait transcrire de nombreux traités de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire et d'autres auteurs orthodoxes, ajoute Geoffroi de Beaulieu, il les plaça à la Sainte-Chapelle, dans une place à la fois sûre et commode, qui était contiguë à celle où l'on conservait les sacrées reliques envoyées par l'empereur Baudouin. Puis, aussitôt la petite collection installée, il la mit à la disposition de tous ceux qui voulurent y venir étudier. Lui-même s'y rendait parfois à ses heures de loisir, et s'il s'y trouvait à côté de quelques serviteurs peu lettrés, il leur traduisait en français les passages latins qu'ils ne pouvaient comprendre.

Sauf Geoffroi de Beaulieu, aucun des écrivains contemporains du saint rol n'a dit un mot de l'existence de cette bibliothèque. Les auteurs qui ont parlé des livres de la Sainte-Chapelle ont dès lors dû se borner à paraphraser de leur mieux le thême un peu ingrat que leur offrait le treizième siècle ¹. Fidèle à son dessein de multiplier les manuscrits, saint Louis faisait copier à ses frais la plu-

283

^{1.} Voyez entre autres : Acta sanctorum, 25 augusti; t. V, p. 442.—Félibien, Histoire de Paris, t. I, p. 358.—Crevier, Histoire de l'Université de l'aris, t. II, p. 36.—J. Liron, Bibliothèque chartraine, p. 112.—Fleury, Histoire ecclésiastique, l. LXXXIV, ch. IV.— Deslandes, Histoire critique de la Philosophie, t. III, p. 285.—Velly, Histoire de France, t.V, p. 202.—L. Racine, Abrégé de l'histoire ecclésiastique, t. V, p. 400.—Leprince, Essai historigue sur la bibliothèque du roi, p. 4.— Histoire littéraire de la France, t. XVI, p. 34.

284 APPENDICE. - 1250 à 1720.

part des extraits dont avait besoin pour composer ses ouvrages Vincent de Beauvais, son lecteur et le précepteur de ses fils ¹. M. Petit-Radel en a conclu qu'en relevant avec soin les noms de tous les auteurs mentionnés dans Vincent de Beauvais, on obtiendrait « le catalogue de la bibliotlièque de » saint Louis ².» Cette assertion est évidemment très-hasardée. La haute position qu'occupait le lecteur du roi le mettait à même de se procurer des livres ailleurs qu'à la Sainte-Chapelle. Dès le XIIIe siècle, plusieurs particuliers et surtout un grand nombre d'abbayes en possédaient; elles ne s'en déssaisissaient pas facilement³, mais aucune n'en eut refusé communication, sur le lieu même, au précepteur du roi futur. Enfin, si l'on adoptait l'opinion de M. Petit-Radel, deux lignes de citation d'un ouvrag aquelconque trouvées par Vincent de Beauvais dans un manuscrit suffiraient pour faire admettre que l'ouvrage entier existait à la bibliothèque de saint Louis.

2. Potit-Radel, Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, p. 125.

3. Voyez les lettres si curieuses de Loup de Ferrières, *Liber* epistolarum, Paris, 1588, in-8°, et surtout l'excellente édition donnée par Baluze.

^{1. •} Insuper etiam in sumptibus ad eadem scripta conficienda » liberaliter interdum mihi subsidia præbuistis. » Vincentius Belvacensis, de Consolatione, prologus.

[&]quot; Frater Vincentius Belvacensis scripsit quatuor magna spe-"cula... beato Ludovico, Francorum rege, ei libros ministrante." E. Martène, Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio, t. VI, p. 363.

Or, dans sa véritable encyclopédie, Vincent de Beauvais a mentionné, entre autres, les auteurs suivants : Vitruve, cité là pour la première fois; Calpurnius; Festus Avienus; Maximianus; Chalcidius, commentateur de Platon; Symmaque; Justin; Plotin; Pline, ses lettres; Columelle; Platearius, médecin contemporain; Caius Pomponius; Papinien; Ulpien; Marcien; Herennius; Modestinus, jurisconsulte du IIIº siècle; Cicéron; Jules César, sous le nom de Julius Celsus; Plutarque; Esope; Platon; Galien; Sénèque, ses tragédies; Salluste; Horace; Ovide; Virgile; Valère-Maxime; Lucain; Macrobe; Quintilien; Porphyre; Claudien, ctc.

Que saint Louis, qui, nous l'avons vu, ne voulait point acheter de manuscrits, ait eut le temps de faire copier tous ces ouvrages, c'est une hypothèse absolument insoutenable; tout au plus pourrait-on admettre que chacun des auteurs que nous venons de nommer était représenté dans la bibliothèque du roi par quelque fragment; et encore cette concession nous paraîtrait-elle à peine justifiée par les documents dont nous disposons. D'ailleurs, il faut le remarquer, Geoffroi de Beaulieu parle de livres saints, de Pères de l'Église, et nullement d'auteurs profanes.

п.

LES LIVRES DE LOUIS-LE-HUTIN 1.

Trois bréviaires en six parties.

Un très biau Bréviaire à l'usaige de Paris, que messire Thibaut rapporta.

Quatre Cahiers de saint Loys.

Deux livres des Chroniques, que messire Hugues d'Augereau ot et sans pris, et est près de rendre.

Une paire de CHRONIQUES, qui s'encommencent : Les anciennes Ystoires dient, et furent baillées à mons. l'évesque de Laon, qui lors estoit évesque de S.-Malou, li quiex s'en délivre en ceste manière; car il dist que du mandement du roy les a baillées à mons. Robert d'Artois.

Un livre de Contes à images.

Un Épistolier.

Le LIVRE DES ECHÈS, que messire Hugues d'Augereau ot sans pris, et est près de rendre.

Quatre cahiers : deux des Reliques et deux de la Couronne.

Deux Gréaux.

^{1.} Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nº 7855. Voyez ci-desssus, p. 6.

- Un petit livret en esse (?), qui est des RELIQUES, que messire Thibaut doit rendre.
- Le livre où est contenu ce que le Roy disoit de l'office de la Messe.
- Deux MESSEUX : un noté, de grant pris, et un sans note.
- Un MISSEL sans épistre.

Un Ordinaire que le Roy fist de la chapelle.

Un autre Ordinaire.

Trois Processionnaires.

Un beau PSAULTIER.

Un SAUTIER.

Le Roman du Reclus.

Le Livre du Tournoiement Antechrist.

III.

LES LIVRES DE JEANNE D'ÉVREUX

FEMME DE CHARLES-LE-BEL. 1

- Un Bréviaire en un volume, entier, à l'usage de Paris. Qui se commence en la seconde page : *Beatus dominicus*, et se finist en la dernière page : *Regina cœli lætare*, noté.
- Un BRÉVIAIRE en deux volumes, à l'usage de Paris, à fermoirs de cuir rouge et de laiton. Et se com-
- mence la partie d'hyver après le calendrier :

^{1.} Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, n° 7855.

in Anno, et se finist par un autre calendrier : Sancti Thome; et en l'autre partie d'été, se commence par : Te Deum laudamus, et se finist : Ad Societatem.

- Un BRÉVIAIRE en deux volumes, à l'usage de Paris, couvert de cuir blanc. Et se commence la partie d'hyver après le calendrier : Servite Domino, et se finist à : Redemptor; et la partie d'été se commence à la fin du calendrier : Capricornus, et se finist : Omnium fidelium defunctorum.
- Un autre BRÉVIAIRE en deux volumes, couvert de cuir blanc, à l'usage de Paris. Et se commence la partie d'hyver après le calendrier : *Pro fidei meritis*, et se finist : *Non summe Dci cultor*; et l'autre partie d'été se commence après le calendrier ou second feuillet : *Sincopa discursus*, et se finist : *Venite*.
- Un ÉPISTOLIER à l'usage de Paris, couvert de cuir blanc, qui se commence au premier feuillet : Dominica prima in adventu, et se finist : In secula seculorum.
- Un GRÉEL, couvert de cuir blanc, à l'usage de Paris, à fermoirs de cuir rouge d'arain ; qui se commence à la page avant le calendrier : *Per Deum dicas*, et se finist à la table des proses : *Christe inclite*.
- Un livre couvert de cuir rouge empraint, des Légendes des nouvelles festes. Et se commence :

In conceptione beate Marie, et se finist : Deo gratias.

- Un LIVRE D'ÉGLISE, auquel sont plusieurs épistres, à couvercles d'arg int dorés; d'une part un Couronnement de Notre-Dame, ot d'autre part l'Annonciation.
- Un Livre D'ÉGLISE, auquel sont plusieurs évangiles, à couvercles d'argent dorés; d'une part le Crucifiement, et d'autre Nostre Seigneur assis, qui tient en sa main une pomme.
- Un MISSEL à l'usage de Paris, à fermoirs de soie verte, d'argent blanc. Et au premier feuillet du calendrier est la Circoncision, de lettres d'azur, et en-la fin du pénultième feuillet est escript : Suppliciter te Deus.
- Un MISSEL à l'usage de Rome, à fermaillés de cuir vermeil et de laiton. Qui se commence au second feuillet : *Incipit ordo*, et se finist : *Gloriam consequamur*.
 - Un MISSEL à l'usage de Paris, à fermoirs d'argent blanc, de soie ardente. Et commence en une page contre le calendrier : *In commemorationem sanctorum*, et se finist au dernier feuillet par : *Gloria in excelsis* et le *Credo*.
 - Un livre pour les BONNES FESTES, de grosse note et de grosse lettre. Et se commence après le rebriche: Levate capita, et se finist : Non confundar in æternum.

- Un livre noté pour les Bonnes Festes, couvert de cuir blanc, à clos de laiton. Et se commence: In vigilia nativitatis Domini, et se finist : Tu autem miserere nobis.
- Un MISSEL à l'usage de Paris, à fermoirs de cuirrouge et de laiton. Qui se commence, en la première page : *Ego sum panis*, et au dernier feuillet : *Ite missa est*, noté.
- Un petit livret nommé l'ORDINAIRE DE PARIS, couvert de cuir rouge. Et se commence : Gaude Maria, et se finist : In civitate Domini.
- Un autre petit livret, nommé le LIVRE DES VENITÉS, couvert de cuir rouge empraint. Et se commence : Salve regina misericordiæ, et se finist par : Amen.

IV.

LES LIVRES DE CLÉMENCE DE HONGRIE

FEMME DE LOUIS-LE-HUTIN. 1

Un Bréviaire où madame disoit ses Heures, à l'usage des Jacobins, à fermaus d'argent.

Un autre BRÉVIAIRE audit usage, à fermaus d'or. Un beau SAUTIER à lettres d'or et d'azur, que le pape li donna.

^{1.} Bibliothèque nationale, manuscrits, Mélanges de Clairambault,t.XI.—Publiédans le Bulletin du Bibliophile,nº d'août 1887.

- Une HEURES couvertes d'ais émailliés, garnis de pierres.
- Un Bréviaire des festes anuelz à l'usage de Paris, à quatre fermoirs d'argent.
- Un petit Bréviaire à l'usage des Jacobins, où Marguerite aidoit à dire les Heures Madame.
- Un autre BréviAire à l'usage de Paris, à fermaus d'or.
- Dui Gréelz notés.
- Un Bréviaire en deux volumes, notés.
- Un Missel noté.
- Un Epistolier.
- Un Ordinnaire.
- Un Processionnaire noté.
- Deux Sautiers.
- Un CAERS, noté de plusieurs Offices.
- Un Séquencier, du roy Charles.
- Un grant ROUMANS, couvert de cuir vermeil, de FABLES d'OVIDE qui sont ramenées à moralité de la mort de Jésus-Christ.
- Un grant ROUMANS, où il y a XVII ystoires. Et se commence de l'avènement antéchrist.
- Un ROUMANS, couvert de cuir vert, des Enfances d'Ogier.
- Un Roumans des X Commandemens de la Loy.
- Un de la Panthère.
- Un petit de la Trinité.
- Un couvert de cuir vermeil du ROUMANS DE LA ROSE.
- Un petit de l'Advocacie Nostre-Dame.

Un petit ROUMANS DE LA PANTHÈRE.

La BIBLE en françois, en dui volumes.

Un ROUMANS DE LA VIE DES SAINTS.

Un livre en françois de Regimine principum.

Un ROUMANS DE LA CONQUESTE DE CÉSILE.

Un Chançonnier de mons. Gasse Brulé.

Le Roumans des VII Sages et d'Isopet.

Un INSTITUTE en françois.

Un Roumans du Reclus de Moliens.

Un petit livret en anglois et en françois.

Un ROUMANS DE LA VIE DES PÈRES, de Balaam et de Josaphat.

Une somate, ou Code en françois.

Un Roumans de chansons.

v.

INVENTOIRE DES LIVRES ROUMANS DE FEU MON-SEIGNEUR PHILIPPE-LE-HARDI, QUE MAISTRE RICHART LE CONTE, SON BARBIER, A EUZ EN GARDE A PARIS. ¹

C'est l'inventoire des joiaux, vaisselle d'or et d'argent, aournement de chapelle, livres, drap d'or, et de soye, etc., et autres biens meubles advenuz à monseigneur de Bourgoingne, conte de Nevers et baron de Douzi, par le trespas de feu monseigneur le duc de Bourgoingne, dont Dieux ait l'âme.

1. Voyez ci-dessus, p. 52.

Renduz par les officiers de feu mon dict seigneur. Fait à Paris, le vingtième jour de mars l'an mil quatre cens et quatre.

LIVRES

- Les CRONIQUES DE FRANCE, fermans à deux fermouers d'argent, armoiez aux armes de feu mon dict seigneur.
- Le livre appellé des Propriétés des choses, fermant à deux fermouers d'argent; et y a à chascun fermoeur ung prophête esmaillé.
- Le livre de Tirus Livius, fermant à deux fermoeurs d'argent dorez, armoiez aux armes de feu mon dict seigneur, et le livre de GNÉON fermant à quatre fermouers de léton.
- Le livre qui parle des TRIBULACIONS DE L'EGLISE, jadis passé devant l'avènement Jehu-Crist, et n'a nulz fermaux.
- Le livre du VERGIER DE SOLAS, qui est tout à arbres d'or, fermant à deux fermouers de fer.
- Le livre qui parle de la Condicion de rous OyséAulx, fermant à deux fermouers d'argent dorés, armoiés aux armes de mon dict seigneur.
- Le ROUMANT DE OGIER DE DANEMARCHT, fermant à deux fermaux de fer.
- Le livre de la VIE SAINT BERNARD, à dix clous d'argent dorés à chascun costé, et est fermant à deux fermouers d'argent dorés, armoiés aux armes de mon dict seigneur.

294 APPENDICE. - 1250 à 1720.

- Le livre de MESSIRE GACE, qui parle du desduit des chiens et des oyseaulx; et n'y a nulz fermoeurs.
- Le roumant appellé de l'Esciele du Ciel, à ung fermaut de fer.
- Le livre des Ystoires et Croniques des contes de Flandre, à deux fermaux de fer.
- Le livre appellé des FABLES YSOPET, fermant à deux fermaux de fer.
- Ung livre d'Ector de Troves, fermant à deux fermaus de léton.
- Ung livre de papier, faisant mencion de la Réfutacion d'obéissance au Pape.
- Le livre qui parle de la VÉNERIE, fermant à quatre fermaulx de fer.
- Les livres appelez ETIQUES ET POLLITIQUES, fermant à deux fermaux d'argent dorez, armoiez aux armes de Monseigneur.
- Le livre appellé POLLITIQUES, fermant à deux fermaulx d'or, armoiez aux armes du Roy; et à ces deux livres à chacun une couverture de drap de soie doublée de sendal ; et sont tous deux en ung estuy.
- Les CRONIQUES DE FLANDRES, en papier, et sont à l'abbé de Saint-Bertin de Saint-Omer.

LIVRES APPARTENANS A LA CHAPELLE.

Ung bon MESSEL, à l'usaige de Paris, garny de fermouers et pipes d'or, que donna Monsieur le Chancellier à ung jour de l'an, et servant aux grans festes à Prélat, couvert d'une chemise de drap de damas blanc, semé de marguerites, P et M de brodures d'or, et six boutons de perles,

dont l'un est presque tout couvert de perles.

Ung Évuangelier.

Ung Epistollier.

- Trois GRÉELS notés ; c'est assavoir deux grans et ung moien, dont celui qui servoit devers le corps est demouré en Bourgoingne.
- Un livre noté, où est compris tout le Service de MONSIEUR SAINT ANTHOINE.

LIVRES POUR L'ORATOIRE DE MONSEIGNEUR.

- Ung BRÉVIAIRE en deux volumes, fermans à fermouers d'or, à l'usaige de Paris, ouquel mon dict seigneur dit ses heures, dont en l'un a pipe d'or et chemise de soie, et en l'autre, non.
- Ung MESSEL, où mon dit seigneur dict son service, à l'usaige de Paris, à fermouers d'argent doré.
- Deux grands livres des HEURES DE NOSTRE DAME, DE LA CROIX, DU SAINT ESPRIT, et plusieurs OROISONS ET AUTRES SUFFRAIGES, servans tous les jours en l'oratoire de mon dict seigneur, à fermoeurs et pipes d'or, dont en l'un a œilles d'or, soubz une platine d'argent.

Unes Petites Heures de Nostre Dame, qui furent à

la mère de Monseigneur, à deux petits fermoeurs d'or, deux boutons de perles et une petite pipe d'or.

- Unes PETITES HEURES ET OROISONS en françois, de plusieurs sains, couvert de bordeure d'or et de menues perles, garnies de deux fermoeurs d'or, armoiez aux armes de Flandres et de ma dame d'Artois.
- Unes Petites Heures et Suffraiges de Sains, ystoriez, à fermouers et pipes d'or aux armes d'Estampes.
- Uns SEPT PSAULMES, dont la lecteure est toute ystoirée, couvert d'une couverture de veluau azuré, fermans à deux fermouers d'argent dorés, armorés aux armes de feue ma dame d'Orléans.
- La plus grant partie des cayers d'un MESSEL, TRANSLATÉ DE LATIN EN FRANÇOIS, lequel fist faire feue la royne Blanche, et lequel a esté laissié à parfaire, pour ce que on dist qu'il n'est pas expédient de translater tel livre, en espécial le saint Canon.
- Ung PETIT PSAULTIER, ouquel a chascun psaulme une propre oroison; et le donna monseigneur de Berry à mon dict seigneur; garni de petits fermouers d'or, à fleurs de lis et une petite pipe d'or.
- Huit petis cayers : l'un contenant le Service de saint Anthoinne, saint Charlemaigne, et saint Loys de Marseille; l'autre la Feste du Sacre-

LES LIVRES DE MARGUERITE DE MALE. 297

MENT; le quatrième couvert de soie, contenant plusieurs messes, et le demourant Procession-NAIRES.

Et nous commis par monseigneur le duc de Bourgoingne, comte de Nevers et baron de Douzi, à faire paier les marchans de ce qui leur est deu par feu Monseigneur, dont Dieux ait l'âme, des biens meubles advenuz par son trespas, et a oïr, corriger et clorre les comptes des inventoires renduz par les officiers de feu Monseigneur; certiffions les choses cy-dessuz déclairées avoir esté baillées à Franchequin de Bandelze, commis et ordonné par Monseigneur à la garde d'iceulx biens; et le surplus contenuz ou grant inventoire, et qui ne sont point compris en cestuy cy, mon dict seigneur les a pris par-deverslui. En tesmoing de ce, nous avons mis noz seings manuelz, le 20e jour de mars, l'an mil quatre cens et quatre,

J. DE THOISY. - J. DE TEPLEUVE.

VI.

INVENTOIRE DE MARGUERITE DE MALE veuve de philippe-le-hardi. 1

C'est l'inventoire des joyaulx et aultres biens mœubles demourés du décès de feue très haulte et

^{1.} Voyez ci-dessus, p. 53.

puissante princesse ma dame Marghrite de Flandres, duccesse de Bourgoingne, Palatine, dame de Salins et de Malines, encommencié à Arras le sixième jour de may, l'an mil quatre cens et cinq; par maistre Jehan Langret, archediaque; Philibert de Chantemelle, escuier trenchant; Evrard Honcleme, consillier; Jean Mousquet, clerc des offices; Guiottin de Paris, escuier de cuisine; et messire Perriau, chanoine de Saint-Donat de Bruges; commis ad ce, et ordénés par nos seigneurs Jehan, duc de Bourgoingne, le duc de Lembourt, et le conte de Nevers.

HEURES ET LIVRES D'ORISONS DU COFFRE SEIGNIET A. P.

- Premièrement, ung livre enluminé où sont plusieurs ORISONS EN LATIN ET EN FRANÇOIS, lequel est mis ou dict coffre, en ung petis coffre garny d'argent. Ung aultre livre de la PROPRIÉTÉ D'AUCUNES PIERRES, mis en une boursse de veluveau vermeil.
 - Ung aultre livre en latin et une Evuangile composée de la Concorde du TEXTE DES QUATRE ÉVUANGILES, à couvertures de perles, et clauns d'or et de perles, en ung estuy de cuir couvert de drap d'or vert.
 - Unes GRANDES HEURES, en ung grant coffre garny d'argent et unes GRANDES HEURES, de cuir rouge couvertes; à clauns d'or et à ung pençoir, garny

LES LIVRES DE MARGUERITE DE MALE. 299

de neuf perles, mises en une vicse boursse de veluyau noir.

Ung petit livret de DEUX ÉVUANGILES et les HEURES DE LA CROIX, à couverture garnie d'or et de LVIII perles grosses, en ung estuy de camelot pers, à

- une grosse perle et ung bouton de menues perles. Ung petit livret de PLUISEURS ORISONS, en latin et en françois, couvert de drap de soye noir, en ung estuy de haute liche (ouvré) de P. et de M.
- Ung aultre livret de PLUISEURS ORISONS, historié d'ymaiges, couvert de cuir rouge, à clauns d'argent doré, et au pençoir, des enseignes: quatre petites perles, et deux maulvaisos pierres; mis en une boursse vermeille.
- Unes Heures où sont PLUISEURS ORISONS EN FLAMENG, et ung autre petit livret du PSAULTIER SAINT JÉRÔME ABRÉGIÉ, couvert de cuir rouge sans clauns; mis en ung sachet blanc de toille. Avec pluiseurs roles d'orisons, une viesle patrenostre et aultres escriptures.

LIVRES ROUMANS EN TROIS COFFRES, DONT L'UN EST SEIGNIET A. C.

Ung livre des FABLIAUS.

Ung livre de BALADES ET VIRELAYS.

Ung livre du Castelain de Couchy.

Ung livre de SEBILE D'AYEUL ET DE HÉLIE.

Ung livre de Salhadin et de la Prise de Constantinoble.

300 APPENDICE. - 1250 à 1720.

Le livre des Vies des anchiens Pères et des Philosophes.

Le livre des Avugles, en franchoys.

Le livre des Gherres de Constantinoble.

- Le livre de la Vie saint Grégoire.
- Le livre de Zacarye Albazarye.

LE ROUMANT DE LA CHAPELLE MARTINET.

AULTRES LIVRES ROUMANS, OU COFFRE A. O.

LE ROUMANT DU BON LARRON. DE L'ESTAT DU MONDE, et d'aultres choses.

LE LIVRE DE CASSIDOINE

LE LIVRE DE L'ESPERMACHE, autrement dit Gouver-NEMENT DU MONDE.

Ung ROUMANT DE BATAILLES.

LE LIVRE D'UN DOCTEUR APPELÉ NUE.

Ung Livre des Esbatemens et roulle d'Esbatemens. Giomansie d'Esbatemens.

Jou Nichases Buridan, prestre, tabellions apostolicques et impériaulx, ai fet escripre ceste présente coppye de l'inventoire des biens demourés du décés de feue très haute et puissante princesse et dame, ma dame Marghrite de Flandres, duchesse de Bourgoingne, etc.; et en tesmoing de ce, j'ay mis mon signe-manuel. Fette à Arras, l'an mil quatre cens et treize, le 8º jour du mois de septembre.

Buridan.

VII.

ARREST DU CONSEIL D'ESTAT POUR LES CORDELIERS DU GRAND COUVENT DE CETTE VILLE DE PARIS. ¹

Sur ce qui a esté remonstré au Roy en scn Conseil par le sieur de Mesmes, conseiller du Roy en ses conseilz et président au Parlement de Paris, père spirituel et protecteur des Cordeliers du grand Couvent de cette ville de Paris, qu'il auroit cydevant pleu à Sa Majesté d'establir sa bibliotèque et logement de son bibliotéquaire en une grande maison apartenant audit couvent, scize rue de la Harpe, proche d'icelluy couvent, et ordonner, par arrest du Conseil du xxvue may Mvic trente deux, qu'il seroit payé par chacun an au procureur dudit couvent la somme de deux mil livres, pour et au lieu du loyer d'icelle, par le Receveur général des finances de Paris; depuis par autre arrest dudit Conseil, du quatreiesme juillet MVI ° quarente ladite somme de nm livres auroit esté reduis à quinze cens livres par chacun an, qui avoyent esté depuis emploiez annuellement en l'estat de la recepte generalle des finances de

^{1.} Archives nationales, registre Z, 5998, fº 26.

Paris; et bien que la dicte maison doibt (sic) de valleur de plus de umu clivres de loyer, néantmoings lesdicts pères Cordelliers n'ont esté pavez des susdictes xv ° livres qu'avecq des peynes incroyables, et encores après de sy long recullement qu'à present il leur est encor deub demye année de mvi ° xLvii, et les années entières mvi ° XLVIII et MVIC XLIX, dontilz ne peuvent estre payez, quelques diligences qu'ilz fassent à la poursuitte de leur deub. Partant requeroit le dict sieur Président qu'il pleust à Sa Majesté pourveoir au payement du passé, et augmenter du moings jusques à deux mil livres par an ledict loyer pour en estre payé par préférance à la partie de l'espargne, si mieux n'ayment (sic) Sa Majesté mectre ladicte maison à la disposition des supplians, comme elle estoit avant qu'elle fust ocuppée par ladite bibliotèque.

Veu la dicte requeste, les dicts arrestz, tout considéré, le Roy en son Conseil a ordonné et ordonne que des premiers deniers qui seront fournis à la recepte généralle des finances de Paris des années MVI ° XLVII et MVI ° XLVIII, lesdits pères Cordeliers seront payez de 11^m 11 ° L livres qui leur sont deubs, de reste desdits loyers des dites années MVI ° XLVII et MVI ° XLVIII, par préférence à touttes autres charges et par concurence à la partie de l'espargne; que pour l'année dernière MVI ° XLIX

la somme de xv° livres emploiée en l'estat de ladite recepte généralle des finances sera paiée par concurence à la partie de l'espargne; et pour l'advenir, à commencer du premier janvier de la présente année, veult et ordonne Sa Majesté qu'il soit pavé ausdicts pères Cordeliers la somme de n^m livres par chacun an, pour et au lieu du loyer de ladite maison, et qu'à cette fin ladite somme de u^mlivres soit emploiée par chacun an ès estatz de la dite recepte généralie des finances, soubz le nom desdits pères Cordeliers, au lieu de ladite somme de quinze cens livres, pour estre ladite somme de um livres paiée sur les simples quictances du procureur dudit couvent, par concurence à la partie de l'espargne et par préférence aux autres charges.

Faict au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris, le dix-neufiesme jour de janvier MVI^c cinquante. Signé : Galland.

Le huictiesme avril, ledict arrest a esté registré.

VIII.

L'HISTOIRE DE LA BIBLIOTÈQUE DU ROY. 1

Comme c'est une chose très constante qu'il y a eu des escoles publiques dans le palais de nos rois

303

^{1.} Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits, in-4°, n°Zf1. —Cette notice, malgré les nombreuses erreurs qu'elle renferme, nous a paru digne d'être imprimée; c'est d'ailleurs, croyonsnous, la première tentative qui ait été faite pour esquisser d'une manière méthodique l'histoire de la Bibliothèque du roi.

de la seconde race, on doit aussy tenir pour certain qu'il y avoit des livres pour l'usage des maistres qu'on y faisoit venir de tous costez pour y professer les sciences.

CHARLEMAGNE, ayant affection pour les lettres, amassa deux belles bibliothèques : l'une en son palais d'Aix-la-Chapelle, qu'il ordonna par son testament d'estre venduë au proffit des pauvres, et l'autre qu'il donna à l'abbaye de l'Isle-Barbe, auprès de Lion, qu'il avoit fait bastir, où il eut Le Drad pour bibliothéquaire, et, après luy, Agobard qui furent depuis tous deux archevesques de Lion.

LOUIS LE DÉBONNAIRE donna charge à Amalarius, diacre de l'Eglise de Metz, de dresser les canons du concile d'Aix-la-Chapelle, dont la pluspart estoient tirez des Pères de l'Église, et luy fournit, pour cet effet, les livres de son palais dont il avoit besoin, " dedit ei Imperator copiam librorum de palatio " suo."

L'empereur LOTHAIRE avoit aussy des escoles et des livres en son palais, où un certain moine de Luxueil, nommé Angelomus, dit qu'il estoit venu estudier et lire les S^{tes} Escritures : «In sacro vestro » palatio sub obtentu traditionum liberalium » artium enucleationemque divinarum Scriptura-» rum, etc.» Mais en la décadence de cette seconde race, sous les rois qui furent appellez Fainéans, les livres furent bannis de leurs palais aussy bien que les estudes.

Digitized by Google

Le roy ROBERT ayant esté élevé par un excellent maistre, sçavoir Gerbert, archevesque de Reims, qui fut depuis pape, se rendit fort sçavant, et r'appella les Muses en son palais, qui en avoient esté chassées. Comme Trithème assure de luy qu'il avoit toujours quelque livre à la main, on ne doit pas douter qu'il n'en ait fait un amas considérable: « de ejus manibus liber nunquam recedebat.»

On ne trouve pas ce que sont devenus ces livres ni ceux que les autres rois, ses successeurs, avoient peu amasser. Ils estoient réduits à si peude choses du temps de Louis Hutin, que dans son Inventaire, au chapitre de ses livres, on ne trouve que cinq volumes, outre ceux d'église; sçavoir : deux livres de *Chroniques*, le roman du *Reclus*, le livre du *Tournoiment*, un livre de *Comptes* à images, et le *Jeu des Eschetz*.

Cette indifférence pour les livres et pour les estudes continua dans l'esprit de la cour jusqu'à CHARLES V, qui, ayant eu Nicolas Oresme, très habile homme, pour précepteur, il luy fit prendre le goust des belles lettres. C'est pourquoy ce prince luy donna ordre de chercher des livres pour en composer une bibliothèque, dont il eut la direction; l'engagea à faire des traductions de latin en françois, aussy bien que Raoul de Presles, Jean Corbichon et plusieurs autres, afin que les courtisans et la noblesse, qui n'entendoient pas la langue latine, qui n'estoit alor : connuë que des clercs, ne croupis-

20

sent pas dans l'ignorance, faute de pouvoir entendre les livres. Il eut donc soin de faire traduire les meilleurs autheurs, tant sacrez que prophanes: comme la *Bible*, la *Cité de Dieu*, les *Morales d'Aristote, Titelive, Valère le Grand* et plusieurs autres, qu'il fit mesme orner de miniatures, pour donner plus d'envie de les lire, ce qui s'appelloit un livre bien historié. C'est ainsy qu'il amassa une belle et curieuse bibliothèque qu'il mit à Fontainebleau.

Le roy CHARLES VI, son fils, ayant aussy de l'affection pour les sciences, comme on le lit dans le *Songe du Verger*, amassa plusieurs livres qu'il mit au Louvre, y joignant ceux de son père, qu'il fit venir de Fontainebleau pour en composer une bibliothèque royalle, dont il fit Antoine des Essarts le directeur, et après luy Garnier de St-Yon, en 1418. Il y avoit environ 860 volumes, qui estoient tous manuscritz, distribuez en trois chambres.

Ce roy estant mort en 1423, pendant que les Anglois tenoient Paris, le duc de Betfort, qui estoit régent en France, fit faire l'inventaire des manuscritz de cette bibliothèque royalle, et la prisée, qui se monta à la somme de 2,323 livres. Il en déchargea St-Yon, qui estoit alors eschevin de Paris, et s'empara de tous ces livres, qu'il fit probablement passer en Angleterre, avec les meubles les plus précieux du Louvre. J'ay veu un *Titelive* à la fin duquel ces mots estoient escritz : " Ce livre a esté envoyé des » parties de Francepar le duc de Betfort, régent, au » duc de Glocestre, son beau frère, en Angleterre, » l'an 1424. Il a esté rapporté depuis en France » par hazard.»

Louis XI, qui selon le témoignage de Gaguin, aimoit les lettres et cultivoit les sciences, « calle-» bat litteras et supra quam regibus mos est erat » eruditus, » fit une grande provision de livres à la sollicitation du mesme Gaguin qu'il avoit estably son bibliothéquaire, lequel achepta et fit transcrire les meilleurs qu'il peut rencontrer. On trouve sur les registres de la Faculté de médecine que ce Roy leur demanda à emprunter le *Rasis*, qui est un livre d'un médecin arabe, pour le faire copier. Il mit cette bibliothèque au château Fontainebleau.

CHARLES VIII, son fils, qui luy succéda, fut dès sa jeunesse, si occupé à la guerre, et mourut si jeune, qu'il n'eut pas le loisir de cultiver les lettres.

Mais Louis XII les eut en singulière estime, et fit chercher des livres de tous costez pour former une bibliothèque à Blois, où il faisoit sa demeure ordinaire.En effet, il en amassa une si considérable que Symphorien Campier, qui a escrit la vie de ce roy, le compare pour cela à Ptolomée Philadelphe, roy d'Egypte : « est bonarum litterarum amantis-

307

308 APPENDICE. — 1250 à 1720.

- simus ac librorum cupidissimus, instar Ptolemæi
- » Philadelphi, nec minus sumptuosam quam ipse
- Philadelphus bibliothecam extruxit. » Après la prise de Milan, il en fit apporter plusieurs livres,
 particulièrement pour le droict, en sorte qu'un ambassadeur, nommé Bologninus, voyant à Blois cette Bibliothèque, l'estima la première des quatre singularitez qu'il avoit remarquées en France, au raport du mesme Campier.

Quoyque M^r de Thou assure que le roy FRANçois Ier n'ait point estudié en sa jeunesse, «quamvis » a pueritia nullis litteris imbutus, » il ne laissa pasd'aymer les sciences et de les vouloir apprendre, prenant plaisir de s'en entretenir avec des scavans, particulièrement avec Jacques Cholin, qui luy tint lieu de précepteur, selon M^r de Thou, Lascaris, Budée et Chastelain. Ce fut à la sollicitation des deux premiers qu'il prit résolution de relever la bibliothèque royalle de Fontainebleau, l'an 1527; qu'il fit le mesme Budée son bibliothéquaire, puis Pierre Chastelain; qu'il envoya Guillaume Postel et Gillius dans le Levant pour achepter des manuscritz des langues orientales, ausquelz il donna 12,000 liv. pour cet effet; qu'il institua en 1531 des professeurs en ces langues orientalles, au collége de Cambray; qu'il prit dessein de le rebastir magnifiquement, et de le doter de cinquante mil escus de revenu pour y entretenir six cens escoliers, avec des maistres en toutes les facultez. Mais sa mort arresta l'exécution d'un si généreux dessein.

HENNI II succéda à cette noble inclination que son père eut pour augmenter sa bibliothèque, fit venir, comme il y a bien de l'apparence, les livres que Gillius avoit achetez en Grèce par l'ordre de François I^{er}, et donna en 1556 l'arrest qui ordonne aux libraires de fournir à la Bibliothèque royalle deux exemplaires de tous les livres qui s'imprimeroient, dont l'un estoit pour la bibliothèque de Fontainebleau, l'autre pour celle de Blois.

Après la mort de Pierre Chastelain, qui fut évesque d'Orléans, Pierre de Mondoré, con seiller au grand conseil, fut choisy pour maistre et directeur de la bibliothèque de Sa Majesté.

CATHERINE DE MÉICDIS apporta en France une partie des manuscritz de la bibliothèque de Florence, que Cosme de Médicis avoit eus du débris de celle des empereurs de Constantinople. Elle les mit en la bibliothèque de Fontainebleau avec ceux qui y estoient desjà. Et comme après la mort d'Henri II, elle se retiroit souvent à Blois, où elle est morte, elle y fit venir ses manuscritz pour les mettre en ce chasteau, avec ceux que Louis XII y avoit desjà amassez, et elle en donna la garde à l'abbé Bencinenni italien.

Quoyque les troubles des guerres de la Religion

309

qui arrivèrent sous le règne de CHARLES IX eussent porté grand préjudice aux lettres, toutefois ce jeune prince ayant esté fort bien instruit par Jacques Amiot, son précepteur, il conserva toujours de l'amour pour les sciences, et particulièrement pour la poësie, à laquelle il se divertissoit quelquefois, ce qui fit qu'il ayma toujours les livres et qu'il achepta ceux du président Ranconnet, quoyque ses finances fussent fort courtes en ces temps calamiteux, afin d'en augmenter la bibliothèque royalle, ou plustost pour réparer les pertes qu'elle avoit souffertes durant les désordres de ces guerres civiles. Il en donna la direction au mesme Jacques Amiot, son précepteur, après la mort de Mondoré.

HENRY IV estant entré dans Paris et ayant donné la paix à ses sujetz ne pensa plus qu'à leur en faire gouster les fruits et à faire refleurir les arts et les sciences par tout son royaume. Il prit donc résolution de faire venir à Paris ses deux bibliothèques, celle de Fontainebleau et celle de Blois, afin de les joindre ensemble, tant pour les augmenter plus facilement que pour servir plus utilement aux gens de lettres. Il fit donc mettre celle de Fontainebleau dans le collége de Clermont, d'où les Jésuistes estoient sortis, et ensuitte ordonna par arrest au S^r Bencinenni, abbé de Bellebranche, d'y faire aussy apporter ceux de Catherine de Médicis, qu'il avoit desjà fait venir à Paris en son logis, rue Plastrière, au nombre de sept cent soixante trois volumes, dont l'inventaire est encore à la Chambre des comptes. Et tant les uns que les autres furent mis entre les mains de Jacque de Thou, que Sa Majesté avoit choisy pour maistre de sa librairie, qui les fit relier en maroquin rouge, aux despens d'une confiscation.

Les Jésuistes ayant esté r'appellez à Paris, on leur rendit leur collége de Clermont, et l'on transporta la bibliothèque en une maison qui fut loüée auprès de S^t Cosme, appartenante aux Cordeliers.

En 1609, le mesme roy Henry IV prit la résolution de faire exécuter, en tout ou en partie, le dessein gu'avoit formé François I^{er} de faire bastir un collége royal en celuy de Cambray, tant pour y faire enseigner toutes les sciences par des professeurs rovaux dont il augmenta le nombre et les appointemens, que pour y mettre la plus ample et la plus belle Bibliothéque qui se pouroit. Il commit l'exécution de ce projet à quatre grands personnages, au cardinal Du Perron, au duc de Sully, au président de Thou et au Sr Gillot, conseiller de la Cour, qui se transportèrent sur les lieux le 23 décembre de la mesme année, et arrestèrent les desseins et les marchez des bastimens qui estoient à faire. Mais la mort impréveuë de ce grand roy en fit surseoir pour quelque temps l'entreprise.

312 APPENDICE. - 1250 à 1720.

Lons XIII, qui luy succéda, y fit travailler dès l'année suivante II en mit la première pierre le 8° aoust 1611, et y fit apporter tant de diligence que la principalle face du bastiment fut bientost mise en sa perfection; mais les troubles qui arrivèrent dans l'Estat furent cause que le reste est demeuré imparfait jusqu'à présent; en sorte que la Bibliothèque royalle n'ayant pû y estre placée, comme c'estoit le dessein, elle demeura auprès des Cordeliers, M^r le président de Thou en estant toujours le maistre, et mess^{rs} Gosselin, Casaubon et Rigault successivement les gardes sous luy. Elle ne consistoit d'abord qu'en une grande chambre, et une gallerie médiocre auprès, qui contenoit tous les manuscrits.

Ce roy, quoyque fort jeune et quoyqu'il eut peu le loisir d'étudier, ne laissa pas de penser à augmenter sa bibliothèque. Car ayant appris que Philipes Hurault de Chiverny, évesque de Chartres, avoit laissé par sa mort un nombre considérable de bons livres, et particulièrement plusieurs manuscrits, il les fit retenir pour sa bibliothèque, et en paya douze mil livres, suivant la prisée qui en avoit esté faite.

Ensuitte, comme elle se trouva desjà suffisamment remplie en 1628, et qu'il n'y en avoit point d'inventaire, on nomma M^{rs} Rigault, Hautin et Saumaise pour y travailler, ce qu'ils firent avec

une grande assiduité et une application particulière. François de Thou ayant succédé à son père à la charge de Maistre de la librairie du Roy, et Mr Rigault, qui en avoit la garde, ayant achepté, quelques années après, une charge de conseiller au · parlement de Melz, Pierre Dupuy fut substitué en sa place pour garde de la mesme bibliothèque. En 1642, après la mort de François de Thou, Hiérosme Bignon, advocat général, fut choisy par le roy, pour sa grande probité et son rare scavoir, affin de remplir sa place; Abel de Ste Marthe eut le soin des livres qui estoient restez à Fontainebleau, et M^r de Chaumont de ceux du cabinet et de la chambre du roy. Pierre Dupuy s'associa Jacques son frère, qui estoit bénéficier et prieur de St Sauveur, aussy homme de lettres, qui le survesquit et exercea son employ après sa mort. Lequel mesme légua par testament à la Bibliothèque royalle tous leurs livres, qui se montèrent à plus de 15,000 volumes, et qui sont marqués de leurs armes.

Après le décès de Hiérosme Bignon, arrivé l'an 16.., le roy Louis LE GRAND gratifia son fils, qui avoit succédé à sa charge d'avocat général et à ses mérites, de celle de Maistre de la librairie de Sa Majesté, et pourveut M^r l'abbé Colbert, docteur en Sorbonne, de la garde de la Bibliothèque.

Ce fut alors que Mr Colbert, comme sur-inten-

dant des bastimens ayant la direction des arts et des sciences, voyant que la bibliothèque du Roy ne répondoit pas à la grandeur de Sa Majesté, et qu'il y en avoit dans Paris qui estoient plus nombreuses, prit dessein de l'augmenter, soit de manuscrits, soit de livres imprimez, et, comme le lieu où elle estoit n'en pouvoit contenir davantage, il la fit transporter en deux logis auprès de son hostel, en attendant qu'on ait basty un lieu assez vaste et assez commode pour recevoir le grand amas de livres dont on prétendoit le remplir.

On choisit M^r de Carcavy, ancien conseiller du Grand Conseil, fort versé dans la connoissance des livres, pour en avoir la garde sous M^r Colbert, alors évesque de Luçon, qui le fut depuis d'Auxerre; et on luy donna charge de mettre les livres dans les appartemens de ces maisons, ce qu'il fit avec tout l'ordre que le lieu pouvoit permettre. Il s'y trouva d'abord environ 25,000 volumes, tant manuscriptz qu'imprimez, y compris la bibliothèque de M^r le duç d'Orléans qu'on fit venir du Louvre pour l'incorporer en celle de Sa Majesté.

FIN



TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

- ABBEVILLE, 1er livre qui y fut imprimé, 14.
- ABD-EL-AZYZ, ses œuvres possédées par Charles V, 32.
- ABÉLARD (P.), ses œuvres possédées par Charles V. 32.
- Académie de peinture, 257.
- ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS, 223.
- ACADÉMIE DES SCIENCES, LOUIS XIV
- assiste à une de ses séances, 188. ADAYA, médecin à Damas, 179.
- AGOBARD, bibliothécaire de Charlemagne, 2. AGOUTH (d'), chanoine de N.-D.
- AGOUTH (d'), chanoine de N.-D. de Paris, 249.
- AIGREFEUILLE, cité, 66.
- A1x, 154.
- AIX-LA-CHAPELLE, Charlemagne y rassemble une biblioth., 2.
- ALCHABITIUS, 31.
- ALENÇON (Pierre II, comte d'), Charles V lui donne un vol., 21.
- ALEXANDRE VI, pape, 60.
- ALIGRE (d'), 163.
- ALLAND, mission qui lui est confiée, 177.
- ALPHONSE 1er, d'Aragon, enrichit la biblioth. de Naples, 55.

- AMBROISE (saint), ses œuvres porsédées par Louis IX, 5.— Manu: crit de ses œuvres, 237.
- Ambrosienne (bibliothèque); sa fondation, 241.
- AMIOT (le P.), envoie de Pékin des livres au roi, 256.
- AMPÈRE (J.-J.), cité, 2.
- AMSTERDAM, 222.
- AMVOT (Jacques), maître de la librairie, 87. — Sa mort, son successeur, 97.
- ANDRÉ, patriarche d'Alep, 179.
- ANDRELINI (Fausto), volume qu'il offre à Louis XII, 76.
- ANGÉLIQUE (bibliothèque), sa foidation, 241.
- ANGLETERRE, la bibliothèque du Louvre y est transportée, 50, 51, 52.— Puis reprise en partie, 57, 58.
- ANGOULÊME, 144.
- ANGOULÉME (Charles, comte d'), sa biblioth., 58.
- ANGOULÊME (François, comte d'), 70.
- ANGOULÊME (Jean, comte d'), rachète en Angleterre des volumes



enlevés au Louvre, 57. — Note autographe trouvée sur l'un d'eux, 58.

- ANJOU (duc d'), Charles VI lui donne des vol., 27, 28. — Vol. qu'il donne à Charles VI, 24. — Vol. qu'il emporte en Italie, 37.
- Anjou (Robert d'), commence la biblioth. de Naples, 55.
- ANNE D'AUTRICHE, reliures à ses armes, 190.
- Anne de Bretagne, vol. relié à ses armes, 77.
- ANTIN (duc d'), 257.
- ANTOINE (Pierre), dresse le catalogue des livres du connétable de Bourbon, 68.
- ABGENSON (comted'), 248 et s.
- ARGENSON (marquis d'), cité, 257.
- ARISTOTE, ses œuvres possédées par Pépin le Bref, 1. — Traduites pour Charles V, 11, 12, 27, 28, 31. — Possédées par Charles VI. 39. — Par Philippe-le-Hardi, 294.
- ARMAGNAC (cardinal d'), réunit des médailles, 152.— 68.
- ARSENAL (bibliothèque de l'), vol. précieux qu'elle possède, 79, 89, 109, 249.
- ARTOIS (Robert d'), son procès, 24.
- ATHOS (le mont), 179.
- ATTICUS, 158.
- AUBEBTIN (Gautier), 38.
- AUBRIET (Nicolas), peintre, 159.
- AUGUSTIN (saint), ses œuvres possédées par Louis IX,4,5.-Prologue de la traduct. de R. de Presles, 10.-- Traduction de ses œuvres faites pour Charles V, 10,11, 14, 27. -- Possédée par Charles VI, 39.
- AUMALE (duc d'), cité, 8. Sa bibliothèque, 57.
- AUTLAND, abbé de St-Bertin, 3.
- AUTOGRAPHES : de Charles V, 12, 13.—De Jean le Bon,7—De Jean, comte d'Angoulême, 58.
- AVAUX (d'), achète des livres pour le roi, 193.

- AVICENNE, ses œuvres possédées par Charles V, 20.
- AVIENUS (Festus), 285.
- Avocars (bibliothèque des), quand elle devient publique, 241.
- AYMONT (Jean), commet un vol à la bibliothèque du roi, 204 ets.
- BACHAUMONT (mémoires dits de), cités, 250, 257.
- BAGARBIS (Ant.-Rascas de), premier garde des médailles du roi, 152.
- BAGNI (cardinal), protecteur de G. Naudé, 138.
- BA[°]F, cité, 73.
- BALE (concile de), 237,
- BALESDENS, sa bibliothèque achetée par Colbert, 231.
- BALUVE (Etienne), sa bibliothèque, 215, 216, 238. — Bibliothécaire de Colbert, 231,232,233.—Cité, 3,284.
- BANOSIUS (Th.), cité, 74.
- BAPAUME (Guill. de), 30.
- BAR (duché de), 207.
- BAR (madame de), 29.
- BABBE (l'île), Charlemagne y réunit des livres, 2.
- BARBERINI (Ant.), 170.
- BARBIÉ DU BOCAGE, garde des médailles, 279.
- BARBIER (A.-A.), cité, 261.
- BARÈRE, député à l'Assemblée tionale, 271.
- BARRE (Jean de la), bibliothée. du roi à Blois, 69, 71, 72.
- BARROIS (J.), cité, 47, 53.
- BARROIS (Th.), Van Praet se réingie chez lui, 262.
- BARTHÉLEMY (l'abbé), 261, 262.
- BARTHÉLEMY DE COURÇAY, 261,262, 264.
- BASSEPORTE (Madeleine de), peintre, 159.
- BASTIE (de la), envoie des manuscrits au roi, 240.
- BASTILLE (Papiers de la), 271.
- BATHILDE (sainte), femme de Clovis II, sa vie, 32.

- BAUCHANT (Jacques), traduit les Voies de Dieu pour Charles V, 15, 26.
- BAUDRY (F.), cité, 185, 187.
- Béarn, 177.
- BAYLE, cité, 69, 202.
- BEAUCLERC (Le), 121.
- BEAULIEU (Geoffroy de), cité, 5, 281 et s.
- BEAUTÉ (Château de), Charles VI l'habite, 30.—Charles Vymeurt, 35.
- BEAUVAIS (collége de), à Paris, 31.
- BEAUVAIS (Vincent de), son Miroir historial, 9.—Louis IX lui fournit des livres, 284. — Auteurs qu'il a cités, 285.
- BEC (Michel du), cardinal, 183.
- BEDFORD (duc de), son amour pour les lettres, 49.—S'empare de la biblioth. du Louvre, 50, 51, 52.
- Bégon (Michel), ses estampes acquises par le roi, 156.
- BEJOT (François), garde de la bibliothèque du roi, 260.
- BÉLISSIN, garde de la bibliothèque du roi, 278.
- BELLAY (cardinal du), recommande Duchâtel à François Ier, 68.
- Belleforest (Fr. de), cité, 74.
- BENCHEVINY. Voy. Benciveni.
- BENCIVENI (J.-B.), bibliothécaire de Catherine de Médicis, 101 et s. - Sa mort, 107.
- BENCIVENI (P.-D.), neveu du précédent, 107, 108. BENCIVENNY, BENCIVIGNI, BENEI-
- BENCIVENNY, BENCIVIGNI, BENEI-BEGNIUS et BENEMOUY. Voy. Benciveni.
- BERCEURE et BERCHOIRE. Voyez Bersuite.
- BERGER DE XIVREY, cité, 107.
- BERINGHEN (de), ses estampes acquises par le roi, 156.
- BERNACHE, relieur du roi, 191.
- BERNABDINS (rue des), J.-P. Bignon y demeurait, 212.
- BERRY (duc de), donne un vol. à son frère Charles V, 26.

- BERRY (Charles, duc de), sa biblioth., 52.
- BERSUIRE (Pierre de), son vrai nom, sa traduct. de Tite-Live, 10.
- BERTHE AU GRAND PIED (la reine), sa vie, 22.
- BERTY (A.), cité, 17.
- BESNIER, achète des livres pour le roi, 193.
- BÉTHUNE (Hippolyte, comte de), sa bibliothèque, 142 et s. — Sa marque bibliographique, 145.
- BÉTHUNE (Philippe de), sa bibliothèque, 142 et s,
- BETZ (de). Voy. Lallemant.
- BIBLE de Charles-le-Chauve, 4. De Jean I^{e1}, 8, 9. — Possédées par Charles V, 19, 21, 22.—Confisquée à des Juifs, 37, 38. — Donnée par le duc de Guyenne, 39.—Détériorée par J. Aymont, 205.
- BIBLIOTHÉCAIRES NATIONAUX, 262, 278.
- BIBLIOTHÉCAIRES DU ROI, 272 et s. BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
 - Emplacements:
 - au palais de la Cité, 15.
 - au palais du Louvre, 15 et s.
 - à Blois; 58 et s.
 - à Fontainchleau, 65 cts, 69 et s.
 - à Paris (lieu inconnu), 86.
 - au collége de Clermont, 98.
 - au couvent des Cordeliers, 109.
 - rue de la Harpe, 125.
 - rue Vivienne, 140.
 - rue Richelieu, 217 et s.
 - Emplacements projetés :
 - place Vendôme, 195.
 - le Louvre, 211, 257, 268, 269.
 - église de la Madeleine, 268.

Essais de publicité :

- Sous Louis IX, 5.
 - Charles IX, 87.
 - Louis XIII, 131.
- Louis XIV, 196, 197, 242.
- Louis XV, 242 et s.

TABLE DES MATIÈRES.

Catalogues et inventaires : dressé en 1373, 18 et s., 35 et s. — 1380, 35 et s. — 1410, 40 et s. — 1413, 45 et s. — 1413, 45 et s. — 1418, 45 et s. — 1418, 45 et s. — 1518, 64. — 1559, 81. — 1622, 128 et s. — 1675, 201. — 1688, 202 et s. — 1690, 204. — 1699 & 1759, 245.

Nombre de volumes :

En 1373, 19.

1380,	35.
1410,	44.
1423,	47.
1544,	72 et s
1642,	128.
1661,	141.
1669,	170.
1688, 1	194.
1698,	194.
1714, 9	207.
1721.	219.
1722, 2	220.
1790,	261.
1818, 2	271.
	271.

Estampilles employées : 132, 191, 192, 193, 266, 267.

Voy. Dépôt légal.—Estampes. — Maîtres de la librairie.— Médailles, etc. BIBLIOTHÈQUES : Voy. Ambrosienne. Angélique. Arsenal. Avocats. Baluze. Béthune. Bignon. Bigot. Blois.

Bodleyenne. Bourgogne. Brienne. Brcdeau. Bulteau. Carmes. Catherine de Médicis. Colbert. Doctrine chrétienne. Duchesne. Dupuy. Escurial. Falconet. Faure. Fontainebleau. Fouquet. Gaignières. Gaulmin. Gotha. Huet. Hurault. Jésuites. La Rochelle. Louis-le-Grand (collége). Louvre. Mazarine. Médecine (Ecole de). Mentel. Mesmes (de). Montchal. Muséum. Naples. Notre-Dame de Paris. Orléans (G. d'). Pavie. Pithou. Richelieu. Saint-Germain des Prés. Saint-Victor. Sainte-Chapelle. Sainte-Geneviève. Sainte Marguerite. De Thou. Trichet. Université. Vienne. Ville de Paris. BIGNE (Gaces de la), son poëme sur la chasse, 8.

- BIGNON (Armand-Jérôme), maître de la librairie, 241.
- BIGNON (Jean-Frédéric), maître de la librairie, 257. — Cherche à réorganiser le Dépôt légal, 258. — Se retire, 260.
- BIGNON (Jérôme I), maître de la librairie, 127. — Sa bibliothèque, 212.
- BIGNON (Jérôme II), maître de la librairie, 133, 135. — Sa bibliothèque, 212.
- BIGNON (Jérome III), maître de la librairie, 275.
- BIGNON (J.-P.), maître de la librairie, 212. — Sa bibliothèque, sa marque, 213. — Divise la bibliothèque du roi en quatre départements, 214. — Prend sa retraite, 241. — 242, 245.
- BIGNON DE BLANZY, maître de la librairie, 241.
- BIGOT (Jean), sa bibliothèque et son ex libris, 201, 202.
- BIGOT (Louis-Emeric), sa bibliothèque, 261 et s.
- BLANCHE DE BOURBON, 21.
- BLANCHET (Jean), copie le catalogue de G. Malet, 19. — En fait le récolement, 35, 36.
- BLANCHET (LOUIS), 37.
- BLOIS, biblioth. qu'y forment les princes d'Orléans, 55 et s. — Louis XII y transporte la biblioth. du roi, 58.—François I^{er} la réunit à celle de Fontainebleau, 69 et s. — Combien elle possédait de vol., 72.—144,152, 159.
- BLONDEAU DE CHARNAGE, 256.
- BLONDEL (Fr.), architecte, cité, 155, 221.
- BOCCACE (J.), 55, 238.
- BODLEYENNE (bibliothèque), sa fondation, 241.
- BOIVIN (J.), nommé garde des manuscrits, 214.—Extrait d'une de ses lettres, 195. — Sa mort, 241.— Cité, 50, 105,146.

- BOLLANDISTES, cités, 283.
- BOLOGNINI (L.), vers qu'il adresse à Louis XII, 61.
- BONIFACE VIII (procès de), 236.
- BONNAC (marquis de), envoie des manuscrits au roi, 240.
- BONNABDOT (A.), cité, 127.
- BORNEMANN (l'abbé), bibliothécaire de J.-P. Bignon, 213.
- BORBOMÉE (cardinal), fonde la bibliothèque Ambrosienne, 241.
- Boudon, trésorier à Montpellier, envoie des manuscrits à Colbert, 186.
- Bounor (P.-J.), garde de la bibliothèque du roi, 276.— Catalogue dressé par lui, 245.
- Bougy (Alf. de), cité, 217.
- BOUHIEB, 80.
- Bouillon (cardinal de), sa bibliothèque, 221.
- BOUILLON (duc de), 251.
- BOUILLON (Godefroi de), sa chronique, 29.
- BOULANCOURT, 207.
- BOULAY (E. du). Voy. Duboulay.
- BOULLIAU (Ism.), bibliothécaire de J.-A. de Thou, 169, 170, 172.
- BOURBON (cardinal de), réunit des médailles, 152.
- BOURBON (connétable de), ses livres confisqués, 68. — Son procès, 236.
- BOURGOGNE (ducs de), leur bibliothèque, 52, 53.
- BOURZEIS (abbé de), 232.
- BOYET, relieur de Colbert, 234.
- Boze (Cl. de), garde des médailles du roi, 279.
- BRANLART (Jacques), conseiller au Parlement, 47.
- BRANTOME, cité, 66, 101.
- BRESSUIRE, patrie de Pierre dit Berchoire, 10.
- BRETAGNE (duché de), 21.
- BRÉTIGNY (paix do), 9.
- BRÈVES (marquis de), ses manuscrits et ses caractères orientaux, 120.

- BRICE (Germain), cité, 55, 149,154, 172, 217.
- BRIENNE (manuscrits dits de), leur histoire, 146 et s.
- BRIENNE. Voy. Loménie.
- BRIENNE (comte de), ses médailles achetées pour le roi, 154.
- BRISSON (Barnabé), sa conduite pendant la Ligue, 91, 94, 96.— Vole la bibliothèque du Roi, 97.—Rassemble des médailles, 152.
- BRITISH MUSEUM, 8.
- BBODEAU (Julien), sa bibliothèque, 198.
- BRONOD, notaire à Paris, 239.
- BROSSARD (Sébastien), lègue au roi sa bibliothèque, 222.
- BRUCE (le voyageur), livre qu'il donne au roi, 183.
- BRUGES (L. de). Voy.Gruthuyse.
- BRUNEAU (l'abbé), bibliothécaire de Gaston d'Orléans, 152, 158, 159.
- BRUNET (Gustave), cité, 171, 172, 203, 217.

BUDÉ (Guillaume), maître de la librairie du roi, 65, 66. — Sa mort, 68. — Sabibliothèque, 98.

- BUIGNE (G. de la). Voy. Bigne.
- BULTEAU (Charles), sa bibliothèque, 207.
- BUBEAU (Laurent), confesseur de Louis XII, 184.
- BUREAU. Voy. Dampmartin et Essars ('les).
- BURGOS (Guillaume de), sa Chronique trad. pour Charles V, 13. BURIDAN (Nicaise, 300.
- Burnary ofto 000
- BURMANN, cité, 226.
- BUVAT (Jean), copie les catalogues de 1698, 201 et s. — Extraits de son Journal, 219.
- CABINET DU ROI, estampes connues sous ce nom, 155.
- CALPURNIUS, 285.
- CAMBRAI (collége de), 110.
- CAMBRAI (traité de), 236, 239.
- CANGÉ (J. de), ses livres achetés

pour le roi, 240.

- CAPPERONNIER (Jean), garde de la bibliothèque du roi, 276. — Catalogue dressé par lui, 245. — Ses manuscrits, sa mort, 260. — 252, o 256.
- CAPPERONNIER (J.-A.), garde de la bibliothèque du roi, 277.
- CARCASSONNE, les archives du chapitre, 186.
- CARCAVI (de), bibliothécaire de Colbert, 231.—Puis garde de la bibliothèque du roi, 149.— Classe le cabinet des médailles, 153.—
 Dresse le catalogue de la bibliothèque de Fouquet, 159. Sa bibliothèque achetée pour le roi, 161. Prend sa rotraite, 187.—165, 166, 188, 201, 232.
- CABMES DE LA PLACE MAUBERT, leur bibliothèque, 183 et s.
- CARRA, bibliothécaire national,261. —Guillotiné, 262.
- CABY (de), ses médailles achetées pour le roi, 250.
- CASAUBON (Isasc),ami de P.Pithou. 104.— Garde de la librairie sous Henri IV, 110.— Scs dernières années, sa mort, 117, 118. Ce qu'il dit des catalogues de la bibliothàque du roi,128.— Cité, 117, 118, 128.
- CASSIEN (Jean), ses œuvres trad. pour Charles V, 13.
- CASSINI, livres qu'il donne à la bibliothèque du roi, 183.
- CATALOGUES. Voy. Bibliothèque du roi.
- CATHERINE DE MÉDICIS, SA bibliothèque, 100 et s.— Reliures exécutées pour elle, 109.— Ses médailles, 151.
- CATHERINE DE MONTPENSIER, Charles VI lui donne un volume, 31.
- CATULLE, 201.
- CAUSSIN DE PERCEVAL, garde de la bibliothèque du roi, 277.
- CAYLUS (comte de), ses estampes acquises parle roi, 156.



- CERISIERS (Barnabé de), maître des comptes, 102.
- CHABANNES (Jean de), 92, 98.
- CHALCIDIUS, 285.
- CHALLINE (Ch.), cité, 139.
- CHAMELY (Nicole de), femme de G. Malet, vol. à ses armes, 29. —Monument qui la représento, 39.—Rend compte après la mort de son mari, 40.
- CHAMFORT, bibliothécaire nation. 1, 261.
- CHAMPIER (Symph.), 61.
- OHAMPOLLION-FIGEAC, cité, 261.
- CHAMPSNEUFS (le P.), bibliothécaire de Fouquet, 160.
- CHANCEY (abbé de), garde des estampes, 280.
- CHANDELIEB, sa bibliothèque achetée par Colbert, 281.
- CHANTEMELLE (Ph. de), 298.
- CHABITÉ (Jean de la), 184.
- CHABLEMAGNE, sa biblioth.; livres écrits par lui, 5. — Son testament, 8. — Savie, 22.
- CHARLES II, le Chauve, sa bibliothèque, 3.— Bible qui porte son nom, 4.
- CHABLES IV, roi de France, ses livres, 6.
- CHARLES V, roi de France, son amour pour les lettres, 10. — Traductions faites par ses ordres, 11 et s.—Sa signature, 12. —Note autographe de lui, 13.— Transporte sa biblio h. de la Cité au Louvre, 15 et s. — Y travaillait la nuit, 17. — Vol. donnés par lui, 21, 23, 28, 31. — Sa mort, 35.
- CHABLES VI, roi de France, vol. qui lui ont servi, 21, 23, 24, 25, 30, 81. — Son sacre, 26. — Vol. donnés par lui, 22, 27, 28, 29, 30, 81. — Invent. de ses livres en 1410, 40 et s. — En 1413, 45 et s.

- --Ses bibliothéc., 37, 40, 44, 45. -- Sa mort, 47.--Son mausolée, 50. -- Son histoire manuscrite, 287.
- CHARLES VII, roi de France, 52.
- CHABLES VIII, roi de France, dépouille la biblioth. de Naples, 55.
- CHABLES IX, roi de France, transporte la bibliothèque du roi de Fontainebleau à Paris, 86.— La reliure sous son règne, 83, 87 et s.— Sa devise, 89.— Achète les médailles de Grolier, 151.
- CHABLES LE MAUVAIS, roi de Navarre, 29.
- CHARLES LE TÉMÉRAIRE, SOS livros, 53.
- CHARBON (R.), cité, 66.
- CHARRON, auditeur des comptes, ses médailles achetées pour le roi, 154.
- CEARSIGNÉ (de), vend au roi les livres de D. Huet, 254 et s.
- CHASTEL (Jean), conséquences de son attentat, 98 et s.
- CHASTBE (G. dela), femme de J.-A. de Thou, 169.
- CHATILLON (cardinal de), réunit des médailles, 152.
- CHAULIAC (Gui de), sa chirurgie, 24.
- CHAUMONT (Jean de), garde des médailles du roi, 152.
- Снадет (de), 266.
- CHENAULT, commissaire du roi, 94.
- CHÉBUEL, cité, 160.
- CHEVALIER (l'abbé C.), cité, 101.
- CHEVILLIER (A.), cité, 67.
- CHINE, l'empereur envoie des livres à Louis XIV, 198.- 256.
- Сню (l'île de), 179.
- CHIVERNY (de), chancelier, sa bibliothèque, 123.
- CHOMEL, cité, 173.
- CHRÉTIEN (Florent), bibliothécaire du président de Mesmes, 223.
- CHRÉTIEN (Gervais), donne un vol. à Charles V, 25.— Charles V lui

donne deux vol., 81.

Christmen (Guy), bailli de Rouen, 80.

- CHBISTINE DE PISAN, citée, 10, 11, 18, 20, 21.
- CHRISTINE, reine de Suède, veut acquérir la bibliothèque du comte de Béthune, 142. — A R. Trichet pour bibliothécaire,148, 159. — Cherche à acheter la bibliothèque de G. Gaulmin, 160. — Puis celle du président de Mesmes, 223.

OICEBON, 285.

- CITÉ (palais de la), on lui enlève la bibliothèque du roi, 15, 16.
- CLAIBAMBAULT, sa conduite vis-àvis de Gaignières, 208, 209.
- CLAUDE DE FRANCE, vol. reliés à ses àrmes, 78.
- CLAUDIEN, 201, 285.
- CLÉMENCE DE HONGBIE, inventaire de ses livres, 290.
- CLÉMENT (Nicolas), garde de la bibliothèque du roi, lui lègue des estampes, 155, 201. — Drésse le catalogue dit de 1675, 201. — Laisse voler la bibliothèque. Legs qu'il lui fait, 205.
- CLÉMENT (P.), cité, 153, 154, 159, 166, 177, 182, 188, 186, 232, 288.
- CLERMONT (collége de). Voy. Louisle-Grand (collége).
- CLÈVES (Marie de), sa mort, 89.---Reliures à son nom, 91.
- CLOTILDE (sainte), sa vie, 82.
- Cognac (château de), biblioth.qu'y
- forme Charles d'Angoulême, 58. COINTREAU, garde des médailles,
- 279. COLBERT (Bibliothéque de), comment formée, ses bibliothécaires, estimée à quelle somme, 216, 281. — Ouverte aux savants. Passe aux fils de Colhert, 982. 241.—Son catalogue, 233.— Reliure des volumes, 234.— Vente des imprimés, 235.— Inventaire des manuscrits, 236, 297.— IIs

- COLBERT (Charles-Éléonore), hérite de la bibliothéque du grand Colbert. Vend les imprimés, 235. — Offre les manuscrits au roi, 238. — En reçoit 300.000 livres, 239.
- COLBERT (J.-B.), prend la direction de la bibliothèque du roi, 141.--- Y fait entrer les manuscrits dits de Brienne, 146, 148.-Fait acheter les livres de R. Trichet, 148.—Transfère la bibliothèque dans la rue Vivienne, 149. - Situation de son hôtel, 150. -Fait poursuivre les assassins de l'abbe Bruneau, 153.-Enrichit le cabinet des médailles du roi, 153, 154. — Achète les estampes de Mich. de Marolles. 155. Et la bibliothèque de G.Gaulmin, 161.- Dépouille celle de Mazarin, 162 et s .-- Agrandit la bibliothèque du roi, 167. — Misbibliographiques qu'il sions dirige, 176 et s.—Sa mort, 187.-Fait visiter an roi la bibliothèque. S'occupe des reliures, 188. -Ses armoiries, 235.--Ses lettres citées, 153, 154, 159, 166, 177, 182, 183, 186, 232, 288. - Voy. Bibliothèque de Colbert.
- Colbert (Jacques-Nicolas), archev. de Rouen, hérite de la bibliothèque de Colbert, 232.---166.
- COLBERT (Louis), garde de la bibliothèque du roi, 187.
- ColBEET (Nicolas), garde de la bibliothèque du roi, 185, 141.--Et intendant des médailles, 158. -- Sa mort, 187.
- COLBERT (rue), 219, 220.
- COLBERT. Voy. Seignelay.
- Colléges. Voyez : Beauvais. Cambrai. Ecossais. Louis-le-Grànd.
 - Mátina Manmala

Presles.

Tréguier.

- COLONNA (Gilles), ses Œutres, 24, 298.
- Columelle, 285. Complegne. Voy. Sainte-Marie et Dominicains.
- CONCHES (Guillaume de), Dialogue compose par lui, 9.
- Condé (prince de), réunit des mé-
- dailles, 151. Congnée (Mathieu), relieur de Charles V, 30.
- CONSTANTINOPLE, 101, 180, 222.
- Conty Evrard de, médecin de Charles V, traductions qu'il fait pour lui, 12.
- CORBECHON (Jean), sa biblioth., ses traductions, 13, 14.
- CORDELIERS DE PARIS, LOUIS IX leur lègue des livres, 5. - Recoivent en dépôt la bibliothèque du roi, 109 .- Leur bibliothèque, 110.-Louis XIII les visite, 118, -Se débarrassent de la bibliotheque du roi, 125. - Arrêt rendu en leur faveur, 301.
- CORONELLI (V.), globes exécutés par lui, 221.
- Coste (Hilarion de), cité, 102.
- COTELIER, dresse le catalogue des manuscrits grees du roi, 204.
- COTTON (le P.), 118.
- Couls (Hervé de), 38.
- COURCELLES (Marguenat de), 220.
- COURTEVACHE (Andre), clerc' des comptes, 47.
- COUSINERY, ses médailles, 260.
- COUTILLIER (Denis), libraire, 47.
- COYPEL (C.-A.), garde des estampes, 280.
- CRAMOISY (F.-L.). imprimeur du roi, 163.
- CRAMOISY (S.-M.), imprimeur du roi, 168
- CRAMOISY, libraire, donne ses livres aux Jésuites, 100.
- CREVIEB (J.-B.), cité, 11, 283.

CUJAS, 137.

- DACTER, lègue ses livres au roi, 222.
- DAGUESSEAU, intendant à Toulouse, 186.
- DAMPMARTIN (Bureau de), fait l'invent. des livres de Charles VI, 41, 42,
- DAMPMARTIN (comte de), 92, 93.
- DAN (P.), cité, 65.
- DANGEAU (Journal de), cité, 187.
- DAUNOY (Thomas), maître des comptes, 45, 46.
- DAUSSONVAL (Jean), confesseur du duc de Guyenne, 38.
- DÉCRÉTALES (les), 20, 23.
- DELABORDE (H.), cité, 157.
- DELACROIX, garde des estampes a la Bibliothèque, 156.
- DELACROIX (Jean), maître des comptes, 45, 46.
- DELAHAYE, nommé garde du cabinet des estampes, 214.
- DELISLE (L.), cité, 196, 203, 207, 209, 217, 226, 231, 233, 239.
- DENIS L'ARÉOPAGITE (saint), ses œuvres possédées par Pépin le Bref, 1, 2.
- DENNERY, ses médailles, 260.
- Dépôt légal des livres :

Ordonn. de			
-	1558.		
Déclarat. de			
Arrêt de	1623.	_	227.
-	1642.		
	1698.		
	1720.		229.
Réglement de			
Invitation de	1773.	-	258.

DEPPING, cité, 200.

- DESAULNAIS, garde de la bibliothèque du roi, 277.
- DESCHAMPS (Adam), notaire, 47.
- DESLANDES, cité, 283.
- DESPOBTES (Philippe), donne des livres au collège de Clermont, 100.

- DESPRÉAUX (l'abbé), 207.
- DIANE DE POITIEBS, vol. reliés à ses armes, 78. Rassemble des médailles, 152.
- DIBDIN, cité, 251.
- DIGESTE (le), 29.
- DIPY, dresse le catalogue des manuscrits orientaux du roi, 204.
- DOAT (le président), mission qui lui est confiée, 176.
- DOCTRINE CHRÉTIENNE, sa bibliothèque devient publique, 241.
- DOLET (Etienne), 79.
- DOMINICAINS DE COMPIÈGNE, Louis IX leur lègue des livres, 5.
- DOMINICAINS DE PABIS, LOUIS IX leur lègue des livres, 5.
- DORMANS (cardinal de), donne un vol. à Charles V, 31.
- DOUCEUR (Louis), relieur du roi, 191.
- Douer-D'ABCQ, cité, 48.
- DRIESCHE (Jean de la), trésorier de France, sert d'intermédiaire à Louis XI, 53.
- DBOUET, 252.
- DROUIN (l'abbé), ses manuscrits acquis pour le roi, 240.
- DUBOIS, relieur du roi, 191.
- DUBOULAY (Eg.), cité, 10, 11.
- DUBREUL (J.), cité, 44.
- DUBROWSKI (Pierre), 271.
- DUBUISSON, vend des livres au roi, 256.
- Duc (Fronton du), bibliothécaire du collége de Clermont, 100.
- DUCANGE, dresse le catalogue des manuscrits grecs du roi, 204. — Ses manuscrits achetés pour le roi, 247.
- DUCHATEL (Pierre), maître de la librairie du roi, 68. — S'occupe surtout des reliures, 75. — Sa mort, 79.
- DUCHESNE AÎNÉ, garde des estampes du roi, 280.
- DUCHESNE (l'abbé), bibliothécaire de Colbert, 281.
- DUCHESNE (André), sort de sa bi-

bliothèque, 206, 231, 286.

- DUCHESNE (François), 206.
- DUCHESNE (J), cité, 149, 156.
- DUMOLINET, cité, 151.
- DUPERBON (cardinal), 110, 111.
- DUPLESSIS (G.), cité, 155, 157,206.
- DUPRÉ, maître des comptes, cherche à s'emparer de la biblioth. du roi, 91, 94.
- DUPUIS (C.-F.), bibliothécaire du prince de Soubise, 171.
- DUPUY (Claude), sa bibliothèque, 187.
- DUFUY (Jacques), nommé garde de la bibliothèque du roi, 127, 188. — Sa mort, sa bibliothèque, 134 et s.— Dresse le catalogue de la collection de J.-A. de Thou, 169, 172.
- DUPUY (Pierre), recueil de pièces qu'il forme, 108 .-- Prend possession des livres de P. Pithou. 104.-Fait l'estimation des manuscrits de Ph. Hurault, 123.-Nommé garde de la bibliothèque du roi, 127.- Dresse un catalogue, 128. — Sa mort, 133. — Sa bibliothèque, 135.— Ami de G. Naudé, 138. - J.-A. de Thou lui légue des manuscrits, Ant. de Loménie lui en donne, 146. — Lègue ses manuscrits à Fr. de Thou, 138, 147.- Dont il avait été le bibliothécaire, 169. - 172.
- DUBAND, relieur du roi, 191.
- DURANTI (G.), évêque de Mende, son*Rational* traduit pour Charles V, 12, 27.—Exemplaire racheté à Londres, 57, 58.
- DUVIVIER (Hennequin), orfèvre de Charles V, 44.
- Dux (Nicolas), dresse le catalogue des livres de Blois, 70, 71, 72.
- EBBON, bibliothée. de Louis Ier, 3.
- Echecs (Traités sur les), 6, 9, 25, 286.
- Ecossais (collége des), 216.
- EDOUABD III, roi d'Angleterre, 29.

- EGINHARD, cité, 2, 9.
- EMEBY, conseiller d'Etat, 105.
- ENOCH (livre d'), 183.
- EPABQUE (Ant.), vol. qu'il donne **a**u roi, 68.
- EPERNON (duc d'), 154.
- ESCUBIAL (bibliothèque de l'), posséde celle de C. Lascaris, 73.
- ESOPE, ses Fables, 25, 285, 294. ESSARS (Antoine des), bibliothéc. de Charles VI, 40 et s. - Destitué, 44, 45.
- Essabs (Pierre des), sa mort, 45.
- ESTAMPES (cabinet des), son origine et son histoire, 155 et s., 214, 248, 256, 259, 260, 264, 280.
- ESTAMPILLES. Voy. Bibliothèque du roi.
- ESTIENNE (Robert), ses caractères grecs, 73. - Défendu par Duchâtel, 79.
- ESTRADES (d'), abbé de Moissac, 185.
- Estrées (César, cardinal d'), sa bibliothèque, 221.
- Estrées (Gabrielle d'), son livre d'Heures, 221.
- Eusèbe, manuscrit de ses œuvres, 237.
- Eve (Clovis), relieur, sa marque, 113.
- Eve (Nicolas), relieur de Henri IV, 118.
- EVREUX (Jeanne d'), vol. qui lui a appartenu, 22.
- FABRICIUS, cité, 68.
- FALCONET (André), 251.
- FALCONET (Camille), chargé d'estimer les manuscrits de Colbert, 235. — Sa bibliothèque, 250 et s.
- FAUCHET (Claude), 229.
- FAUGÈRE (P.-A.), cité , 172.
- FAURE (le P. Ant.), sa bibliothèque, 199, 200.
- FELIBIEN, cité, 50, 98, 105, 143, 149, 283.
- FERDINAND D'ARAGON, enrichit la bibliothèque de Naples, 55.
- FEBRIÈRES (Loup de), 286.

- FEVRET DE FONTETTE, Sa collection achetée pour le roi, 156, 256. FINIGUERBA (estampes de), 260.
- FLANDRE (manuscrits relatifs à la), 236, 239.
- FLEURY (l'abbé), cité, 283.
- FLORENCE (concile de), 287.
- FLOBUS, manuscrit de ses œuvres, 237.
- Foix (collége de), ses manuscrits, 186.
- Fondule (Jérome), achète des manuscrits pour le roi, 66.
- FONTAINEBLEAU, François 1er y crée une bibliothèque, 65.—Il y réunit celle de Blois, 69. — Son catalogue, 73. — Sa description , 74. — Ses manuscrits grees, 81. — Reçoit la bibliothèque d'Aimar de Ranconet, 81. Louis XIII songe à y rétablir une bibliothèque, 121 et s.
- FONTANIEU (DE), sa bibliothèque achetée pour le roi, 255.
- FONTENAY (le P.), rapporte des volumes de la Chine , 198.
- FOUCAULT (!'intendant N.-J.), missions que lui donne Colbert, 185,187.
- FOULECHAT (Denis), traduct. qu'il fait pour Charles V, 15, 28.
- FOULHIAC (abbé de), mission qu'il remplit, 185.
- FOUQUET (Jean), enlumineur de Louis XÌ, 59.
- FOUQUET (le surintendant), donne des livres au collége de Clermont, 100. - S'empare des manuscrits rassemblés par Ant. de Loménie, 148. — Achete une partie des livres de R. Trichet, 148. - Histoire de sa bibliothèque, 158 et s., 198, 241.
- FOURMONT (Michel), garde de la bibliothèque du roi,276. - Mission bibliographique qu'il recoit, 222.
- FOURNIER (Edouard), cité, 86, 116, 157, 172.

- FOURNIVAL (Richard de), son Bestiaire, 22, 25.
- FOURNY (Caille du), lègue des manuscrits au roi, 207.

FBANCFOBT, 222.

- FRANÇOIS Ier, roi de France, ses bibliothéc., 63, 64. — Crée une biblioth. à Fontainebleau , 65 et S. — Crée la charge de maître de la librairie, 65. — Ms. qu'il fait acheter, 66 et s. - Réunit la biblioth. de Blois à celle de Fontainebleau, 69. — La reliurc sous son règne, 77. — Bassemble des médailles, 151.
- FRANÇOIS II, roi de France, la biblioth. du roi et la reliure sous son règne, 81 et s.
- FREIGIUS (J.-E.), cité, 74. FRÈRES MINEURS. Voy. Cordeliers.
- FRESNE (du). Voy. Trichet.
- FROISSART (manuscrit de), 238.
- FRONLAY (Cto de), envoie des manuscrits au roi, 240.
- GACES. Voy. Bigne.
- GAGUIN (Robert), son épitaphe, 53. - Date de sa mort, 55. -Cité, 10, 52.
- GAIGNIÈBES (Roger de), ses estampes acquises par le roi, 156. – Sa bibliothèque , 208, 209.
- GALIEN, 285.
- GALLAND (Antoine), mission qui lui est confiée, 178. — Achète des livres et des médailles pour le roi, 153, 193. - Lui lègue des manuscrits orientaux, 207.
- GALLOIS (l'abbé), garde de la bibliothèque du roi, 187.
- GANEAU, libraire, 215.
- GABIN LE LOHEBAIN, 9, 10.
- GARWARD, bibliothéc. de Louis Ier, 8.
- GAULMIN (Gilbert), sa bibliothèque, 161.
- Génébrard, cité, 65.
- GEBMAIN (Michel), extrait d'une de ses lettres, 195, 196.
- GEBNANDUS, bibliothéc. de Char-

lemagne, 2.

- GEBVAIS (Jacques), 88.
- GESNER (C.), cité, 2.
- GIBERT, ses livres achetés pour le roi, 256.
- GILDÉ (Nosrallah), médecin arabe, donne des manuscrits à Louis XIV, 198.
- GILLES (Pierre), bibliothéc. à Fon-tainebleau, 65. Achète des mss. pour le roi, 66. - Ses aventures, 67.
- Gilles de Rome. Voy. Colonna (G.)
- GILLOT, ami de P. Pithou, 104, 111. GIBEY-DUPRÉ (J.-M.), garde de la
- Bibliothèque, 278. GISORS (A.-J.-B. de), cité, 268.
- GIVEN (cardinal de), réunit des médailles, 152.
- GLANVILLE (Barthélemy de), traduct. de son de proprietate rerum, 13, 14, 29, 89, 293.
- GLOBES DE COBONELLI, 221.
- GLOCESTER (duc de), le duc de Bedford lui envoie un vol., 52.
- GOBELIN (Balthasar), trésorier de l'épargne, 116.
- GODEFROY (Denis), dresse l'inventaire des manuscrits dits de Brienne, 148. - Mission qui lui est confiée, 177.
- GODONESCH, garde des médailles du roi, 279.
- GOLEIN (Jean), carme, traductions qu'il fait pour Charles V, 12, 27. - Bienfaiteur du couvent des Carmes, 184.
- Gomboust (plan de), cité, 125.
- GONESSE (Nicolas de), traduit Valère Maxime , 14 , 28.
- GOSSELIN (F.-P.), garde des médailles du roi, 279.
- bibliothécaire Gosselin Jean), du roi, 79. - Transporte la bibliothèque de Fontainebleau à Paris, 86. - Sa conduite pendant la Ligue, 91 et s. - Becoit en dépôt les mss. de Catherine de Médicis, 107, 108, - Bes der-



- Gotua (bibliothèque de), 177.
- GUULAIN (J.), Voy. Golein.
- GOUNN (R.-P.), garde du Trésor, 239.
- GRANEVAL (Girard de), 44.
- GRANGIER (J.), sa bibliothèque, 178.
- GRÉGOIBE (saint), pape, ses œuvres possédées par Louis IX, 5.
- GBENAISIE (Jean), dresse le catal. des livres de Blois, 70, 71, 72.
- GBOLIER, volumes provenant de sa bibliothèque, 202.
- GROSBOIS (Jean), menuisier, travaille au Louvre, 16.
- GROSLEY, cité, 102, 105, 171.
- GROTIUS (Hugues), 131.
- GEUTHUYSE (Louis de la), sa biblioth., 59. - Ses armes, 60.
- GUÉNEGAUD (de), 144.
- Gui (Bernard), ses œuvres trad. pour Charles V, 13.
- GUIBLET, nommé garde du cabinet des titres, 214.
- GUIGNARD, bibliothécaire du collége de Clermont, est pendu, 99.
- Guignes (de), cité, 120.
- GUILHERMY (de), cité, 39. GUIOTTIN DE PARIS, 298.
- GUYENNE (manuscrits relatifs à la), 286.
- GUYENNE (Charles, duc de), Charles VI lui donne un vol., 31. - Don qu'il fait au roi, 38, 39.
- HANNEQUIN (Gilles), relieur de Louis XII, 77.
- HABDY (Claude), ses manuscrits achetés par Colbert, 231.
- HABLAY (Achille de), ami de P. Pithou, 104. - Sa bibliothèque achetée par Fouquet, 159.
- HARLAY (Achille IV de), lègue des livres au collége Louis-le-Grand, 100.
- HARPE (rue de la), la bibliothèque
- du roi y est installée, 125, 149. HAUDIQUES DE BLANCOUS, ses livres

,

confisqués, 206.

- HAURÉAU (B.), cité, 2, 102, 205.
- HAUTAIN, dresse un catalogue de la bibliothèque du roi, 128.
- HENBI II, roi de France, peu bibliophile, 75. - La reliure sous son règne, 78. -- Enrichit le cabinet des mé lailles, 151.
- HENRI III, roi ce France, la reliure sous son : ègne, 89 et s. -Sa biblioth. vindue à l'encan, 91.
- HENRI IV, roi de France, confisque à l'abb. de St-Denis la Bible de Charles-le-Chauve, 4. - Sa conduite vis-à-vis du président de Neuilly, 93. - Transfert la bibliothèque au collége de Clermont, 98. — Conséquences de l'attentat de J Chastel, 99. -Veut acquérir les mss. de Catherine de Médicis, 107. - Songe à déplacer la Bibliothèque, 110. La reliure sous son règne, 111 et s. - Enrichit le cabinet des médailles, 152.
- HENRI VI, roi d'Angleterre. 49.
- HENRI II. duc de Normandie. 9.
- HEBBELOT (d'), dresse le catalogue des manuscrits arabes, 204.
- HÈRE (Denis de), conseiller du roi, 108.
- HEBENNIUS, 285.
- HESDIN (Simon de), sa traduct. de Valère-Maxime, 14, 28.
- HILAIRE (saint), manuscrit de ses œuvres. 237.
- HILDUIN, abbé de St-Denis, bibliothéc. de Charles II, 3.
- HIPPOCRATE, SES œuvres possédées par Charles V, 20, 31.
- HIBE (Philippe de la), cité, 221.
- Honclème (E.), 298.
- HOPITAL-GÉNÉRAL, 228, 229.
- HOBACE, 285.
- HOBLOGE, envoyée par Paul Ier à Pépin-le-Bref, 2.
- HOSPITAL (chancelier de l'), réunit des médailles, 151. - 89.

- HUET (Daniel), sa bibliothèque, 252 et suiv. Cité, 127, 139, 148, 161, 167, 172.
- HUBAULT (Jean), sa bibliothèque, 128.
- HUBAULT (Philippe), sa bibliothèque, 123. - Ses armes, 124.
- INDES (compagnie des). 222.
- INFORTIAT (Î'), 29. INNOCENT III, son liber miseriæ, 25.
- INVALIDES (hôtel des), 207.
- INVENTAIRES. Voy. Bibliothèque du roi.
- ISABELLE DE BAVIÈRE, Charles VI lui donne un vol., 28.
- ISAMBERT, cité, 119, 214.
- ISPAHAN, 180.
- JACOB (le P. Louis), cité, 10, 15, 58, 101, 105, 109, 120, 133, 139, 157, 158, 167, 171, 173, 198, 203, 214. 226
- JACOBINS. Voy. Dominicains.
- JACQUES, relieur de Jean I^{er}, 8.
- JAULT, vend des volumes au roi, 259.
- JEAN Ier, roi de France, son amour pour les livres, 6. - Note autographe de lui, 7. - Dépenses pour sa biblioth., 8. - Liste de ses livres, 9. — Il achète trois romans, 10. - Ses guerres, 29.
- JEANNE D'ABC, son procès, 236.
- JEANNE D'EVREUX, vol. qui lui a appartenu, 22. - Inventaire de ses livres, 287.
- Jésuites, chassés de France, 98. - Leurs bibliothèques, etc., 99 et s. - Exclus par F. Pithou du collége de Troyes, 105. - Rappelés en France, 109. - Ce qu'en dit G. Patin, 160.-Bibliothèques qu'ils possédaient à Paris, 252. Voy. Louis-le-Grand (collége) et Maison professe.
- JOELMY (de), maître des comptes, cherche à s'emparer de la bibliothèque du roi, 91, 94. JOLAND Lavau), 227.

- JOLY (Hugues-Adrien), garde des estampes à la Bibliothèque, 156, 264.
- JOLY (J.-A.), garde des estampes, 280.
- JOLY DE FLEURY, bibliothécaire de N.-D. de Paris, 249.
- JOLY DE FLEURY, procureur gé-néral, cède ses manuscrits au roi, 147.
- Josèphe (Flavius), ses ceuvres, **39**.
- JOUBERT (Jean), peintre, 159.
- JOURDAIN, secrétaire de la bibliothèque du roi, son Mémoire historique, 245. — Cité 37, 58, 68, 134, 153, 161, 172, 176, 177, 193, 198, 207, 214, 215.
- JOUVIN DE ROCHEFORT (plan de Paris de), 125, 126.
- Jove (Paul), cité, 73.
- JOYEUSE (François de), cardinal, donne des livres aux Jésuites, 100. - Achète une partie du ceux de P. Pithou, 104.
- JUGLEB (J.-F.), cité, 143, 148, 160. 161, 222, 255.
- JUIFS, volumes qu'on leur confisque, 37, 38.
- JUNOT, notaire à Paris, 289.
- JUSTIN, 285.
- JUSTINIEN, SES Institutes, 30, 292.
- LA BISSE (Mathieu), bibliothécaire du roi, 70, 71.
- LABORDE (L. de), cité, 6, 268. LACAILLE(plan de Paris de),149,150
- LACOUR (Louis), cité, 39.
- LACROIX (P.), cité, 172, 270.
- LA CROIX DU MAINE, cité, 226. -223.
- LACTANCE, 236.
- LADVENANT, garde des médailles du roi,2' 9.-Puis des estampes,280.
- LAGNY J. de), garde de la bibliothèque du roi, 276.
- LA HAYE, 222.
- LAIGRE (Adam), bibliothécaire de Francois Ier, 63, 64.
- LAILLIEB (Michel de), conseiller

328

- Laisné, son voyage dans le Levant, 166.
- LALLEMANT (Gabriel), donne des livres au collége de Clermont, 100.
- LALLEMANT DE BETZ, ses estampes acquises par le roi, 156.
- LA MARE (Philibert de, ses manuscrits achetés pour le roi, 215.
- LAMBERT (marquise de), 220.
- LAMBERT LE COURT, SON Alexandre, 29.
- LAMBIN, 223.
- LANCELOT, chargé d'estimer les manuscrits de Colbert, 235. — Donne des manuscrits au roi, 240.
- LANDON (C.-P.), cité, 195.
- LANGLÈS, conservateur des manuscrits, 263.
- LANGBET (Jean), 298.
- LANGUEDOC, 177, 236.
- LAPORIE DU THEIL, conservateur des manuscrits à la bibliothèque du roi, 263.
- LA ROCHELLE, les livres de Charles d'Orléans y sont déposés, 57.
- LA ROCHELLE (bibliothèque de), confisquée par Richelieu, 120.
- LASCARIS (Constantin), cité, 68.— Rapporte des manuscrits de Naples; sa bibliothèque; retrouve les majuscules grecques, 73.
- LASSERRE, bibliothécaire de Gaston d'Orléans, 158.
- LASSILÉ, dresse l'inventaire des manuscrits de Catherine de Médicis, 10³.
- LATINI (Brunet o), soi. Tréso -, 22, 24.
- LAUBESPINE (df.), 72.
- LAURENT, doin nicain auteur de la Somme des vices. 3.
- LAUTHIER, ses médail es achitées pour le roi, 154.
- LA VALLIÈBE (duc de), 256, 230.

- Law (Banque de), 217, 219.
- LEBEAU, cité, 251.
- LEBÈQUE (Jean), greffier de la Chambre des comptes, 40, 41,42, 43, 45, 46.
- LEBER (C.), cité, 42.
- LEBEUF (l'abbé), cité, 11, 257, 282.
- LEBBUN (le P.), oratorien, donne des volumes au roi, 222.
- LECLEBC (Guill.), dresse le catalogue de la bibliothèque de J.-A. de Thou, 171.
- LE Coq, 122.
- LE FAULCHEUR (Jean), relieur de François I^{er}, 77.
- LEFÈVRE (Nicolas), précepteur de Louis XIII, ses manuscrits, 146, 167.
- LEFÈVRE D'ÉTAPLES, dresse le catalogue de la biblioth. de Blois, 69.
- LEFÈVRE DE VILLEBRUNE, bibliothécaire national, 262.
- LE GALLOIS, cité, 161, 200, 226, 281, 255.

LE GASCON, relie la collection dite de Brienne, 147.— Et les livres de Gaston d'Orléans, 157.—Ceux de J.-A. de Thou, 169.

- LEGBAIN (B.), cité, 110.
- LEGRAND (J.-G.), cité, 195.
- LEGRAND D'AUSSY, directeur de la bibliothèque nationale, 263.
- LE HAY, garde des estampes, 280.
- LEIDRADE, bibliothécaire de Charlemagne, 2.
- LEIPSICE, 222.
- LELONG (le P.), dresse l'inventaire des manuscrits de Baluze, 216.
- LEMAIRE, cité, 147, 172, 200.
- LENOTE (J.-C.-P.), maître de la librairie, 260.—Se retire, 261.
- Léon XI, pape, 169.
- LEPRINCE, garde de la bibliothèque du roi, 277.— Cité, 79, 87, 91, 108, 134, 139, 141, 143, 146, 147, 154, 160, 161, 172, 178, 177, 188,

191, 201, 208, 205, 207, 211, 217, 222, 226, 231, 247, 259, 288.

- LE ROUX DE LINCY, cité 15 et s., 56, 58, 68, 106.
- LESCOT (Pierre), cagetier, travaille au Louvre, 16, 17.
- LESTOILE (Pierre de), cité, 93, 99, 110, 116, 117, 118, 139.
- LE TELLIER (Camille), abbé de Louvois, maître de la librairie, 187.—Titres et fonctions qu'il cumule, 194. — Veut rendre publique la bibliothèque du roi, 197. — Va acheter des livres en Italie, 200.- Sa mort, 211.
- LE TELLIER (Maurice), archev. de Reims, donne des livres au roi, 198.
- LE THIEULLIER, cité, 251.
- LIGNANO (Jean de), ses œuvres, 83.
- LIBON (J.), cité, 283.
- LISBONNE, 222.
- Lisieux, 12.
- LISTEB (Dr), son Voyage cité, 194, 196.
- LOCK (Frédéric), cité, 221.
- LOISEAU (Jean), doyen de la Fac. de médecine, 54, 55.
- LOISEL, cité, 105.
- Loméne, cité, 160, 161, 171.
- Loménie (Antoine de), précieux manuscrits qu'il réunit, 146. -Il les donne à son fils, 147.
- LOMÉNIE (Et.-Ch. de), cité, 148.
- LOMÉNIE (Henri-Auguste de), vend à Richelieu les manuscrits rassemblés par son père, 147.
- Loménie. Voy. Brienne.
- LONDRES, 222.- Voy. Angleterre.
- LORET. sa Gazette citée, 142, 143. LOBBAINE (manuscrits relatifs à la),
- 198, 207. LOBBAINE (cardinal de), réunit
- des médailles. 152.- 81. LOBRAINE (duc de), réunit des mé-
- dailles. 152.
- Louis Ier, le Débonnaire, roi de France, sa biblioth., 3.
- Louis IX, roide France, son amour

pour les livres, 4. - Orée une biblioth. à la Sainte-Chapelle, 5, 281 et s.— Sa vie, 24, 25.

- Louis X, roi de France, inventaire des livres qu'il possédait, 6, 286.
- Louis XI, roi de France, reconstitue la biblioth. du Louvre, 52.ses bibliothéc., 53.- Emprunte deux vol. à la Fac. de médecine, 54, 55.— Cité, 101.
- Louis XII, roi de France, transporte à Blois la biblioth. du roi, 58.- Il l'enrichit, 59.- Ses armes, 60. — Sa devise. Reliures exécutées pour lui, 76.
- Louis XIII, visite la bibliothèque du roi, 118. — Songe à rétablir une bibliothèque à Fontainebleau, 121. - Reliures à ses ar-
- mes, 129. Louis XIV, s'intéresse aux médailles, 154. - Gravures exécutées par ses ordres. 155.
- LOUIS-LE-GRAND (collége), la bibliothèque du Roi y est installée, 98.—Histoire de la bibliothèque du collége, 99 et s. — Ses bâtiments accordés à l'Université, 100. — On y dépose les mss. de Catherine de Médicis, 107, 108. — Libéralités qu'il reçoit de Fouquet, 160.
- Louis de Complègne, dresse le catalogue des manuscrits orientaux, 204.
- LOUP DE FEBBIÈRES, cité, 284.
- Louvois (abbé de). Voy. Le Tellier (Camille).
- Louvois, fait transporter à Versailles le cabinet des médailles, 154. — Prend la direction de la bibliothèque du roi, 187.
- LOUVRE (Libliotheque du), vol. précieux ju'elle possédait, 76, 91, 109.
- LOUVRE (château du), Charles V le restaure et y installe sa biblioth., 15 et s. — La tour de la librairie, 17, 18. - Charles

IX y installe ses médailles, 152. -L'abbé Bruneau y est assassiné, 152, 153, 159. — On songe à y transporter la bibliothèque du roi, 211, 257, 268, 269.

LUCAIN, 285.

- LUCAS (P.), achète pour le roi des médailles, 153. — Rapporte d'Orient des manuscrits, 206.
- LUXEMBOURG (l'alais du), bibliothèque qu'y réunit Gaston d'Orléans, 157.
- LYON, 151, 237.
- MABILLON, cité, 2, 3, 195.—Achète des livres pour le roi, 193. — Dresse le catalogue des manucrits latins, 204.
- MACÉ (Gilles), 253.
- MACBOBE, 285.
- MADELEINE (église de la), on songe à y installer la bibliothèque du roi, 268.
- MADRID, 222.
- MADRID (traité de), 236, 239.
- MAGLIABECHI, 195.
- MAHOMET, ses conquêtes, 29.
- MAHOMET II, 101.
- MAICHEL'(D.), cité, 2, 67, 81, 108, 109, 128, 154, 160, 21, 217, 219, 233.
- MAISON PROFESSE DES JÉSUITES, SA bibliothèque, 99. — D. Huet lui légue ses livres, 252 et s.
- MAÎTRE-GERVAIS (collége de), sa fondation, 25. — Charles V lui donne un vol., 31.
- MAÎTRES DE LA LIBRAIRIE, création de cette charge, 65.
 - Guill. Budé, 65. Pierre Duchâtel, 68.
 - Pierre de Mondoré, 79.
 - Jacques Amyot, 87.
 - J.-A. de Thou, 97.
 - François de Thou, 119.
 - Jérôme I Bignon, 128.
 - Jérôme II Bignon, 133.
 - Jérôme III Bignon, 275.
 - Camille Le Tellier, 187.
 - J.-P. Bignon, 212.

- Bignon de Blanzy, 241.
- A.-J. Bignon, 241.
- J.-F. Bignon, 257.
- J.-C.-P. Lenoir, 260.
- D'Ormesson, 261.
- MALE (Louis de), comte de Flandre, Charles V lui donne un vol., 22. — Sa bibliothèque, 53.
- MALE (Marguerite de), ses livres, 53, 297 et s.
- MALET (Charles), licencié en lois, 40.
- MALET (Gilles), bibliothéc.de Charles V, son catalogue, 18 et s. — Donne un vol. au roi, 32. — Confirmé dans ses fonctions, 87. —Catalogue divers vol., 38.—Sa mort, 39.
- MALET (Jean), maître d'hôtel du roi, 40, 41.
- MALHEBBE (de), bibliothécaire de N.-D. de Paris, 248, 249.
- MALIN (J.-M.), garde de la bibliothèque du roi, 276.
- MALINGRE, bourgeois de Paris, sert de caution à Louis XI, 55, 56.
- MALINGRE (Cl.), cité, 112.
- MANCINI (marquis de), 219.
- MANUCE (Jean), vol. qu'il donne au roi, 68.
- MANUSCRITS (département des), quand créé, 214.
- MARCA (40), ses œuvres, 216.
- MARCHAND (Prosper), dresse le catalogue de la bibliothèque Bigot, 202.
- MARCIEN, 285.
- MARGEURIE (de la), 163.
- MARGUERITE DE NAVARRE, sollicite pour Lefèvre d'Etaples, 69.
- MARGUERITE DE VALOIS, donne des vol. à François 1er, 74.
- MARGUERITE LA RELIERESSE, relie un vol. pour Jean I^{er}, 8.
- MARIE DE MÉDICIS, reliures exécutées pour elle, 113.—144,157. MARIE-THÉRÈSE, 142.

MARIETTE (J.), ses estampes, 259.

— Cité, 157.

- MABILLAC (de), garde des sceaux, 122.
- MABION-DUMERSAN, garde des médailles, 279.—Cité, 152, 155, 250, 259, 260, 262.

MABLY, 221.

- MABOLLES (Michel de), ses estampes achetées pour le roi, 155. - Cité, 117, 133, 184, 189, 143, 147, 155, 167, 171, 178, 207, 221, 226.
- MABTÈNE (E.), cité, 284.
- MARTIN (saint) de Tours, esa vie, 26.
- MARTIN, garde de la bibliothèque, 278.
- MASLE (Michel le), sa bibliothèque, 241.
- MASSUE (Jean), ses Marguerites historiales, 92, 93.
- MATHUBINS (couvent des), 53.
- MATTHIEU DE PARIS, SOUS-prieur des Carmes, 184.
- MAUBEUGE (Thomas de), libraire, vend un livre au roi Jean, 6.
- MAUCLERC (Girard), notaire, 47.
- MAULEVRIER (M. de), 232.
- MAULIN (Jean), bibliothécaire de Charles VI, 44 et s .-- Destitué, 47.
- MAUREPAS (comte de), 220.
- MAUREVILLE (Guill. de), 25.
- MAX1M1ANUS, 285,
- MAZABIN (cardinal), s'empare des manuscrits réunis par Ant. de Loménie, 147, 148. — Colbert dépouille sa bibliothèque, 161 et s.- Son hôtel, 219.- Ouvre sa bibliothèque au public, 241. - 159, 160.
- MAZABINE (bibliothèque), vol. pré-cieux qu'elle possède, 14, 48,76, 89, 91, 165. - Venduc pendant la Fronde, 147, 158, 170.- Devient publique, 160.- Ses manuscrits volés par Colbert, 162 et s. - Livres chinois qu'elle possédait, 198.

Médaille frappée en 1732, 223, 225.

- Médailles (cabinet des), son origine, ses commencements, 151. - Augmenté par Henri IV et par Gaston d'Orléans, 152. -Installé rue Vivienne, enrichi par les soins de Colbert, 158. -Transporté à Versailles, puis rue Richelieu, 154, 155 .- Placé sous la direction de l'abbé de Louvois, 194.-250, 259, 260, 262, 264, 279.
- Médecine (Facultéde), prête deux vol. à Louis XI, 54, 55.- Sa bibliothòque devient publique,242.
- Médicis (Alexandre de), 169.
- Médicis (Laurent de), sa bibliothèque, 101.
- Médicis (Pierre de), vol. qui lui est dédié, 73.
- MEDONIUS (B.), cité, 139.
- MEILLERAIE (duc de la), 219.
- MELOT (Anicet), gardede la bibliothèque du roi, 241, 248, 249. -Sa mort. 256.
- Melun, Gosselin s'y retire, 92, 95.
- MENARE (le Président de), achète la bil l'othèque de de Thou, 147, 167, 71.-I a revel d, 170.
- MENTEI (J.), s. biblic thèque, 178.
- MERCIE : DE SA 1/T-LÉ-11 B, 260.
- MERLES (Jean), libraire, 47. MESMES (présilent ds), sa bibliothèque. Ses armoirles. Ses reliures, 223 ett.-202, 301.
- MESNIÈRES (président de), donne des mss. au roi, 255.
- Essine, Lascaris lui lègue sa biblioth., 73.
- METZ (Gautier de), son Image du nonde, 22.
- MEULEN (Van der), ses tableaux, 222.
- MEUNG (Jean de), le Roman de la Rose, 27, 291.
- Mézeray (E. de), cité, 96.
- Mézieres (Philippe de), Charles V lui prête un vol., 32. Il en

donne un au roi, 93.

- MICHELANT (H.), cité, 64.
- MILHET (l'abbé), bibliothécaire de Colbert, 281.
- MILLIN, conservateur des médailles, 264.
- MIONNET, garde des médailles, 279.
- MODESTINUS, jurisconsulte, 285.
- MOETTE, libraire, 215.
- Moissac (abbaye de), ses manuscrits, 185.
- MOLINS (Guillaume des), 45.
- MONCEAUX, vend une maison au roi, 166.
- MONCEAUX (de), achète pour le roi des médailles, 153.—Son voyage dans le Levant, 166.
- Mondoré (Pierre de), maître de la librairie, 79. — Sa bibliothèque, sa mort, 85. — Son successeur, 87.
- Monstreller, manuscrit de sa chronique, 237.
- MONTAIGU (Gérard de), signe un inventaire, 38. - Vol. à ses armes, 39.
- MONTCHAL (Ch. de), archevêque de Toulouse, ses livres, sa marque bibliographique, 159, 198, 199.
- MONTFAUCON (B. de,, cité, 205. --Inventorie les manuscrits de Baluze, 216 .- Et ceux de Colbert, 235.
- MONTMORENCY (Anne de), 69.
- MONTMORENCY (duc de), réunit des médailles, 152.
- MONTPELLIER, G. Pellicier s'y retire, 66.
- MOBEAU (René), sa bibliothèque acquise par Fouquet, 159. MOBÉRI, cité, 133, 139, 143.
- Monnoff, cité, 2, 3.
- MORINIÈRE (de la), cité, 157.
- MORTEMART. Voy. Rochechouart.
- MOTTELEY (collection), 91, 109.
- MOUSQUET (J.), 298.
- MUNSTER (Sébastien), cité, 75.
- MUSÉE DES SOUVEBAINS, 4.
- MUSEUM (bibliothèque du), collec-

tion qu'elle possède, 159.

NANGIS (Guill. de), sa Chronique, 9.

- NAPLES (bibliothèque de), dépouillée par Charles VIII, 55.
- NAUDÉ(Gabr.), bibliothécaire d'Ant. Barberini,170.-Lègue des livres à J. Mentel, 173.-Bibliothécaire du président de Mesmes, 223 .-Cité, 12, 58, 67, 73, 76, 138, 139, 172, 226.-253.
- NAVARRE (collége de), 11.
- NÉMÉITZ (J.-C.), cité, 172, 214, 216.
- NEUVE DES PETITS CHAMPS (rue), 219.
- NEVERS (duc de), réunit des médailles, 152.
- NEVERS (hôtel de), accordé à la bibliothèque du roi, 217, 219, 220.
- NICERON, cité, 105, 133, 152, 160, 171, 202, 217, 254.
- NOAILLES (cardinal de), 205.
- NOGENT-LE-ROI, 32.
- Nointel (de), achète pour le roi des médailles, 153.
- Notre-Dame de Paris (église) vond ses manuscrits au roi, 247 et s.
- NUEILLY (président de), son odieuse conduite pendant la Ligue, 92 et s., 95.
- Nyon, relieur du roi, 191.
- OBEIL (d'), achète des livres pour le roi, 193.
- OLIVA (l'abbé d'), bibliothécaire du cardinal de Rohan, 171.
- OBATOIRE (Pères de l'), établissent un collége à Troyes, 105.
- ORESME (Nicolas), traduct. qu'il fait pour Charles V, 11, 12, 27, 28. — Son traité des monnaies, 30.
- ORLÉANS, P. de Mondoré y forme une bibliothèque, 85.
- ORLÉANS (Charles, duc d'), sa biblioth., inventaires qui en sont dressés, 56. - Rapporte des vol. d'Angleterre, 57.

- ORLÉANS (Gaston d'), a R. Trichet pour bibliothécaire, 148,158. — Lègue ses médailles au roi, 152. Et ses estampes, 156. —Histoire de sa bibliothèque, 157 et s.
- OBLÉANS (Henri d'). Voy. Aumale (duo d').
- OBLEANS (Louis duc d'), sa bibliethèque, 56.—Institue l'ordre du porc-épic, 76.
- ORMESSON (O. d'), cité, 172.
- OBMESSON (d') de Noyseau, maître de la librairie, 261.—Guillotiné, 262.
- OTTEVILLE (Oudard d'), bailli de Rouen, 80.
- OUDINET, garde des médailles,279.
- Ovide, ses œuvres possédées par Charles VI, 39.-285, 291.
- PADELOUP, relieur du roi, 191.
- PALEOCAPPA (Constantin), dresse le catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau, 81.
- PALAIS DE JUSTICE. Voy. Cité (palais de la).
- PALMIER (Laurent), bibliothéc. de Louis XI, 53.
- PANNIER (Léop.), cité, 10.
- PAPINIEN, 285.
- PARIS, ses bibli othèques publiques, 241, 242.

PABIS. Voy.

Bibliothèques.

- Carmes.
- Colléges.
- Cordeliers.
- Dominicains.
- Invalides.
- Louvre.
- Luxembourg.
- Plans.
- Université.
- PARIS (Bibliothèque de la ville de), quand publique, 242.
- PABIS (concile de), 237.
- PARIS (Paulin), cité, 92, 93, 161, 172, 203, 226, 262.
- PARBE (D. de la), donne au roi un précieux manuscrit, 201.

- PARVIS (Jacques du), menuisier, travaille au Louvre, 16, 17.
- PASSERAT (J.), S& bibliothèque, 173. Cité, 226.- 228.
- PATIN (Gui), cité, 160.- Sa bibliothèque, 251.
- PAUL Ier, pape, envoie des livres à Pépin le Bref, 1.
- PAVIE (bibliothèque de), pillée par Louis XII, 59.
- PEIGNOT (Gabr.), cité, 53.
- PEIRESC (O.-F. de), ses manuscrits, 146. —Ses médailles, 154.
- PELLEBIN, dresse l'inventaire des mss. de Catherine de Médicis, 106.
- PELLERIN (Joseph), son cabinet de médailles, 259.
- PELLICIEB (Guillaume), ses achats de manuscrits, sa biblioth., 66.
- PÉNITENTS (ordre des), fondé par Henri III, 89.
- PÉPIN LE BREF, roi de France, ses livres, 1.- Sa vie, 22.
- Pérau, cité, 133, 214.
- PERCEFOREST (manuscrit de), 238.
- PERCEVAL, lieutenant de robe longue, 153. - Voy. Caussin.
- PÉTIS DE LA CROIX, achète pour le roi des médailles, 153.—Mission qui lui est confiée, 178.—Dresse le catalogue des manuscrits orientaux, 204.
- PETIT (Guillaume, bibliothéc. de François I^{er}, 64.
- PETIT (Robert), clerc, dresse un inventaire, 37.
- PETIT-RADEL, cité, 134, 271, 284, 285.
- PETMEL, 51.
- PÉTRARQUE (Fr.), ses œuvres traduites pour Charles V, 12.— Sa biblioth., 59.
- Pétrone, 201.
- Puèdre, découverte de ses Fables, 104.
- PHILIPPE III, roi de France, ouvrage composé pour lui, 6.
- PHILIPPE IV, roi de France, ses

livres, 6.

- PHILIPPE V, roi de France, ses livres, 6.
- PHILIPPE VI, roi de France, 6.

PHILIPPE LE BON, ses livres, 53.

- PHILIPPE LE HABDI, duc de Bourgogne, poëme composé pour lui, 8.—Charles VI lui donne un vol., 28.—Fait faire un récolement du catal. de 1373, 35. - Sa bibliothèque, 52, 53.- Inventaire de ses livres, 292.
- PICARDET, procureur général,170.

PICARDIE (mss. relatifs à la), 247.

- PIERIUS (Jean), cité, 86. PIERBE II, cte d'Alençon, donne un vol. à Charles V, 21.
- PIGANIOL DE LA FORCE, cité, 53, 109, 112, 172, 217, 251.
- PIGENAT (François), cherche à s'emparer de la biblioth. du roi, 91, 94.
- PINCHART (A.), cité, 53.
- Pins (Jean de), ses achats de manuscrits, 66.
- PIQUETIÈRE, achète des livres pour le roi, 193,
- PITHOU (François I), sa bibliothèque, 103, 104. — Dresse l'inventaire des mss. de Catherine de Médicis, 106. — Devient bibliothécaire de J.-A. de Thou, 167.
- PITHOU (François II), sa bibliothèque, ses legs, 104, 105.
- PITHOU (Jacques), bibliothécaire de J.-A. de Thou, 167.
- PITHOU (Nicole), 103.
- PITHOU (Pierre), sa bibliothèque, 102 et s., 146, 167.
- PLACIDE (D.), dresso le catalogue des manuscrits latins, 204.

PLANS DE PARIS. VOY.

- Gomboust.
 - Jouvin.
 - Lacaille.
- Turgot.
- PLATEARIUS, médecin, 285.
- PLATON, 285.
- PLATRIÈBE (rue), 102.

- PLEURS (Jacques de), maître des comptes, 102.
- PLINE, SOB Lettres, 285.
- PLOTIN, 285.
- PLUTABQUE, 285.
- POIRIER (dom), 270.
- POITIERS (bataille de), 8.
- Portiers (Philippe de), 44.
- POMPONIUS (Caius), 285.
- PONT-AUDEMER, 184.
- PONTCHARTBAIN (Cte de), encourage les achats de livres, 200, 206.
- PORC-ÉPIC (ordre du), institué par Louis d'Orléans, 76.
- Porphyre, 285.
- POSTEL (Guillaume), achète des mss. pour le roi, 66.
- POTERIE (F. de la), bibliothécaire de Mazarin, 165, 166.
- POUBCELET (hôtel du), au faubourg St-Denis, 37, 38.
- PBADELLES, cité, 191.
- PBAET (Van), entre à la bibliothèque du roi, 260. — Arrêté en 1792, 261, 262. — Nommé con-servateur, 263. — Recueille 300,000 vol. dans les dépôts littéraires, 270. — Cité, 12, 44, 60.
- PRÉS (Nicolas des), conseiller des comptes, 40, 41, 42.
- PRESLES (collége de), 74.
- PRESLES (Raoul de), prologue de sa traduct. de la Cité de Dieu, 10, 14, 27.-Comment payée, 15.
- PRÉVOST (Jean), garde de la librairie du roi, 272.
- PROPERCE, 201.
- Puy (le), manuscrits du chapitre, 186.
- QUATEE-NATIONS (col ége des), 162.
- QUESNEL (Joseph), 170, 172.
- QUINTILIEN, 285.
- RABOUYN (J.), proc treur du collége Mazarin, 164.
- **BACINE (L.)**, cité, 283.
- RAINSSANT, garde des médailles, 279.
- RAMEL, député de l'Aude, 268.
- RAMUS (Pierre), sa bibliothèque, 74.

- RANCONET (Aimar de), sa biblioth., 81.
- RATHERY (E.-J.-B.), cité, 158, 222, 257.
- REFUGE (François du), bibliothéc. de Louis XII, 59.
- **RELIUBES** :
 - Sous Charlemague, 2, 3.
 - Charles V, 20 et s., 49 (t s.
 - Louis XII, 76.
 - François 1er, 77.
 - Henri 11, 78.
 - Henri 11, 76.
 François II, 81 et s.
 Charles IX, 83, 87 et s.
 Henri III, 89 et s.
 Honri IV, 111 et s.
 Louis XIII, 128, 129, 13
 Louis XIV, 188, 191.
 Louis XVI, 189, 191.
 La Révolution, 266.

 - Louis XIII, 128, 129, 191.
- Voy.
 - Anne d'Autriche, 190.
 - Anne de Bretagne, 77.
 - Béthune (Ph. de), 145.
 - Bignon (J -P.), 213. Bigot (L.-E.), 202.

 - Catherine de Médicis, 109.
 - Claude de France, 78.
 - Clèves (Marie de), 91.
 - Colbert (J.-B.), 234, 285. Diane de Poítiers, 78.

 - Dupuy (P.), 136.
 - Gruthuyse (L. de la), 60.
 - Hurault (Ph.), 124. Marie de Médicis, 113.

 - Mesmes (de), 224. Montchal (le), 199.
 - Orléans (Caston d'), 158.
 - Thou (J.-. de). 168.
- RENAUDOT (1 bbé), dresse le catalogue des : anuscrits orientaux, 204.
- RENOUARD, cité, 68, 70.
- RENOUL (P.), dr. se l'inventaire de la biblicth. de Ch. d'Orléans, 56.
- RETZ (cardinal de), sa bibliothèque, 221.

- RHASES, ses œuvres empruntées par Louis XI, 53, 54.
- RHODES (siége de), 237.
- RIBIER G.), cité, 68.
- RICHELIEU (bibliothèque de), 241.
- RICHELIEU (cardinal de), ses démêlés avec Ant. Vitré. 120. -Confisque à son profit la bibliothèque de La Rochelle, 121. -Force H.-A. de Loménie à vendre au roi ses manuscrits, 147.
- BICHELIEU (rue), la bibliothèque du roi y est installée, 217 et s.
- **BIDOLFI**, cardinal, sa bibliothèque, 100.
- RIGAULT (Nicolas), garde de la bibliothèque du roi, 117,118, 119. - Fait l'estimation des manuscrits de Ph. Hurault, 123 .--Quitte la bibliothèque du roi, 127, 133.-Catalogue rédigé par lui, 128 .- Sa mort, 138 .- Cité, 139, 147.
- RIGNAC (de), donne au roi des manuscrits, 186.
- RIGOLET DE JUVIGNY, 260.
- ROBERT (Nicolas), peintre, 159.
- Rocca (Angelo), fonde la bibliothèque Angélique, 241.
- garde ROCHECHOUART (Jean de), la biblioth.de Charles d'Orléans, 56, 57.
- ROHAN-SOUBISE (cardinal de), son hôtel. Achète la bibliothèque de J.-A. de Thou, 170.
- ROLAND, destitue d'Ormesson, 261.
- ROLANDINO, SON Ars notaria,33.
- ROMAN DU RECLUS $(le_i, 6, 30, 287,$ 292.
- Roman du renard (le), 10, 24.
- ROMAN DE LA BOSE (le), 291.
- ROMANS, possédés par Louis X, 6. - Par Jean 1er, 9, 10. - Par Charles V, 22, 24, 28, 29, 30. -Par Louis X, 287.—Par Clémence de Hongrie, 291. - Par Philippe le Hardi, 293, 294. - Par Marguerite de Male, 299, 300.
- Rome (G. de). Voy. Colonna (G).

336

- RONSARD, cité, 101.
- Rosz (Guillaume), évêque de Senlis, cherche à s'emparer de la bibliothèque du roi. 91, 94.
- ROYAUMONT (abbaye de), Louis IX lui lègue ses livres, 5.
- RUBENS, 157.
- RUETTE (Antoine), relieur du roi, 191.
- RUILLY (Philippe de), conseiller du roi, 47.
- RUINART (D.), dresse le catalogue des manuscrits latins, 204.
- SAAS (J.), cité, 245.
- SACRE DES BOIS, 26, 30.
- SAINT-ANDRÉ (Pierre de), président au Parlement. lègue sa bibliothèque aux Jésuites, 98.
- SAINT-ANTOINE (couvent de), en Orient, 180.
- SAINT-BABTHÉLEMY(Journée de la), 85, 103.
- SAINT-BERTIN (abbaye de), privilége que lui accorde Charlemagne, 2, 3.
- SAINT-CÔME (Communauté de), 125, 149.
- SAINT-DENIS, Gosselin s'y retire, 92, 95.
- SAINT-DENIS (abbaye de), Charles II lui lègue des l'ures, 3.— Possédait la Bible de Charles le Chauve, 4.
 - SAINT-DENIS (faubourg), 37, 38.
 - SAINT-EXUPERY (de), doyen de Notre-Dame de Paris, 249.
 - SAINT-GALL (monastère de), Charlemagne y réunit des livres, 2.
 - SAINT-GELAIS (Mellin de), bibliothéc. du roi à Blois, 70, 71, 72.
 - SAINT-GERMAIN-EN-LAVE, 21.
 - SAINT-GEBMAIN-DES-PRÉS, sa bibliothèque, 242. — Incendiée, 270.
 - SAINT-GBAAL (roman du), 9.
 - SAINT-MACAIRE (couvent de), en Orient, 180.
 - SAINT-MANDÉ, bibliothèque qu'y possédait Fouquet, 159.

- SAINT-MARCEL (Nicolas de), 184.
- SAINT-MAUE (château de), la biblioth. de Catherine de Médicis y est conservée, 102.
- SAINT-PÉTERSBOURG, 222, 2/1.
- SAINT-POL (Cto de), 28.
- SAINT-VICTOB (abbaye de), 93. Sa bibliothèque devient publique, 241.
- SAINT-YON (Garnier de), bibliothéc. de Charles VI, 44. — Destitué, 45. — Rétabli, 47, 48. — Remet au duc de Bedford la biblioth.du Louvre, 50, 51.
- SAINTE-CATHEBINE (Léonard de), cité, 105, 128, 172.
- SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS, LOUIS IX y établit sa biblioth., 5, 281.
- SAINTE-GENEVIÈVE (abbaye de), reçoit en dépôt les manuscrits de Baluze, 216.
- SAINTE-GENEVIÈVE (bibliothèque), manuscrits qu'elle possède, 48, 303.—Quand publique, 242.
- SAINTE-MARGUERITE (église), sa bibliothèque, 242.
- SAINTE-MARIE (abbaye de), à Compiègne, Charles II lui lègue des livres, 3.
- SAINTE-MARTHE (Abel de), 80, 81. ---Nommé bibliothécaire de Fontainebleau, 121.
- SAINTE-MARTHE (Abel II de), cherche à faire rétablir une bibliothèque à Fontainebleau, 122. — Sa mort, 123.
- SAINTE-MARTHE (Scévole de), cité, 105, 139, 146, 167,171.—Ami de P. Pithou, 104.
- SALISBURY (Jean de), ses œuvres trad. pour Charles V, 15, 28,
- SALLIER (l'abbé), garde de la bibliothèque du roi, 240, 241. — Dresse un catalogue, 245. — 248, 249.
- SALLUSTE, 285.
- SALVAIN (J.), 51.
- SANCEBRE, P. de Mondoré s'y retire, 85. 23

- SANCY (Harlay de), 93.
- SANTEUIL, cité, 172, 254, 255.
- SANZAY (Guillaume de), bibliothécaire de Louis XII, 59.
- SAUMAISE, dresse un catalogue de la bibliothèque du roi, 128. — Cité, 133.
- SAUMUE, les livres de Charles d'Orléans y sont déposés, 57.
- SAUTIGNY (Jean de), libraire, 47.
- SAUVAGE (Pierre), secrétaire de Charles d'Orléans. 57,
- SAUVAL (H.), cité, 17, 37, 50, 172.
- SAUVAN, consul à Chypre, 177,178.
- SAVOIE (Louise de), femme de Charles d'Angoulême, 58. — Donne des volumes à François I^{er}, 74.
- SCALIGER (Joseph), cité, 97, 103, 105, 116.
- Schelhorn, cité, 255,
- SEDAN (principauté de), 216.
- SÉGUIER (chancelier), 153.
- Séguin (l'abbé), ses médailles achetées pour le roi. 154.
- SEIGNELAY (marquis de), héritede la bibliothèque de Colbert, 231. --Sa mort, 232.
- Sénèque, ses *épitres* possédées par Charles V, 23.
- Sénèque, ses tragédies, 285.
- SENLIS (Guillaume de), exécut. testam. de G. Malet, 41.
- SÈRE (de), conseiller d'Etat, ses médailles achetées pour le roi, 154.
- SERILLY (de), ses manuscrits achetés pour le roi, 249.
- Sève (de), 163,
- SEVÈRE (Alexandre), 158.
- SÉVILLE (Jean de), 31.
- Sévin (abbé), garde de la bibliothèque du roi, 241. — Mission bibliographique qu'il reçoit, 222.
- SIMON (J.-Fr.), garde des médail. les, 279.
- SINAÏ (Couvent du mont), 179.
- SIRMOND (Jacques), confesseur de Louis XIII, donne des livres au

collége de Clermont, 100,

SOISY-SOUS-ETIOLES, 39.

SOLIMAN 11, 67.

- Solin, les merveilles du monde, 30.
- Somme des vices et des vertus, 6.
- SORBONNE, Mazarin met sa bibliothèque sous sa protection, 161, 162.
- SOUBISE (maréchal de), hérite de la bibliothèque de J.-A. de Thou, 171,
- Soubise. Voy. Rohan.
- SPABWENFELD (de), donne au roi un manuscrit russe, 200.
- SPIFAME (Raoul), son recueil d'arrêts, 79.
- STEOZZI (P.), maréchal de France, sa bibliothèque, 100.
- STRUVIUS, cité, 3, 67, 189, 172.
- SULLY (duc de), 110, 111.
- Sy (Jean de), sa traduct. de la Bible, 9.
- SYMMAQUE, 285.
- TAISAND, cité, 105, 128, 139, 214, 216.
- TALMUD (le), confisqué à des Juifs, 37, 38.
- TALON, 135.
- TARDIEU, lieutenant de police, ses médailles achetées pour le roi, 154.
- TABGNY (abbé de), garde de la bibliothèque du roi, 214.—Chargé d'estimer les manuscrits de Colbert, 235.— En donne un reçu, 240.—Sa mort, 241.
- TASCHEREAU (J.), cité, 271.
- TASSIN (D.), cité, 193.
- TEISSIER (Ant.), cité, 66, 67, 74.
- TENELLE (Juste), achète des manuscrits pour le roi, 66.
- **TEPLEUVE** (J. de), 297.
- THÉVENOT (Melchisedec), garde de la bibliothèque du roi, 188, 201. — Ses manuscrits achetés pour le roi, 207.— 228.

THIERBY (Nicolas), chancelier de

338

- Notre-Damo de Paris, 249.
- THIEBY (Pierre), entrepr. du mausolée de Charles VI, 50.
- THIÉRY, cité, 172, 195.
- THIONVILLE, 101.
- Тноівт (J. de), 297.
- THOISY (Morel de), donne des manuscrits au roi, 222.
- Тноυ (Christophe de), 167, 169.
- THOU (François-Aug. de), maitre de la librairie, 119. — Sa mort. 127, 170. — P. Dupuy lui legue ses manuscrits, 138, 147.
- THOU (Jac.-Aug. de), nommé maître de la librairie, 97.— Confisque les manuscrits de Catherine de Médicis, 10? et s. Ami de P. Pithou, achète ses manuscrits, 104. Sa mort, 119. Nicolas Lefévre lui lègue ses manuscrits, 146.— Sa bibliothèque achetée par M. de Ménars, 147. 170. Histoire de cette collection, 167 et s., 241.—Marque de ses livres, 168. Cité, 66, 67, 74, 86, 105, 107, 139, 151, 172.— 110, 111.
- THOU (Nicolas de), 167.
- TIBULLE, 201.
- TITE-LIVE, traduct. faite pour Jean I, 9, 22. — Possédée par Charles V, 39. — Exempl. rapporté d'Angleterre, 52. – 293.
- TITRES ET GÉNÉALOGIES (département des), quand créé, 214.
- TOLLIUS (Corn), cité. 86.
- TOBCY 'marquis de', 208.
- TOUR DE LA FAUCONNEBIE, au Louvre, 17.
- TOUR DE LA LIBRAIRIE, au Louvre, 18.
- TOURNOIEMENT DE L'ANTECHRIST (le, 6, 9, 10, 287.
- Tournon (cardinal de', réunit des médailles, 152.
- TRÉGUIER (collége de), 110.
- TRESSAN, ses médailles, 260.
- TRICAUD (l'abbé), cité, 97.
- TRICHET (Raphael), sa bibliothèque, 148, 159.

- TRIQUET (collége de). Voy. Tréguier.
- TROUENNE (de), ses médailles achetées pour le roi. 154.
- TROYES, patrie des frères Pithou, etc., 103 et s.—Son collége,105.
- TUILLIÈRES (Jean de), dresse l'inventaire des livres de Charles d'Orléans, 56.
- TURGOT (plan de), cité, 218.
- Turnèse, 137, 223.
- TYB (Guill. de), sa chronique, 9. ULPIEN, 285.
- UNIVERSITÉ DE PARIS, on lui accorde les bâtiments du collége Louis-le-Grand, 100. — Sa bibliothèque devient publique, 242.
- URBAIN V, pape, son psautier, 33.
- UXELLES 'maréchal d'), ses estampes achetées pour le roi. 249.
- VAILLANT, achète pour le roi des médailles, 153.
- VALENTINE DE MILAN, donne un vol. à Charles VI, 27.
- VALÈRE MAXIME, traduit pour Charles V, 14. 28.- 285.
- VALHEBERT S. de), cité, 245.
- VALINCOURT de), donne des livres au roi, 206.
- VALLET DE VIBIVILLE, cité, 50, 52.
- VALLIER, copiste d'Ant. de Loménie, 146.
- VARADE (Claude), recteur du collége de Clermont, 98.
- VARADE (Jérôme), médecin, lègue des livres aux ¹ésuites, 98.
- Varès (l'abbé de). garde de la bibliothèque du roi, 187, 207.
- VARILLAS (Ant.), garde de la bibliothèque du roi, 149.
- VARBON, 158.
- VATICAN (bibliothèque du), 237.
- VEGÈCE, son Epitome, 25, 26.
- VELLY, cité, 283..
- VENDÔME (place), on décide d'y transporter la bibliothèque du roi, 195, 196.
- VENISE, Pétrarque lui donne sa biblioth., 59.

- VERGÈCE (Ange), dresse le catalogue de la biblioth. de Fontainebleau, 73, 81.-- 110.
- VERGER (Andrieu du), serrurier, travaille au Louvre, 17.
- VERJUS (de), envoie des livres à la bibliothèque du roi, 175.
- VERNON (Jean de), prieur des Carmes, 184.
- VERSAILLES, on y transporte le cabinet des médailles, 154.
- VIART (Jacques), 63.
- VIENNE (biblioth. impériale de), 64.
- VIGNAY (Jean de), traduct. qu'il fait pour Jean I, 9, 23, 26.
- VIGNEUL-MARVILLE, cité,139, 147, 172, 202.
- VILLEMAIN, cité, 73.
- VILLENEUVE (marquis de), envoie des manuscrits au roi, 240,
- VILLIERS, député à l'Assemblée nationale, ses attaques contre la

famille Bignon, 212, 262.

- VINCENNES, Charles V y a des livres, 44.
- VINCENOT, garde des médailles, 279.
- VIRGILE, 285.
- Visconti (Azon), commence la biblioth. de Pavie, 59.
- VITRÉ (Antoine), ses démêlés avec Richelieu, 120.
- VITRUVE, 285.
- VIVIENNE (rue), la bibliothèque du roi y est installée, 249. — 217, 219.
- Vossius (Isaac), 131.
- WALLIN (G.), cité, 220.
- WANSLEBEN (J.-M.), achète pour le roi des médailles, 153.— Mission qui lui est confiée, 177 et s. WARÉE (G.), cité, 226.
- WINCKLEB (T.-F.), garde des médailles, 279.
- XIMENÈS (Fr.), évêque d'Elvas,23.

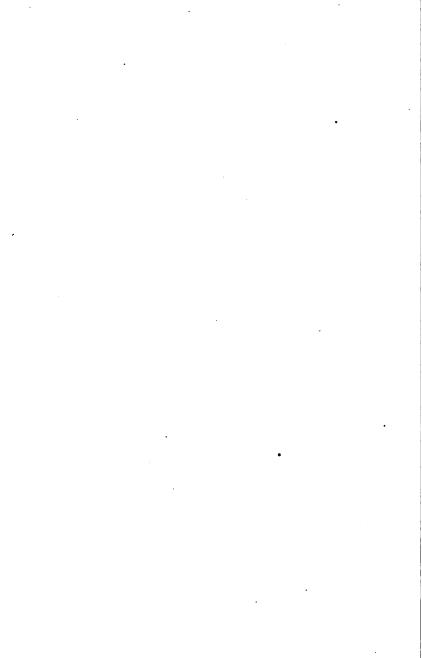




ERRATA

- PAGE 70, LIGNE 5. Au lieu de : 8 Décembre 1538. Lisez : 8 Décembre 1536.
- PAGE 203, TITRE COURANT. Au lieu de: 1658. Lisez : 1688.
- PAGE 231, NOTE 2, LIGNE 4. Aulicu de : Celle d'André Duchesne. Lisez : Une partie de celle d'André Duchesne.
- PAGE 234. Supprimes le filet qui figure au-dessus du bois.





Digitized by Google

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Sur les presses de Mériaux et Vitez

Typographes à Lille

Le 15 février 1875



Pour LEON WILLEM, Libraire

A PARIS



